

**PRÉAVIS NO. 25-2024**

# **RAPPORT DE GESTION 2023**



COMMUNE DE CUGY / VD



# SOMMAIRE

Hommage à Gérald Chambon	6
Événements marquants 2023	8
Municipalité et Conseil communal	12
Administration	16
Finances	20
Urbanisme, planification territoriale et développement régional	30
Bâtiments, domaines et forêts	40
Police des constructions	46
Routes et voirie	49
Déchetterie et ordures ménagères	52
Services industriels	55
Énergie et développement durable	59
Formation et jeunesse	63
Vie sociale	69
Sécurité publique	80
Conclusions	87
Table des abréviations	88
Annexes	91



**Rapport  
de la Municipalité au Conseil communal  
sur sa gestion durant l'année 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c)
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2023.

**Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.**

## Hommage à Gérald Chambon



En ce mois de septembre, la Municipalité et le personnel de la commune de Cugy perdent un collègue, un chef et un ami... et plus encore.

**Entrepreneur** : Gérald l'était, lui qui à 30 ans fondait la start-up Alpsens à Crissier, tout juste une année après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur en microtechnique à l'EPFL.

**Conseiller municipal** : il l'est devenu en 2016 suite à une campagne mémorable et atypique. Malgré son absence lors du débat public et la lecture interminable de son CV parsemé de vocables en anglais, la population de Cugy l'a élu. Dès lors, l'enthousiasme de Gérald Chambon n'a pas failli et il a œuvré sans relâche et avec abnégation jusqu'à ce vendredi 8 septembre. Il prenait sa fonction de Municipal très au sérieux et pouvait parfois se montrer soucieux et déçu de ne pas pouvoir aller plus vite dans la résolution de problématiques qui impactaient la population ou le personnel communal.

Toujours bienveillant et attentif envers les autres, il restait ouvert à apprendre et à découvrir sans cesse de nouvelles choses. Sa fierté et son attachement à la Commune lui ont permis d'accepter de plus en plus de responsabilités durant ses sept années de mandat, y compris au sein d'organes intercommunaux où il avait à cœur de défendre les intérêts de Cugy mais aussi et surtout le bien commun avant tout. Il était porteur de valeurs profondément ancrées et ne s'en départait jamais. Il lui tenait à cœur de mettre en place des procédures qui devaient fonctionner jusque dans les détails, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Sensible aux enjeux de santé publique, il a été l'initiateur des diverses actions communales en faveur de l'activité physique, telles que « La Suisse bouge » ou le Tour du Pays de Vaud, développées en étroite collaboration avec

les sociétés locales. Entrepreneur un jour, entrepreneur toujours, le lancement de nouveaux projets ne faisait pas peur à Gérald Chambon et son engagement était complet et généreux.

Souvenons-nous de l'organisation du 1er Août, la dernière manifestation dont il était responsable et qui a été un réel succès. Gérald nous a montré à tous qu'il avait une valeur essentielle, celle de l'éthique. Il nous a aussi apporté une manière différente d'aborder les thématiques et d'une manière générale, une ouverture bienvenue. Gérald était une inspiration et un puits de nouveautés.

Sous son apparence de gars solide, sympathique et disposant de beaucoup d'humour, Gérald cachait une grande sensibilité. Quatre ans jour pour jour avant son départ, le 8 septembre, lors du décès de sa chère maman, nous lui écrivions : « La Joie de vivre de ta maman, elle n'est pas perdue, elle perdure à travers toi. Alors dans quelques temps même si la peine est immense, tu trouveras au fond de toi cette joie de vivre et tu la renouvelleras pour toi et pour elle. » Cette joie de vivre, Gérald aimait la partager lors des moments de convivialité, une fois le travail achevé.

Généreux, il nous a fait découvrir la saucisse de Morteau, le vacherin Mont d'Or et le vin d'Arbois. Jamais avare d'anecdotes personnelles, il détonnait parfois par son franc-parler. Mais c'était lui... C'était Gérald... et il va irrémédiablement nous manquer...

# 1. EVENEMENTS MARQUANTS

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA  
ROUTE DE LA BÉRALLAZ**

**PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL  
(PECC)**

**SECURISATION DES PARCELLES 66 ET 71**



## Réaménagement de la route de la Bérallaz

Après l'acceptation du préavis n°18-2023 en mai 2023, les travaux de réaménagement de la route de la Bérallaz n'ont démarré qu'une fois les travaux du chemin des Esserts terminés (exception faite de la pose de l'enrobé définitif), ceci en raison de contraintes de circulation très fortes. Dans l'intervalle, et afin d'assurer une meilleure sécurité d'accès aux visiteurs du Giron de Cutigny ainsi qu'au cortège de la manifestation, une intervention ponctuelle consistant à reboucher provisoirement les dégradations de chaussée a été réalisée, en collaboration avec une entreprise locale qui a pris à sa charge les frais de reflachage.

Les travaux de réaménagement de la route de la Bérallaz ont débuté le 23 octobre, durant les vacances scolaires. Au vu des gabarits existants, la circulation y a été complètement interdite, y compris pour les piétons et les vélos. Une signalisation ainsi que des déviations ont été mises en place avec une information générale à la population cugiérane. Des bus scolaires spéciaux ont également été mis en place pour prendre en charge les élèves de 7P à 11S domiciliés dans le hameau de la Bérallaz, afin d'éviter une mise en danger et des détours trop importants pour ces piétons.



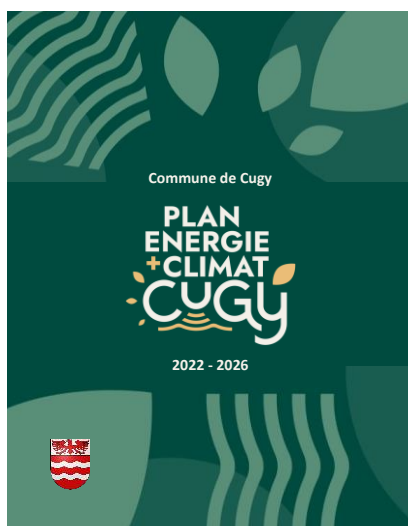
Malgré une météo capricieuse, le chantier s'est déroulé sans encombre et selon le planning annoncé. La chaussée a pu être réouverte à la circulation générale le vendredi 24 novembre 2023.

La bande longitudinale pour piétons prévue dans le projet et ayant fait l'objet d'un amendement par le Conseil communal a été balisée le 29 novembre 2023. La pose du revêtement définitif interviendra au premier semestre 2024, et nécessitera une fermeture générale de la route d'une durée de 2 jours.

## Plan énergie et climat communal (PECC)

La Municipalité a affirmé sa volonté d'accompagner à son échelle le Plan Climat cantonal en adoptant, puis en mettant en œuvre un **Plan énergie et climat communal (PECC)**. Cette démarche poursuit et renforce la dynamique déjà entamée lors de la création du Dicastère dédié à l'énergie et au développement durable en 2016, puis par la création de la Commission municipale de l'énergie et du développement durable (CEeDd) en 2018 et par la mise à jour du concept énergétique communal.

Le Plan énergie et climat communal a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les quatre prochaines années. Il permettra de prioriser les actions communales les plus à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre et



d'adapter le territoire communal aux conséquences du changement climatique. La démarche se veut inclusive en impliquant les services communaux, les Cugiérannes et les Cugiérans, le Conseil communal et les acteurs économiques et associatifs de la commune.

En 2023, la Municipalité a présenté son projet PECC au Bureau cantonal de la durabilité pour validation. Ce dernier a évalué positivement le document et a estimé que sa force résidait dans son état des lieux qui permettra d'aiguiller les actions de la commune à moyen terme. Dès lors, la Municipalité a pu finaliser cette première étape en apposant sa signature en fin du document et en le mettant à disposition de la population.

Durant cette année 2023, hormis la finalisation de la rédaction du PECC, la Municipalité appuyée par sa Commission Énergie et Développement durable (CEEDD) a pu développer ses premières actions concrètes. D'autre part, la Municipalité a poursuivi son intention de susciter l'adhésion et l'engagement de la population en organisant différentes démarches participatives et en communiquant régulièrement par des articles dans les Reflets de Cugy et en lançant une PIO spécifique de couleur verte afin de donner du sens à notre slogan :

*"Cugy bouge pour le climat !"*

## Sécurisation des parcelles 66 et 71

Pour rappel, à fin 2022, un mandat d'expertise a été attribué à un bureau d'ingénieurs spécialisés afin de vérifier la sécurité des structures existantes du bâtiment.

Suite à l'expertise et à l'urgence soulevée par cette dernière, le mandataire a transmis, le jour même de l'expertise, ses observations par mail du 19 janvier à la Commune ainsi qu'au propriétaire de la parcelle 71 par écrit le 24 janvier 2023. Cette mise en garde avertissait les propriétaires sur les risques encourus.

La Municipalité s'appuyant sur l'article 92 LATC a pris ses responsabilités en faisant appliquer rapidement les conclusions du rapport :

*« Il doit être considéré que le bâtiment présente aujourd'hui un risque d'effondrement partiel ou global. Des mesures doivent donc être mises en œuvre afin d'assurer la sécurité des personnes.*

*Celles-ci doivent notamment inclure :*

- 1. La fermeture des locaux à clé, avec mise en place de clôtures extérieures et panneaux de chantier interdisant l'accès.*
- 2. La mise en œuvre de filets de sécurité le long de la façade pignon sud-ouest. Cette intervention impliquera la fermeture du trottoir adjacent au bâtiment.*
- 3. Le monitoring du mur pignon déformé, par la mise en place d'inclinomètre avec système d'alarme.*
- 4. En alternative aux points 2 et 3 : fermeture du trottoir et de la route au-devant du bâtiment, avec interdiction formelle de passage (piétons et automobile). »*

Suite à ces mesures contraignantes pour les deux propriétaires, celui de la parcelle 71 a fait recours auprès de la CDAP à la décision municipale d'évacuation des locaux en urgence. Au vu de ce recours, la Commune a mandaté un avocat pour suivre le dossier. La CDAP a convoquée les parties à une audience sur site qui a eu lieu le 14 avril aux abords du bâtiment.

Si à fin 2023, le dossier était toujours ouvert auprès de la CDAP, cette dernière, dans un arrêt du 19 janvier 2024, a rejeté le recours du propriétaire de la parcelle 71, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour les mois futurs.

Durant l'année 2023, la Municipalité a travaillé sur le dernier volet du rapport d'expertise qui dit que « Dans tous les cas, les mesures implémentées devront être maintenues jusqu'à l'entreprise de travaux de remise en état et rénovation du bâtiment. Dans cette optique, il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre un projet architectural sans délai. » Ainsi la Municipalité a pris la décision d'organiser un concours d'architecture sur un périmètre élargi. Diverses possibilités ont été envisagées et l'une d'elle a été notifiée dans un projet de préavis que la Municipalité a reporté au vu des incertitudes encore pendantes liées au recours d'une part et à la décision cantonale sur le PACOM d'autre part.

## **2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL**

**TRAVAUX ET SÉANCES  
DE L'ÉXÉCUTIF**

**COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ**

**TRAVAUX ET SÉANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**ELECTIONS COMPLEMENTAIRES**

## Travaux et séances de l'Exécutif

La Municipalité s'est réunie en 2023 à 45 reprises les lundis à 17h30.

## Travaux et séances du Conseil Communal

### 26 janvier 2023

Préavis n°15-2023 : Demande de crédit de CHF 110'000.- pour la transformation et le changement d'affectation du caveau situé au sous-sol du bâtiment de l'administration communale à la Rue du Village 13

- Accepté

### 11 mai 2023

Préavis n°16-2023 : Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Cugy

- Accepté

### 22 juin 2023

- Préavis n°17-2023 : Rapport de gestion et états financiers

- Accepté

- Préavis n°18-2023 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 430'000.- (quatre cent trente mille francs) pour la réfection de la chaussée et l'amélioration de la sécurité globale sur le tronçon T3 de la route de la Bérallaz

- Accepté

### 5 octobre 2023

Préavis n°19-2023 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- (Cent mille francs suisses) pour l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique, conformément aux recommandations cantonales, dans les différents collèges primaires de la commune.

- Accepté

### 14 décembre 2023

- Préavis n°20-2023 : Mise en place d'un Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité

- Refusé

- Préavis n° 21-2023 : Budget 2024

- Accepté

# Composition de la Municipalité

## **THIERRY AMY**

Administration  
Affaires générales  
Urbanisme - Développement régional et  
Économique

## **CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI**

Bâtiments communaux  
Police des constructions  
Domaines et forêts - Cours d'eau

## **JEAN-PIERRE STERCHI**

Affaires sociales  
Énergie et Développement durable  
Cultes  
Sécurité publique

## **FRÉDÉRIQUE ROTH**

Formation et jeunesse  
Transports et mobilité  
Routes

## **PHILIPPE FLÜCKIGER**

Finances  
Services industriels  
Informatique - Internet – Cyberadministration  
Affaires culturelles et loisirs

## **CHRISTIAN DURUSSEL (dès le 1<sup>er</sup> juillet)**

Parcs et terrains de sport  
Gestion des déchets  
Voirie  
Assainissement

## **GÉRALD CHAMBON (jusqu'au 8 septembre)**

Sécurité publique  
Gestion des déchets  
Voirie  
Assainissement

## **ROLAND KARLEN (jusqu'au 10 mars)**

Domaines et forêts - Cours d'eau  
Parcs et terrains de sport  
Gestion des déchets  
Affaires culturelles et loisirs  
Naturalisations

**SYNDICATURE :** Thierry AMY

**VICE SYNDICATURE :** Philippe FÜCKIGER (jusqu'au 30 juin 2023)  
Gérald CHAMBON (jusqu'au 8 septembre 2023)  
Jean-Pierre STERCHI (dès le 9 septembre 2023)  
Frédérique ROTH (dès le 1 juillet 2023)

## Elections complémentaires

M. Roland Karlen a démissionné de la Municipalité le 10 mars 2023 avec effet immédiat. Les élections complémentaires ont eu lieu le dimanche 18 juin 2023, sans qu'aucune candidature n'ait été enregistrée à la date butoir du 8 mai 2023. Au second tour, M. Christian Durussel étant seul candidat, il a été élu tacitement et a pris ses fonctions de Municipal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le 8 septembre 2023, notre cher et estimé collègue municipal Gérald Chambon décédait. Après une pénible phase de deuil, la Municipalité a fixé d'entente avec la Préfecture la date du 1er tour des élections complémentaires au 4 février 2024 et celui du second tour au 25 février suivant.



*La Municipalité de Cugy en date du 25 septembre 2023*

## **3. ADMINISTRATION**

**EFFECTIFS DE  
L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE**

**FORMATION CONTINUE**

**ARCHIVES**

**INFORMATIQUE**

**INFORMATION ET  
COMMUNICATION**



## Effectifs de l'Administration communale

Face à des problématiques persistantes en lien avec les ressources humaines et à la nécessité de revoir l'organisation interne de l'Administration communale afin de mieux répondre aux défis du futur, la Municipalité a lancé à la fin de l'année 2022 un audit RH. Un mandat a ainsi été confié à une entreprise spécialisée en la matière. L'audit a été mené durant le mois de janvier 2023. Il s'est notamment basé sur des interviews des membres tant de l'Administration communale que de la Municipalité.

Le cabinet de consultants a remis son rapport à la Municipalité début février 2023. Dans ce rapport, des constats étaient tirés, de même que plusieurs recommandations d'actions et de mesures étaient émises. Le personnel communal a reçu un retour de cet audit début mars 2023 du mandataire.

Sur ces entre-faits, notre collègue Roland Karlen a donné sa démission avec effet au 10 mars 2023. Les dicastères dont Roland Karlen s'occupait ont été répartis parmi les municipaux restants jusqu'à l'entrée en fonction d'un-e nouvel-le élu-e. L'élection de Christian Durussel en tant que nouveau municipal avec effet au 1er juillet 2023 a entraîné une nouvelle réorganisation des dicastères.

Par ailleurs, la Municipalité s'est vue contrainte de mettre un terme au contrat de travail la liant à sa secrétaire municipale, Madame Delphine Gerber, avec effet au 31 juillet 2023. Mme Gerber a été libérée de son obligation de travailler avec effet immédiat. Afin d'assurer la continuité des opérations, la Municipalité a engagé à partir du 2 mai 2023 et pour une période déterminée prévue jusqu'au 31 août 2023 et prolongée jusqu'au 30 novembre 2023, un secrétaire municipal ad interim à 80%, en la personne de M. Yvan Cheseaux. Ses tâches principales ont consisté à gérer le suivi des décisions municipales et surtout d'assurer la conduite et la coordination des activités sous la responsabilité des chefs de services et d'équipe.

Durant cette période de transition, le processus de réorganisation initié dans le cadre de l'audit RH a intensivement poursuivi son cours. La Municipalité s'est à cet effet fait accompagner par une société de consulting spécialisée en gestion d'entreprises et ressources humaines pour élaborer et implémenter le nouvel organigramme de l'Administration communale, réviser les cahiers des charges et mettre au concours les postes de secrétaire municipal-e et de boursier communal, en remplacement d'Anne Bertusi Pache qui prendra sa retraite d'ici fin août 2024.

Sur la base des recommandations de l'audit RH précité, le poste de secrétaire municipal adjoint a été supprimé. Courant mars, il a ainsi été mis un terme à l'amiable au contrat de travail de Mme Cloé Ginier, qui était en arrêt maladie depuis l'automne 2022. De même, en juin 2023, pour se conformer à l'une des recommandations émises dans le cadre de l'audit RH, une personne de confiance externe a également été engagée, de manière à permettre aux employé-e-s qui en éprouveraient le besoin de pouvoir échanger de manière confidentielle.

Afin de renforcer le secrétariat municipal pendant cette période de réorganisation, la Municipalité a engagé M. Mathieu Crottaz, comme assistant administratif à 100%, pour une durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2023. Il a également assuré le remplacement du préposé au contrôle des habitants durant cette période. A partir du 1er octobre 2023, la Municipalité a engagé M. Crottaz sur la base d'un contrat de durée indéterminée, en tant qu'assistant du secrétaire municipal et responsable administratif du secrétariat municipal.

Concernant les processus de recrutement du secrétaire municipal et du boursier, la Municipalité s'est fait accompagner par cabinet spécialisé et a lancé, dans le courant du mois d'août 2023, les processus de recrutement proprement dits. La Municipalité a ainsi pu procéder à l'engagement d'un nouveau secrétaire municipal en la personne de M. Nicolas Chervet, qui est entré en fonction le 1er novembre 2023. M. Chervet dispose d'une longue expérience dans le management et la conduite de personnel, tant dans le domaine privé que public. Il a notamment occupé par le passé le poste de remplaçant du Commandant de la Gendarmerie vaudoise, ainsi que de Secrétaire général du Département cantonal de la sécurité et

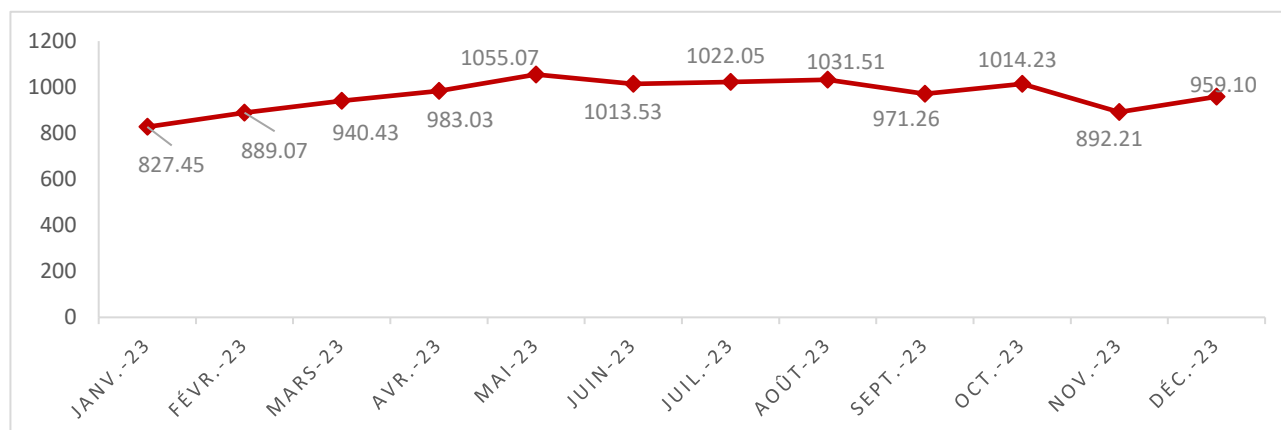
de l'environnement, devenu par la suite le Département du territoire et de l'environnement. Avocat de formation, il met à la disposition de notre Administration et de la Municipalité ses vastes connaissances à la fois juridiques et administratives. Depuis son arrivée, M. Chervet a eu notamment pour tâche de mener à bien le processus de réorganisation de notre Administration communale tel que décidé par la Municipalité et de la doter de processus de travail clairs et transparents, ainsi que d'outils informatiques en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la Commune.

Vu l'engagement de M. Chervet, il a été mis un terme au contrat de M. Cheseaux, avec effet au 30 novembre 2023. La Municipalité le remercie vivement pour son intérim à ce poste et l'aide précieuse qu'il a apporté tant à la Municipalité qu'à l'Administration communale.

La Municipalité a également procédé à l'engagement de M. Frédéric Delacrausaz, en tant que boursier, avec effet au 1er novembre 2023. Il remplacera Mme Anne Bertusi Pache lors de son départ à la retraite. M. Delacrausaz a d'ores et déjà pour principale mission d'implémenter le nouveau modèle comptable MCH2 voulu par le canton. Dans le cadre d'un tuilage mené sur plusieurs mois, il reprendra en outre progressivement toutes les tâches liées aux finances communales. M. Delacrausaz bénéficie d'une longue expérience en matière de gestion comptable et financière tant

### Evolution du solde d'heures supplémentaires

Après avoir atteint un pic à l'été 2023, notamment en lien avec les absences longue durée et les départs précités, le solde d'heures supplémentaires s'est ensuite réduit. L'un des objectifs RH de 2024 sera de le diminuer de façon significative.



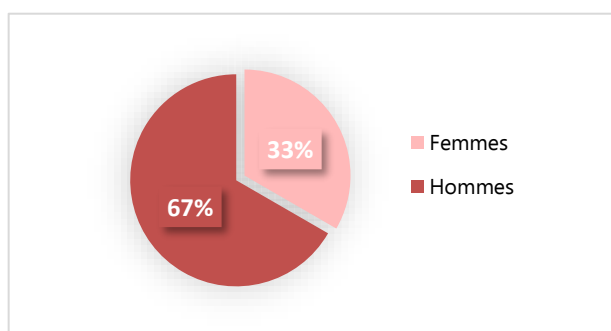
dans le domaine privé que public. Il a en effet fonctionné en tant que Boursier auprès de plusieurs communes ces dernières années et a assumé des fonctions de chef financier dans plusieurs entreprises tant suisses qu'internationales. Il bénéficie également d'une expérience en lien avec MCH2, dont fait bénéficier notre Commune.

### Evolution des ETP par domaine :

	01.01.2023	31.12.2023		01.01.2023	31.12.2023
<b>Greffes</b>			<b>Bourse</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2,25</b>	<b>2,45</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>
	01.01.2023	31.12.2023		01.01.2023	31.12.2023
<b>Contrôle habitants</b>			<b>Service Technique</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1,45</b>	<b>1,45</b>
	01.01.2023	31.12.2023		01.01.2023	31.12.2023
<b>Conciergerie</b>			<b>Voirie</b>		
PMA	0,3	0,3			
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	01.01.2023	31.12.2023		01.01.2023	31.12.2023
<b>Déchetterie</b>			<b>ASP</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1,26</b>	<b>1,26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

A fin 2023, le nombre d'ETP est identique – à 0.2 ETP près – à celui de fin 2022, soit un total de 17.56 ETP, l'augmentation de 0.8 ETP à la Bourse n'est que provisoire (tuilage entre la Boursière et son successeur).

### Répartition femmes-hommes



## Formation continue

Le personnel de l'administration communale a pu suivre diverses formations continues en emploi, tel que :

- Communication des communes
- Gestion du site internet
- Abacus – Débiteurs/créanciers
- Système comptable MCH2

## Archives

Le mandataire externe de la commune a poursuivi ses travaux de préarchivage et d'archivage, ainsi que de mise à jour des dossiers historiques de la police des constructions, dans l'optique de tendre vers un archivage homogène et conforme aux règles de l'art. Cela permet notamment d'assurer un stockage pertinent et efficace des documents tout en garantissant le respect des règles en matière de protection et de conservation des données.

## Informatique

Un important travail a été effectué au niveau de la sécurité informatique, en particulier en matière de cybersécurité, ce domaine devenant de plus en plus sensible et un risque avéré

Une procédure d'obtention du Label « CyberSafe » a entamée, impliquant notamment une mise en conformité des infrastructures et processus informatiques de la commune. L'obtention du dit label est prévue pour début 2024.

Une migration vers des versions supérieures des programmes ABACUS (gestion financière) et NEST (gestion du contrôle des habitants) a en outre été effectuée.

## Information et communication

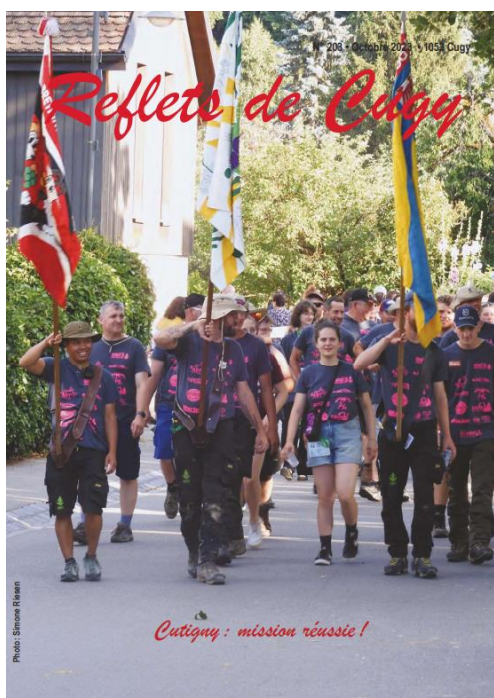
Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la Commune de Cugy a mis en ligne son nouveau site internet en collaboration avec son nouveau prestataire. L'interface a été complètement revue et chaque page internet est à présent disponible très rapidement grâce aux boutons « accès directs ». Un guichet virtuel a été également ajouté et rend possible la réservation en ligne des salles communales à disposition (Caveau communal, Maison villageoise).

La Municipalité a à cœur de communiquer régulièrement avec sa population, raison pour laquelle elle a édité sept « Pages d'Informations Officielles » (PIO). En lien avec les mesures du PECC, une nouvelle PIO a été créée, cette fois-ci de couleur verte, afin de communiquer en matière d'énergie et de durabilité.

## REFLETS DE CUGY

Pour 2023, sports et climat dans les pages des Reflets de Cugy !

Eh oui ! Les thèmes principaux abordés durant cette année riche en événements de toutes sortes sont le sport et le climat. Les pages de notre journal ont fait la part belle au judo, à la gymnastique, à la marche, à la pétanque, à l'expression corporelle, à la Suisse bouge mais aussi au Plan Energie et Climat et à plusieurs manifestations organisées pour les citoyens telles que la Fresque du Climat, Ma Commune et moi ou encore la journée consacrée à la plantation d'arbres par les élèves du village.



En 2023, quatre numéros de 24 pages ont été publiés avec un tirage à 1'400 exemplaires par édition. Plusieurs demandes nous sont parvenues d'anciens habitants du village ou d'autorités communales qui souhaitent recevoir le journal. Ainsi, à ce jour, 59 personnes ou institutions extérieures au village reçoivent le journal communal.

Les publications des Reflets de Cugy en format PDF à partir de 2022 sont en ligne sur le site internet de la Commune.

L'équipe de rédaction des Reflets de Cugy poursuit son mandat bénévole dans la bonne humeur. Elle a décidé de garder son autonomie et son agilité en lien avec une proposition d'être appuyée par une agence de communication. En revanche, elle envisage un appui pour proposer une nouvelle maquette.

Le tableau ci-dessous montre depuis deux ans une hausse considérable de près de 40% des recettes publicitaires suite aux efforts de prospection de notre rédactrice en cheffe.

### Comparatif entre les frais et les recettes (2018-2023) en francs

	2018	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	13'866	15'182	17'741	16'084	17'536	<b>17'987</b>
Recettes publicitaires	6'940	7'810	7'360	6'930	10'763	<b>10'031</b>
Coût effectif	6'926	7'372	10'381	9'154	6'773	<b>7'956</b>

## 4. FINANCES

**CHARGES ET REVENUS  
DE FONCTIONNEMENT**

**PARTICIPATION  
A LA COHÉSION SOCIALE**

**EMPRUNTS**

**RATIOS**

**PÉRÉQUATION FINANCIÈRE**

**REVENUS D'IMPÔTS**

**MARGE D'AUTOFINANCEMENT**

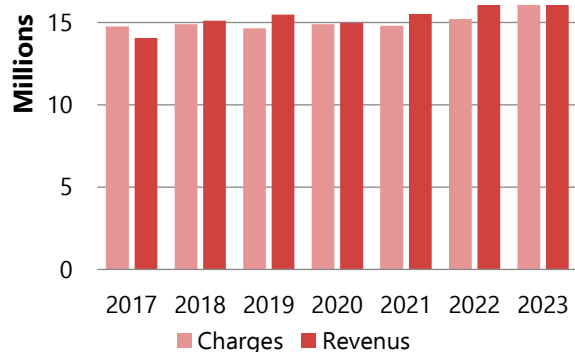
**PORTEFEUILLES DE TITRES**

## Charges et revenus de fonctionnement

Les comptes 2023 bouclent, avant répartition, avec un bénéfice de CHF 613'160.13.

Ce résultat provient pour environ 58% du retour sur la péréquation 2022, soit pour Cugy CHF 357'612.- sur l'ensemble de la péréquation (CHF 354'900.- pour la cohésion sociale et CHF 2'712.- pour la réforme policière). D'autres facteurs participent également à ce résultat comme des dépenses non faites ou reportées, voire des revenus non budgétisés tels que l'impôt sur la dépense ou la dissolution de provisions.

### Charges et revenus de fonctionnement en francs

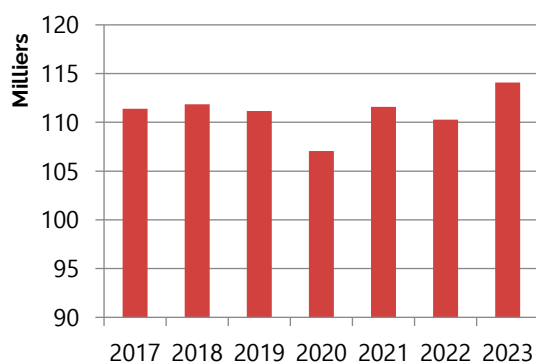


Depuis 2017, les comptes sont équilibrés, voire avec des revenus supérieurs.

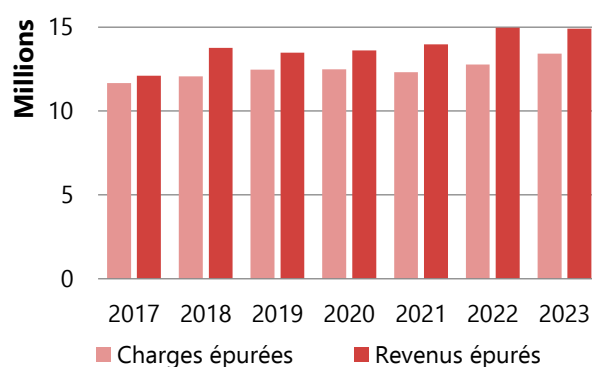
Les résultats, avant attribution, de 2018 à 2020 se sont élevés respectivement à CHF 577'341.51, CHF 323'584.11 et CHF 615'829.71.

Pour 2021 et 2022 les bénéfices atteignent CHF 1'560'379.39 et CHF 1'162'119.81. En 2023, le résultat revient au niveau des années 2018 à 2020, soit CHF 613'160.13

### Point péréquatif en francs



### Charges et revenus de fonctionnement épurés, en francs



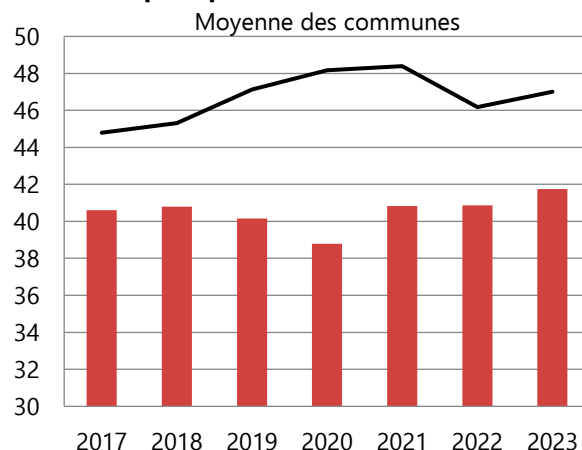
En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves, ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (qui représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus.

## Péréquation financière

Il est difficile de prévoir l'évolution du point péréquatif, l'encaissement de revenus exceptionnels d'impôt pouvant l'influencer à la hausse. Il est calculé sur le total des impôts perçus sur la base du taux (impôts sur le revenu et la fortune, impôts à la source, impôts sur le bénéfice et le capital) additionnés des impôts fonciers et de l'impôt spécial sur immeubles. Le total ainsi obtenu est divisé par le taux d'imposition.

Le point péréquatif à l'habitant est un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Il s'obtient en divisant le point d'impôt péréquatif par le nombre d'habitants au 31 décembre. Cugy se situe légèrement en dessous de la moyenne.

### Point péréquatif à l'habitant en francs

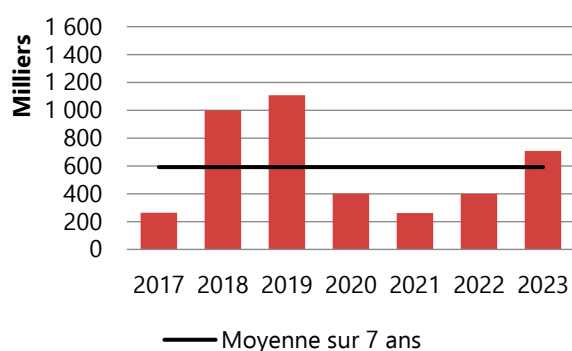


## CHARGE PÉRÉQUATIVE DIRECTE ANNUELLE NETTE

Chaque année, les comptes comprennent : d'une part le décompte de l'année précédente et d'autre part l'acompte de l'année en cours.

Ainsi, dans les comptes 2023, on retrouve le solde provenant du décompte 2022, soit CHF 48'733.- en faveur de la péréquation.

### Charge péréquative directe annuelle en francs



### Péréquation directe - Décompte 2022 - en francs

	Acomptes payés en 2022	Décompte reçu en 2023	Différence payée en 2023
Alimentation	2'050'072	2'108'583	-58'511
Retour Population	-735'034	-742'095	7'061
Retour Solidarité	-496'322	-471'754	-24'568
Dépenses thématiques	-163'100	-190'385	27'285
<b>Total charge nette</b>	<b>655'616</b>	<b>704'349</b>	<b>-48'733</b>

### Détails de la charge péréquative directe annuelle nette - en francs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Alimentation	1'950'520	2'025'712	2'201'720	2'256'296	2'179'336	2'050'072	<b>2'151'360</b>
Retour Population et Solidarité	-1'002'280	-1'019'004	-1'000'900	-1'016'232	-1'141'850	-1'231'356	<b>-1'226'724</b>
Retour dépenses thématiques	-226'872	-171'236	-267'940	-136'500	-195'170	-163'100	<b>-265'104</b>
Décompte année précédente	-458'423	164'410	173'884	-120'903	-581'525	-257'072	<b>48'733</b>
<b>Coût total net</b>	<b>262'945</b>	<b>999'882</b>	<b>1'106'764</b>	<b>982'661</b>	<b>260'791</b>	<b>398'544</b>	<b>708'265</b>

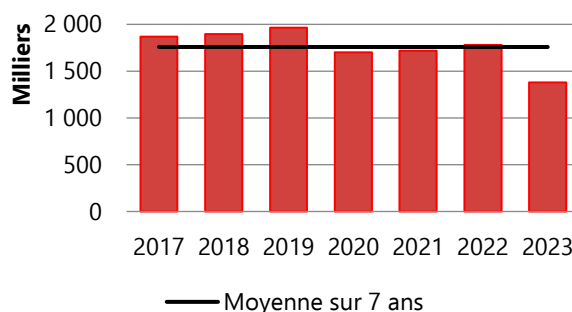
## Participation à la cohésion sociale

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours.

Ainsi, les comptes 2023 enregistrent un solde en notre faveur de CHF 354'900.- provenant du décompte 2022. Le calcul des acomptes 2023 a été effectué sur la prévision cantonale d'une participation totale de l'ensemble des communes à la cohésion sociale à hauteur de CHF 796'046'500.- (CHF 810'939'700.- pour 2022). Cette somme tient compte, conformément à l'accord

Canton-communes du 25 août 2020, de la prise en charge par le Canton, à des fins de rééquilibrage, de diverses charges totalisant une somme de CHF 78,3 millions.

**Charge cohésion sociale annuelle  
en francs**



**Charge cohésion sociale annuelle - en francs**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1'869'064	1'894'876	1'962'784	1'702'654	1'718'869	1'779'834	<b>1'379'562</b>

## Revenus d'impôts

### REVENUS D'IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES (PP) ET PERSONNES MORALES (PM)

Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes et 2023, ce qui représente :

**Revenus d'impôts ramenés au taux de 78 - en francs**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7'939'395	8'033'283	7'860'304	7'619'904	7'779'573	7'891'437	<b>8'121'474</b>

**Revenus d'impôts PP et PM - en francs**

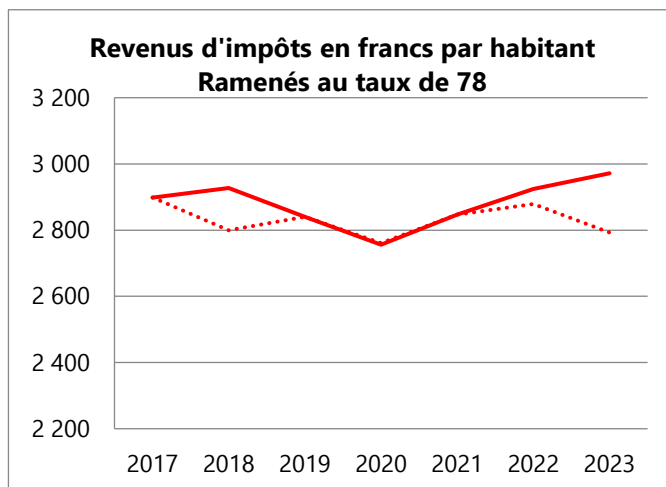
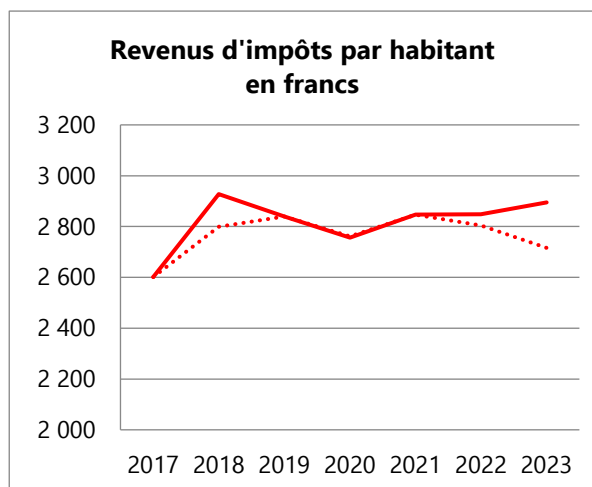
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'imposition	70	78	78	78	78	76	<b>76</b>
Nombre d'habitants	2739	2744	2768	2760	2733	2699	<b>2733</b>
<b>Revenus d'impôts</b>	<b>7'125'098</b>	<b>8'033'283</b>	<b>7'860'304</b>	<b>7'619'904</b>	<b>7'779'573</b>	<b>7'689'093</b>	<b>7'913'231</b>
PP - Revenu (*)	5'822'648	6'760'449	6'526'997	6'375'735	6'420'850	6'183'625	<b>6'385'202</b>
PP - Source	129'530	139'190	119'548	128'686	103'873	92'088	<b>94'911</b>
PP - Fortune	923'623	1'004'624	1'086'830	957'991	1'054'434	1'064'178	<b>1'014'257</b>
PM - Bénéfice	246'916	121'944	117'894	144'670	187'670	340'873	<b>414'759</b>
PM - Capital	2'381	7'076	9'035	12'823	12'746	8'328	<b>4'102</b>

(\*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes



## REVENUS D'IMPÔTS PP ET PM EN CHF RAMENÉS À L'HABITANT

En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles



On constate dans ce tableau que le revenu d'impôt (sans les impôts exceptionnels) par habitant est légèrement plus bas mais stable sur 2023 suite à la réduction du taux d'imposition à 76. Les taxations des années antérieures, au taux de 78, se réduisent.

S'agissant de la capacité contributive de nos concitoyens, on constate également une tendance plus faible une fois les impôts perçus ramenés au taux de 78.

## STRUCTURE DES IMPÔTS

Impôts structurels - en francs										
	Comptes 2023 - Taux 76				Comptes 2022 - Taux 76			Comptes 2021 - Taux 78		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2023	en %	Résultats	Ecart vs 2023	en %
Impôt sur le revenu des PP	6'532'216	6'450'000	82'216	1.27%	6'290'593	241'623	3.84%	6'692'360	-160'144	-2.39%
Impôt sur la fortune des PP	1'014'257	1'100'000	-85'743	-7.79%	1'064'178	-49'921	-4.69%	1'054'433	-40'176	-3.81%
Impôts à la source	94'911	130'000	-35'089	-26.99%	92'088	2'823	3.07%	103'873	-8'962	-8.63%
Impôt sur bénéfice et capital des PM	415'171	150'000	265'171	176.78%	349'111	66'060	18.92%	200'416	214'755	107.15%
Compensation financière RFFA (*)	39'492	22'000	17'492	44.29%	36'493	2'999	8.22%	22'700	16'792	73.97%
Impôt compl. sur Immeuble des PM	44'521	35'000	9'521	27.20%	42'955	1'566	3.64%	26'326	18'195	69.11%
Impôt foncier	728'433	720'000	8'433	1.17%	726'633	1'800	0.25%	716'847	11'586	1.62%

(\*) RFFA : Réforme fiscale et financement de l'AVS

### Impôts conjoncturels - en francs

	Comptes 2023				Comptes 2022			Comptes 2021		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2023	en %	Résultats	Ecart vs 2023	en %
Droits de mutation	195'236	300'000	-104'764	-34.92%	265'151	-69'915	-26.37%	295'047	-99'811	-33.83%
Impôt successions et donations	0	0	0	0.00%	0	0	0.00%	11'588	-11'588	100.00%
Impôt chiens	16'750	16'000	750	4.69%	15'100	1'650	10.93%	16'050	700	4.36%
Impôts récupérés après défalcation	13'342	40'000	-26'658	-66.64%	107'201	-93'858	-87.55%	9'516	3'826	40.21%
Patentes diverses	14'036	15'000	-964	-6.43%	14'209	-173	-1.22%	13'748	288	2.09%
Intérêts moratoires et majorations	53'692	20'000	33'692	168.46%	61'123	-7'431	-12.16%	61'607	-7'915	-12.85%
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	6'225	5'000	1'225	24.50%	7'413	-1'188	-16.03%	6'989	-764	-10.94%
Part à l'impôt sur les gains immobil.	224'575	250'000	-25'425	-10.17%	298'985	-74'410	-24.89%	269'483	-44'908	-16.66%
Impôts des frontaliers	104'995	100'000	4'995	4.99%	89'062	15'933	17.89%	98'315	6'680	6.79%

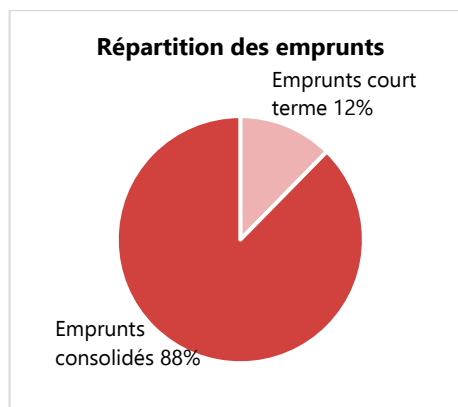
## Emprunts

Les liquidités générées par la marge d'autofinancement 2022 et 2023, ont permis de financer les investissements 2023 par les liquidités courantes.

### Situation des emprunts au 31.12.2022 – en francs

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Etablissement financier	Taux 31.12	Montant au 31.12.2022	Intérêts 2022	Date emprunt	Durée	Échéance	Montant initial
9221.05	Maison de Commune, collègues	Bque cant. Genève	1.81%	3'500'000	63'350	30.11.2022	5 ans	30.11.2027	3'500'000
9221.05	Déchetterie, parking Cavenettez	Bque cant. Genève	1.84%	3'000'000	50'600	31.01.2023	4 ans	01.02.2027	3'000'000
9221.05	RC501 2è, giratoire, Rue du Village	Bque cant. Genève	2.23%	3'000'000	24'874	16.08.2023	10 ans	16.08.2023	3'000'000
9221.07	Travaux routiers, giratoire	Retraites populaires	0.87%	-	16'385	16.08.2021	1 an	16.08.2023	7'000'000
9221.09	Déchetterie, parking Cavenettez	Swissquote	0.97%	-	5'012	28.01.2018	6 mois	31.01.2023	3'000'000
9221.11	Collège de l'Epi d'Or	Rentes Genevoises	1.40%	1'625'000	22'881	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2'500'000
9221.12	Achat parcelle 87 (Ferme du Verger)	SUVA	0.49%	2'000'000	9'800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2'000'000
9221.12	Achat parcelle 66a	SUVA	1.19%	1'850'000	22'015	31.08.2022	2 ans	31.08.2024	1'850'000
<b>Totaux</b>				<b>14'975'000</b>	<b>214'917</b>				

Deux renouvellements d'emprunts ont été effectués au cours de l'année pour des périodes de 4 et 10 ans pour les taux respectifs de 1.84% et 2.23%. Au vu de ce qui précède, le taux moyen de financement de nos emprunts en 2023 s'est élevé à 1.44%.



## Marge d'Autofinancement (MA)

### EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

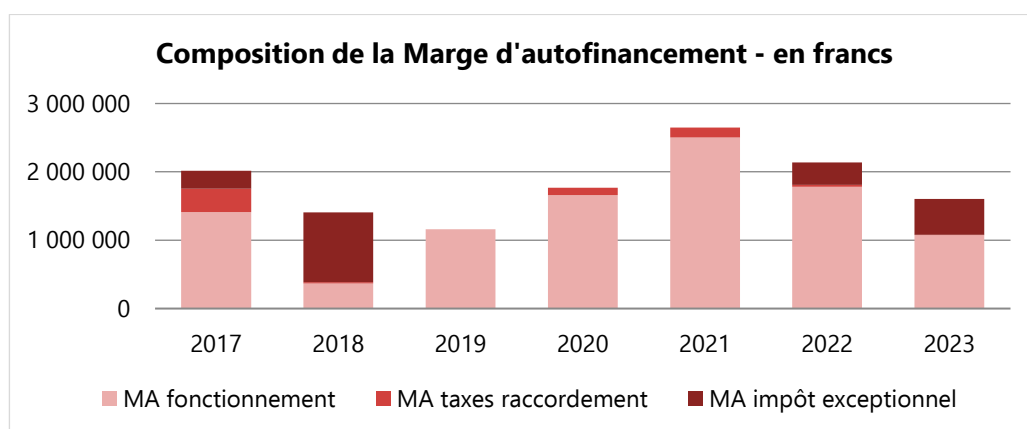
Le cash-flow de fonctionnement, parfois également appelé marge d'autofinancement (MA) ou marge brute d'autofinancement (MBA), est un solde

budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes.

Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

#### Structure de la Marge d'autofinancement – en francs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
MA fonctionnement	1'413'697	365'785	1'150'603	1'657'930	2'505'015	1'783'593	<b>1'075'099</b>
MA taxes raccordement	341'225	18'529	1'429	111'833	141'837	24'859	<b>561</b>
MA impôt exceptionnel	259'000	1'024'000	0	0	0	331'000	<b>525'000</b>
	2'013'923	1'408'314	1'152'032	1'769'763	2'646'852	2'139'452	<b>1'600'660</b>



Dès 2017, grâce à un budget d'austérité et un retour sur péréquation important, une marge d'autofinancement sur le fonctionnement a pu être dégagée. Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré, ont permis de retrouver les valeurs

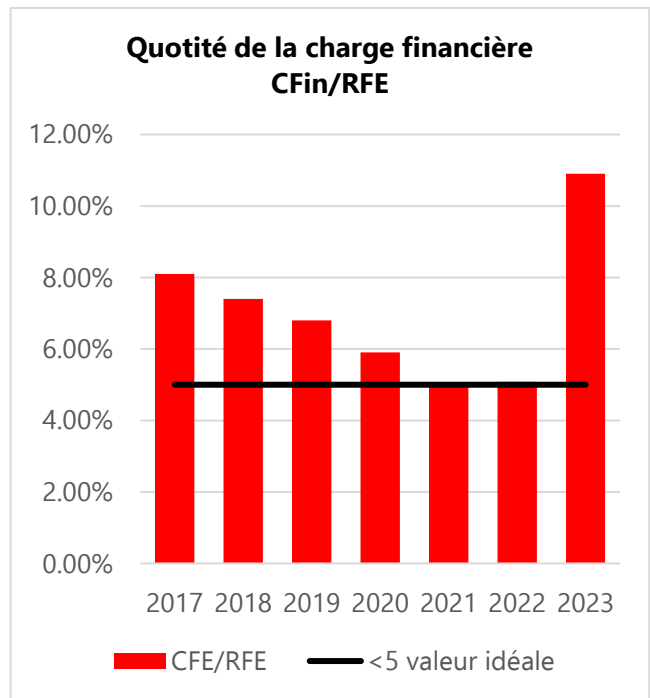
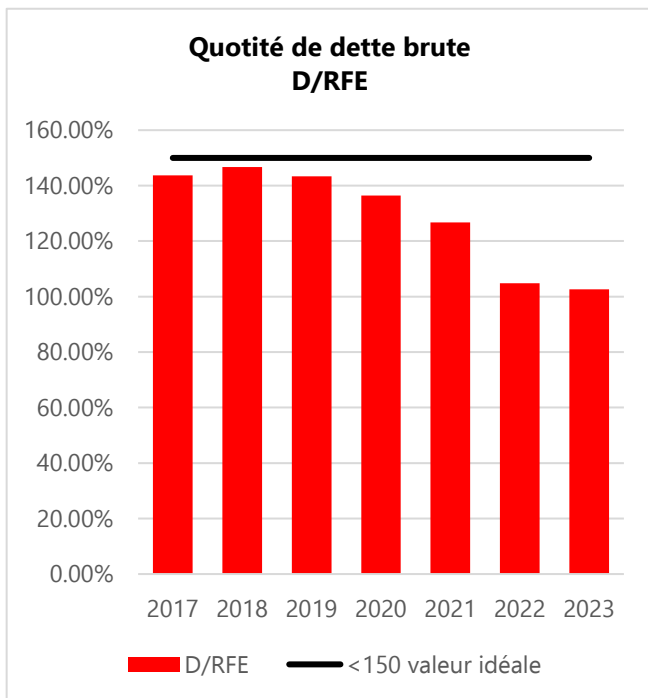
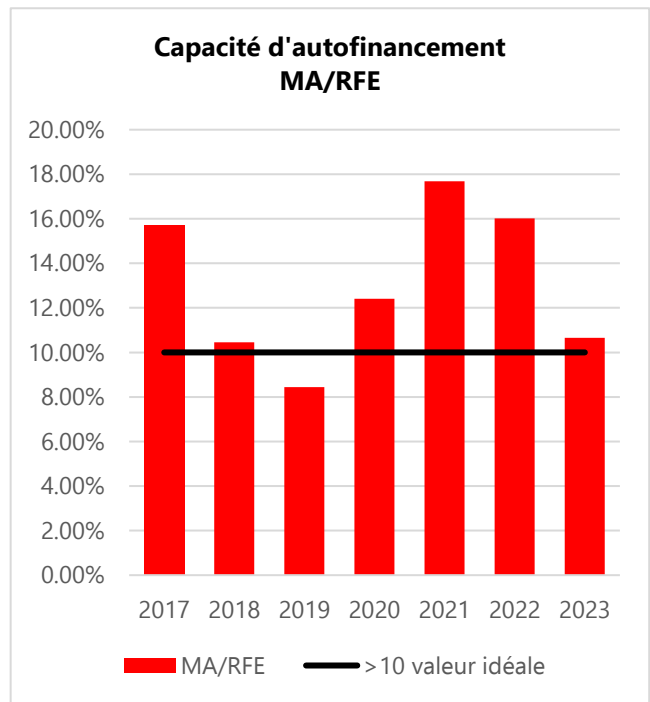
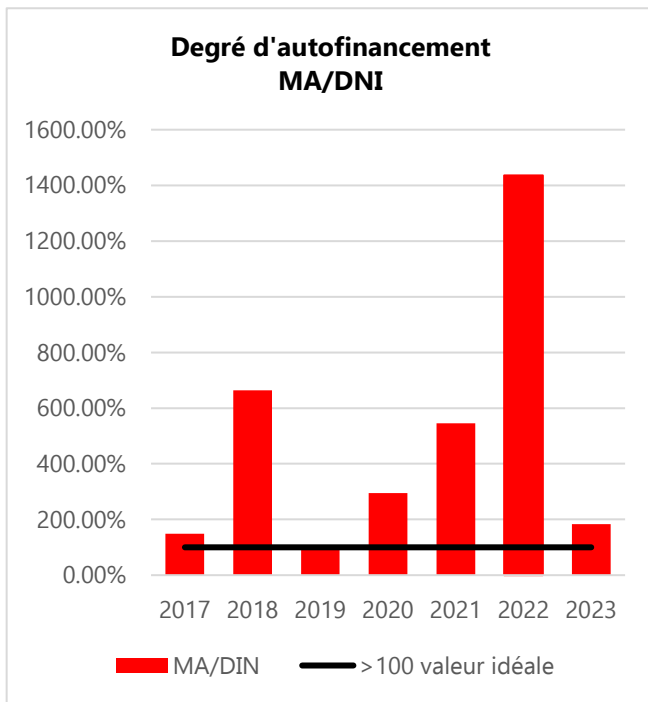
permettant d'envisager la reprise des investissements dès la nouvelle législature.

Nous pouvons constater qu'après le passage à un taux d'imposition de 76, une gestion financière efficace permet de maintenir une marge d'autofinancement qui satisfaisante

# Ratios

Ratios (chiffres annuels)		2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>MA / DNI</b>	<b>Degré d'autofinancement (en %)</b> <i>Part des investissements financés par la Marge d'autofinancement</i> (* ) ≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-70 insuffisant; <40 (très) mauvais.	663.8	94.0	294.6	545.8	1'286	184
<b>MA / RFE</b>	<b>Capacité d'autofinancement (en %)</b> <i>Ressources générées par les revenus de fonctionnement courants permettant d'assurer notre autofinancement et de ne pas avoir recours au financement étranger</i> (* ) >10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.	10.4	8.4	12.4	17.7	14.3	10.7
<b>DI / Dtot</b>	<b>Quotité d'investissement (en %)</b> <i>Part des dépenses consacrées à l'investissement</i> (* ) >20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3-10 faible; <3 insuffisante.	1.7	9.5	4.6	3.8	2.2	8.2
<b>D / RFE</b>	<b>Quotité de Dette brute (en %)</b> <i>Capacité de remboursement de la dette brute par les recettes courantes</i> (* ) ≤50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 critique.	146.7	143.4	136.5	126.7	104.8	102.6
<b>IN / RFE</b>	<b>Quotité des intérêts nets (en %)</b> <i>Part des recettes consacrée au financement des emprunts</i> (* ) ≤2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; >5-6 forte, voire excessive.	0.8	0.4	0.0	-0.5	-0.5	-0.8
<b>CFin / RFE</b>	<b>Quotité de la charge financière (en %)</b> <i>Poids des intérêts nets et des amortissements sur les recettes courantes</i> (* ) <5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élevée; >15 excessive.	7.4	6.8	5.9	5.0	5.1	10.1
<b>RFE / CFE</b>	<b>Couverture des charges (en %)</b> (* ) >103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; <95,5 problématique.	104.0	102.1	106.9	113.8	117.0	112.0
<b>EN / HAB</b>	<b>Endettement net par habitant</b> (* ) <0 fortune nette; <1'000 faible endettement; 1'000-3'000 endettement modéré; 3'000-5'000 haut endettement; >5'000 très haut endettement.	4'565	4'548	4'138	3'388	2'702	2'399

(\* ) Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)



Les ratios permettent d'analyser l'équilibre financier de la commune.

## Portefeuilles de titre

Nombre	Société	Type de titre	Date acquisition	Valeur nominative	Cotation en Bourse Valeur fiscale	Dépôt
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	4.18	BCV
24'500	Romande Energie	Actions	1999	1.00	55.00	BCV
28	Schweizer Zucker SA	Actions nominatives	1997	10.00	24.00	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00	Non	Commune
1	Banque Raiffeisen certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00	Non	Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00	Non	Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00	Non	tl

## **5. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**COMMISSION D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL**

**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET ÉCONOMIQUE**

**REVISION DU PLAN  
D'AFFECTATION COMMUNAL  
(PACOM)**

**PPA EOLJORAT SUD**

**TRANSPORTS ET MOBILITÉ**

## Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)

La Municipalité a poursuivi ses travaux sur la révision de son plan d'affectation communal (PACom) ainsi que de son Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) durant l'année 2023.

Pour rappel, en date du 31 mai 2022, après avoir effectué des études et travaux complémentaires, la Municipalité, par l'intermédiaire de son mandataire urbaniste, a déposé une nouvelle fois à l'examen préalable auprès de la Direction générale du territoire et du logement du canton de Vaud (DGTL) son projet de plan d'affectation communal (PACom) et de Règlement général d'aménagement du territoire et des constructions révisé (RGATC), accompagné du rapport justificatif 47 OAT, des rapports sur les dangers naturels et les plans de constatation de la nature forestière. Par correspondance du 1er juin 2022, la DGTL a accusé bonne réception du dossier en vue de son examen préalable. Par correspondance du 23 août 2022, la DGTL informait la Municipalité qu'elle n'était pas parvenue à traiter notre dossier dans le délai légal de trois mois, trois services devant encore se déterminer. A fin novembre 2022, en l'absence de tout retour, renseignements étaient à nouveau pris par la Municipalité auprès de la DGTL, laquelle nous informait qu'un service ne s'était toujours pas déterminé, un retour avec la synthèse attendue étant alors annoncé pour le premier trimestre 2023. Vu l'échéance de la zone réservée approchant à grand pas (15 mai 2023), la Municipalité a, à de multiples reprises, insisté auprès de la DGTL pour que ce dossier soit traité en priorité. Une lettre au Conseil d'Etat même été préparée sans avoir été toutefois envoyée, le responsable du dossier ayant promis de faire diligence.

En date du 15 mai 2023, la zone réservée instaurée sur notre territoire communal a été automatiquement abrogée étant parvenue à son échéance de 5 ans, le règlement y relatif étant levé.

La Municipalité a décidé de ne pas requérir de prolongation de cette zone réservée dans la

mesure où les conditions à sa prolongation n'étaient, selon son appréciation, plus remplies (balance des intérêts), respectivement qu'elle empêcherait la réalisation de projet communaux importants, en lien notamment avec le bâtiment de l'ancienne Forge et avec la parcelle RF n° 66, ainsi qu'avec le projet d'extension du Collège de la Combe.

Ce n'est finalement que le 4 juillet 2023, soit près de deux mois après que la zone réservée a été abrogée, que la DGTL a été en mesure de remettre son rapport de synthèse sur l'examen préalable de notre PACom et RGATC.

Ce rapport décevant et ne répondant pas sur plusieurs points essentiels aux attentes de la Municipalité a nécessité des travaux d'étude complémentaires, afin de se conformer aux multiples recommandations de la DGTL et des autres services de l'Etat consultés. Sur d'autres points plus complexes, des séances bilatérales ont dû être organisées afin de faire comprendre à la DGTL et à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) les enjeux de développement de notre commune, pourtant explicités dans le rapport 47 OAT, et d'échanger sur certains aspects techniques. En fin d'année 2023, les échanges techniques n'étaient toujours pas terminés.

Le 22 décembre 2023, la Municipalité recevait un premier retour avec des clarifications de la part de la DGTL sur certaines questions essentielles liées à la zone de développement de la parcelle RF n°66, ainsi que sur certains éléments clefs liés au développement de son projet de nouvelle centralité pour notre village. Ce retour basé sur une interprétation très restrictive de la loi et requérant des études et justifications complémentaires nécessitera encore plusieurs semaines de travail. Ce n'est donc certainement pas avant le deuxième trimestre 2024 au plus tôt que la Municipalité pense pouvoir terminer ces échanges techniques et ainsi pouvoir lancer son processus de communication, puis la procédure de mise à l'enquête du PACom et de son Règlement d'application au début de l'année prochaine.

Dans ce contexte, il convient toutefois de relever que la DGTL a d'ores et déjà autorisé la Commune de Cugy de pouvoir revoir la planification de ses zones d'activités dans le sens de la réglementation résultant du Système de gestion des zones



d'activités (SGZA) qui sera prochainement soumise à l'adoption de toutes les communes du Gros-de-Vaud. Cette planification nécessitera un dernier passage auprès de la DGTL, qui pourra être effectué en parallèle aux diverses démarches techniques en cours. A noter qu'un préavis relatif à l'adoption du Système de gestion des zones d'activités pour la région Gros-de-Vaud sera soumis à ce conseil dans le courant du deuxième semestre 2024. De plus amples informations vous sont fournies à ce sujet dans un chapitre dédié à ce sujet dans le présent Rapport de gestion.

L'abrogation du plan des zones réservées et de son règlement a comme conséquence que le Plan général d'affectation et RGATC actuellement en force sont toujours en vigueur. La Municipalité a néanmoins la capacité selon la loi d'application cantonale de LAT (LATC) de refuser en tout ou partie certains projets qui viendraient violer tant dans la forme que dans l'esprit le projet de nouvelle planification prévu dans le PACom et le RGATC actuellement en gestation. La Municipalité a consulté la DGTL sur l'attitude à tenir dans une telle situation, afin de ne pas perdre le bénéfice de tout le travail effectué. La DGTL a à cet effet émis plusieurs recommandations à la Municipalité quant à l'application de l'article 47 LATC. Selon cette disposition légale, la Municipalité peut refuser une demande de permis de construire qui serait contraire au nouveaux PACom et RGATC pour autant qu'elle puisse mettre à l'enquête la nouvelle planification prévue dans un délai de 14 mois. C'est ainsi que la Municipalité a annoncé dans la FAO et dans les canaux d'informations habituels (journaux locaux et site web) au sujet de la fin de la zone réservée et de la possible l'utilisation de l'article 47 LATC. Ceci dans un but de transparence et pour éviter toute éventuelle indemnisation due par l'autorité qui refuse un permis de construire déposé de bonne foi par un propriétaire en application de l'article 47 LATC (art. 48 LATC).

A noter que le Conseil d'Etat a prolongé pour une durée indéterminée le délai fixé initialement au 30 juin 2022 pour que les communes vaudoises mènent à bien la révision de leur PACom conformément aux exigences de la LAT et du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Au vu des circonstances et surtout des conditions supplémentaires imposées par la DGTL pour

légaler la nouvelle zone de développement sise sur l'ancienne parcelle RF n°66, la Municipalité n'est pas en mesure de fixer de calendrier précis pour mener à bien le processus réglementaire décrit ci-dessus.

Toutes les opérations menées durant l'année 2023 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adoptés par le Conseil communal en date du 30 septembre 2021 (préavis n°2-2021).

## **Commission d'Urbanisme et de Développement Régional (COMUR)**

La Commission d'urbanisme et de développement régional n'a pas siégé durant l'année 2023.

Cette situation est principalement due au fait que le projet de révision du PACom et du RGATC est toujours à l'examen préalable du canton et que l'introduction d'une zone réservée a considérablement réduit les projets de construction et rénovation d'immeubles sur le territoire de la commune.

## **Plan partiel d'affectation EolJorat Sud (PPA)**

Par arrêt du 1er mars 2022, Le Tribunal fédéral rejetait le recours formé notamment par la Commune de Cugy à l'encontre du plan partiel d'affectation portant sur le parc éolien « Eoljorat Sud ». Ce jugement mettait un terme définitif à la procédure de planification relative à ce parc éolien. Par contre, la procédure de mise à l'enquête de chaque installation éolienne devait encore avoir lieu. Promise tout d'abord au printemps 2023 par les Services Industriels de Lausanne (SIL), le promoteur du projet, la mise à l'enquête publique de ces installations n'a toutefois toujours pas eu lieu. A relever que dans le courant de l'année 2023, le projet « WindExpress » a passé la rampe du

## Développement régional et économique

Parlement à Berne et permettra dorénavant aux promoteurs de projets éoliens de bénéficier de procédures de mise à l'enquête accélérées, réduisant d'autant les droits d'opposition des citoyens concernés. Cependant, dans le cas du projet EolJorat Sud, cet avantage devrait être réduit, dans la mesure où les SIL doivent encore procéder à la seconde phase de l'étude d'impact environnementale (EIE) exigée par la Loi fédérale sur l'Environnement (LPE) qu'ils avaient omis de réaliser en déposant leur projet initial. Cette étude doit avoir été réalisée en vue de la mise à l'enquête publique et les griefs y relatifs pourront faire l'objet d'une procédure complète de recours.

Dans ce contexte, il est intéressant de relever que le Conseil communal de la Commune de Froideville a entretemps voté un moratoire de dix ans pour la réalisation de toute installation éolienne sur son territoire. Un comité de défense anti-éolien a été constitué et ne manquera certainement pas de jouer un rôle important durant la procédure de mise à l'enquête, en particulier en ce qui concerne les éoliennes géantes de Chalet-Boverat et des Saugealles, qui se trouvent à moins d'un kilomètre des premières habitations du village de Froideville et à environ deux kilomètres des habitations d'Es Chesaux.

Afin de ne pas être prise au dépourvu face à ce projet d'éoliennes géantes, la Municipalité a interpellé les SIL, pour les encourager à organiser une campagne d'information à la population sur ce projet et sur ses conséquences éventuelles pour la population environnante tant pendant la période de construction que pendant sa phase d'exploitation. La Municipalité a également sensibilisé la direction des SIL sur le fait d'envisager de faire bénéficier également notre population, à l'instar de celle de la commune de Lausanne, aujourd'hui bénéficiaire unique et directe de ce projet, des avantages liés à ces nouvelles infrastructures de production d'énergie, dans la mesure où nos concitoyennes et concitoyens seront les premiers concernés par les nuisances liées à la construction et à l'exploitation de telles infrastructures. La direction des SIL a reçu avec bienveillance nos doléances. Des nouvelles suivront.

### **SONDAGE SUR LE LANCEMENT D'UN EVENTUEL PROJET DE FUSION AVEC LES COMMUNES DE BRETIGNY-SUR-MORRENS, ET MORRENS**

Interpellées par le responsable cantonal des fusions de communes, M. Laurent Curchod, la Municipalité, ainsi que celles de Bretigny-sur-Morrens et de Morrens, ont exprimé leur intérêt à relancer un projet d'étude de fusion de nos communes respectives. Avant de se lancer dans un tel processus, les Municipalités des trois communes précitées ont néanmoins décidé de lancer un sondage auprès de la population, afin de déterminer l'intérêt d'une telle fusion pour notre population.

Ce sondage est parvenu à toutes les citoyennes et citoyens de nos communes respectives dans le courant du mois de novembre. La Municipalité a également invité tous les membres du Conseil communal à participer activement à ce sondage et en parler autour d'eux. Ce sondage fut ouvert à tous les membres de la population dès l'âge de 16 ans. Les résultats de ce sondage ont été communiqués publiquement en début d'année 2024.

### **PARC NATUREL DU JORAT**

Par arrêt du 17 avril 2023, le Tribunal fédéral a rejeté le recours que les communes de Cugy et Froideville avaient interjeté et a confirmé définitivement la décision de classement de la zone centrale du Parc naturel périurbain Jorat.

En substance, les juges fédéraux ont écarté nos critiques portant sur l'absence de classement en parallèle d'une zone de transition, au motif que le droit fédéral n'exigerait une planification d'affectation contraignante qu'en ce qui concerne la zone centrale. Cela dit, le Tribunal fédéral a tout de même admis, à l'instar des recourants, que pour reconnaître l'existence d'un parc naturel périurbain, ce dernier devait être composé non seulement d'une zone centrale, mais également d'une zone de transition. En d'autres termes, la question du classement de la zone centrale ne peut être résolue sans tenir compte d'une zone de transition. Or, à cet égard, le Tribunal fédéral a retenu que l'Office

fédéral de l'environnement, dans sa décision de labellisation du 4 mai 2021, avait déterminé le périmètre de la zone de transition.

En ce qui concerne le parc éolien prévu dans le secteur, le Tribunal fédéral a rappelé que ce parc était compatible avec le PNP Jorat, quand bien même les emplacements prévus pour les éoliennes se trouveront dans la zone de transition. Cette appréciation est fort critiquable dans la mesure où les constructions susceptibles d'être érigées dans la zone de transition ne peuvent pas compromettre les objectifs de protection et de développement du parc. Or, il confine à la certitude que les éoliennes, notamment par leur bruit, compromettent ces objectifs.

A cet égard, les juges fédéraux indiquent que cet aspect devra être observé au stade du permis de construire, singulièrement de la deuxième étape de l'étude d'impact sur l'environnement en lien avec la question de la conformité des différentes machines aux valeurs environnementales et naturelles du site. Promis pourtant pour le printemps 2023, le projet de parc éolien EolJorat Sud n'a toujours pas été mis à l'enquête au moment de la rédaction de ce rapport.

Suite à l'arrêt du 17 avril cité plus haut, Mme la Municipale Christine Rais El Mimouni a été nommée à la Commission de suivi de la décision de classement de la zone centrale en tant que représentante des Communes attenantes (Cugy, le Mont-sur Lausanne, Epalinges et Froideville).

### **SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)**

Les discussions en cours en 2022 sur l'avenir du SDNL, son organisation et son fonctionnement ont abouti en 2023 à la décision du Groupe de Pilotage du SDNL de confier les tâches opérationnelles du SDNL au bureau technique du Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois (SDOL). En effet, suite à la décision de M. Lukas Andriotis, urbaniste en charge du SDNL, de démissionner avec effet à fin février 2023, les communes du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne avaient exprimé une certaine insatisfaction par rapport au fonctionnement du SDNL, demandant que des réflexions soient menées sur une réforme du système. Le projet de fusionner les quatre schémas directeurs actuels en un seul était évoqué.

Ainsi, les bureaux techniques du SDNL et du SDOL ont regroupé leurs forces et une nouvelle Convention de collaboration intercommunale du schéma directeur du Nord lausannois a été soumise aux 11 Municipalités partenaires du SDNL pour adoption. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et est conclue pour une durée indéterminée. La nouvelle convention intercommunale remplace et annule la convention précédente du 1er janvier 2008. Elle tient compte du fait que les travaux du bureau technique portent principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM.

Dès 2024, les Communes de la deuxième couronne contribueront de façon symbolique au financement du bureau technique du SDNL, et garderont un droit à l'information sur les projets en cours. Les Communes faisant partie du périmètre compact du PALM prendront en charge la majeure partie desdits coûts, selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par commune. Les autres modifications par rapport à la précédente convention concernent le changement de commune boursière et de la commune RH.

Afin d'assurer l'administration de cette nouvelle collaboration, la Commune de Renens officie depuis le 1er août 2023 comme Commune RH pour la collaboratrice actuelle et le fera pour les collaborateurs futurs du bureau technique du SDNL, comme elle le fait déjà pour les collaborateurs du bureau de SDOL. La direction des deux bureaux techniques est assumée par Benoît Biéler, déjà directeur du bureau SDOL. Les deux bureaux techniques sont donc regroupés à la Rue de Lausanne 35 à Renens. D'autre part, la commune de Romanel-sur-Lausanne officie depuis le 1er juillet 2023 comme commune boursière pour le SDNL.

Jusqu'à l'engagement d'un chef de projet pour les travaux spécifiques du SDNL, le bureau SDOL s'occupera des études en cours et de la représentation des Communes du Nord lausannois dans les organes du PALM, en particulier pour l'élaboration du PALM 2025, en facturant ses prestations.

Il est prévu que durant le printemps 2024, le SDNL

organise une séance d'information pour les membres des Commissions de développement régional du Nord lausannois, séance à laquelle la Commission d'Urbanisme et de Développement régionale de notre commune participera.

A noter que M. Jean-François Thuillard, syndic de Froideville, représentant des communes hors-périmètre compact au sein du comité, a continué son mandat pour le SDNL jusqu'à la fin de l'année 2023, bien qu'il ait dans un premier temps donné sa démission pour fin juin 2023.

### **UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)**

Alors qu'en 2022, les questions liées à la participation à la cohésion sociale étaient le principal sujet de préoccupation des membres de l'UCV – et ceci même si les initiants et opposants au projet du Conseil d'Etat ont finalement gagné leur recours auprès du Tribunal fédéral pour violation de droit d'être entendu -, en 2023, ce sont celles liées à la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) qui ont occupé les esprits.

Ainsi, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2023 à Crissier, les communes membres de l'UCV ont accepté la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) à une large majorité (84,8%). Cette étape cruciale pour la NPV est l'aboutissement de longs mois et années de négociations de la part de l'UCV, pour que ce nouveau système péréquatif soit plus juste et plus équitable pour les communes de ce canton. La veille, l'autre association faîtière des communes vaudoises, l'Association des Communes Vaudoises (ACV), donnait également son accord à ce projet malgré de nombreuses dissensions en son sein.

L'accord ainsi validé comprend plusieurs sujets d'importance primordiale pour les communes : nouvelle péréquation, financement de la participation à la cohésion sociale (PCS), facture policière ou encore rééquilibrage financier. Cette nouvelle péréquation contient ainsi l'accélération globale et dynamique du rééquilibrage financier Canton-Communes en faveur des dernières citées. En effet, pour que le nouveau système soit supportable pour toutes les communes au moment du basculement, mais aussi dans la durée, un effort financier important au niveau du budget cantonal était rendu nécessaire (CHF 160 millions en 2025 et

diminution à 17% dès 2026 de la participation des communes à l'augmentation de la PCS). L'accord ratifié le 30 mars 2023 permet ainsi de continuer à réduire les disparités de capacité financière entre les communes grâce à une péréquation des ressources transparente avec un taux de solidarité de 80%.

De nouveaux critères objectifs ont été définis concernant le calcul et la compensation de charges particulières des communes (péréquation des besoins structurels).

La méthode de répartition des factures dites cantonales est aussi revue, puisque lesdites factures seront fonction de la population, et non plus de la capacité fiscale relative des communes. La répartition entre communes de la facture policière est par ailleurs revue. Si son montant ne change pas, elle sera dorénavant financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale, ce qui est le cas de notre commune de Cugy.

L'approbation de cet accord par les communes membres de l'UCV représente une véritable réussite non seulement pour l'UCV et ses 278 communes membres, mais aussi pour notre commune, qui ne devrait toutefois, selon les prévisions, pas voir sa situation changer fondamentalement sur le plan strictement financier. Les règles qui lui sont dorénavant applicables, lui permettront toutefois de bénéficier d'une plus grande prévisibilité dans la fixation des contributions dues chaque année à la NPV.

La validation de l'accord par les communes vaudoises est un signal fort envoyé pour les prochaines étapes de mise en oeuvre du nouveau système péréquatif. A l'issue de la phase de consultation de l'avant-projet de loi sur la NPV, qui a couru jusqu'au 15 juillet 2023, le projet de loi a été transmis au Grand Conseil qui n'a à ce jour toujours pas délibéré à ce sujet. Une votation populaire n'est ensuite pas exclue, mais elle ne devrait pas avoir lieu avant la deuxième moitié de l'année 2024. L'entrée en vigueur de cette NPV n'est dès lors pas prévue avant le 1er janvier 2025 au plus tôt.

Pour le surplus, notre commune est représentée

par notre syndic dans le Conseil des 50. Les sujets abordés lors des quatre rencontres de ce conseil organisées durant l'année ont porté sur diverses thématiques liées à la gestion communale (accueil de jour des enfants, aide et soins à domicile, communication institutionnelle, etc.), ainsi que sur divers projets de lois en discussion auprès du Grand Conseil. L'assemblée générale de l'UCV a eu lieu à Montanaire-Boulens le 10 juin 2023. A cette occasion, les membres de l'assemblée ont eu l'honneur d'accueillir Mme la Conseillère fédérale Viola Amherd, ainsi que notre Présidente du Conseil d'Etat, Mme Christelle Luisier.

### **ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGDV)**

Pour rappel, notre commune est représentée au sein du comité de l'ARGDV par notre Syndic, Thierry Amy, qui en outre assume la présidence de la Commission (thématique) Territoire & Mobilité. Plusieurs municipaux siègent également au sein d'autres commissions thématiques de l'ARGDV. Nous vous renvoyons à cet effet au tableau des charges et fonctions assumées par les membres de la Municipalité figurant en page 14 du présent Rapport de gestion.

Les points forts de l'année 2023 ont consisté principalement :

1. dans la poursuite de l'étude exigée par le Canton en vue de fixer le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en matière de développement économique qui devra servir de base à l'élaboration et l'adoption du Système de Gestion des Zones d'Activités de notre district (SGZA). Cette étude, qui avait pu être déposée à l'examen préalable de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) au début de l'automne 2022, a reçu un retour dans le courant de l'été 2023. Après avoir reçu quelques adaptations, ce projet a pu être présenté aux communes membres à la fin de l'été et mis en consultation publique durant le mois de septembre 2023. La consultation publique a donné lieu à une vingtaine de remarques provenant principalement de communes, nécessitant des adaptations supplémentaires, qui n'ont toujours pas abouti au moment de la rédaction de ce rapport. Le comité de l'ARGDV prévoit cependant de soumettre ce projet à l'approbation des conseils communaux des communes membres idéalement d'ici la fin du

printemps 2024, mais plus vraisemblablement d'ici l'automne 2024 ;

2. dans le dépôt du dossier de candidature de notre Région en vue d'obtenir un financement fédéral dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur Régional Agricole (PDRA), plan qui a été approuvé sur le principe par les Autorités fédérales compétentes en fin d'année 2023 ;
3. dans l'adoption par la DGMR de l'étude régionale P+R en collaboration avec le SDNL, ainsi que ;
4. dans la réalisation d'une étude des mobilités dans le Gros-de-Vaud (TIM, vélo et autres modes de mobilité douce, etc.), dont les résultats ont été publiés en fin d'année 2023 ;
5. dans la poursuite des discussions en vue de la mise en œuvre d'un « réseau de centres » dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale 2021-2025, ceci afin de mieux défendre les intérêts de notre région face au phénomène de périurbanisation accélérée de nos villages et de tenter d'offrir de meilleures prestations à notre population, en particulier par l'établissement d'un projet de questionnaire permettant de procéder à un inventaire des infrastructures disponibles.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGDV durant l'année 2023, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : [www.gros-de-vaud.ch](http://www.gros-de-vaud.ch).

### **LAUSANNE RÉGION**

Pour rappel, notre syndic assume la présidence de cette association régionale depuis le 13 octobre 2021. Plusieurs membres de la Municipalité siègent également au sein de commissions thématiques de Lausanne Région. Nous vous renvoyons à cet effet au tableau des charges et fonctions assumées par les membres de la Municipalité figurant en page 14 du présent Rapport de gestion.

En 2023, Lausanne Région a poursuivi ses activités dans ses principaux domaines d'action, en particulier dans le domaine du développement territorial économique (PALM, SGZA, axes forts, etc.). De même, le Bureau de coordination a poursuivi le processus de réforme de l'organisation et du fonctionnement de Lausanne Région afin de mieux répondre aux attentes de ses communes

membres. Des efforts plus particuliers ont été déployés dans le projet de réforme de la promotion économique régionale, lancé au printemps 2022, qui vise à mieux identifier les enjeux liés à la promotion économique régionale, ainsi que les mesures destinées à renforcer les prestations de Lausanne Région en faveur de ses communes membres dans ce domaine. Un plan d'actions composée de 11 mesures a ainsi pu être présenté aux membres de Lausanne Région en assemblée générale. La commission thématique de l'économie ainsi que le Bureau de coordination travaillent de concert actuellement en vue de l'élaboration d'une stratégie de promotion économique régionale qui sera finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2024 en parallèle à la stratégie LAD 2024 – 2028 en cours de rédaction.

Pour de plus amples informations sur les activités de Lausanne Région, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch).

## Transports et mobilité

### **PROMOTION DE LA MARCHÉ – DEMARCHE PARTICIPATIVE RESEAUX DE BANCS**

La Municipalité a mis en place une première démarche participative ayant trait à la mobilité active, en accord avec son Plan Energie et Climat Communal (PECC). Relayée dans la première Page d'informations officielles sur la durabilité (PIO verte) du mois d'août, cette action a permis à plus d'une dizaine de personnes, adultes comme enfants, de se rencontrer le 9 novembre et de discuter de la thématique des déplacements à pied dans la Commune et plus spécifiquement des bancs.

Après un tour d'horizon des équipements existants, les personnes présentes ont pu échanger sur l'importance de disposer d'un réseau de bancs suffisamment dense et sur l'importance de la conception du mobilier en lien avec les diverses fonctionnalités des bancs (que ce soit pour admirer la vue, se reposer, pique-niquer ou encore échanger avec d'autres personnes).

Les diverses propositions émises permettront à la Municipalité, accompagnée d'un mandataire spécialisé, de développer une vision d'un réseau de bancs cohérent et répondant aux attentes et besoins de l'ensemble de la population, à développer et mettre en place ces prochaines années.

Une deuxième démarche participative sur la mobilité active sera mise en place durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024, cette fois-ci pour traiter de la thématique des déplacements à vélo, notamment la question du stationnement et de la complémentarité avec les transports publics. L'ensemble de la population cugériane en sera informée en temps voulu.

### **PROMOTION DU VELO - CYCLOMANIA**

Menée pour la première fois conjointement avec les Communes d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne, l'action Cyclomania s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 et visait à inciter les Cugérians et Cugériennes à se déplacer le plus souvent possible à vélo ou à pied afin de récolter des points leur permettant de gagner des prix.

Avec 294 participants et quelques 20'607 kilomètres parcourus à pied et à vélo, cette première édition conjointe est un succès. Cette action de promotion de la mobilité active sera ainsi reconduite en septembre 2024.

L'analyse des données fournies est en cours et permettra d'améliorer la planification et l'aménagement des infrastructures cyclables de Cugy.

### **TRANSPORTS PUBLICS – TRAFIC REGIONAL SUR LA LIGNE TL 60**

Depuis le début de l'année, la Commune de Cugy et l'ASICE ont rendu attentifs les TL aux situations de saturation survenant le long de la ligne TL 60, particulièrement le matin en lien avec les transports scolaires de l'ASICE pour les 7P-11S et les formations post-obligatoires. Il n'est en effet pas rare que des usagers restent à quai et ne puissent pas monter dans les véhicules, péjorant fortement la qualité de service aux heures de pointe du matin. Implémentée depuis la rentrée scolaire d'août, une procédure de suivi des capacités a confirmé cette problématique de surcharge de la ligne TL 60. Une mesure d'urgence, consistant en une doublure de

la course de 7h01 au départ de Froideville, hors périodes de vacances scolaire, a ainsi été mise en place depuis le 25 septembre et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin 2024. Dans l'intervalle, des réflexions relatives à une éventuelle modification des horaires scolaires sont menées en collaboration avec les TL, la DGMR, l'ASICE et la direction de l'école.

### CAMPAGNE DE RELEVÉS DE VITESSES

La Gendarmerie a effectué cinq relevés de vitesses sur les routes cantonales en traversée de localité sur la période en 2023, avec pour les deux lieux investigués, un taux d'infraction supérieur à la moyenne cantonale (voir tableau ci-après).

Ces chiffres correspondent à 2'395 véhicules contrôlés en 6h50 d'observation. Il s'agit donc d'images ponctuelles qu'il s'agit de relativiser lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions. Ces relevés confirment toutefois la nécessité de mieux aménager les entrées de localité. Des réflexions ont ainsi été lancées tant au niveau de la route de Montheron que de la route de Lausanne pour traiter de cette problématique, en parallèle des

mesures d'assainissement du bruit à mettre en place. Des préavis devraient être présentés dans ce sens courant 2024, sur la base des avant-projets établis en collaboration avec un mandataire spécialisé.

S'agissant du réseau des routes communales, la Gendarmerie a réalisé deux relevés au chemin de La Chavanne en novembre et décembre 2023, à la suite à la demande de la Municipalité. Les résultats confirment la conformité de la zone 30 km/h, aucun véhicule n'ayant été dénoncés durant les deux contrôles réalisés.

A noter finalement que les données fournies par le radar pédagogique propriété de la Commune de Cugy a permis d'assurer un suivi des vitesses de circulation au chemin des Fleurettes lors du chantier du chemin des Esserts et de répondre à des demandes de riverains au chemin des Peupliers. Dans les deux cas, les données récoltées confirment la conformité de la zone 30 km/h.

Taux d'infraction moyen – en %						
	2018	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Route des Biolettes	*	*	*	*	0.0	*
Route de Bottens (RC 501b)	*	1.4	*	*	*	*
Route de Lausanne (RC 501b)	3.4	3.0	1.4	4.9	3.7	<b>4.7</b>
Route de Montheron (RC546c)	3.8	3.5	1.4	4.1	0.5	<b>3.2</b>
Route de Morrens (RC 446c)	*	1.2	1.7	2.0	*	*
Canton VD	3.3	3.1	3.1	3.5	3.4	<b>2.9</b>

*\*Pas de mesure effectuée*

## **6. BÂTIMENTS, DOMAINES ET FORÊTS**

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**DOMAINES ET FORÊTS**

**COURS D'EAU**



## Bâtiments communaux

### PARCELLE 66 - LA FERME DU VILLAGE

Le hangar sis sur la parcelle 66 a fait l'objet d'une mise à l'enquête pour obtenir le permis de démolir de la part des autorités cantonales. C'est en fin d'année que la démolition de ce bâtiment vétuste et inutilisé a été effectuée (voir également « Evènements marquants », pages 11 et 12).

### MAISON DE COMMUNE

En janvier, lors de sa première séance, le Conseil Communal a accepté le crédit de construction de CHF 110'000.- pour la transformation de l'ancien congélateur se situant au sous-sol de la Maison de Commune. Le projet, le suivi des travaux et la gestion des coûts ont été effectués à l'interne durant l'année 2023. L'offre de locaux mis à disposition des citoyens ou des sociétés locales s'étoffe ainsi avec un caveau au goût du jour comprenant toutes les commodités.

### COLLÈGE DU MOTTY

Un cabanon pouvant accueillir le matériel utilisé à l'extérieur par le Centre d'animation ainsi qu'un support d'ombrage ont été installés en 2023 sur la terrasse du Motty. Ces installations seront complétées dès le printemps 2024 par une table du Giron donnée par la Jeunesse et peinte durant l'hiver par le Service de voirie. Une fontaine à eau complètera le tout et sera également à disposition des utilisateurs de la place de jeu.

### COLLÈGE DE LA CHAVANNE

Les travaux de réfection complète de la salle de bain de la concierge se sont déroulés pendant les vacances en l'absence des enfants dans le bâtiment. Le désamiantage a pu se faire ainsi en toute sécurité. Parallèlement à ces travaux, le changement de plusieurs conduites s'est avéré nécessaire afin d'éviter des fuites d'eau récurrentes.

### COLLEGE DE L'ÉPI D'OR

Avec l'installation d'une marquise sur la porte donnant accès à la salle de rythmique, ce bâtiment a fait l'objet d'entretien régulier et de réparations nécessaires.

### POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le PRU prévu dans un premier temps dans les locaux de la PCI n'a finalement pas été validé. La localisation en souterrain impliquait d'une part des surcoûts nécessaires au bon fonctionnement des communications et d'autre part, l'accessibilité PMR n'était pas idéale. De fait, en cas d'urgence, c'est la salle occupée par Talents Solidaires qui sera réquisitionnée pour y installer le Point de rencontre d'urgence requis par le Canton. Un équipement de radio télécommunication ainsi que toutes les informations nécessaires ont été fournies à la Commune par l'ORPC. Ces équipements sont régulièrement vérifiés et rechargés par la Conciergerie afin d'assurer un fonctionnement en temps voulu.

### MAISON VILLAGEOISE – CAVENETTAZ

Le groupe Talents Solidaires qui occupe la salle du rez-de-chaussée de la Maison Villageoise s'est mué en une association. Une convention a été établie entre cette dernière et la Commune concernant la mise à disposition des locaux. Prioritairement réservés pour Talents Solidaires, les locaux accueillent cependant d'autres sociétés locales. La gestion des horaires ainsi que le nettoyage de la salle sont effectuées par le service de conciergerie.

Certains équipements de la cuisine professionnelle se font obsolètes. Cette année un nouveau four sur chariot a été mis à disposition des locataires de la cuisine de la Maison villageoise.

### LOCATION DES SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Epi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 12'378.- et de CHF 5'045.- pour la salle de l'Epi d'Or pour un revenu total de CHF 17'423.- en 2023. Les revenus liés à la location des salles de gymnastiques sont identiques à ceux des années avant COVID.

### LOCATION DE LA MAISON VILLAGEOISE

Sur l'ensemble des 37 contrats signés en 2023, 22 locations payantes ont été facturées pour un revenu total de CHF. 9'823.-

A ces locations payantes, viennent s'ajouter les utilisations gratuites de la Maison villageoise dont

bénéficient les sociétés locales. En 2023, la salle de la Maison Villageoise a été ainsi mise à disposition 15 fois pour des manifestations diverses. Ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à environ Fr. 4'875.-. Non soumis au contrat, le Conseil Communal s'est réuni à 7 reprises dans cette même salle.

### MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ÉCOLE DE MUSIQUE

La LEM, loi sur les écoles de musique et notamment l'article 9a1.2 stipule : Les Communes assurent le financement des locaux des écoles de musique

reconnues et les mettent à leur disposition. Ainsi Le P'tit Conservatoire du Haut-Talent (PCHT) bénéficie de divers locaux à Cugy à raison d'environ 30 heures par semaine, principalement au Centre œcuménique. A noter que suite à notre demande de répartir les heures de cours sur d'autres villages, une dizaine d'heures de cours sont maintenant données à Froideville. Pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud, la Commune a mis à disposition des locaux à raison de cinq heures par semaine au collège de la Chavanne. Une solution plus pérenne et stable serait souhaitable pour ces Ecoles de Musique.

Locations Maison villageoise				
	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Contrats de location	11	32	46	<b>37</b>
Montant estimé de l'aide indirecte (en francs)	2'835	6'980	15'165	<b>4'875</b>
Locations payantes	1	5	23	<b>22</b>
Montants facturés (en francs)	385	1'390	5'690	<b>9'823</b>

## Domaines et forêts



### POLITIQUE FORESTIÈRE DURABLE

#### FORÊTS COMMUNALES DE CUGY

Les forêts de Cugy représentent une surface de près de 94 ha qui sont boisées de façon soutenue. Elles

couvrent des stations de bonne productivité, l'accroissement moyen actuel étant estimé à 8.5 m<sup>3</sup> par ha et par an, ce qui donne une possibilité de coupe annuelle d'environ 850 m<sup>3</sup>. Les forêts de la Commune sont gérées par le Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent qui regroupe 8 Communes et le Canton.

Le Triage assure l'entretien et la gestion durable des forêts privées ou publiques situées sur le territoire des communes membre. Le garde, engagé par le Triage, a pour missions d'organiser tous les travaux qui se passent en forêt, de la plantation à la coupe en passant par l'entretien des sentiers et des routes forestières et veille aussi sur la biodiversité. À ces tâches s'ajoutent celles menées pour le canton : martelage, surveillance sanitaire, police forestière pour les constructions en lisière et coordination avec l'inspecteur des forêts.

Les délégués communaux du Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, se sont réunis à trois reprises principalement pour valider les comptes

2022, la nouvelle clé de répartition des coûts et adopter le budget 2024.

Le CODIR, lui s'est réuni à au moins dix reprises pour la gestion du triage. Les sujets ont été très divers portant notamment sur la relation du garde forestier avec l'inspecteur des forêts, la répartition des frais entre communes, la révision des statuts, la TVA et les comptes.

La collaboration des communes du Triage avec le Centre de formation professionnelle forestière est très enrichissante et se perpétue.

Pour plus d'informations, la communication du Triage est active et visible sur <https://www.membre-talent.ch/>. Il n'y a pas eu de nouvelle vidéo en 2023 mais un gros projet est en cours sur les services écosystémiques de la forêt.

Toutes les vidéos et podcast sont accessibles sur le site actualisé au fil des saisons. Des sujets sont postés régulièrement sur les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#) et depuis peu [TikTok](#)).

## EXPLOITATION DES BOIS EN 2023

### LE MARTELAGE

Le martelage « *marquage des bois pour les coupes* » a lieu chaque année, le marquage des bois est sous la responsabilité unique du canton. Pour ce faire, l'inspecteur cantonal est présent avec notre garde forestier. A cette occasion, les membres du Conseil communal ainsi que la population sont invités à y participer ce qui permet à tout un chacun

de poser de nombreuses questions et de comprendre le rôle très important de la forêt surtout en cette période de réchauffement climatique aussi bien au niveau écologique que de la biodiversité.



### COUPES 2023

#### Janvier :

Coupe d'éclaircie au processeur) dans des jeunes peuplements en face du tennis et aux Grands Vuarnes (269 m3)

#### Janvier à mars :

Grande coupe d'éclaircie à La Côte à Félix (391 m3)

#### Février :

Récolte des arbres renversés par la mini tempête de février (50 m3)

#### Juillet septembre :

Récolte des chablis d'été – bostrychés et renversés (38 m3)

#### Septembre :

Elimination de vieux bois derrière le chalet des scouts (171 m3)

Coupes et assortiments - en m3						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Bois de service résineux et feuillus</b>	295	453	416	395	520	<b>596</b>
<b>Bois de feu, industrie et copeaux</b>	155	206	395	285	406	<b>323</b>
<b>Totaux</b>	450	659	811	580	926	<b>919</b>

*Au niveau du compte d'exploitation, les coupes ont eu un rendement très positif en 2023 en raison d'un marché stabilisé après la baisse de 2022. Le bénéfice est de CHF 20.- par m3 exploité. Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.*

## PLANTATIONS

Trois trouées vides de rajeunissement naturel ont été replantées avec des espèces résistantes aux changements climatiques.

- Route des Roches : 50 douglas, 50 cerisiers, 50 châtaigniers et 50 tilleuls
- Dessus Etang de la Lisière (: 50 douglas, 40 châtaigniers, 50 érables planes et 25 tilleuls
- Derrière le chalet des scouts : 68 cerisiers, 76 charmes, 73 érables planes et 95 tilleuls.

L'Académie Plan-for-the-Planet a mis en œuvre sa première académie en Suisse romande avec l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy. Son objectif est de sensibiliser les jeunes générations aux changements climatiques par des discussions et des actions. Ainsi sous la houlette du garde forestier et des apprentis bucherons, les élèves ont creusé la terre et planté des cerisiers, charmes, tilleuls et érables planes.



De plus, 1.3 hectares de jeunes plantations ont été entretenues afin de favoriser le développement des tiges plantées.

## SOINS CULTURAUX

En 2023, une entreprise spécialisée a réalisé l'ensemble des soins cultureux sur la commune. Cela représente une surface totale de 6.1 ha. Comme pour les trois années précédentes, les frais des soins cultureux ont été entièrement couverts par les subventions.

## REFECTION DES CHEMINS

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers. Les routes et sentiers ont été sécurisés. L'entretien courant des chemins est effectué régulièrement par le service de voirie (nettoyage des renvois d'eau – curages des fossés).

## ACCUEIL

Le service de voirie entretient les places de pique-niques et les sentiers sur le territoire communal.

Le canapé forestier de la Bérallaz a été déplacé et rapproché du village. La Commune a préparé la place et mis le matériel à disposition. Le canapé est utilisé par plusieurs classes pour l'enseignement en forêt. Ces classes ont également participé à sa réalisation.

Une convention a été signée entre l'EPS (Etablissement scolaire de Cugy), la Commune et le service de l'inspection cantonale des forêts

Une passerelle a été remplacée sur le sentier du Talent par le Centre de formation.

Le groupe Passion Nature de Talents Solidaires a mis en œuvre tout un travail pour répertorier les batraciens et libellules de l'étang des Roches. Ce travail arrive à bout touchant avec un panneau d'information qui sera prochainement installé aux abords de ce biotope à préserver.



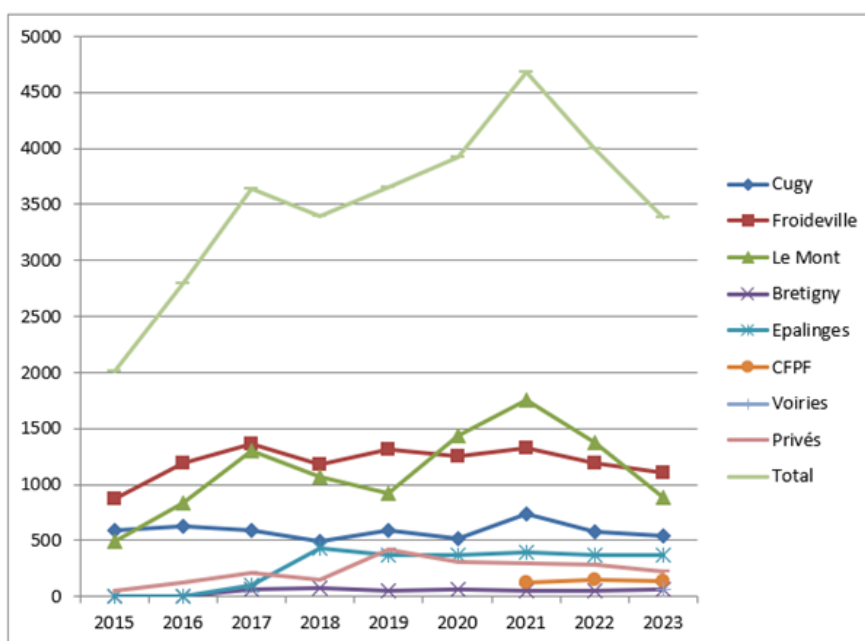
## HANGAR À PLAQUETTES DE BRETAGNE

Pour 2023, 3'381 m<sup>3</sup> de plaquettes ont été vendus. L'année fut globalement assez chaude et les commandes ont été évidemment plus faibles.

Les volumes par consommateur en mètre cube sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Le dossier de préconsultation déposé à la DGTL pour l'agrandissement du hangar de 15m a reçu l'aval de DGE-Biodiversité mais pas celui de l'inspecteur des forêts du 18e arrdt qui a demandé des détails complémentaires. A ce jour le dossier est pendant dans l'attente de ces compléments.

Consommation en m<sup>3</sup> par commune :



## Cours d'eau

Projet d'aménagement piscicole sur le Talent au lieu dits « Praz Droguet » et « Au Chalet Saboton », sur le territoire des communes de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens.

La Direction générale de l'environnement (DGE) division EAU, a présenté à la Municipalité le projet d'une passe à poisson permettant de franchir le barrage de la prise d'eau du canal du Moulin.

Le projet a été validé, en tenant compte que le canal du Moulin sera alimenté par une nouvelle conduite prise sur des drainages existants afin d'assurer une alimentation minimale de ce dernier.

Il a été demandé, que lors des travaux de construction, le canal du Moulin soit curé sur toute sa longueur. Le barrage sera remplacé par un ouvrage, lequel permettra à différentes variétés de poissons de franchir cet obstacle.

La mise à l'enquête publique a eu lieu en fin d'année

## **7. POLICE DES CONSTRUCTIONS**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**AUTORISATIONS  
MUNICIPALES  
DE CONSTRUIRE**

**VISITE DE CONFORMITÉ**

**PROCÉDÉS DE RÉCLAME**

**AUTORISATIONS MUNICIPALES  
DIVERSES**

**DOSSIERS PRINCIPAUX**

Les dossiers traités par le dicastère de la police des constructions sont entièrement liés aux diverses demandes de permis ou d'autorisation de construire.

Malgré la levée de la zone réservée en mai 2023, le nombre de dossiers d'enquête publique qui avait doublé l'an passé par rapport aux trois dernières années est revenu à une moyenne d'environ 15 dossiers. A noter que la moitié de ces dossiers concernent l'installation de pompes à chaleur. Concernant les dossiers d'autorisation, on peut dire que son nombre est stable et que 34 autorisations concernent l'installation de panneaux solaires. A ce rythme, la surface de panneaux solaires augmente régulièrement.

Le recensement ci-dessous informe sur la quantité de dossiers traités, tandis que les dossiers ayant principalement occupés le service sont décrits plus précisément en deuxième partie.

## Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 14 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

10 permis de construire délivrés en 2023

- 1 couvert voiture
- 2 sondes géothermiques pour chauffage
- 3 pompes à chaleur PAC
- 2 transformations et rénovations
- 1 création d'appartements locatifs
- 1 permis de démolir annexe parcelle 66

4 permis de construire non délivrés en 2023

- 2 pompes à chaleur PAC
- 1 isolation périphérique
- 1 création d'une terrasse

## Procédés de réclame

2 autorisations ont été délivrées.

## Autorisations municipales de construire

40 autorisations municipales délivrés en 2023

- 34 installations solaires
- 1 pergola bioclimatique
- 2 couverts à voitures
- mise en conformité de places de stationnement
- couverts de jardins et four à bois

## Autorisations municipales diverses

En outre, 5 permis de fouille et 4 autorisations de teintes et de matérialisation diverses ont été délivrées

## Visites de conformité

Dans le courant de l'année, la Commission de conformité (Visites de salubrité) a effectué 17 visites sur différents chantiers dans l'objectif de délivrer les permis requis. Au terme de ces visites, 16 permis ont pu être délivrés. Pour le dernier, le permis est en attente d'une mise en conformité définitives des locaux sous la responsabilité du propriétaire.

Hors permis de construire, la commission a effectué 7 autres visites pour effectuer divers contrôles concernant des travaux non annoncés, le suivi de ces dossiers par le service technique est en cours à ce jour.

## Dossiers principaux

### PARCELLE 66 ET 71

Voir chapitre des « événements marquants ».

### PARCELLE 213 ET 156 – ANTENNE 5G

Ces deux dossiers sont entre les mains de notre bureau d'avocats conseil et à ce jour, aucune décision juridique formelle n'a été prononcée.

### PARCELLE 205 – PROJET DE BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

Les travaux ont été terminés dans le courant de l'année et suite à la visite de salubrité et aux compléments de dossier en fin d'années, le permis d'habiter et d'utiliser sera délivré début 2024.

### PARCELLES 216 – 1089 – QUARTIER SETRI

- **Parcelle 216** : Les travaux de remise en état des aménagements extérieurs ont été fait et ont reçu l'aval du Service des forêts.
- **Parcelle 1089** : A ce jour, le permis d'habiter n'a toujours pas pu être délivré pour cause de non-conformité. Le ST a exigé également auprès du propriétaire qu'il fasse les démarches afin de cadastrer le bâtiment.
- **Parcelle 1098** : Le chantier a repris et les travaux de gros œuvre arrivent à bout touchant.

### PARCELLE 391 – MAISON FAMILIALE ET GARAGE

Le chantier avance... bien que lentement... Le gros-œuvre est à bout touchant et les aménagements extérieurs sont en cours. Les plans d'enquête n'étant pas suffisamment détaillés et au vu des possibles interprétations de ceux-ci, le ST a demandé des précisions (plans complémentaires) quant aux aménagements extérieurs, notamment au droit de l'entrée du garage nord et de l'aménagement de la pente à l'ouest de la parcelle.

### PARCELLE 241 – RENOVATION DE 6 IMMEUBLES

Dans l'objectif de valider une situation ambiguë, des discussions sont en cours entre le propriétaire et la Commune afin d'établir une servitude de passage à l'endroit de l'actuel trottoir sur le chemin de l'Epi d'Or. Suite à la levée de la zone réservée, l'enquête

publique complémentaire concernant la création des appartements dans les combles est arrivée à son terme et le permis a pu être délivré.

Lors des travaux en cours, un incendie dans les combles d'un immeuble s'est déclaré rapidement. Il a pu être circonscrit par le service du feu qui a ainsi contribué à limiter les dégâts matériels et heureusement cet incendie n'a causé aucune victime.

### PRÉAVIS POUR AVANT-PROJET DE CONSTRUCTION

Les trois demandes de préavis décrites ci-dessous ont passablement occupés le service technique en 2023 :

**Parcelle 3** - Cette parcelle à cheval entre la zone village et le hors zone à bâtir a fait l'objet de deux préavis distincts :

- Dossier proposant la mise en conformité des locaux de ventes existants et de certaines infrastructures rurales construites en HZB. Le préavis demandait une demande de mise à l'enquête pour validation et mise en conformité.
- Dossier d'avant-projet pour la rénovation complète de l'ancienne ferme, agrandissement du commerce et création de logement dans le cadre d'un PDRA (plan de développement régional agricole). Ce dossier est actuellement soumis au Canton pour approbation préalable.

**Parcelle 218** – La parcelle 218 se trouve en zone artisanale et industrielle. Une demande de mise à l'enquête pour la construction d'un bâtiment de dépôts ateliers et logements conforme au règlement existant a été déposée. Cette zone étant toujours sous moratoire et en pourparlers avec le Canton, la Commune a refusé la mise à l'enquête.

**Parcelle 283** – Avant- projet d'extension du collège de la Combe soumis par l'ASICE afin de pouvoir répondre aux besoins de salles de classes toujours croissant.



## **8. ROUTES ET VOIRIE**

**PROJETS D'AMÉNAGEMENTS  
ROUTIERS**

**MISE EN CONFORMITÉ  
DES ZONES 30 KM/H**

**AUTRES TRAVAUX DE LA VOIRIE**

## Projets d'aménagements routiers

### RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA BÉRALLAZ

(voir « événements marquants » - page 10)

### SÉCURISATION DU SECTEUR COMBE-CHAVANNE

Afin d'améliorer la cohabitation entre la mobilité active et les véhicules motorisés dans le secteur scolaire Combe-Chavanne, un projet de sécurisation a été développé à l'automne 2022. Au vu de l'étroitesse des voiries et pour préserver les finances communales, la solution privilégiée a été celle d'une mise en sens unique avec contre sens cyclable des chemins de la Chavanne et de la Combe, avec en complément, une fermeture aux véhicules motorisés de l'extrémité sud du chemin du Verger. Ces mesures ont fait l'objet d'une parution dans la Feuille des avis officiels du 23 septembre 2022 qui a suscité plusieurs oppositions. A la suite d'une séance de conciliation avec les opposants, un compromis permettant une mise en place par étape du projet a été trouvé.

Début 2023, l'extrémité sud du chemin du Verger a été fermée aux véhicules motorisés par la pose d'une borne et d'une signalisation dédiée.

Après plusieurs mois d'observation, l'efficacité des mesures est confirmée : les piétons et les cyclistes cheminent en meilleure sécurité sur le chemin du Verger qui présente un gabarit restreint, tout en limitant le trafic de transit depuis la route de la Bérallaz. Les contrôles de vitesse réalisés par le Gendarmerie confirment quant à eux le respect de la zone 30 km/h au chemin de La Chavanne. La problématique des parents-taxis reste présente, et fait l'objet d'une veille active.

### RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES ESSERTS

Débuté à fin 2022, le chantier de réaménagement du chemin des Esserts, incluant la création d'un trottoir et la rénovation complète des conduites souterraines et de l'éclairage, s'est achevé à l'automne 2023, conformément au planning et à l'enveloppe budgétaire prévue.

S'il a parfois été difficile de concilier avancement des travaux et sécurité des piétons, l'attention particulière apportée aux relations avec les riverains

et usagers du chemin pendant toute la durée des travaux par la direction de chantier et l'entreprise mandatées a été appréciée.

A noter que la Commune, afin de remercier les riverains d'avoir supporté les désagréments liés aux travaux et de clore joyeusement ce chantier, a organisé un apéritif qui a réuni les entreprises et les riverains dans la bonne humeur.

Quelques petits travaux de finition ainsi que la pose du revêtement définitif interviendront d'ici mi 2024.

### ÉTUDE D'AVANT-PROJETS

Accompagnée par un mandataire spécialisé, la Municipalité a réalisé plusieurs études de réaménagement d'axes, principalement en lien avec des problématiques de sécurité routière et d'assainissement du bruit.

Un avant-projet de réaménagement de la portion sud de la route de Lausanne a été établi et permettra de sécuriser l'entrée dans la localité pour l'ensemble des usagers, tout en intégrant la mise en place de mesures d'assainissement du bruit. Un préavis sera présenté en ce sens durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Des réflexions similaires ont également été menées en ce qui concerne la route de Montheron.

En lien avec la problématique de sécurisation des abords du collège de l'Epi d'Or et des fortes dégradations du revêtement, un avant-projet a également été développé dans le secteur Epi d'Or – Esserts – Petits-Esserts. Il devrait permettre des interventions d'ici l'été 2024.

## Réfection et entretien des infrastructures communales

L'entretien des infrastructures routières communales a fait l'objet de diverses interventions telles que le remplacement de couvercles de chambre et le reflachage avec du goudron à froid en divers endroits du village, la réfection de bordures de route à la route de Lausanne, la réfection du chemin piétonnier reliant le chemin des Peupliers au chemin du Château ou encore la remise en état de places de parc au chemin du Château.

## Autres travaux de la voirie

En dehors de ses tâches habituelles telles les petites réparations de la chaussée, l'entretien du cimetière, des chemins forestiers, des différentes places de jeux, de sports et de pique-nique, la voirie a été, comme l'année précédente, particulièrement sollicités par les arrosages fréquents dus à la chaleur et à la sécheresse. Cet état de fait a retardé la croissance de la végétation d'environ 1 mois, ce qui a reporté les travaux d'épavage en bordure de routes.

Le personnel de la voirie a effectué le curage des cunettes et des canalisations permettant l'évacuation de l'eau, en bordure des chemins en forêt.

### **PLACE DE JEUX DE LA CHAVANNE**

pour donner suite au rapport de maintenance établi en 2022 par une entreprise spécialisée, celle-ci a remplacé les éléments qui présentaient un risque d'accident pour les utilisateurs. Pour mémoire, les

engins des places de jeux font l'objet d'un contrôle annuel selon les normes en vigueur.

### **DÉSFFECTATION D'UNE ZONE DE TOMBE CINÉRAIRE DU CIMETIÈRE.**

Les familles désireuses de reprendre les urnes cinéraires, de récupérer les monuments, les entourages et les plaques des niches devaient en faire la demande avant le 30 novembre 2023.

La majorité des familles concernées nous ont communiqué leur choix. Les travaux de désaffectation planifiés en avril 2024 seront effectués par notre personnel.

En dehors des tâches habituelles de la voirie, à noter pour 2023 : la contribution au point de rencontre d'urgence (PRU).

Des travaux de remise en état des locaux de la protection civile ont été entrepris en début d'année, ainsi que l'inventaire et le processus en cas d'occupation des locaux par le public a été mis sur pied avec l'appui de la voirie.

## **9. DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES**

**DÉCHETTERIE  
DE PRAZ-FAUCON**

**ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS**

## Déchetterie Praz-Faucon

### Taux moyen de fréquentation par semaine (en nombre de passages)

Jours	2018	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Mardi	99	100	103	161	152	<b>110</b>
Mercredi	122	119	123	180	177	<b>129</b>
Jeudi	52	48	51	86	74	<b>53</b>
Vendredi	69	67	102	181	160	<b>125</b>
Samedi	258	247	207	338	323	<b>253</b>

### Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)

Catégories	2018	2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>
Habitants de Cugy	29'010	27'859	26'379	28'120	25'622	<b>20'799</b>
Habitants de Montheron	667	878	929	944	862	<b>594</b>
Habitants de Bretigny-sur-Morrens	*	*	3'776	5'500	5633	<b>4'704</b>
Habitants de Morrens	*	*	*	11'612	11225	<b>9'022</b>
Concierges immeubles	80	58	73	101	105	<b>87</b>
Résidences secondaires	105	177	86	137	150	<b>105</b>
Entreprises Cugy	1'344	1'230	1'221	1'805	1634	<b>1'034</b>
Entreprise Bretigny-sur-Morrens	*	*	87	104	144	<b>167</b>
Fréquentation globale	31'206	30'202	32'551	48'323	45'375	<b>36'512</b>

## Ordures ménagères et déchets

Uniformisation de la directive sur l'évacuation des déchets importants par des particuliers.

Les quantités ont été revues pour éviter toute interprétation, cette modification a été approuvée par les trois communes de Bretigny, Cugy et Morrens.

Commandée en 2022, la nouvelle benne compactante pour le plastique a été livrée en remplacement de celle qui était louée mensuellement.

A signaler, une panne de la presse hydraulique pour le carton. En attendant la réparation, remplacement du moteur électrique et de la pompe hydraulique, la location d'une benne d'une durée d'un mois a été nécessaire.

Nous avons connu un problème avec le système de gestion de la barrière d'entrée de la déchetterie, celle-ci a été inutilisable plus d'un mois en mars et avril 2023 avec de plus la perte des données statistiques du mois de juin. Ceci ne donne pas valeur de comparaison avec l'année précédente.

Collecte en porte-à-porte (en kg)				
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage et par semaine
2018	2760	320'580	116	5.871
2019	2762	318'160	115	5.827
2020	2761	344'940	125	6.317
2021	2733	322'624	118	6.082
2022	2734	316'660	115	5.780
<b>2023</b>	<b>2733</b>	<b>323'334</b>	<b>118</b>	<b>5.647</b>

Pour de plus amples informations relatives à la gestion des déchets, se référer aux documents en annexe

Les ordures ménagères, récolte des sacs taxés aux portes à portes, représentent environ le 19 % du total des déchets traités à Cugy. Le poids par habitant est légèrement en-dessous de la moyenne cantonale et régionale. La rétrocession selon le concept régional de la taxe au sac couvre les coûts de la prise en charge et les frais de traitement des ordures ménagères.

## **10. SERVICES INDUSTRIELS**

**RÉSEAU D'EAU POTABLE**

**ASSAINISSEMENT, RESEAU D'EAU  
USEE, D'EAU CLAIRE ET STATION  
D'EPURATION**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

## Réseau d'eau potable

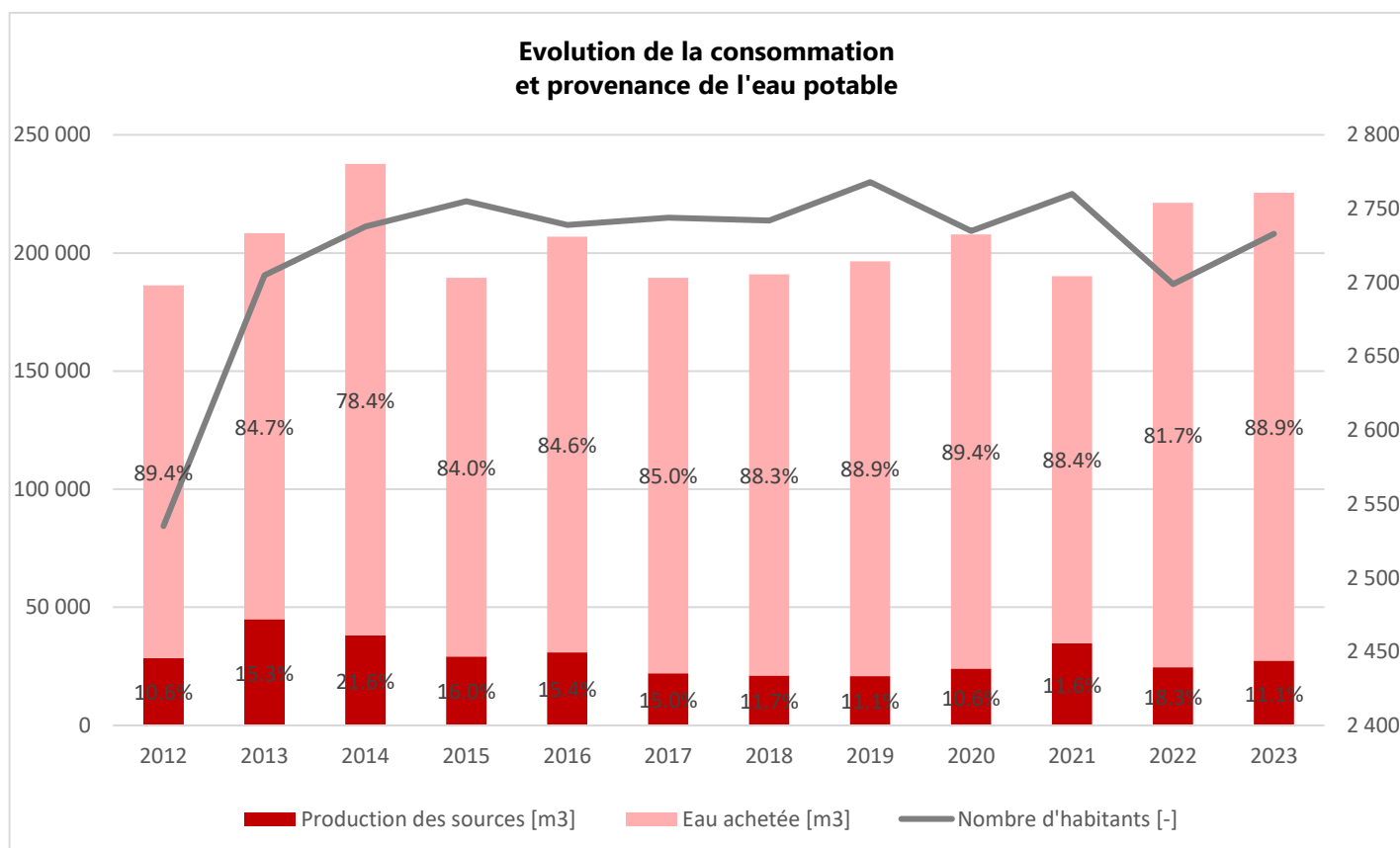
### PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE

La consommation totale d'eau potable pour l'année 2023 est répartie comme suit :

Fournisseur	Consommation	Pourcentage
Ville de Lausanne	198'162 m <sup>3</sup>	87.8%
Sources de Cugy	27'416 m <sup>3</sup>	12.2%
<b>TOTAL</b>	<b>225'578 m<sup>3</sup></b>	<b>100%</b>

Ceci représente une consommation journalière par habitants de 224.49 litres par habitant et par jour. Ce qui est stable par rapport à l'année 2022 qui était de 224.6 litre/habitant/jour.

Les arrosages ont été soutenus durant la période estivale caractérisée par des températures chaudes et un temps plutôt sec. Le climat est semblable à l'année précédente.





### Consommation d'eau sur les compteurs mobiles - en m3

	2019	2020	2021	2022	2023
Chantiers	100	465	220	427	<b>200</b>
Arrosage	88	92	115	164	<b>161</b>
Arrosage foot	417	732	389	1159	<b>773</b>
Balayeuse	10	10	10	15	<b>20</b>
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	7	40	5	5	<b>6</b>
Curage canalisations et sacs de route	109	95	92	189	<b>180</b>
Remplissage piscine	*	30	173	115	<b>81</b>
Bâtiments communaux	*	*	9	2788	<b>7039</b>
Cimetière	*	*	14	19	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>1483</b>	<b>1027</b>	<b>4881</b>	<b>8478</b>

### QUALITÉ DE L'EAU

Les contrôles protocolés sont de 23 analyses annuelles en plus de ceux cités ci-dessous, ce qui nous mènent à un total de 28 analyses pour l'année 2023.

Notre réseau nous a fourni une excellente qualité d'eau potable tout au long de l'année avec aucun dépassement des normes.

### AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Des analyses effectuées par un laboratoire spécialisé mandaté par la Commune et par le laboratoire cantonal ont eu lieu :

- 22 mars 2023 – Analyse complémentaire au collège la Chavanne
- 31 mars 2023 – Analyse annuelle de l'eau potable
- 17 avril et 1<sup>er</sup> mai 2023 – Analyse hors protocole annuel avant mise en service de la nouvelle conduite DN150 en fonte des Esserts qui a pu être raccordée au réseau d'adduction communal
- 21 août 2023 – Analyse après le nettoyage du réservoir

### ENTRETIEN ET SUIVI DU RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

#### Réservoir :

Nous avons dû changer l'installation des alarmes existantes car Swisscom a décidé de ne plus maintenir ce genre de prestations.

Par conséquent, nous avons posé une nouvelle centrale d'alarmes et une mesure de turbidité de l'eau qui est exigée par l'OFCO.

La gestion se fait à travers la nouvelle centrale appelée Blue box qui répertorie tous les défauts, perturbations et dysfonctionnements au réservoir.

- Mise en service des alarmes Blue box du réservoir le 20 juillet 2023
- Mise en service du turbidimètre du réservoir le 25 juillet 2023
- Nettoyage annuel du réservoir le 21 août 2023

#### Bornes hydrantes (BH) :

Entretiens (effectués entre le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2023) :

- 5 BH révisées en entretien programmé (N° 23-24-25-38-44)
- 1 BH accidentée qui a été changée (N°22)
- 3 BH sur la nouvelle conduite de DN150 des Esserts (N°17-18-19)

#### Fuites du réseau d'adduction :

Le réseau d'adduction est contrôlé en continu avec 35 micros répartis sur tout le territoire communal. Un relevé est effectué chaque semaine, de ce fait les fuites sont en général très vite repérées, bien avant leur apparition en surface.

Nous sommes intervenus 5 fois sur l'ensemble de l'année pour 3 fuites sur le réseau communal et 2 fuites sur les conduites privées.

Ces deux fuites privées sont dues à deux chantiers respectivement sur une conduite vieillissante privée (Chemin de la Fontaine) et une sur une conduite communale PE (aux Dailles).

### **PLAN RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PRAE)**

Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 16-2023 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune de Cugy ».

La reprise de la distribution de l'eau potable par le service de l'eau de la ville de Lausanne (SEL) prévue dans le préavis au 1er janvier 2024 a été repoussée au 1er janvier 2025 à la demande du SEL pour des raisons techniques et de coordination dans leurs services.

A compter du 1er janvier 2025, la Ville de Lausanne assurera l'entretien du réseau de Cugy représentant 17.3 km de conduites, ainsi que la distribution d'eau et la facturation aux usagères et usagers. Avec cette nouvelle concession, le Service de l'eau aura la charge de l'alimentation en eau potable de 21 communes de l'agglomération lausannoise. Les sources de Cugy ne sont pas concernées par l'accord signé et restent propriété de la commune.

## **Assainissement, réseau d'eau usée, d'eau claire et station d'épuration**

### **RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'ÉPURATION**

Comme chaque année, un contrôle d'environ 4'500 mètres de notre réseau de canalisations d'eaux usées a été effectué. La totalité de notre réseau est contrôlé et curé tous les 4 ans.

D'autre part, les sacs de routes, au total de 450 pièces, sont quant à eux nettoyés et vidangés chaque année dans leur totalité.

En complément, en vue de la renaturation du ruisseau de Praz-Faucon, un contrôle par teintage est en cours pour identifier sur quelles canalisations sont raccordés les bâtiments jouxtant le projet (réseau unitaire ou mixte).

A signaler sur le réseau d'eau claire, 2 réparations urgentes sur les canalisations situées entre la route de la Bérallaz et le cordon boisé du ruisseau Le Latigny et au chemin de la Lisière.

Notre exploitant des stations d'épuration de Praz-Faucon et de l'AET, M Ambros Arnold, a fait valoir son droit à la retraite. Un remplaçant a été engagé pour l'AET, celui-ci ne désirant pas augmenter son taux d'activité, il n'assurera pas l'exploitation de la STEP de Cugy. Pour mémoire M. Arnold était employé par la commune de Cugy depuis 2014. Dans l'attente de son remplacement une solution provisoire est a été mise en place.

La commune de Cugy tient à remercier chaleureusement M. Arnold pour la qualité de son travail, sa disponibilité et son professionnalisme dans son travail, si important tant pour la population que pour l'environnement. Elle lui souhaite une belle et longue retraite.

De manière à assurer l'approvisionnement en énergie de la STEP de Praz-Faucon, une génératrice transportable sur remorque a été achetée et mise en service. La modification du câblage électrique de même que la programmation des commandes ont été nécessaires. Cette génératrice permettra lors d'un éventuel black-out de fournir le courant au bon fonctionnement d'une des deux lignes de traitement des eaux usées. Elle a été utilisée une première fois dans le cadre de la manifestation du 1er août sur le site de Cutigny.

## **Eclairage public**

Le renouvellement des têtes de luminaires ainsi que l'installation de la télégestion des luminaires se sont achevés en 2023 comme prévu dans le préavis 36-2021.

Le Protocole International de Mesure et de Vérification de la Performance énergétique (IPMVP) est activé pour une durée allant jusqu'en août 2037. Les premières mesures sont effectuées entre le mois d'août 2023 et août 2024.

Un premier reporting est attendu au plus tard en mai 2024.

# 11. ENERGIE ET DURABILITE

**COMMISSION ÉNERGIE  
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROJETS TRANSVERSAUX**

## Commission Energie et Développement durable (CEeDd)

La composition de la commission en 2023 :

Jean-Pierre Sterchi (JPS)	Président
Frédérique Roth (FRO)	Vice-présidente
Pascal Glinne (PG)	Membre, Conseiller communal
Jean-Nicolas Rehm (JNR)	Membre, Conseiller communal
Giuliano Garzian (GG)	Membre citoyen

### BILAN DES ACTIONS EN LIEN AVEC LE PECC

Le PECC fixe des objectifs et des actions, ces dernières font l'objet d'un suivi sous la forme d'un tableau servant notamment à démontrer les avancées dans les projets et également à justifier les demandes de subsides cantonaux.

Les actions retenues par le PECC sont liées à des fiches cantonales et voici ci-après le condensé des données essentielles concernant 2023.

Cette commission municipale s'est réunie à 9 reprises en 2023.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Le Plan Climat Communal (PECC) : travail sur le plan d'actions, la communication et la finalisation du document
- La mise en place d'un Fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité : travail sur le règlement, la directive et sa présentation, la rédaction du préavis
- Le budget 2024 de l'EDD
- Le contenu des PIO vertes
- L'actualité communale en matière d'EDD
- Vestiaires du Billard : analyse d'un rapport d'un bureau spécialisé et préavis de la commission à la Municipalité.

En 2023, sept formations et séminaires ont été suivis par un ou des membres de la CEEDD.

Il faut cependant préciser que cette année n'a pas été favorable, pour différentes raisons, à la mise en oeuvre de tous les projets et toutes les actions prévues. Il faut également relever que l'année n'a pas été complète, le PECC n'ayant été finalisé qu'en mai et le temps pour démarrer les actions n'a donc été que de 8 mois. De plus, ce dicastère souffre du manque d'un collaborateur en charge de l'opérationnel pour la mise en action et le suivi administratif des projets.

Actions	Résultats attendus	Bilan de l'année 2023
<i>T°2 : Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité</i>	Disposer d'une taxe affectée sur l'énergie électrique au Conseil communal afin de constituer un Fonds avec son Règlement pour encourager les actions des citoyen-nes et des entreprises en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques.	Le travail a été effectué soit, un préavis rédigé, un règlement et une directive préparés. Le projet a été refusé par le Conseil communal en date du 14 décembre 2023. La Municipalité dispose d'un montant au budget pour inciter les citoyen-nes à agir en faveur de la transition énergétique.

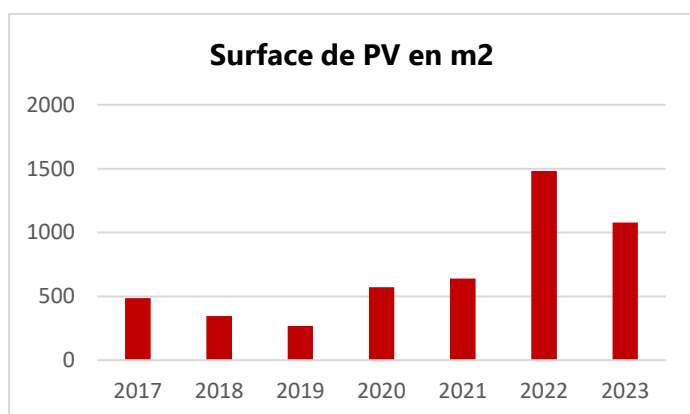
<i>T°4 : Favoriser l'engagement et la participation de la population (Obligatoire)</i>	Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d'actions.	Les actions suivantes ont été organisées : - <i>Ma commune et moi</i> en collaboration avec Romande énergie - <i>La fresque du climat</i> à l'attention des Conseillers communaux et municipaux - La fresque du climat pour les écoliers du secondaire par l'établissement scolaire.
<i>E°10 : Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés</i>	Définir au moins une mesure de sensibilisation et d'encouragement pour favoriser l'assainissement des bâtiments privés, l'exemplarité des constructions nouvelles ou le recours aux énergies renouvelables	La Municipalité a préparé des mesures de sensibilisation et d'implication de la population, qui seront proposées en 2024. Il s'agit : - de subsides lors de la réalisation d'un CECB+ - d'un appel d'offres groupé (GROUP-IT) pour encourager les propriétaires à installer des PV.
<i>E°11 : Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments (Obligatoire, à choix)</i>	Établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires	La Municipalité a travaillé sur le dossier relatif à la rénovation complète de l'ancienne forge (parcelle 80) afin d'entreprendre les travaux rapidement dès la fin de la zone réservée.
<i>E°12 : Réduire la consommation de l'éclairage public</i>	Réduire l'intensité lumineuse ou éteindre progressivement l'éclairage public	Cet objectif est déjà atteint avec le contrat de performance énergétique (CPE), la Municipalité a voulu montrer l'exemple lors de la fin de l'année 2023 en renonçant à une décoration de Noël lumineuse.
<i>E°16 : Sécuriser, développer et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos</i>	Développer un réseau de bancs relais (démarche participative avec la population)	Une démarche participative a été organisée le 9.11.2023 et a intéressé 9 personnes qui ont analysé l'offre en matière de bancs sur le territoire communal. Lors de cette rencontre, une trentaine de bancs supplémentaires ont été proposés. Une étude et la réalisation de ce projet sont prévues en 2024.
<i>C°17 : Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques (Obligatoire)</i>	Ajouter au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité et conserver un quota minimal de surfaces vertes dans les règlements de construction	La commune est en train de finaliser son Pacom et a revu son règlement des constructions. Ces deux documents présentent des dispositions pour conserver des surfaces vertes.
<i>C°21 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule</i>	Élaborer avant chaque été la liste de la population à risque Élaborer un concept de visiteurs communautaires	L'opération a été réalisée en 2023 en collaboration avec L'ORPC qui a élaboré un concept de visiteurs communautaires.
<i>T°5 : Acheter de manière responsable et sobre en carbone dans l'administration communale</i>	Acheter des appareils électriques, des luminaires et des ampoules avec une étiquette énergie A (anc. A à A+++). Communiquer la démarche aux habitant-es	La Municipalité a souhaité proposer une solution de véhicule en partage à sa population et a entrepris des démarches auprès de Mobility. Les travaux d'installation de la borne ont été réalisés en 2023 avec l'arrivée du véhicule en janvier 2024.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DES BÂTIMENTS PRIVÉS À CUGY

Pour information, voici la progression des installations de panneaux photovoltaïques (PV) depuis 2017. Hormis la période de pandémie Covid-19 durant laquelle une baisse du nombre d'installations a pu être observée, depuis le nombre croît d'année en année. La progression est particulièrement marquée dès 2022 en raison vraisemblablement des risques de pénurie d'électricité annoncés et de l'augmentation des tarifs de cette dernière.

Année	Surface	Puissance Crête	Nombre d'installations
2017	487,01	83,61	17
2018	346,66	62,20	10
2019	268,96	49,91	7
2020	570,42	81,66	12
2021	638,97	114,75	12
2022	1481,82	204,19	35
<b>2023</b>	<b>1076,95</b>	<b>147,21*</b>	<b>18</b>

\*La puissance d'un projet n'a pas encore pu être pris en compte



## Projets transversaux

### PROJET DE RENATURATION DU RUISSEAU DERREY LE MOTTY

Pour rappel, en automne 2022, une deuxième rencontre avait eu lieu avec tous les propriétaires des parcelles concernées par le tracé du ruisseau à renaturer. Il en était résulté que si quelques propriétaires étaient encore dans le doute quant à l'utilité d'un tel projet et si d'autres craignaient de voir leur propriété diminuer de surface exploitable et perdre de sa valeur financière, aucune opposition ferme et de principe n'avait été formée à l'encontre de ce projet.

Il était prévu qu'en 2023, la Municipalité puisse, par l'intermédiaire du Municipal responsable ce projet et de son mandataire, rencontrer individuellement chaque propriétaire foncier, afin de mieux leur expliquer le projet, ses conséquences pour chacun d'entre eux et, si possible, d'obtenir leur approbation de principe à la réalisation de ce projet. Ces démarches n'ont malheureusement pas pu être réalisées non seulement en raison de la démission avec effet immédiat courant mars 2023 du Municipal en charge, mais également par le fait que certains compléments d'informations étaient encore attendus de la part de notre mandataire s'agissant de la procédure à suivre, en particulier en ce qui concerne les subventions applicables, la problématique des surfaces d'assolement et des conditions applicables à une éventuelle expropriation des surfaces utiles.

Ces questions ont pu être clarifiées dans le courant de l'automne 2023. Il est prévu que la Municipalité rencontre chaque propriétaire concerné durant le premier semestre 2024.

## **12. FORMATION ET JEUNESSE**

**GOUVERNANCE DE L'ASICE**

**FINANCES DE L'ASICE**

**ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET  
SECONDAIRE DE CUGY ET ENVIRONS  
(EPS CUGY ET ENVIRONS)**

**INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

**BIBLIOTHÈQUE  
SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE**

**ACCUEIL PARASCOLAIRE**

**PLATEFORME D'ÉCHANGE JEUNESSE**

# Gouvernance de l'ASICE

## COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) s'est réuni à 16 reprises durant l'année 2023 pour traiter de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les Communes membres. Outre la gestion courante de l'association scolaire, il s'est en particulier attelé au projet de développement des infrastructures du secteur secondaire (avant-projet de l'extension du collège de La Combe) ainsi qu'à la mise sur pied d'un appel d'offres pour l'adjudication des transports scolaires sur la période 2024-2029. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion de l'ASICE :

<https://www.asice.ch/structures/ci/preavis>

Comme lors de la législature précédente, la Commune de Cugy a pris la responsabilité de la Présidence du Comité de direction pour la période 2021-2026. Outre son action de conduite du Comité de direction, la Présidente a assumé momentanément, en plus de ses dicastères, certaines tâches opérationnelles afin d'accompagner l'entrée en fonction en mai 2023 du nouveau Directeur et responsable financier de l'ASICE. Les heures de vacations y relatives, ainsi que celles relatives au suivi des projets de dicastères, ont été prises en charge par l'association scolaire, conformément au préavis n°05-2022 relatif à la réforme de la gouvernance de l'ASICE.

En lien avec l'arrivée du nouveau directeur et responsable financier de l'ASICE et la volonté de la Municipalité de Cugy de disposer de place suffisante dans le cadre de la réorganisation de son administration, les bureaux de l'administration de l'ASICE ont été relocalisés dans une salle de classe du Collège de la Chavanne, dès le 11 juillet 2023. Cette configuration devrait perdurer jusqu'à la réalisation du projet d'extension du Collège de La Combe

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Organe législatif de l'ASICE, le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2023 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- Préavis n°09-2023 – Demande d'octroi d'un crédit de CHF 165'000.- pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de La Combe à Cugy : **Adopté**
- Préavis n°10-2023 - Rapport sur la gestion et les comptes 2022 : **Adopté**
- Préavis n°11-2023 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 272'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy : **Adopté**
- Préavis n°12-2022 : Budget scolaire 2024 : **Adopté**
- Préavis n°13-2022 : Budget parascolaire 2024 : **Adopté**

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Organe consultatif imposé par l'Article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à quatre reprises. Il s'est occupé et a traité via des groupes de travail, les sujets principaux suivants :

- Thématique de la vie à l'école avec focus sur la problématique des incivilités
- Collaboration et soutien au développement de projets par l'Association des parents d'élèves (APE Haut-Talent), notamment l'organisation d'une conférence sur la thématique de l'hyper-connectivité
- Mise sur pied et suivi des projets Ecole-Entreprises et Mon'Apprentissage, en collaboration avec l'EPS Cugy et environs
- Valorisation des canapés forestiers avec mise en réseau de partenaires, notamment l'association Talents Solidaires
- Mise sur pied de rencontres périodiques avec les délégués de classe



## Finances de l'ASICE

Avant contribution des communes membres, l'année 2023 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'407'477.-, respectivement CHF 5'038'972.- pour la partie scolaire et CHF 368'505.- pour la partie parascolaire.

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie scolaire représente un montant arrondi de CHF 5'004.- par élève (pour un total de 1007 élèves 1P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE au 01.10.2023). Ramené à la population résidente permanente (7'496 habitants selon le décompte au 31.12.2023 du Système cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)), cela équivaut à un coût arrondi de CHF 672.- par habitant.

Le bilan comptable 2023 de la partie scolaire de

l'ASICE est de 1.4% en dessous du budget 2023 (- CHF 73'146.-).

Par rapport aux comptes 2022, il a cru de 5.4% (+ CHF 254'405.-). Les augmentations principales sont à attribuer à la réforme de la gouvernance de l'ASICE incluant l'engagement d'un directeur et responsable financier ainsi que la rémunération du Comité de direction par l'ASICE, à l'augmentation des frais de location et d'entretien des espaces mis à disposition de l'EPS Cugy et environs, ainsi qu'à l'accroissement massif des frais d'électricité du Collège de La Combe.

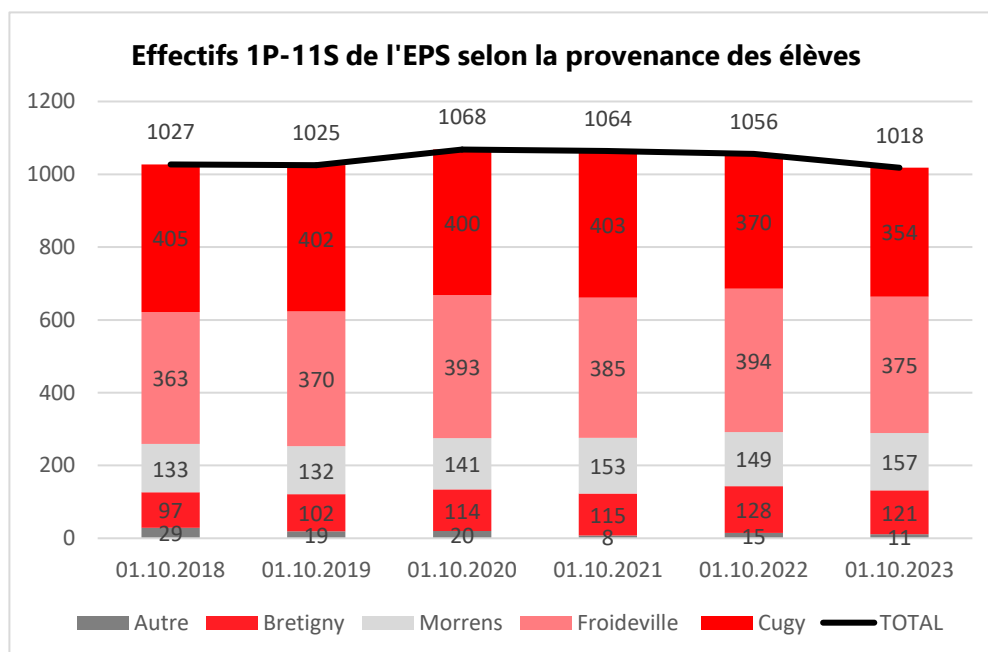
Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie parascolaire représente un montant de CHF 782.- par élève (pour un total de 471 élèves 7P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené à la population résidente permanente (7'496 habitants selon le décompte du SCRIS au 31.12.2023), cela équivaut à un coût de CHF 49.- par habitant.

Le bilan comptable 2023 de la partie parascolaire de l'ASICE est sensiblement identique aux comptes 2022 (- 1.0%).

## Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs)

### EFFECTIF DES ÉLÈVES

Au 1<sup>e</sup> octobre 2023, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écologies entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1018 élèves, dont 721 élèves primaires (1-8P) et 297 élèves au niveau secondaire (9-11S). Les élèves domiciliés à Cugy représentent respectivement 33.4% des élèves du secteur primaire et 38.0% des élèves du secteur secondaire.



## ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Pour l'année scolaire 2023-2024, le paradigme d'enclassement des élèves privilégiant des enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile a été poursuivi, toujours dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P. L'objectif est de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un

retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

A l'échelle de l'ASICE, seuls 7.5% des élèves 1-4P sont enclassés hors de leur lieu de domicile, alors qu'ils sont 17.5% au niveau 5-6P. Au niveau cugiéran, 17 élèves primaires (7.6%) sont scolarisés hors de la Commune, alors que les 224 élèves restants sont accueillis dans un des 4 collèges de Cugy (Epi d'Or ou Motty pour les 1-4P, Cavenettaz pour les 5-6P et Chavanne pour les 7-8P).

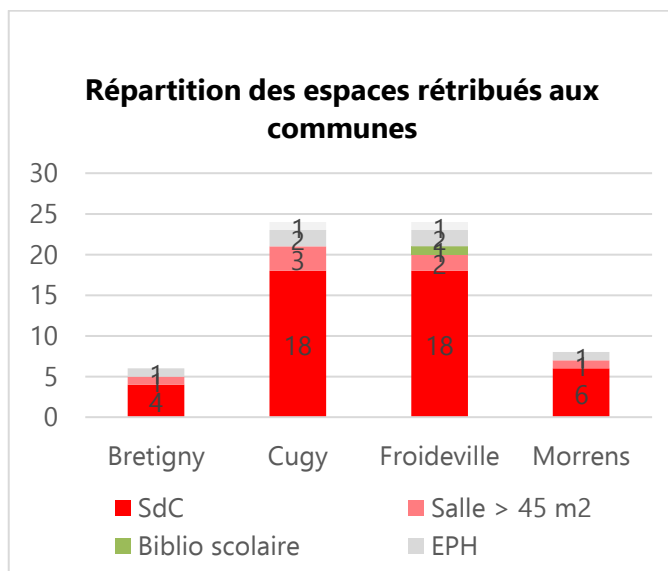
## Infrastructures scolaires

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de La Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire. Pour l'année 2023-2024, les 721 élèves du secteur primaire sont répartis dans 41 classes (soit une moyenne globale de 17.6 élèves par classe primaire), alors que les 297 élèves du secteur secondaire sont répartis dans 15 classes (soit 19.8 élèves par classe secondaire).

### INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Pour l'année scolaire 2023-2024, 62 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution en 2023 s'élève à un peu plus de deux millions, respectivement CHF 1'339'250.- pour la location et CHF 676'250.- pour l'entretien des locaux.

Les 62 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



### COLLÈGE DE LA COMBE

Pour l'année scolaire 2023-2024, les salles de classes du collège de La Combe ont une nouvelle fois été insuffisantes pour accueillir l'ensemble des cours dispensés aux 297 élèves 9-11S répartis dans 15 classes. Ainsi, comme l'année précédente, certains cours à niveau ont une nouvelle fois dû être délocalisés au collège de la Chavanne.

Le coût des travaux d'entretien du collège de La Combe, hors frais du personnel de conciergerie et coûts liés à l'énergie, s'élève à près de CHF 129'800.- pour l'année 2023.

Durant l'année 2023, la consommation de la chaudière du collège de La Combe, qui alimente les bâtiments de la salle de gymnastique et du collège de La Chavanne, le collège du Motty ainsi que le

Centre de vie enfantine, a été de 422'815 kWh, soit une légère augmentation d'environ 2% par rapport à 2022. Les charges globales liées au chauffage à distance, d'un total de CHF 114'650.-, amortissements compris, sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

### PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE DU COLLEGE DE LA COMBE

Faisant suite au préavis d'étude n°9-2023 validé par le Conseil intercommunal et mené par un bureau spécialisé en collaboration étroite tant avec la direction de l'EPS que la DGEO, l'étude de l'avant-projet de l'extension du Collège de La Combe s'est achevée en juin 2023. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation à la Municipalité de Cugy, propriétaire du terrain concerné par cette extension.

Après discussion, le Comité de direction de l'ASICE a confirmé son entrée en matière pour un développement du projet par la commune territoriale via un partenariat public-privé, sous certaines conditions exprimées dans une lettre de mission adressée en date du 16 octobre 2023 à la Municipalité de Cugy. Des discussions sont en cours en ce sens et des préavis devraient être présentés dans le courant 2024, tant au niveau du Conseil communal de Cugy et que du Conseil intercommunal de l'ASICE.

## Transports scolaires

L'offre en transport pour les élèves de l'EPS Cugy s'est basée sur le principe d'utilisation des transports publics dès la 7P et sur la mise à disposition de transports scolaires dédiés pour les élèves 1-6P, avec déploiement de surveillants de bus entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours.

Au total, 67 élèves sont déplacés en bus scolaires et 209 bénéficient d'un abonnement de transports publics. La mise en application du principe d'enclassement au lieu de résidence et au plus près du domicile a permis de diminuer le nombre d'élèves transportés par bus scolaires, tout comme le nombre de kilomètres parcourus pour les déplacements domicile-école. Les temps d'attente et de trajet de ces courses ont ainsi pu être réduits,

améliorant la qualité de prestation pour les élèves concernés.

En 2023, les coûts totaux de transport de l'ASICE (y compris courses annexes et courses spéciales) s'élevaient à plus de CHF 541'000.-, dont CHF 115'577.- pour les abonnements de transports publics, soit près de CHF 532.- par élève de la zone de recrutement.

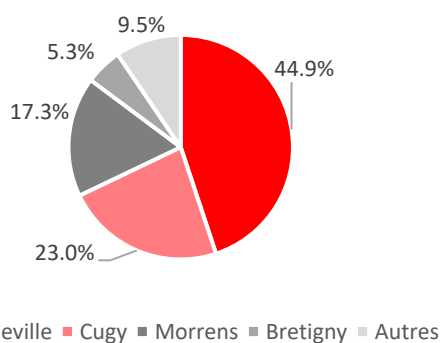
Le système de pédibus mis en place dès la rentrée 2022 pour les déplacements internes aux communes durant le temps scolaire a été poursuivi. Cela a concerné les trajets entre le collège de l'Epi d'Or, celui de la Cavenettaz et le secteur Motty-Chavanne. Précédemment réalisés à bord de bus scolaires, ces trajets sont à présent faits à pied, sous l'escorte d'un accompagnant mis à disposition par l'ASICE.



## Bibliothèque scolaire et intercommunale

Durant l'année 2023, 38'592 prêts et prolongations ont été enregistrés auprès des 1'156 utilisateur-trice-s dont 859 élèves de l'EPS Cugy et environs, hors activités des classes. Pour la partie parascolaire, la provenance des 166 usager-ère-s de la bibliothèque, se répartit de la manière suivante :

Provenance des utilisateur-trice-s de la bibliothèque parascolaire



L'année 2023 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire (avec près de 90 périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes) ou au niveau parascolaire. Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée, suivant le fil-rouge "Objectifs de développement durable" de l'ONU et dans la ligne de la campagne "Biblio2030". Le public a ainsi pu prendre part à des quizz et concours, une balade contée en forêt, une action intergénérationnelle pour la Journée de la lecture à voix haute, un atelier philo, ou encore une initiation au parkour. Des expositions, clubs de lecture et accueils pour les tout petits ont également permis au public de se rencontrer autour des livres.

## Accueil parascolaire

### CANTINES

Les trois cantines scolaires gérées par l'ASICE ont servi 8'265 repas chauds et 1'472 sandwiches et salades en 2023. En moyenne, ce sont plus de 460 élèves 7P-11S qui sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année précédente. Les mardis et jeudis sont les jours les plus fréquentés.

### CENTRE D'ANIMATION

L'année 2023 a été une année de consolidation pour le Centre d'animation Le Repère du Haut-Talent, que ce soit en termes de personnel, d'appropriation des locaux, de fréquentation ou de liens avec l'EPS de Cugy et environs.

Les efforts de communication pour faire connaître le Centre, démarrés en 2022 et poursuivis en 2023, ont porté leur fruit puisque le Repère du Haut-Talent a atteint son plus haut taux de fréquentation avec près de 330 jeunes accueillis au mois de mai 2023 et près de 460 au mois de novembre 2023.



**Le repère du  
Haut-Talent**

**Bretigny  
Cugy  
Froideville  
Morrens**

## Plateformes d'échange Jeunesse

En plus de son travail actif au sein de l'association scolaire, la Municipale en charge de la Formation et de la Jeunesse a participé à des réflexions et projets en cours en lien avec la thématique Jeunesse dans un cadre plus large que le périmètre de l'ASICE.

Cela concerne notamment la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association Lausanne-Région dans laquelle les thématiques de valorisation de l'engagement des jeunes et de communication avec les jeunes ont été abordées. Il en est ressorti un guide pratique sur la participation des enfants et des jeunes ainsi qu'une campagne de valorisation de l'engagement des jeunes comprenant des affiches, un flyer, des vidéos et un site Internet : [www.influence-ton-quotidien.ch](http://www.influence-ton-quotidien.ch). La thématique des espaces publics et plus spécifiquement des préaux scolaires a également été traitée, avec la mise sur pied d'un projet qui sera mené en 2024 de recensement des bonnes pratiques. Un projet-pilote de démarche participative menée avec les élèves du secteur Combe-Chavanne sera ainsi réalisé durant l'année 2024, en collaboration notamment avec l'Université de Lausanne.

## **13. VIE SOCIALE**

**ASSOCIATION POUR  
L'ENTRAIDE FAMILIALE ET  
L'ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)**

**PASSEPORT VACANCES**

**AÎNÉS**

**MANIFESTATIONS**

**PROJET D'ENGAGEMENT D'UN  
TRAVAILLEUR SOCIAL DE  
PROXIMITE (TSP)**

**TALENTS SOLIDAIRES**

**INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE**

**CULTES**

**NATURALISATIONS**

**INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR**

# Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE)

## L'ASSOCIATION EFAJE EN 2023

Composée de 31 communes, cette association de droit privé a connu une année 2023 particulièrement tourmentée en raison du décès subit de M. Robert Egger, directeur des finances. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ainsi que les membres des instances dirigeantes ont été profondément affectés par ce décès tragique.

En mars 2023, les membres de l'association ont été invités à une séance d'information durant laquelle le projet de nouveaux statuts a été présenté. Lors de l'assemblée générale de septembre, les membres ont accepté les nouveaux statuts mais ont également souhaité que le comité, entretemps devenu Conseil d'administration (CA), étudie la possibilité de transformer l'association de droit privé en association intercommunale et ont nommé une commission ad hoc chargée d'examiner le rapport du CA. A relever encore qu'en raison des valeurs seuils de la loi sur la révision comptable, l'EFAJE est dorénavant soumise au contrôle ordinaire d'un réviseur agréé et a été inscrite au registre du commerce.

Le Conseil d'administration, durant les 10 séances ordinaires de l'année 2023, a effectué un travail de fond sur les points suivants :

- L'examen approfondi des budgets et des comptes
- Une réflexion accompagnée sur la gouvernance de l'association
- L'élaboration des nouveaux statuts.

Au deuxième semestre, le CA a entériné l'engagement de M. Cédric Rigoli en tant que directeur des finances de l'EFAJE.

Enfin, le CA remercie le directeur général et le comité de direction pour leur engagement sans faille et leur bonne collaboration.

## L'UNITÉ D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (UAPE) DE CUGY

Le point principal à relever au niveau de la gestion de notre structure d'accueil parascolaire des enfants de la 1P à la 8P est le changement de direction qu'elle a connu en cours d'année. En effet, Madame Carole Chavannes ayant démissionné, son poste de directrice a été repourvu et c'est M. Robin Magnenat qui est dorénavant le directeur de cette structure qui accueille les enfants scolarisés de la 1P à la 8P.

Avant d'intégrer l'EFAJE, Madame Chavannes avait été engagée en 2012 par l'ASICE pour créer la structure parascolaire APEMS. Elle a pu au fil de ces années mettre en place les bases de cette structure en collaboration avec l'équipe qu'elle avait contribué à créer. A la reprise de notre structure d'accueil par l'EFAJE, cette dernière a donc pu bénéficier d'un travail de fond appréciable et d'une structure qui fonctionnait.

A relever que durant plus de 8 ans son emplacement de travail était un petit bureau situé dans le pavillon provisoire derrière la salle de gymnastique de la Chavanne. Elle a pu rêver d'une meilleure infrastructure en suivant et en apportant son avis d'experte lors de la phase d'élaboration du projet de rénovation de la ferme destinée à devenir le Centre de vie infantine. Ce n'est que lors de la remise de ce bâtiment rénové à l'EFAJE en 2021, qu'elle a pu enfin disposer de locaux définitifs et adaptés. La Municipalité de Cugy remercie grandement Mme Chavannes pour son apport conséquent tout au long de ces 11 années et lui souhaite le meilleur pour son avenir tant au plan professionnel que privé



## Subvention communale 2023 de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud

### Part par habitant – en francs

Administration générale	2'733 habitants	8.50 par habitant	CHF 23'230.50
-------------------------	-----------------	-------------------	---------------

### Part en fonction du coût horaire – en francs

Accueil familial de jour	7'899 heures	4.95 par h. consommée	CHF 39'101.29
Accueil collectif préscolaire	44'718 heures	4.78 par h. consommée	CHF 213'753.24
Accueil collectif parascolaire	55'095 heures	5.56 par h. consommée	CHF 306'626.81

Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2023 : CHF 582'411.84

### REMARQUES SUR LA CONSOMMATION DE CUGY EN 2023

Hormis le secteur de l'accueil familial de jour, la consommation des familles de Cugy en 2023 est stable. Nous pouvons dès lors estimer que nous avons quitté la phase de démarrage de nos nouvelles infrastructures et que nos structures sont connues et qu'elles répondent à la demande.

Le coût global de l'accueil de jour des enfants est stable depuis 3 ans. Fort de ce constat, nous pourrions à l'avenir, affiner notre prévision de consommation afin de diminuer l'écart entre le budget et les comptes. Il est cependant nécessaire d'être prudent dans cette estimation car, contrairement à l'école obligatoire, l'accueil est une prestation proposée aux familles et les demandes de ces dernières peuvent passablement fluctuer d'une année à l'autre.

### Tarifs et consommation : tableau comparatif des trois dernières années pour Cugy

Type d'accueil	2021		2022		2023	
	Prix/h.	Nombre heures	Prix/h.	Nombre heures	Prix/h.	Nombre heures
Familial de jour	5.38	9796	4,47	10'848	<b>4.95</b>	<b>7'899</b>
Préscolaire	8.12	39'549	5,16	44'940	<b>4.78</b>	<b>44'718</b>
Parascolaire	7.19	56'107	4,92	54'794	<b>5.56</b>	<b>55'095</b>

### Comparatif entre le budget et les comptes pour Cugy - en francs

	2019	2020	2021	2022	2023
Budget	635'790	675'600	698'900	692'950	<b>771'600</b>
Comptes	462'938	518'063	560'968	573'464	<b>582'411</b>
Écart	172'852	157'537	137'932	119'486	<b>189'189</b>

# Talents solidaires

## VILLAGES SOLIDAIRES DEVIENT TALENTS SOLIDAIRES

Comme prévu, l'accompagnement de Pro Senectute a pris fin en juin 2023. A partir de cette date, l'association « Talents solidaires » a été créée et vole depuis de ses « propres ailes ». Ce virage important débouche sur une nouvelle ère basée sur la responsabilisation et l'autonomie des richesses humaines qui composent ce groupement.



Pour rappel, la phase d'autonomisation qui s'est terminée en 2023 a permis à la démarche de créer une association avec un organigramme de pilotage, des structures de fonctionnement, des statuts, un budget. Toutes ces phases ont été vécues au sein du Groupe habitants dans un état d'esprit participatif.

Deux dates « clés » sont à retenir en 2023 :

- L'Assemblée constitutive du 24 mars à Bretigny-sur-Morrens,
- La fête de l'envol en date du 23 juin à Cugy.

Ces deux manifestations ont rencontré un grand succès et en juin, les seniors ont pu remercier chaleureusement Mme Boglarka Rengei, l'animatrice de Pro Senectute responsable de cette opération qui a accompagné la démarche avec finesse et efficacité à la satisfaction de tous.



## VISIBILITÉ DE L'ASSOCIATION

Différentes actions et/ou communications permettent à cette nouvelle société locale de se faire connaître afin de poursuivre leur premier but qui consiste à « contribuer à la qualité de la vie communautaire des habitants de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy et des participants des communes avoisinantes, en facilitant l'intégration des aînés et des personnes isolées ».

Il s'agit par exemple :

- Du Café-local du vendredi matin de 9h30 à 11h30 qui reste le tremplin pour faciliter l'intégration de nouvelles personnes, pour maintenir les liens et se tenir au courant.
- Du panneau d'affichage à côté de la porte d'entrée du local présente les activités du mois et des manifestations à venir.
- Du calendrier mensuel qui regroupe toutes les activités est diffusé par affichage, envoi aux membres et aussi présent sur le site Web de la commune.
- De la réalisation d'une plaquette de présentation des activités de l'association.

La quinzaine d'activités décidées et proposées par Talents solidaires sont riches, variées et en constante augmentation. A la liste présentée dans le rapport de gestion 2022, s'ajoutent encore à fin 2023 :

- **L'expression corporelle** pour se faire du bien ! Sur une musique entraînante, chacun peut y participer selon ses possibilités. Le mouvement, la concentration, l'équilibre et les rires sont un bienfait pour le corps et l'esprit !



Quelques activités permettent d'atteindre d'autres buts issus des statuts qui sont de « faire vivre l'association Talents solidaires par ses diverses activités et manifestations » et « développer des liens intergénérationnels et interculturels au travers diverses activités ». Ce sont par exemple :

- **Le groupe Offrir du temps** qui souhaite favoriser l'entraide en apportant des petits services de dépannage ou de soutien administratif ou d'accompagnement par exemple.
- **Le groupe Rendez-vous débat** qui organise des débats mensuels sur des sujets divers et, selon le thème, invite des personnes extérieures d'autres tranches d'âge.
- **L'action solidaires de Noël**, depuis la première action solidaire en décembre 2020, les habitants offrent une attention aux personnes de plus de 85 ans.
- **Le 15 à 17 du dimanche**, d'octobre à mars, le dernier dimanche du mois, Talents Solidaires propose un accueil autour d'une collation pour partager un moment sympathique en toute simplicité.

Enfin, les Municipalités de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens ont été approchées par une délégation de Talents solidaires afin d'aborder le rôle de soutien des communes. Ces dernières ont estimé que, compte tenu du rôle particulièrement social de cette nouvelle association, elle méritait d'être soutenue.

Ainsi, les Municipalités ont décidé de mettre gracieusement des locaux à disposition de cette association et pour Cugy, il s'agit du local de la Cavenettaz.

En conclusion, en 2023, Talents solidaires a pris son envol dans d'excellentes conditions et a dit au revoir à Pro Senectute en remerciant toute l'équipe compétente qui a mené cette démarche durant 3 ans et demi.

## Passeport vacances

### UN « ESPRIT D'OUVERTURE»

Le Passeport vacances, c'est la volonté d'offrir aux enfants de notre région la possibilité d'accéder à un loisir de découvertes, ceci sans distinction de classes sociales (prix accessible aux familles). L'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) est une association à but non lucratif qui fonctionne grâce à un engagement essentiellement bénévole. 38 communes de la région sont membres de l'APVRL.

La cohésion et les décisions impactant les membres de l'association sont assurées par le comité de l'APVRL. Il est composé de 5 à 7 membres qui représentent géographiquement l'ensemble des communes membres.

**Le Passeport Traditionnel** est destiné aux jeunes de 9 à 15 ans et propose une panoplie d'activités pour tous les goûts. Les enfants effectuent 2 choix d'activité au maximum par jour pour la période du Passeport (2 semaines en juillet et/ou 2 semaines en août) en fonction de la disponibilité des activités.

Des bénévoles animent des activités autour de 4 thèmes : « Nature et découverte », « Culture et jeux », « Création et cuisine », « Sport et mouvement ».

**Le Passeport Farniente** est seulement destiné aux jeunes dès 13 ans révolus. Il donne droit à l'offre de base, sans les activités, à savoir, les accès gratuits aux piscines et musées de la région lausannoise, ainsi qu'à trois séances de cinéma en semaine avant 19h00.

### Nombre de passeport vacances vendus

	2018	2019	2021	2022	2023
Traditionnels	50	43	16	13	<b>27</b>
Farniente	18	20	18	20	<b>12</b>
<b>Total</b>	68	63	34	33	<b>39</b>

## BILAN DE L'OPERATION 2023

Le nombre de 1620 passeports traditionnels vendus est légèrement supérieur à celui de 2022. Ce nombre s'approche des ventes « record » des années qui ont précédé la pandémie Covid-19. Le nombre de 478 passeports farniente (pf) est en augmentation de près de 17% par rapport à 2022. Il faut cependant relever que le nombre de ventes est encore, dans ce secteur, passablement inférieur à celles des années 2017 (549 pf) et 2018 (630 pf).

Concernant les activités, un effort avait été demandé aux communes qui sont responsables de rechercher et proposer des activités en collaboration généralement avec les sociétés locales. Cet appel a été entendu puisque sur les 220 activités proposées en 2023, 51 sont nouvelles. Pour information, les nouveautés qui ont rencontré le plus de succès sont : Escape Game, calligraphie chinoise et cuisine).

Ainsi ce sont 2098 jeunes qui ont pu occuper les 8000 places proposées dans le catalogue. Une météo radieuse a permis la réussite de cette édition 2023.

Au plan financier, le coût du passeport traditionnel 2023 de CHF 77.30 est nettement inférieur à celui de 2022 (CHF 92,46), ce qui diminue d'une manière marquée la part des communes. Les charges au niveau des activités ont été moins élevées que prévues en raison de l'effort des communes qui ont souvent offert les animations d'elles proposaient. Les charges administratives budgétées ont également été moins importantes.

Pour information, ce coût est pris en charge par les familles qui paient CHF 45.00 (ou 40.00 si 2 enfants de la même famille) un passeport, le solde étant payé par les communes à hauteur de 32,42% en 2023.

Enfin, et pour conclure et donner la parole aux familles, une enquête de satisfaction a révélé que 94% de celles-ci sont satisfaites voire très satisfaites de l'organisation de Passeport vacances.

## FRÉQUENTATION DES JEUNES DE CUGY

La fréquentation des enfants et jeunes de Cugy est, pour le passeport traditionnel encore inférieure à celle des dernières années qui ont précédé la

pandémie Covid-19. Il faut toutefois relever que cette fréquentation est meilleure que celle des deux dernières années. Cette difficulté à retrouver les fréquentations de 2018 et 2019 est difficilement explicable, la communication étant identique durant toutes ces années. La baisse observée du nombre des élèves à Cugy, peut expliquer partiellement cette diminution.

Les activités suivantes ont été proposées en 2023 par notre commune en collaboration avec l'école de musique Greg Turini à Cugy et Capoeira Bantu Brasil :

- Initiation et découverte de la batterie, de la guitare, du piano (11 activités)
- Initiation à la capoeira

## Institutions d'aide sociale

### LES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ARASPE EN 2023

L'équipe de direction de l'ARASPE en collaboration avec le Comité de direction (Codir) a déployé un effort soutenu pour progresser dans le développement et l'amélioration des services à la population ainsi que des conditions de travail du personnel.

L'ARASPE a continué à assurer les prestations de base selon la LASV<sup>1</sup> et le RAAS<sup>2</sup>, tout en introduisant de nouvelles actions en faveur de la population de notre région d'action sociale en constante augmentation. Plusieurs projets ont été menés dont :

- Clic Ensemble : projet-pilote validé par le Conseil d'État fin mars 2023 « Inégalités sociales-numériques : faciliter l'usage des outils numériques » présenté par l'ARASPE en collaboration avec l'ARASOL<sup>3\*\*\*</sup> dans le cadre du programme « Vaud pour vous ».
- Guichet d'accompagnement et d'orientation unique : la concrétisation d'un projet lancé en 2022 en vue de la création d'un guichet unique pour la population (AAS et CSR). Le nouveau modèle d'accueil a été testé en 2023 sur le site d'Echallens.

Sur le plan financier, l'ARASPE est financée

<sup>1</sup> Loi sur l'aide sociale vaudoise

<sup>2</sup> Règlement sur les agences d'assurances sociales

<sup>3</sup> Association régionale d'action sociales de l'ouest-lausannois

principalement par des subventions cantonales, par le remboursement de la Caisse Cantonale de Compensation AVS et par les subventions des 42 communes. Les charges de fonctionnement pour l'ARASPE s'élèvent à CHF 7 676 173,96 en 2023.

Durant l'année 2023, le Codir de cette association intercommunale a pu remercier chaleureusement Mme Anne Bourquin-Büchi, présidente démissionnaire. A ce poste depuis 2016, elle cède sa place, depuis le 1 juillet 2023, à Mme Corinne Sauty, Municipale à Échallens.

Le Codir s'est réuni à sept reprises en 2023 et, hormis les tâches habituelles, a travaillé sur la révision complète des statuts de l'association. Ce grand travail arrive à son terme et un projet de nouveaux statuts et un préavis seront présentés au Conseil intercommunal en 2024.

Le Codir relève et soutient les démarches menées par la Direction pour aller à la rencontre des citoyennes et des citoyens de nos communes membres et pour proposer un accueil de qualité. Il considère que la volonté de se rapprocher de la population dans un objectif de bonne information est à saluer.

### **SERVICE D'AIDE A LA FAMILLE (SAF)**

Le comité du SAF s'est réuni à 2 reprises en 2023 : le 23 février et le 13 septembre.

Il s'est traditionnellement focalisé sur les comptes 2022 et le budget 2024. Les points suivants ont également été abordés :

- La réflexion sur le financement du SAF
- La recherche de nouveaux bénévoles
- La refonte du flyer annuel annonçant l'AG et proposant le versement de la cotisation
- La préparation de l'AG

- La visibilité du service (sites internet – journaux – manifestations locales).

L'Assemblée générale comprenant la présentation des comptes 2022 et le rapport de cette même année a eu lieu en présentiel que le 26 avril 2023. A cette occasion, le budget 2024 a été présenté et accepté à l'unanimité. Le capital de l'association qui était de CHF 69'198.84 au 31.12.2021 et de CHF 62'825.89 au 31.12.2022.

Le capital du SAF diminue d'année en année malgré des rentrées de cotisations et de dons comparables à celles des 3 années précédentes.

Les données 2023 ci-dessous ont été présentées et validées lors de l'Assemblée générale du 17 avril 2024 à Bretigny-sur-Morrens.

**SAF**  
service d'aide à la famille

**Le Service d'aide à la famille (SAF) se présente**  
Le Mont • Cugy • Froideville • Morrens • Bretigny

**A qui s'adresse ce service ?**  
A tous les habitants des communes du Mont, Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny.

**Quel est son but ?**  
Le but principal de ce service est de venir en aide aux personnes et familles domiciliées dans les cinq communes précitées en favorisant les contacts humains.

### Comparatif de quelques données essentielles - en francs

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations et dons	9'720.00	9'635.00	11'746.00	12'030.00	11'657.00	<b>9'395.00</b>
Transports en km	19'787.00	16'001.00	11'582.00	16'759.00	19'863.00	<b>21'539.00</b>
Bénéfice ou perte	-7'245.09	-7'336.45	-3'470.90	-4'930.72	-6'372.95	<b>-12'248.20</b>
Fortune	84'936.93	77'600.45	74'129.56	69'198.84	62'825.89	<b>50'577.69</b>

#### Commentaires

Les demandes de transports n'ont jamais été aussi importantes et le total de Kilomètres parcourus dépasse l'ancien record qui datait de 2022. Ce constat est réjouissant car il montre l'importance de ce service pour notre population.

Nous observons un double phénomène qui péjore la situation financière du SAF avec premièrement une demande de transports en augmentation ce qui est positif mais ce qui augmente aussi les charges au niveau de l'indemnité accordée aux bénévoles lorsqu'ils se déplacent sans le « client ». Deuxièmement, Le SAF ne fonctionnant qu'avec les cotisations et dons de la population, la baisse des revenus est importante en comparaison avec les années précédentes. La situation économique défavorable actuelle a vraisemblablement eu un effet négatif sur la générosité de la population. Une perte « record » de CHF 12'248,20 à la fin 2023, sera annoncée lors de l'AG d'avril 2024. En raison de cette chute des cotisations et des dons, le financement de ce service à la population deviendra problématique dans 4 à 5 ans.

## Aînés

#### PLAN CANICULE

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1er juin au 31 août.

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS. En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de la chaleur sur la santé. Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale - sachant que les complications

peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital.

Au printemps 2023, l'administration de Cugy avait recensé 261 personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules et sans soutien interne ou externe, susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule. Au final, seules 7 personnes non suivies par le CMS ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune.

Nous avons reconduit cette année la collaboration avec à la Protection civile (PCi), pour la prise de contact et pour effectuer les visites nécessaires en cas du déclenchement officiel du plan canicule dans le canton.

En 2023, le plan canicule des communes a été officiellement déclenché entre le 17.08 et le 23.08 (compris) et l'ORPC a effectué pour la commune de Cugy : 12 téléphones et 7 visites dans le terrain.

## NONAGÉNAIRES

Cette année 2023, le syndic et le vice-syndic en charge du dicastère des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à 3 personnes nées en 1933. Il s'agit de MM. Marius Moser, Henri Debossens et Emil Versel. Traditionnellement, lors de cette visite en principe au domicile de la personne fêtée, un bouquet de fleurs est offert, accompagné de l'hebdomadaire L'Illustré de l'année et la semaine correspondant à celle de la naissance du nonagénaire et d'un bon de CHF 800,00 afin que la personne puisse elle-même choisir son cadeau.

## FÊTE DES SENIORS

Le 27 avril 2023, l'Union des Sociétés Locales (USL) et la Municipalité ont convié les seniors de notre village au traditionnel repas annuel à la Maison villageoise. La grande salle avait été décorée par des dessins et des bricolages des écoliers de 6 classes de 1 à 6P.

Traditionnellement, notre Syndic Thierry Amy souhaite la bienvenue à l'assemblée et rappelle le rôle important de Talents solidaires et de ses activités attrayantes pour les seniors.

Les 21 élèves d'une classe de 10ème année assurent le service avec brio sous le regard vigilant de leur maîtresse. Enfin une animation musicale du Trio Family a apporté une touche tantôt empreinte d'humour, tantôt d'émotion avec un tour du monde en musique. Les sourires sur les visages de nos seniors montrent leur satisfaction et la réussite de cette journée.

Les bénévoles de l'USL sont vivement remerciés pour leur engagement généreux.

## Cultes

### NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE CUGY (ACOC)

L'Assemblée générale de (ACOC) a eu lieu le 7.06.2023. A cette occasion, les faits marquants entre juin 2022 et juin 2023 ont été les suivants :

Le Comité de l'ACOC s'est réuni à 3 reprises en 2023 : le 22.03, le 7.06, et le 8.11.

- Le comité de ACOC a accueilli un nouveau membre en la personne de Madame

Christine Rais-Elmimouni, Municipale de Cugy responsable des Bâtiments communaux, de la Police des constructions et des routes et qui a rejoint son collègue Jean-Pierre Sterchi au sein de ce comité.

- Le 25 mai dernier, le comité s'est réuni autour d'un repas bien mérité au restaurant de La Poste à Cugy.
- Une fleuriste de Cugy a été mandatée pour assurer la décoration florale de la chapelle, avec un budget annuel de 900.-.
- Suite à la demande de l'ECA, le comité a été amené à réévaluer le mobilier couvert ainsi que son estimation financière. À cet effet, nous avons effectué un inventaire détaillé des biens du centre, ce qui nous a également permis de réexaminer notre assurance responsabilité de choses professionnelles. Le montant total de l'inventaire s'élève à 281'000 CHF.
- Durant l'année écoulée, le comité s'est principalement occupé au bon fonctionnement du centre : nettoyage annuel par une entreprise et divers travaux d'entretien et des réparations, telles que :
  - La réparation des tubes de l'orgue, dont l'origine du dommage est inconnue.
  - Le remplacement et la réparation des stores à lamelles.
  - La réparation majeure du système de chauffage pour résoudre les problèmes récurrents de réglage de température.
  - Le remplacement de chariots des portes coulissantes.

La répartition des responsabilités au sein du comité garantit le bon déroulement des activités du centre, qu'il s'agisse de l'entretien des installations, de la gestion des réservations des salles, de la prise de procès-verbaux et de leur rédaction, de la tenue des comptes, de la représentation de la commune de Cugy ou de la préparation des moments de recueillement.

### COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES ET LES PAROISSES

Soucieuses d'assurer une répartition équitable des charges, les communes de Bretigny-sur-Morrens,

Cugy, Froideville et Morrens ainsi que la Paroisse réformée du Haut-Talent et la Paroisse catholique Saint-Amédée ont signé une convention en mars 2008.

Traditionnellement les municipaux des 4 communes se rencontrent au moins 2 fois dans l'année afin d'établir le budget et les comptes qui prennent en compte les Frais d'entretien courant d'église d'une part et les Frais de culte, d'autre part.

Les comptes sont tenus par une commune boursière désignée par tournus pour une législature. Durant cette législature 2021-2026, la commune de Bretigny-sur-Morrens remplit ce rôle.

La répartition des charges se fait sur la base du nombre de paroissiens dans chaque commune au 1 octobre de l'année précédente.

<b>Nombre de paroissiens au 01.10.2023</b>			
	Protestants	Catholiques	Total
Bretigny	236	223	<b>459</b>
Cugy	603	613	<b>1216</b>
Froideville	787	536	<b>1323</b>
Morrens	332	293	<b>625</b>
<b>Total</b>	<b>1'958</b>	<b>1'665</b>	<b>3'633</b>

## Manifestations

### AGENDA DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

#### Janvier

Apéritif du Nouvel-An de la Municipalité – USL

#### Avril

Repas des aînés

#### Mai

La Suisse Bouge – Commune de Cugy

#### Juin

Giron du Centre de Cutigny

#### Août

Fête nationale du 1er août

### Octobre

Roadmovie

Du 28 juin au 2 juillet 2023, les jeunes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens ont organisé le Giron du Centre 2023 sous le nom composé « Cutigny » qui a eu lieu à Cugy. Ce Giron s'inscrit dans le programme annuel de la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes (FVJC) où 4 Girons sont organisés dans chaque région du Canton de Vaud (la Broye, le Centre, le Nord et le Pied du Jura).

Celui-ci a réuni plus de 25'000 personnes qui ont pu se dépenser lors de tournois multisports, déguster divers mets typiques suisse ou vaudois ou encore danser au rythme des musiques diffusées tout le long des soirées/nuits.

Au terme de la manifestation, le Caveau des anciens n'a pas été démonté immédiatement et a été mis à disposition des autorités communales pour organiser la Fête nationale du 1er août.

## Naturalisations

En 2023, douze dossiers ont été déposés, pour un total de 16 candidats (adultes et mineurs).

La Commission de naturalisation (ComNat) s'est réunie à 10 reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour 8 d'entre eux. Deux préavis négatifs ont été rendus, mais le Service cantonal de la population (SPOP) a demandé à la Municipalité de revoir ses décisions, les motifs de celles-ci n'étant pas recevables selon eux. La Municipalité n'a finalement pas eu d'autre choix que de délivrer un préavis positif pour ces deux personnes.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population (SPOP), a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à 8 dossiers, à savoir 9 adultes et 5 mineurs. Au 31 décembre 2023, 7 demandes de naturalisation ordinaire étaient en cours.

## Projet d'engagement d'un travailleur social de proximité (TSP)

Un premier engagement d'un TSP avait été réalisé par l'ASICE en 2020, cependant en raison d'une restructuration nécessaire du Centre d'animation à la suite du départ de son responsable, le poste n'avait pas pu être repourvu. Cette première démarche avait montré qu'il était plus judicieux que la Commune de Cugy gère ce poste sachant que d'une part, le besoin est beaucoup plus marqué chez nous que dans les trois autres villages, et que d'autre part, le TSP a essentiellement pour public-cible tous les jeunes de 12 à 25 ans. L'ASICE a pour mission de s'occuper des jeunes seulement jusqu'à la fin de la scolarité et c'est entre 16 et 25 ans qu'un accent particulier doit être porté sur les jeunes en situation de vulnérabilité.

Durant l'année 2023, la Municipalité a collaboré avec la Municipalité du Mont-sur-Lausanne sur un projet d'engagement d'un TSP commun, en début de l'année 2024. Les autorités de notre commune voisine ont, depuis, changé d'avis pour des raisons liées au fort développement démographique et à des priorités qu'ils ont dû fixer ailleurs. Ainsi, la Commune de Cugy, a poursuivi seule le travail préparatoire pour proposer l'engagement d'un TSP pour elle-même dans le cadre du budget 2024. Il est possible que la commune du Mont-sur-Lausanne s'approche de nous en 2025 ou 2026 pour relancer ce projet commun qui avait du sens.

Notre projet et nos intentions sont de compléter notre dispositif dans le domaine social et de sécurité publique en misant sur le volet de la prévention qui serait confié au TSP qui collaborerait étroitement avec l'Observatoire de la cohabitation (voir chapitre 14).

Le TSP qui aura pour missions de :

- Créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes par une démarche de proximité, hors-les-murs des institutions.
- Favoriser le bien-être et l'estime de soi, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité.
- Soutenir les activités et les projets favorisant

la citoyenneté et la cohésion sociale

- Contribuer à des projets de prévention au niveau local.
- Observer, analyser et rendre compte des réalités sociales concernant les jeunes afin de proposer des pistes d'action.

Il est nécessaire de préciser que la mission du TSP n'est pas d'assurer l'ordre public ; en revanche, il peut y contribuer par des effets indirects : il peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité, voire sur les incivilités (bruit, littering, etc.) et la délinquance par son action de proximité et de soutien sur le long-terme auprès des jeunes.

Ce poste ayant été accepté lors de la séance de Conseil communal du 14 décembre 2023, la procédure d'engagement sera effectuée en début d'année 2024.

## Installation d'un défibrillateur

A la suite de l'installation d'un défibrillateur à l'entrée de la Maison villageoise, un atelier de sensibilisation à la réanimation cardio-respiratoire a été proposé à la population. Le 20 septembre 2023, 40 personnes ont participé à ces 2 heures de formation qui avaient pour buts d'/de :

- Identifier un arrêt cardiaque
- Se familiariser avec un défibrillateur
- Avoir les bons réflexes
- Savoir réagir en attendant l'arrivée des secours

Un autre but, Estimer son aptitude/sa motivation à suivre la formation complète BLS-AED, avait été fixé afin de permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de compléter cette sensibilisation en suivant un cours complémentaire. Cette formation permettant, si la personne en a la motivation, de rejoindre le réseau des First responders (FR). Les FR sont formés pour dispenser les premiers gestes de réanimation et de défibrillation, en attendant l'arrivée des secours professionnels. Ce sont finalement 26 personnes qui se sont inscrites à ce cours et plusieurs viendront grossir les effectifs des FR ce qui est réjouissant.

## 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**ORGANISATION RÉGIONALE DE LA  
PROTECTION  
DU GROS-DE-VAUD (ORPCI)**

**SERVICE DE DÉFENSE CONTRE  
L'INCENDIE ET DE SECOURS  
(SDIS)**

**CONTRÔLES DES HABITANTS**

**CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE  
LA COHABITATION**

**POLICE MUNICIPALE**

**POLICE DU COMMERCE**



# Création d'un Observatoire de la cohabitation

Dans le but de favoriser les liens sociaux, de prévenir et de résoudre les problèmes liés aux incivilités, à des conflits interpersonnels ou à des dégradations du patrimoine, un Observatoire de la cohabitation est actif au sein de la Commune de Cugy depuis le mardi 27 juin 2023.

Nombre de conflits de voisinage, de dégradations publiques et de problèmes de circulation routière ne sauraient être résolus par l'action d'une seule instance comme la gendarmerie ou une gérance d'immeubles. C'est pourquoi, le mardi 27 juin 2023, la Municipalité de Cugy a mis en place un observatoire de la cohabitation.

## ORGANISATION

**Le comité directeur** est un organe indépendant coordonné par un organisme spécialisé et externe qui réunit le municipal en charge de la police, celui responsable des affaires sociales ainsi qu'un panel d'acteurs sociaux (le répondant de proximité de la gendarmerie cantonale et des représentants d'instances officielles). Le comité se réunit plusieurs fois par année en fonction des événements et des nécessités.

Hormis le Comité directeur, l'Observatoire de la cohabitation de Cugy dispose d'un **Conseil consultatif** réunissant les principaux partenaires institutionnels de la Commune de Cugy. Cet organe se réunit en principe deux fois par an et remplit le rôle de plateforme d'échange.

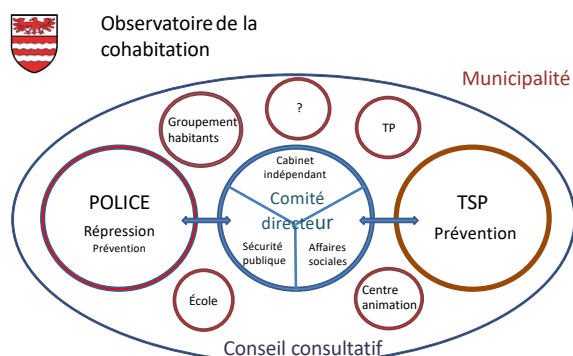
## FONCTIONNEMENT

L'Observatoire de la cohabitation de Cugy est à l'écoute des préoccupations de la population. Il trie et répertorie les faits qui sont portés à sa connaissance, analyse et facilite les résolutions des problèmes dans le respect des règles et des lois. Enfin, lorsque c'est utile ou nécessaire, il oriente les protagonistes vers les services appropriés.

Il a pour buts :

- D'observer de façon distanciée, objective et neutre les problématiques (incivilités, conflits de voisinage, gestion et partage de l'espace public, dispositions juridiques, etc.) qui entravent le « vivre ensemble » des habitants et résidents de la commune.
- De nommer les maux pour ce qu'ils sont, indépendamment de toute incrimination subjective, éventuellement maladroite et hâtive des personnes.
- De consigner les faits et ainsi permettre aux autorités de disposer d'une radiographie des typologies et zones problématiques.
- De coordonner - dans le but de résoudre - les difficultés avec les partenaires et acteurs sociaux concernés et adéquats.

- D'aucune manière l'Observatoire de la cohabitation de Cugy (OCCugy) ne se substitue à la police qui doit être avisée et appelée, **via le 117**, dans toutes les situations d'urgence et d'incertitude.
- L'OCCugy n'intervient que lors de processus de coordination et de régulation latents ou de moyenne et longues durées, nécessitant une concertation des parties et une attention au long cours.



## Organisation régionale de la protection du Gros-de-Vaud (ORPCI)

L'association intercommunale est composée de 36 communes du district du Gros-de-Vaud. L'année 2022 est encore une année de transition pour la protection civile avec l'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) qui entraîne une baisse importante des effectifs et oblige l'organisation cantonale et régionale à se réformer. La Conférence des présidents des ORPCI travaille avec les autorités cantonales (Service de la sécurité et civile militaire (SSCM)) afin de trouver une solution pérenne.

Concernant les activités de l'ORPCI, les faits notables sont les interventions en faveur de la collectivité (IFC) et les interventions en situation d'urgence.

### INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITE (IFC)

#### UNION 23 ET JOURNEE DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

Chapelle-sur-Moudon a été, le temps d'un weekend, le centre du canton de Vaud, puisqu'en juin s'est déroulée la traditionnelle journée des communes vaudoises qui s'inscrivait dans une manifestation d'envergure nommée UNION 23.

L'ORPC Gros-de-Vaud a été sollicitée par l'organisateur afin de fournir des prestations de montage d'infrastructures et de leur démontage, mais surtout d'encadrement de la journée de la manifestation avec le samedi 10 juin 2023, de la sécurisation et régulation de la circulation.

2 détachements se sont succédé afin de mener à bien toutes les missions reçues. Quelque 41 personnes réalisant au total 208 jours de service ont été nécessaires à la réussite de cet engagement au profit des communes vaudoises.

Intervention en situation d'urgence (ISU)			
Formation	Intitulé	Dates	Activités
TOUS	INOPIA	02.01.2023 - 02.11.2023	Appui à la Préfecture, formation Polycom, VHF, PRU, distribution de matériel
TOUS	Canicule	17-23.08.2023	Appui aux communes pour le plan canicule
FIR	Feu de ferme Bottens	21-26.12.2023	Appui aux partenaires pour de la logistique

### GENERALITES

121 jours de service pour des interventions en situation d'urgence dont 50 jours au profit de l'opération INOPIA. Des engagements variés tant dans la durée que dans les prestations demandées ou encore dans la notion d'urgence puisque nous sommes passés par des opérations planifiées à de l'intervention immédiate déclenchée par alarme (pager et téléphone).

Ces interventions ont nécessité la présence de 46 personnes de notre bataillon issues principalement de la formation d'intervention régionale.

### CANICULE

En 2023, l'ORPCI a collaboré avec les communes de Bousens, Cugy, Echallens (comprenant la phase de

planification), Fey, Mex, Morrens, Penthalaz, St-Barthélémy et Sullens.

Le 17 août, le plan canicule a été déclenché par la cheffe du département de la santé et de l'action sociale de notre canton. Des planifications ont dès lors été mises en action avec au programme des contacts téléphoniques puis des visites sur le terrain. 6 jours d'engagement durant lesquels 15 astreints de protection civile se sont succédé pour réaliser un total de 232 heures d'intervention. Les contacts téléphoniques permettent de prendre des nouvelles de nos aînés et de définir avec eux si une visite à leur domicile est nécessaire ou non. La phase de visite, quant à elle, a pour objectif d'assurer que tout va bien lorsque les personnes peuvent être rencontrées. Dans le cas contraire, une petite enquête de

voisinage afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème. Les 719 téléphones passés ainsi que les 238 visites réparties sur les 6 journées d'intervention ont permis d'être au service de la population du district.

## INOPIA

Dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie), il a été, en début d'année, organisé en partenariat avec la Préfecture, la formation des communes à l'utilisation des radios Polycom et VHF ainsi qu'au fonctionnement des maintenant célèbres points de rencontre d'urgence (PRU). Il s'en est suivi la visite de l'entier des PRU du district avec dans un deuxième temps la distribution du matériel et de la documentation nécessaires à la tenue du PRU.

La cellule de crise préfectorale a été déplacée du centre de la gendarmerie mobile d'Yverdon à nos locaux. En effet, depuis le début 2023, cette cellule de crise est incorporée dans une salle à côté des bureaux de notre ORPC à Echallens.

En parallèle de tout ceci, la cellule communication de l'ORPC, sur mandat du commandement cantonal de la Protection civile vaudoise, a réalisé des tutoriels sur l'utilisation de ces 2 radios ainsi que sur l'exploitation de PRU.

Ces tutos ont été mis à disposition à l'entier des communes du canton.

## FEU DE FERME A BOTTENS

Dans la nuit du 21 décembre, un feu se déclare dans une ferme sur la commune de Bottens.

Les pompiers mobilisés depuis plusieurs heures décident d'appeler en renfort la Protection civile. À 4h45 les pagers de la FIR retentissent et l'intervention est lancée.

La demande initiale est simple puisqu'il s'agit de prévoir du ravitaillement chaud pour la soixantaine de pompiers et autres partenaires sur places ainsi que d'installer de l'éclairage pour la zone sinistrée. La suite verra les missions se multiplier et se diversifier puisqu'au final il a été fourni du ravitaillement, du transport, de l'éclairage, de la veille logistique durant une nuit complète, de la circulation, du bouclage de zone et énormément de coup de main ici et là pour aider au déploiement de tuyaux et à leurs rétablissements. Le lendemain de Noël, une petite équipe s'est rendue sur place pour récupérer le reste du matériel et procéder à son rétablissement.

21 membres de la formation d'intervention régionale engagés tout au long de l'intervention ont réalisé 296 heures de travail au profit des partenaires.

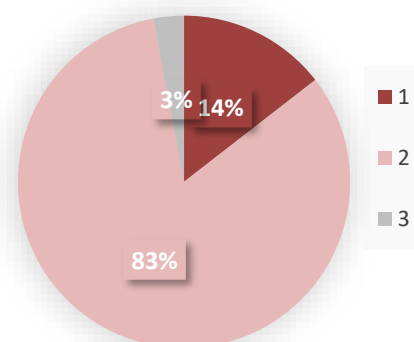
## Police Municipale

En 2023, notre Assistant de sécurité publique (ASP) a contrôlé 1'083 véhicules dont 894 étaient en ordre,

32 ont reçu un avertissement et 157 ont reçu une amende d'ordre. Cela représente un taux de 82,5% de véhicules en ordre, 3% d'avertissements et 14,5% d'infractions ayant entraîné une amende d'ordre. En comparaison, en 2022, les infractions représentaient 12%.

Liste des contrôles	Véhicules contrôlés	AO délivrées (1)	Véhicules en ordre (2)	Avertissement (3)
Ch. des Esserts	398	35	360	3
Ch. Petits Esserts	312	36	274	2
Ch. du Château	75	29	29	17
Rte de Lausanne	59	13	45	1
Parking Cavenettaz	266	40	220	6
Parking COC	68	2	64	2
Rte de Bottens	1	1	0	0
Ch. Cavenettaz	2	0	2	0
Ch. du Four	1	1	0	0
Ch. de l'Epi d'Or	1	0	0	1
<b>Totaux</b>	<b>1083</b>	<b>157</b>	<b>894</b>	<b>32</b>

Bilan de contrôles 2023



## Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

L'année 2023 a vu le Détachement de premier secours (DPS) être alarmé 52 fois pour diverses interventions.

L'année 2023 a été marquée par le feu de ferme à Bottens. Ce triste événement laissera longtemps dans la douleur les personnes qui ont été touchés par cette catastrophe qui a entraîné la perte d'une vie humaine et plus de 500 têtes de bétail. Il restera gravé également dans les mémoires des engagés qui ont participé à l'intervention sur place et que nous remercions.

Jeudi 21 décembre à 01h33, le SDIS Haut-Talent ainsi que les SDIS Gros-de-Vaud, SDIS La Mèbre et le Service de protection et sauvetage Lausanne ont été mobilisés pour un feu de ferme à Bottens.

Rapidement sur place, les premiers intervenants ont constaté l'inflammation totale de la stabulation. Au vu de l'ampleur du sinistre, de l'isolement du



### Récapitulatif des heures d'intervention

Type	2021	2022	2023
Inter	497.75 h	283.49 h	929,5 h
Rétablissement	52.5 h	6 h	83.5 h
Nbre d'alarmes	47	35	52

L'intervention et le rétablissement concernant l'incendie de Bottens comptent à elles seules 496.5h en 2023.

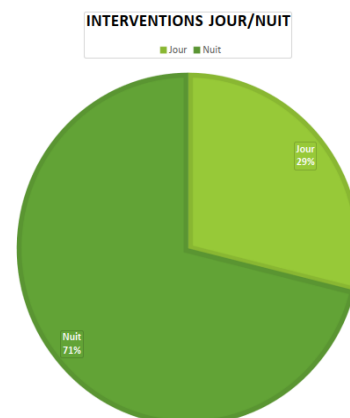
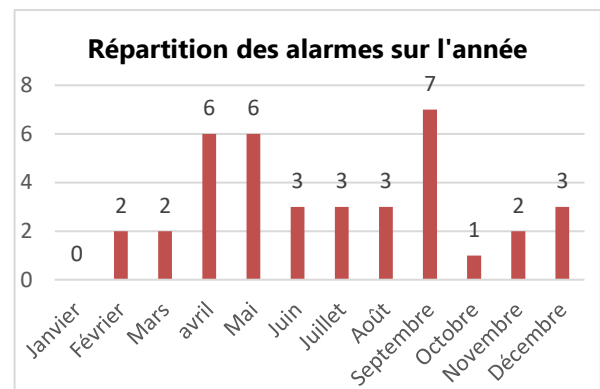
bâtiment et de la difficulté d'approvisionnement en eau, de nombreux renforts en personnel et en matériel ont été sollicités

L'incendie était sous contrôle à l'aube.

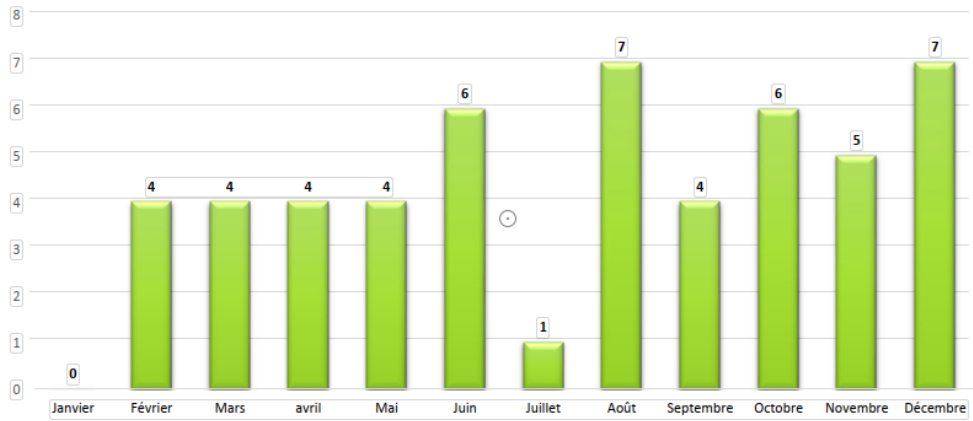
Dimanche et lundi, les sapeurs-pompiers du Haut-Talent sont retournés à plusieurs reprises sur le site sinistré pour des redémarrages de feu.

Au total, cet événement a nécessité l'engagement d'une huitantaine de sapeurs-pompiers et d'une vingtaine de véhicules des SDIS : Haut-Talent, Gros-de-Vaud, Service de protection et sauvetage Lausanne (SPSL), La Mèbre et Nord-Vaudois.

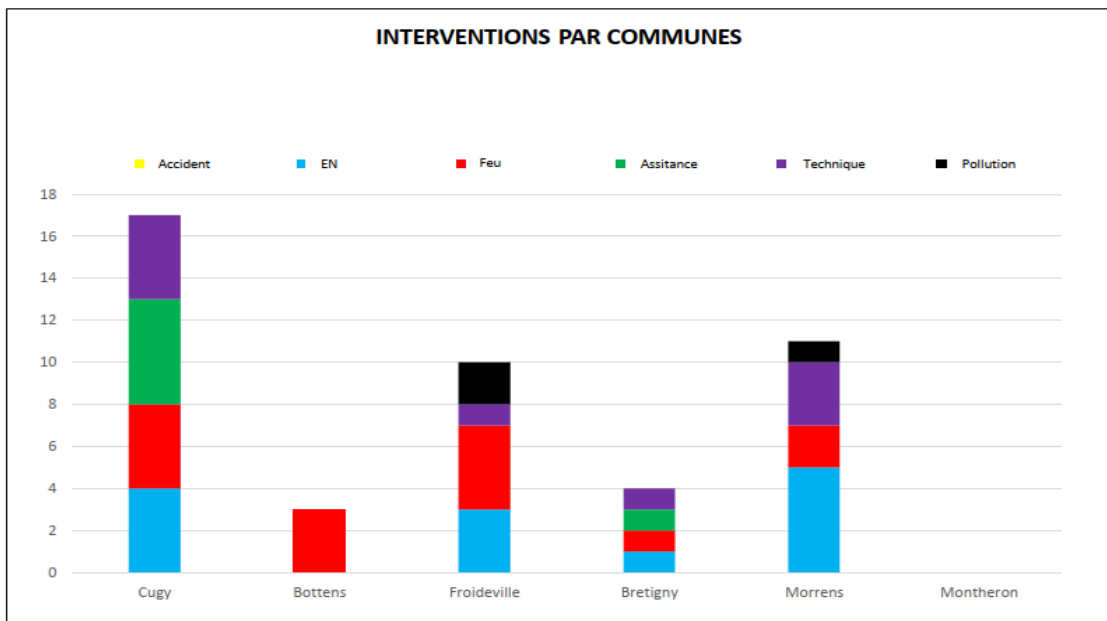
En complément des SDIS l'incident a engagé le soutien sanitaire opérationnel du SPSL, une ambulance, deux inspecteurs ECA, la Police cantonale vaudoise, la Protection civile du Gros-de-Vaud (substances et éclairage les nuits suivant le sinistre), des vétérinaires cantonaux et des représentants de la Commune de Bottens qui se sont également rendus sur les lieux



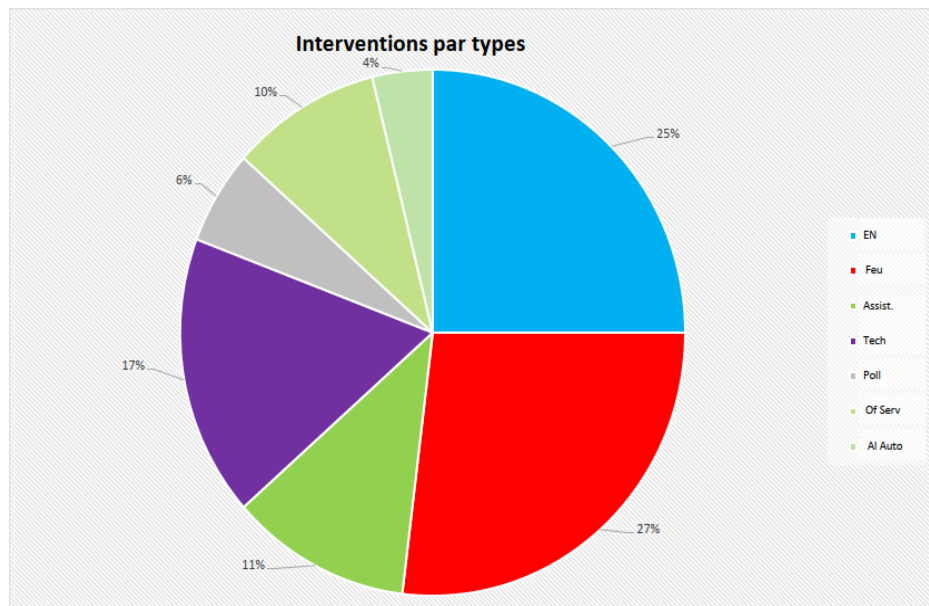
### INTERVENTIONS ANNEE



### INTERVENTIONS PAR COMMUNES



### Interventions par types



## Police du commerce

En 2023, l'Administration communale a reçu 23 demandes d'autorisation de manifestation, lesquelles ont toutes été validées par la Municipalité.

## Contrôle des habitants

### DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 84 demandes de cartes d'identité.

### DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

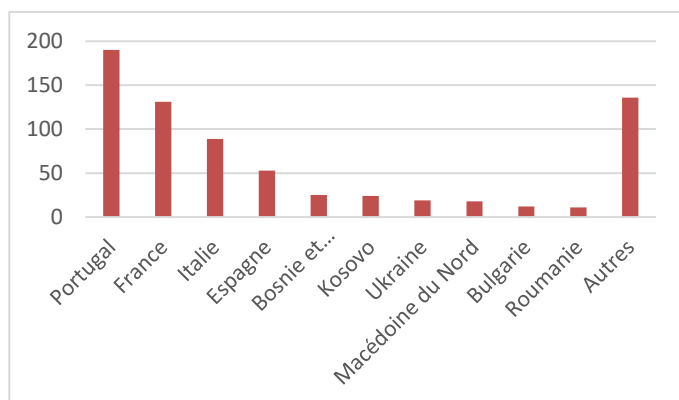
Sous certaines conditions, les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

### NATIONALITÉ DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

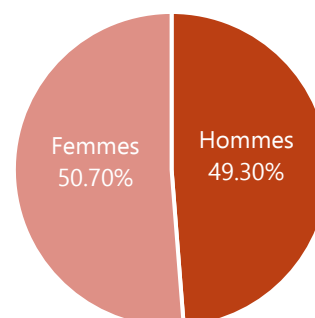
Au 31 décembre 2023, la population de Cugy comptait 2801 habitants en résidence principale selon les données du Contrôle des habitants. Elle était composée de 25.28% d'étrangers répartis en 60 nationalités.

#### Nombre de ressortissants étrangers ayant le droit de vote selon sexe

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes	146	144	151	166	164	<b>158</b>
Femmes	124	121	135	133	133	<b>138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>265</b>	<b>286</b>	<b>299</b>	<b>297</b>	<b>296</b>



#### Habitants selon sexe



#### Structure de la population établie au 31.12.2023

	Femmes	Hommes	TOTAL
Étrangers permis C	204	226	430
Étrangers permis B	91	106	197
Séjour >= 1an (permis L)	3	8	11
Requérants (Permis N)	1	2	3
Étrangers Permis S	12	5	17
Etrangers permis G (frontaliers)	19	7	26
Permis non attribués	10	8	18
Admis provisoirement	1	3	4
Séjour hebdomadaire	0	2	2
<b>Total ressortissants étrangers</b>	<b>341</b>	<b>367</b>	<b>708</b>
Population suisse	1080	1013	2093
<b>Total population établie</b>	<b>1421</b>	<b>1380</b>	<b>2801</b>

Pour de plus amples informations relatives au contrôle des habitants, se référer aux documents en annexe

## 15. CONCLUSION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide :

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2023,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2023,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Nicolas Chervet

# TABLE DES ABRÉVIATIONS

1P - 8P	1e à 8e primaire
9S - 11S	9e à 11e secondaire
AAS	Agence d'assurance sociale
ACOC	Association du Centre Œcuménique de Cugy
al.	alinéa
APE Haut-Talent	Association des parents d'élèves de Cugy et environs
APVRL	Association du Passeport vacances région lausannoise
ARASPE	Association régionale d'action sociale Prilly Echallens
ARGdV	Association de Développement Région Gros-de-Vaud
art.	article
ASICE	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs
ASP	Assistant de sécurité publique
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BDU	Bureau cantonal de la durabilité
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CC	Conseil communal
CDAP	Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal
CE	Concept énergétique
CEeDd	Commission de l'énergie et du développement durable
CET	Conseil d'établissement
CFE	Charges de fonctionnement épurées
CFF	Chemins de fer fédéraux
CFin	Charges financières
CHF	Francs suisses
CI	Conseil intercommunal
CMS	Centre médico-social
COC	Centre œcuménique de Cugy
CoDir	Comité de direction
CoFin	Commission des finances
ComNat	Commission des naturalisations
Comur	Commission municipale d'urbanisme et de développement régional
COPS	Commission de police
COVID-19	Pandémie COVID-19
CPE	Contrat de performance énergétique
CSR	Centre social régional
CVE	Centre de vie enfantine
D	Dettes
DDP	Droit de superficie distinct et permanent
DI	Dépense d'investissement
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DGS	Direction générale de la santé
DNI	Dépenses nettes d'investissement
DPS	Détachement de premier secours
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
Dtot	Dépenses totales
EC	Eaux claires



ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EFAJE	Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants
EN	Endettement net
EolJorat	Parc éolien « EolJorat »
EP	Éclairage public
EPH	Éducation physique
EPS Cugy et environs etc.	Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs et cetera
ETP	Équivalent temps-plein
EU	Eaux usées
FAO	Feuille des avis officiels
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
GES	Gaz à effet de serre
h.	heure
ha	Hectare
hab.	Habitant
IDEHAP	Institut de hautes études en administration publique
IFC	Intervention en faveur de la collectivité
INOPIA	Du latin « manque, disette, défaut, privation » - déf. Gaffiot
IN	Intervention en situation d'urgence
ISU	Intérêts nets
IUS	Indice d'utilisation du sol
J.	Jour
km	kilomètre
kW	kilowatt
kWh	kilowattheure
l.	litre
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979
LATC	Loi cantonales vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 déc. 1985
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991
LEB	Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
LED	Diode électroluminescente
LEM	Loi cantonale vaudoise sur les écoles de musique du 3 mai 2011
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011
LPPCI	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
m.	mètre
m <sup>2</sup>	mètre carré
m <sup>3</sup>	mètre cube
MA ou MBA	Marge d'autofinancement ou Marge brute d'autofinancement
mios	Millions
ml	mètre linéaire
OAT	Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000
OFAS	Office fédérale des assurances sociales
OFCO	Office cantonal de la consommation
OParcs	Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007
ORPCI	Organisation régionale de la Protection civile
P+R	Parkings-Relais
PAC	Pompe à chaleur
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCA	Poste commandement avancé
PCHT	Petit conservatoire du Haut-Talent
PCi	Protection civile
PDCn	Plan directeur cantonal
PDRA	Plan directeur régional agricole

PECC	Plan énergie et climat communal
PIO	Page d'information officielle
PM	Personne morale
PMR	Personnes à mobilité réduite
PP	Personne physique
PPA	Plan partiel d'affectation
PRAE	Plan régional d'approvisionnement en eau potable
PréSAJ22	Plateforme d'échange régionale de soutien aux activités de jeunesse
PRU	Point de rencontre d'urgence
RC	Route cantonale
RCSPS	Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires
RF	Registre foncier
RFE	Réforme fiscale et financement de l'AVS
RFFA	Recettes de fonctionnement épurées
RGATC	Règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions
RGPD	Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données
SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Système cantonal de recherche et d'information statistiques
SDA	Surface d'assolement
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDNL	Schéma directeur du nord lausannois
SGZA	Système de gestion des zones d'activités
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la Sécurité civile et militaire
STEP	Station d'épuration
TL	Transports publics lausannois
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
USL	Union des sociétés locales
UV	Ultraviolet
VS	Vis à vis
ZAR	Zone d'activité régionale

# ANNEXES

**DÉCHETTERIE ET ORDURES  
MÉNAGÈRES**

**EAU POTABLE**

**CONTRÔLE DES HABITANTS**

# Déchetterie et ordures ménagères et déchets

## ORDURES MÉNAGÈRES

	Volume des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)							
	2020 (3794 hab.)		2021 (4923 hab.)		2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Alu-fer blanc	7'000	1.840	10'860	2.205	11'250	2.328	<b>4'160</b>	<b>0.85</b>
Cuivre	1'980	0.521	2'404	0.488	2'090	0.432	<b>1'736</b>	<b>0.36</b>
Alu	560	0.16	1060	0.215	0	0	<b>580</b>	<b>0.12</b>
Etain	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Laiton	0	0	36	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Verre	122'610	29.417	166'270	33.774	172'010	35.605	<b>143'800</b>	<b>29.48</b>
Pet	9'500	2.503	12'050	2.447	12'670	2.626	<b>12'900</b>	<b>2.64</b>
Canettes alu	1'420	0.374	0	0	3360	0	<b>1'600</b>	<b>0.33</b>
Papier	111'210	29.312	134'700	27.361	138'780	28.726	<b>104'680</b>	<b>21.46</b>
Nespresso	3'420	0.901	3'480	0.706	3'720	0.770	<b>3'790</b>	<b>0.78</b>
Fer léger	46'910	12.364	62'950	12.786	60'110	12.442	<b>73'070</b>	<b>14.98</b>
Batteries	1'357	0.357	924	0.187	701	0.145	<b>1'195</b>	<b>0.24</b>
Carton	83'780	22.082	116'560	23.560	115'030	23.810	<b>109'730</b>	<b>22.49</b>
Branches, haies	362'880	101.22	316'120	64.218	340'540	70.49	<b>285'680</b>	<b>58.56</b>
Gazon et feuilles	190'160	53.04	269'160	54.673	187'840	38.88	<b>160'760</b>	<b>32.96</b>
<b>Total</b>	<b>942'787</b>	<b>262.98</b>	<b>1'096'574</b>	<b>222.75</b>	<b>1'044'741</b>	<b>216.25</b>	<b>1'396'807</b>	<b>286.35</b>

L'ensemble des déchets déposés en déchetterie en 2023 est en baisse par rapport à 2022.

Les principaux écarts sont en particulier du aux déchets compostables (Branches, haie, gazon et feuilles), au papier et aux inertes. Il est difficile de donner une explication plausible à ce résultat. Le côté positif, cela occasionne une diminution des coûts des transports et de l'élimination des matières.

Concernant les rétrocessions, nous n'avons pas connu d'amélioration par rapport à l'année précédente.

Seule la récupération du cuivre, du fer léger, de l'aluminium, des batteries de véhicules, du verre et du PET est rétribuée. Pour les matériaux récupérés par une entreprise, ces montants ne couvrent pas le prix du transport, Dans la mesure du possible, lorsqu'il s'agit de plus petit contenant, nos employés assurent le transport.

### Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

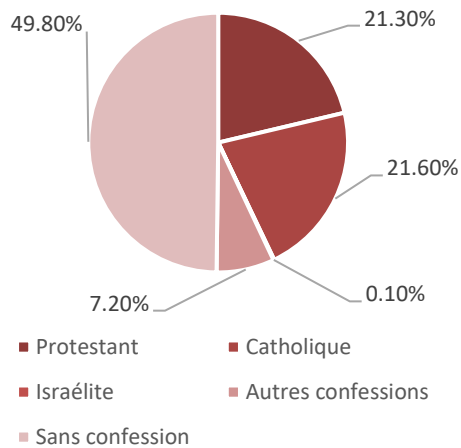
	2020 (3794 hab.)		2021 (4923 hab.)		2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)	
	Quantité totale	Quantité habitant	Quantité totale	Quantité habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrants	201'270	53.05	217'920	44.27	242'120	50.12	244'080	50.04
Plastiques	73'150	19.28	73'380	14.91	74'620	15.44	73'190	15.00
Inertes	204'600	53.93	183'120	37.20	163'820	33.91	142'920	29.30
<b>Total</b>	<b>484'834</b>	<b>127.79</b>	<b>481'364</b>	<b>97.78</b>	<b>487'413</b>	<b>100.89</b>	<b>467'091</b>	<b>95.75</b>

## Eau potable

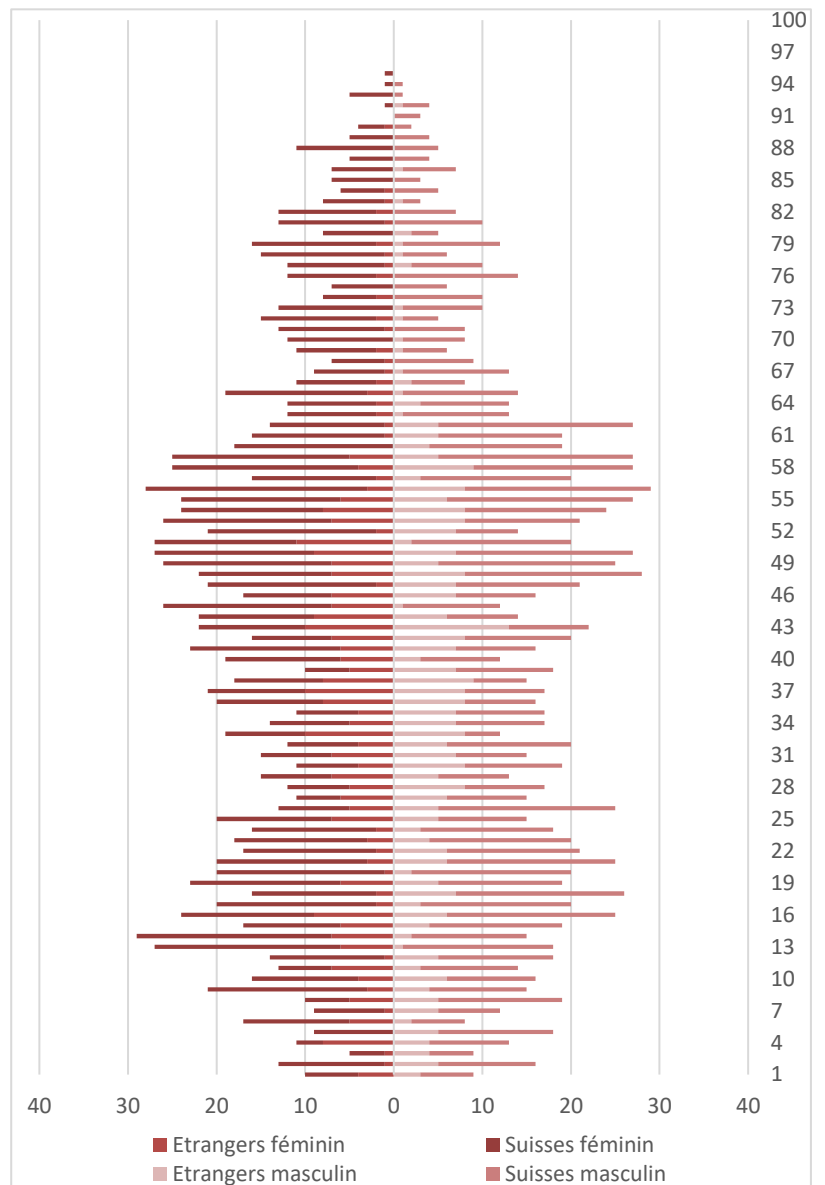
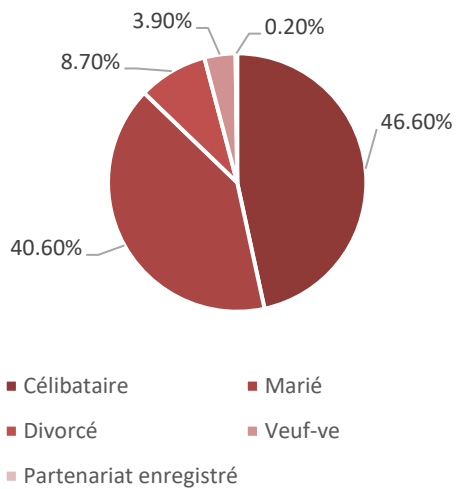
	Nbre d'habitants (SCRIS au 31.12)	Approvisionnement en eau [m3]			Livraison d'eau [m3]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [l/j/hab]
		Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2011	2 259	17 875	151 474	169 349	8 021	28 364	132 964	16.7%	205.4
2012	2 535	28 505	157 803	186 308	12 481	26 045	147 782	14.0%	201.4
2013	2 705	44 909	163 423	208 332	12 368	35 181	160 783	16.9%	211.0
2014	2 738	38 086	199 631	237 717	7 419	82 508	147 790	34.7%	237.9
2015	2 755	29 117	160 400	189 517	5 082	11 058	173 377	5.8%	188.5
2016	2 739	30 952	175 984	206 936	4 423	50 225	152 289	24.3%	207.0
2017	2 744	22 124	167 303	189 427	5 155	25 444	158 828	13.4%	189.1
2018	2 742	21 184	169 794	190 978	5 148	17 004	168 826	8.9%	190.8
2019	2 768	20 893	175 607	196 500	3 494	37 053	155 953	18.9%	194.5
2020	2 735	24 069	183 706	207 775	4 706	33 556	169 513	16.2%	208.1
2021	2 760	34 792	155 330	190 122	2 939	28 053	159 130	14.8%	188.7
2022	2 699	24 580	196 694	221 274	2 788	60 339	158 147	27.3%	224.6
2023	2733	27 416	198 162	225 578	7 039	52 445	166 094	23.2%	226.1

# Contrôle des habitants

## Habitant-e-s selon confession



## Habitant-e-s selon état civil



## Mouvements selon évènements des habitant-e-s établi-e-s

Arrivée	179
Départ	208
Naissance	18
Décès	10

**PRÉAVIS NO. 25-2024**

# **ETATS FINANCIERS 2023**



COMMUNE DE CUGY / VD

22.04.2024





# **Rapport sur les comptes 2023**

## **LISTES DES SOLDES**

**Bilan**

**Fonctionnement**

**Nature**

	<b>Actif</b>			
	<b>2023</b>	<b>par hab.</b>	<b>2022</b>	<b>par hab.</b>
		<b>(2733)</b>		<b>(2699)</b>
<b>Patrimoine financier (actif réalisable)</b>				
910 Disponible	2'996'477.26	1'096	2'915'589.86	1'080
911 Débiteurs et c/c	4'031'764.66	1'475	3'881'216.32	1'438
912 Patrimoine financier (1)	2'018'849.30	739	2'039'849.30	756
913 Actifs transitoires	689'537.13	252	705'305.87	261
	<b>9'736'628.35</b>	<b>3'563</b>	<b>9'541'961.35</b>	<b>3'535</b>
<b>Patrimoine administratif (immobilisé)</b>				
914 Patrimoine administratif	16'685'123.42	6'105	17'172'737.95	6'363
915 Titres et papiers valeur (2)	49'492.00	18	49'492.00	18
916 Participations à amortir	16'000.00	6	24'000.00	9
917 Autres dépenses à amortir	232'168.90	85	260'718.90	97
	<b>16'982'784.32</b>	<b>6'214</b>	<b>17'506'948.85</b>	<b>6'486</b>
<b>Actif total</b>	<b>26'719'412.67</b>	<b>9'777</b>	<b>27'048'910.20</b>	<b>10'022</b>

(1) dont 34 actions MCH Group AG acquises en remplacement des actions Beaulieu Exploitation SA au cours fiscal de CHF 4.18 au 31.12.2023, cotées en bourse à CHF 5.12 au 12.04.2024

(2) dont 24'500 actions Romande Energie au cours fiscal de CHF 55.-- au 31.12.2023, cotées en bourse à CHF 55.40 au 12.04.2024

### Passif

	<b>2023</b>	<b>par hab.</b>	<b>2022</b>	<b>par hab.</b>
		<b>(2733)</b>		<b>(2699)</b>
<b>Dettes à court terme</b>				
920 Créanciers	609'027.05	223	796'051.79	295
923 Provision débiteurs douteux	457'349.00	167	537'194.00	199
925 Passifs transitoires	253'556.40	93	396'163.53	147
	<b>1'319'932.45</b>	<b>483</b>	<b>1'729'409.32</b>	<b>641</b>
<b>Dettes à moyen et long terme</b>				
922 Dettes à moyen et long terme	<b>14'975'000.00</b>	<b>5'479</b>	<b>15'100'000.00</b>	<b>5'595</b>
<b>Fonds propres</b>				
928 Réserves et provisions	9'824'011.12	3'595	9'619'191.91	3'564
929 Capital	600'308.97	220	600'308.97	222
Bénéfice de l'année (a)	160.13	0	812.36	0 (b)
	<b>10'424'480.22</b>	<b>3'814</b>	<b>10'220'313.24</b>	<b>3'787</b>
<b>Passif total</b>	<b>26'719'412.67</b>	<b>9'777</b>	<b>27'049'722.56</b>	<b>10'022</b>

(a) Résultat de l'exercice avant attribution : CHF 613'160.13

(b) Résultat après attribution bouclément

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2023 s'établit comme suit :

<b>Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves</b> ( <i>Marge autofin. 1 page 5</i> )		<b>1'600'099.34</b>
Encaissement des taxes de raccordement sur l'épuration		480.00
Encaissement des taxes de raccordement du service des eaux		80.50
<b>Résultat avant amortissement et fluctuation des réserves</b> ( <i>Marge autofin. 2 page 5</i> )		<b>1'600'659.84</b>
Diminution d'actifs :		
- Impôts à encaisser	16'848.53	
- Autres créances	21'076.05	
- Actifs transitoires	15'768.74	53'693.32
Augmentation de passifs :		
- Autres engagements courants	5'779.40	5'779.40
<b>Total provenance des fonds</b>		<b>1'660'132.56</b>

Augmentation d'actifs :			
- Liquidités	80'887.40		
- Participations à recevoir	1'537.32		
- Autres débiteurs et créances	165'935.60	248'360.32	
Diminution de passifs :			
- Créanciers	192'804.14		
- Variation des Emprunts	125'000.00		
- Provision sur débiteurs	79'845.00		
- Passifs transitoires	142'607.13	540'256.27	
Investissements :			
<i>Génie civil et assainissement</i>			550'234.27
9141.09 Création trottoir et séparatif au chemin des Esserts	535'765.60		
9141.18 Réfection chaussée route de la Bérallaz	292'973.45		
9141.24 Réfection chemin des Dailles			
9141.29 Création arrêts bus TL et réfection rte de Morrens	55'635.95		
9141.36 Aménagt carrefour de la Cavenettaz	-592.40		
9141.50 Création giratoire du Moulin	-333'548.33		
<i>Bâtiments</i>			107'136.75
9143.15 Création d'un caveau à la Maison de Com	107'136.75		
<i>Installations des services industriels</i>			214'144.95
9144.09 Remplacement conduite chemin des Esserts	214'144.95		
<i>Mobilier-Machines-Véhicules</i>			0.00
9146.00 --	0.00		
<i>Autres investissements</i>			0.00
9170 --	0.00		
<b>Total utilisation des fonds (comme ci-dessus)</b>			<b>1'660'132.56</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2023

<b>Domaine du fonctionnement</b>		
Bénéfice de l'exercice		160.13
<i>+ Amortissements :</i>		<i>1'395'680.50</i>
- Administration générale	0.00	
- Finances	8'000.00	
- Domaines et Bâtiments	189'650.00	
- Travaux	593'675.05	
- Enseignement et cultes	258'450.00	
- Police	6'300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	339'605.45	
<i>+ Attributions non monétaires :</i>		<i>817'233.26</i>
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	147'606.35	
- Attribution taxes réseau d'eau	26'869.44	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	480.00	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	6'877.47	
- Attribution renouvellement et rénovation bâtiments	22'400.00	
- Attribution en attente d'affectation	613'000.00	
<i>./. Prélèvements non monétaires :</i>		<i>-612'414.05</i>
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	-334'225.45	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	-233'293.65	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	0.00	
- Prélèvement réserve taxes de non construction d'abri Pci	-5'478.20	
- Prélèvement réserve à but social	-2'416.75	
- Prélèvement réserve Concept énergétique	-9'375.00	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-27'625.00	
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>1'600'659.84</b>
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925		-544'256.47
<b>Cash flow généré par le fonctionnement</b>		<b>1'056'403.37</b>

<b>Domaine des investissements</b>		
<i>+ Amortissement du Patrimoine Financier (912)</i>		<i>40'000.00</i>
- amortissement achat parcelle 66	40'000.00	
<i>- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)</i>		<i>-19'000.00</i>
- achat de titres	0.00	
- complément achat parcelle 66	-19'000.00	
<i>+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif</i>		<i>333'548.33</i>
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes et autres remboursements	0.00	
- subventions	333'548.33	

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2023 (suite)</b>				
<b>Domaine des investissements (suite)</b>				
- Acquisitions et rénovations Patrimoine Administratif				-1'205'064.30
- ouvrages de génie civil et assainissement		-883'782.60		
- bâtiments et constructions		-107'136.75		
- installations des services industriels		-214'144.95		
- forêts		0.00		
- mobilier, machines et véhicules		0.00		
- marchandises et approvisionnement		0.00		
- autres biens		0.00		
- prêts et participations permanentes		0.00		
- indemnités d'expropriation		0.00		
- crédits d'études		0.00		
- Autres subventions		0.00		
- autres dépenses d'investissement				
<b>Utilisation nette dans le domaine des investissements</b>				<b>-850'515.97</b>
<b>Domaine du financement</b>				
+ Souscription nouveaux emprunts				6'000'000.00
- Emprunt Banque cantonale de Genève		3'000'000.00		
- Emprunt Banque cantonale de Genève		3'000'000.00		
- Remboursement financement étranger				-6'125'000.00
- amortissement emprunts (contractuel)		-125'000.00		
- rbt emprunt Retraites populaires CIP		-3'000'000.00		
- rbt emprunt Swissquote		-3'000'000.00		
<b>Utilisation nette dans le domaine du financement</b>				<b>-125'000.00</b>
<b>Utilisation nette du cash flow (selon les domaines ci-dessus)</b>				<b>80'887.40</b>
<b>Variation des liquidités</b>				
Liquidités début d'exercice (910)				2'915'589.86
Variation de trésorerie durant l'exercice				80'887.40
Liquidités en fin d'exercice (910)				2'996'477.26
<b>Détermination de l'endettement</b>				
		<b>2023</b>	<b>Bilan</b>	<b>2022</b>
	par hab.	<b>31.12.2023</b>	par hab.	<b>31.12.2022</b>
	(2733)		(2699)	
Fonds étrangers totaux (920-925)	6'037	16'294'932	6'158	16'829'409
(Endettement brut) <sup>(1)</sup>				
./. Actif réalisable (910-913)	3'607	9'736'628	3'491	9'541'961
Endettement net <sup>(2)</sup>	2'430	6'558'304	2'666	7'287'448
Fonds propres (928-929)	3'862	10'424'480	3'739	10'219'501
Actifs immobilisés (914-917)	6'292	16'982'784	6'406	17'506'949
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF 10'000.-- par habitant				
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF 5'000.-- par habitant				

## Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2023

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2023 se soldent par un bénéfice de CHF 160.13 (CHF 613'160.13 avant attribution à la réserve faisant l'objet d'une proposition d'attribution en dernière page du présent document) correspondant à un excédent de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF919'512.05. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive. Ces chiffres appellent quelques commentaires figurant aux pages 23 et 24, première partie.

## Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

	2023	
Ce résultat se détermine comme suit :	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	<b>160.13</b>	<b>-919'512.05</b>
Amortissements obligatoires <i>(page 8)</i>	828'161.40	828'157.05
Amortissements complémentaires <i>(page 8)</i>	567'519.10	0.00
Attributions aux réserves <i>(page 12)</i>	203'672.76	36'975.00
Attribution dans le cadre du boucllement <i>(dernière page)</i>	613'000.00	0.00
Prélèvements des réserves <i>(page 12)</i>	-44'894.95	-124'760.00
Prélèvement supplémentaire des réserves <i>(page 12)</i>	-567'519.10	0.00
	<b>1'600'099.34</b>	<b>-179'140.00</b>
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves <b>(marge autofin. 1)</b> <i>CHF 1'779'239.34</i>		
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement		
Taxe unique <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique <i>(page 12)</i>	480.00	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique <i>(page 12)</i>	80.50	0.00
	<b>1'600'659.84</b>	<b>-179'140.00</b>
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves <b>(marge autofin. 2)</b> <i>CHF 1'779'799.84</i>	<b>1'600'659.84</b>	<b>-179'140.00</b>

Cette situation a fait l'objet d'une analyse de laquelle il ressort les améliorations ou moins-values suivantes par rapport au budget :

<b>1. Administration</b>	120'309.74
<b>2.1 Impôts</b> voir commentaires pages 15 et 16 première partie	80'324.97
<b>2.2 Service financier</b> (dont Péréquation et revenu des titres)	-27'113.03
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	47'439.95
<b>4. Travaux (sans routes ni épuration)</b>	248'707.87
<i>Routes</i>	288'570.18
<i>Épuration</i>	133'031.35
<b>5. Enseignement</b>	271'107.40
<b>6. Police</b>	-20'574.42
<i>Service du Feu</i>	8'700.24
<i>Protection civile</i>	139.15
<b>7. Sécurité sociale</b> (dont cohésion sociale, EFAJE)	579'482.00
<b>8. Services industriels</b>	49'113.94
<b>Variation comme page précédente (marge autofin. 1)</b>	<b>1'779'239.34</b>
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	480.00
8. Taxes de raccordement Services industriels	80.50
<b>Variation idem page précédente (marge autofin. 2)</b>	<b>1'779'799.84</b>

Voir également les pages n° 23 à 24 ci-après

**Liste des préavis terminés****Crédit cadre concept "Villages solidaires"**

Préavis 23/19 CHF 180'000.-- mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés

**Etat**

Terminé  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 163'838.00

**Liste des préavis en cours****Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité**

Préavis 28/07 CHF 195'000.-- Aménagement de zones à 30 km/h

**Etat**

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 146'416.90

**Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau**

Préavis 43/09 CHF 30'000.-- Actualisation du PDDE

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 4'950.00

**Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens**

Préavis 29/20 CHF 375'000.-- Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens  
(subvention tapis phonoabsorbant reçue CHF 57'582.40 non déduite)

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 301'165.05

**Acquisition parcelle 66**

Préavis 07/22 CHF 3'750'000.-- Acquisition parcelle 66  
(patrimoine financier)

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 1'882'293.30

**Réaménagement chemin des Esserts**

Préavis 09/22 CHF 1'490'000.- Réaménagement chemin des Esserts avec trottoir

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 900'227.35

**Réfection chaussée route de la Bérallaz**

Préavis 18/23 CHF 430'000.- Réfection chaussée route de la Bérallaz

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 292'973.45

**Création d'un caveau à la Maison de Commune**

Préavis 15/23 CHF 110'000.- Transformation ancien congélateur en caveau à la Maison de Commune

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 107'136.75

**Liste des préavis financés par le budget****Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement**

Préavis 47/16 CHF 140'000.-- Adaptation PGA et RGATC  
*Annonce COFIN No. 02-2019*

**Etat**

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 164'437.30

**Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)**

Préavis 18/19 CHF 230'000.-- révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 234'827.30

**Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC)**

Préavis 03/21 CHF 410'000.-- finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 159'463.70

**Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty**

Préavis 27/20 CHF 84'000.-- Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty

En cours  
dépenses au 31.12.2023  
CHF 35'501.45

**Liste des préavis votés, non commencés****Transformation et rénovation Ancienne Forge**

Préavis 44/15 CHF 2'200'000.-- Transformation et rénovation Ancienne Forge

Non débuté  
dépenses au 31.12.2023  
CHF --.--

**Renouvellement des véhicules**

Préavis 14/22 CHF 680'000.-- Renouvellement parc véhicules de voirie

Non débuté  
dépenses au 31.12.2023  
CHF --.--

Total des préavis votés au 31.12.2023, en cours d'exécution ou en attente

10'124'000.00

Montants dépensés au 31.12.2023

4'229'382.55

Solde à investir sur préavis en cours, y compris préavis à financer par le budget

5'894'617.45



2023

**Amortissements obligatoires du patrimoine administratif :***Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :*

	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
- Trottoir le long de la RC501	10'130.00	10'130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19'900.00	19'900.00
- Sécurisation de la Route de la Bérallaz	11'880.00	11'880.00
- Réfection route des Biolettes	18'500.00	18'500.00
- Réfection chaussée chemin des Dailles	13'257.75	13'253.40
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30'000.00	30'000.00
- Aménagement RC501b en traversée	45'500.00	45'500.00
- Site de la Chavanne	7'725.00	7'725.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22'200.00	22'200.00
- Etude réfection rue du Village	3'150.00	3'150.00
- Réfection Rue du Village	51'750.00	51'750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5'250.00	5'250.00
- Aménagement chemin du Couchant	3'600.00	3'600.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17'000.00	17'000.00

*Services Industriels*

- Conduite "Ch. Choulaire-Combe"	5'380.00	5'380.00
----------------------------------	----------	----------

*Bâtiments*

- Transformation et rénovation Maison de Commune	71'700.00	71'700.00
- Etude construction du collège du Motty	3'200.00	3'200.00
- Construction du collège du Motty	46'200.00	46'200.00
- Achat parcelle 87	50'000.00	50'000.00
- Etude pour la création d'une UAPE	18'550.00	18'550.00
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32'800.00	32'800.00
- Etude transfert déchetterie	1'150.00	1'150.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	36'750.00	36'750.00
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44'750.00	44'750.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17'900.00	17'900.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8'800.00	8'800.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10'000.00	10'000.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177'000.00	177'000.00

*Mobilier - Machines - Véhicules*

- Véhicule pickup Toyota Hilux	5'638.65	5'638.65
- Véhicule Pony Boschung	14'200.00	14'200.00

*Autres investissements à amortir*

- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4'000.00	4'000.00
- Don Tennis Club	8'000.00	8'000.00
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6'300.00	6'300.00
- Etude Contrat de Performance Electrique	6'000.00	6'000.00

Totaux

**828'161.40****828'157.05****Comptes****2023****Budget****Amortissements complémentaires sur préavis, par prélèvement de fonds de réserve :**

- Canalisations Eaux claires au chemin des Dailles	62'174.45	
- Canalisations Eaux claires et usées au giratoire du Moulin	171'119.20	
- Bouclage réseau eau potable ch. des Dailles-Petits Esserts	119'546.50	
- Couduite d'eau au giratoire du Moulin	214'678.95	

Totaux

**567'519.10****0.00****Amortissement du patrimoine financier**

- Achat parcelle 66 - Ferme rue du Village 5	40'000.00	40'000.00
--	-----------	-----------

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Solde comptable au 01.01.2023	Dépenses 2023	Subsides et participations de tiers 2023	Amortissements 2023 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2023	Amort. Durée Max - so.
<b>Ouvrages de génie civil et d'assainissement</b>											
9141.09	Aménagt trottoir ch. des Esserts	09/22	918'000.00	64'304.30	0.00	64'304.30	415'059.95			479'364.25	15 ec
9141.09	Réfection EU-EC-Séparatif ch. des Esserts	09/23	285'000.00	30'395.05	0.00	30'395.05	120'705.65			151'100.70	R ec
9141.18	Réfection chaussée Route de la Bérallaz	18/23	430'000.00	0.00	0.00	0.00	292'973.45			292'973.45	20 ec
9141.19	Trottoir RC501 avec bande cyclable	04/98	276'000.00	384'234.30	282'210.00	102'024.30			10'130.00	91'894.30	30 9
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585'000.00								
		19/07	61'000.00	596'649.65	276'900.00	319'749.65			19'900.00	299'849.65	30 15
		41/09	57'559.65								
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135'000.00	117'903.30	23'703.30	94'200.00			11'880.00	82'320.00	10 7
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370'000.00	365'997.50	166'500.00	199'497.50			18'500.00	180'997.50	30 10
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755'000.00	528'957.75	0.00	528'957.75			13'257.75	515'700.00	30 29
9141.24.46	Canalisation EC ch. des Dailles	24/19		62'174.45	0.00	62'174.45			62'174.45	0.00	R 0
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30'000.00	34'327.70	12'650.00	21'677.70			1'150.00	20'527.70	30 18
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542'500.00	874'184.95	210'000.00	664'184.95			30'000.00	634'184.95	30 21
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513'000.00	491'329.10	272'000.00	219'329.10			17'000.00	202'329.10	30 12
9141.29	Aménagt rte de Morrens avec arrêt TL	29/20	375'000.00	187'946.70	0.00	187'946.70	55'635.95			243'582.65	30 ec
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1'300'000.00	1'484'948.15	519'642.40	965'305.75			45'500.00	919'805.75	30 20
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195'000.00	146'416.90	0.00	146'416.90				146'416.90	R ec
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534'000.00	300'847.55	285'397.55	15'450.00			7'725.00	7'725.00	30 1
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975'000.00	675'134.55	232'300.00	442'834.55			22'200.00	420'042.15	30 19
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110'000.00	94'206.35	18'900.00	75'306.35			3'150.00	72'156.35	30 23
9141.39.02	Aménagt Rue du Village (route/EP)	39/15	1'847'300.00	1'269'979.90	308'050.00	961'929.90			51'750.00	910'179.90	30 18
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245'000.00	157'237.20	57'660.00	99'577.20			5'250.00	94'327.20	30 18
9141.42.02	Constr. locaux voirie et atelier à Praz Faucon	42/09	987'900.00	978'398.10	355'305.00	623'093.10			32'800.00	590'293.10	30 18
9141.42.03	Constr. Déchetterie à Praz Faucon	42/09	1'992'100.00	1'148'469.90	489'050.00	659'419.90			36'750.00	622'669.90	30 17
9141.43	Améngt Ch. du Couchant	08/12	205'000.00	38'219.80	32'400.00	5'819.80			3'600.00	2'219.80	10 1
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1'280'000.00	1'019'463.95	0.00	1'019'463.95		333'548.33		685'915.62	30 30
9141.50.02	Conduite EU-EC giratoire du Moulin	13/18	76'000.00	171'119.20	0.00	171'119.20			171'119.20	0.00	R 0
<b>Bâtiments communaux</b>											
9143.15	Création caveau à la Maison de Commune	15/23	110'000.00	0.00	0.00	0.00	107'136.75			107'136.75	30 ec
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3'150'000.00								
		21/13	235'000.00	3'384'364.55	1'879'664.55	1'504'700.00			71'700.00	1'433'000.00	30 20
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380'000.00	357'967.50	161'100.00	196'867.50			17'900.00	178'967.50	30 10
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2'335'000.00	1'869'589.10	1'077'250.00	792'339.10			44'750.00	747'589.10	30 17
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77'000.00	94'526.10	34'570.00	59'956.10			3'200.00	56'756.10	30 18
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'366'000.00	1'385'123.00	507'330.00	877'793.00			46'200.00	831'593.00	30 18
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d'Or	30/14	297'000.00	254'043.10	70'000.00	184'043.10			10'000.00	174'043.10	30 17
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6'200'000.00	5'292'922.45	1'239'000.00	4'053'922.45			177'000.00	3'876'922.45	30 22

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2023	Amortissements cumulés au 01.01.2023	Solde comptable au 01.01.2023	Dépenses 2023	Subsides et participations de tiers 2023	Amortissements 2023 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2023	Amort. Durée Max - so.
<b>Bâtiments communaux (suite)</b>											
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95'000.00	88'478.00	62'300.00	26'178.00			8'800.00	17'378.00	10 2
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'500'000.00	1'445'128.05	300'000.00	1'145'128.05			50'000.00	1'095'128.05	30 22
<b>Services industriels</b>											
9144.09	Conduite eau ch. des Esserts	09/22	285'000.00	55'617.45	0.00	55'617.45	214'144.95			269'762.40	R ec
9144.24	Bouclage réseau d'eau Ch. des Dailles	24/19	160'000.00	119'546.50	0.00	119'546.50			119'546.50	0.00	R 0
9144.26	Rplt conduite Choulares-Combe	13/07	216'400.00	107'542.60	69'940.00	37'602.60			5'380.00	32'222.60	20 6
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30'000.00	4'950.00	0.00	4'950.00				4'950.00	R ec
9144.50	Conduite giratoire du Moulin	13/18	124'000.00	263'039.20	48'360.25	214'678.95			214'678.95	0.00	R 0
<b>Mobilier - Machines - Véhicules</b>											
9146.02	Véhicule Toyota Hilux	13/12	55'000.00	54'138.65	48'500.00	5'638.65			5'638.65	0.00	10 0
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142'000.00	140'143.50	85'200.00	54'943.50			14'200.00	40'743.50	10 3
<b>Autres investissements</b>											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120'000.00	64'435.95	45'800.00	18'635.95			6'300.00	12'335.95	10 2
<b>Subventions et participations à amortir</b>											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80'000.00	80'000.00	56'000.00	24'000.00			8'000.00	16'000.00	10 2
<b>Autres dépenses à amortir (Etudes)</b>											
9170.05	Etablt PGEE (Plan Général d'évacuation des eau	33/97	154'425.00	106'318.90	48'000.00	58'318.90			4'000.00	54'318.90	30 14
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73'000.00	50'374.05	0.00	54'000.00			6'000.00	48'000.00	10 8
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232'000.00	185'572.75	37'172.75	148'400.00			18'550.00	129'850.00	10 7
			<b>32'497'184.65</b>	<b>26'626'667.70</b>	<b>9'312'855.80</b>	<b>17'317'437.85</b>	<b>1'205'656.70</b>	<b>333'548.33</b>	<b>828'161.40</b>	<b>567'519.10</b>	<b>16'793'273.32</b>

ec En cours de réalisation

R Amortissement par fonds de réserve

	Capital au 1.1.2023	Attrib. 2023	Prélèv. 2023	solde au 31.12.2023	Total
<b>Fonds alimentés par des recettes affectées</b>					<b>3'529'943.87</b>
9280.02 Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	2'394'654.51	147'606.35		2'542'260.86	
9280.03 Taxes affectées réseau d'eau	857'060.98	26'869.44	334'225.45	549'704.97	
9280.04 Taxes affectées investissements Egouts	346'859.05	480.00	233'293.65	114'045.40	
9280.05 Régulation gestion des Déchets	317'055.17	6'877.47		323'932.64	
<b>Fonds de renouvellement et de rénovation</b>					<b>44'800.00</b>
9281.58 Fonds de revouvellement et de rénovation Ferme du Verger	22'400.00	22'400.00		44'800.00	
<b>Fonds de réserves divers</b>					<b>6'249'267.25</b>
9282.00 Taxes rachat places PCi	82'856.65		5'478.20	77'378.45	
9282.01 Fonds de réserve PCi	1'900.00			1'900.00	
9282.02 Fonds de réserve à but social	4'722.90		2'416.75	2'306.15	
9282.12 En attente d'affectation	3'991'989.40	613'000.00		4'604'989.40	
9282.15 Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921'646.05			921'646.05	
9282.16 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	321'500.00			321'500.00	
9282.35.80 Signalétique Ferme du Verger CVE	12'000.00			12'000.00	
9282.42 Concept énergétique	9'375.00		9'375.00	0.00	
9282.43 Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	335'172.20		27'625.00	307'547.20	
	9'619'191.91	817'233.26	612'414.05	9'824'011.12	<b>9'824'011.12</b>

**Attention : Dans une perspective bilancielle au 31.12.2023, les réserves sont couvertes à hauteur de CHF 2'996'477.26 par les liquidités (30%)**

(\*) Tous les fonds de réserves ont une affectation qui leur est propre, sauf le compte 9282.12

Détail des prélèvements prévus sur préavis	Montant préavis	Total prelevts prévus	No du compte de Réserve
9280.03 43/09 - Etablissement d'un PDDE	30'000.00	30'000.00	9280.03
9282.12 28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	195'000.00	195'000.00	9280.12
9282.43 21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725.--/an	30'872.55	Jusqu'en 2024
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	240'658.00	Jusqu'en 2038 (**)
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	88'084.00	
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	30'807.65	
	<b>Total :</b>	<b>615'422.20</b>	

(\*\*) suite à la mise en place de MCH2 au 01.01.2025 ne permettant pas de conserver des fonds de réserves attribués, le solde de ce fonds de réserve sera dissout et le compte d'investissement y relatif entièrement amorti dans le cadre du bouclage des comptes 2024

		<b>2023</b>	
		<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
<b>Variation des réserves <u>prévues au budget</u> :</b>			
Rénovation bâtiments		22'400.00	22'400.00
Déchets		6'877.47	0.00
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps		147'606.35	14'575.00
Service des eaux (SI)		26'788.94 (*)	0.00
<i>Attributions aux réserves</i>	<i>Total</i>	<i>203'672.76</i>	<i>36'975.00</i>

Energie et Développement durable		-9'375.00	-9'375.00
Routes		-27'625.00	-27'625.00
Déchets		0.00	-60'835.00
Protection civile		-5'478.20	0.00
But social		-2'416.75	-4'600.00
Service des eaux (SI)		0.00 (*)	-22'325.00
<i>Prélèvements des réserves</i>	<i>Total</i>	<i>-44'894.95</i>	<i>-124'760.00</i>

**Variation des réserves prévues au budget** **158'777.81** **-87'785.00**

**Taxes de raccordement :**

Egouts épuration - Taxes uniques	480.00	0.00
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	80.50 (*)	0.00
	<b>159'338.31</b>	<b>-87'785.00</b>

(\*) Attribution nette SI : fr. 26'869.44

		<b>2023</b>	
		<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>
<b>Prélèvements <u>complémentaires des réserves</u> :</b>			
<i>(pour amortissements selon conclusions préavis)</i>			
Réseau d'épuration - Conduite eaux claires Ch. des Dailles		-62'174.45	0.00
Réseau d'épuration - Conduites Giratoire du Moulin		-171'119.20	0.00
Réseau d'eau - Bouclage eau potable Dailles-Petits Esserts		-119'546.50	0.00
Réseau d'eau - Conduite eau potable Giratoire du Moulin		-214'678.95	0.00
		<b>-567'519.10</b>	<b>0.00</b>
<b>Prélèvement de la réserve pour couverture des décomptes péréquatifs</b>			
- Décompte de péréquation directe		Néant	Néant
- Décompte de la facture sociale		Néant	Néant
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 01.01.2023

		Budget 2023	Comptes 2023	Répartition	
9115.00	Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	2'000'000.00	2'000'000.00	19'995.02
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier		176'400.00	176'400.00	1'763.55
9123.01	Ferme du Village Parcelle 66, 1006 et 1007		1'850'000.00	1'863'293.30	18'628.20
9141.09.00	Création d'un trottoir au chemin des Esserts	09/22	0.00	64'304.30	642.90
9141.09.01	Remplit séparatif au chemin des Esserts	09/22	0.00	30'395.05	303.85
9141.19	Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	112'154.30	102'024.30	1'020.00
9141.20	Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	339'649.65	319'749.65	3'196.70
9141.21	Sécurisation Route de la Bérallaz	21/19	106'300.00	94'200.00	941.75
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	217'997.50	199'497.50	1'994.45
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	764'000.00	528'957.75	5'288.25
9141.24.46	Eaux Claires chemin des Dailles	24/19	12'500.00	62'174.45	621.60
9141.25	Etude transfert déchetterie à Praz Faucon	09/02	22'827.70	21'677.70	216.70
9141.27	Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	694'184.95	664'184.95	6'640.15
9141.28	Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	236'329.10	219'329.10	2'192.75
9141.29	Arrêts TL rte de Morrens et tapis phonoabsorbant	29/20	375'000.00	187'946.70	1'879.00
9141.30	Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	1'010'805.75	965'305.75	9'650.60
9141.32	Mise en place zones 30km/h	28/07	122'371.00	146'416.90	1'463.80
9141.33	Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	23'175.00	15'450.00	154.45
9141.36	Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	465'034.55	442'834.55	4'427.20
9141.39	Etude réfection Rue du Village	42/09	78'456.35	75'306.35	752.85
9141.39	Réfection Rue du Village	42/09	1'013'679.90	961'929.90	9'616.85
9141.42	Déchetterie de Praz Faucon	42/09	696'169.90	659'419.90	6'592.50
9141.42	Locaux voirie à Praz Faucon	42/09	655'893.10	623'093.10	6'229.35
9141.42	Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	104'827.20	99'577.20	995.50
9141.43	Aménagement chemin du Couchant	08/12	9'419.80	5'819.80	58.20
9141.50	Création giratoire du Moulin	50/16	1'480'000.00	1'019'463.95	10'192.05
9141.50.01	Conduites EU-EC giratoire du Moulin	13/18	171'119.20	171'119.20	1'710.75
9143.16	Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1'576'400.00	1'504'700.00	15'043.20
9143.17	Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	214'767.50	196'867.50	1'968.15
9143.21	Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	837'089.10	792'339.10	7'921.40
9143.23	Crédit étude collège du Motty	30/08	63'156.10	59'956.10	599.40
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	923'993.00	877'793.00	8'775.70

## Récapitulation pages 13 et 14

21'998.52	<b>220.3220.00</b>
1'399.65	<b>320.3220.00</b>
15'043.20	<b>352.3220.00</b>
18'628.20	<b>353.3220.00</b>
9'375.10	<b>355.3220.00</b>
12'931.95	<b>358.3220.00</b>
66'289.55	<b>430.3220.00</b>
6'809.20	<b>450.3220.00</b>
5'412.00	<b>460.3220.00</b>
7'921.40	<b>511.3220.00</b>
2'229.85	<b>512.3220.00</b>
42'368.85	<b>513.3220.00</b>
186.30	<b>600.3220.00</b>
4'322.90	<b>810.3220.00</b>
<b>214'916.67</b>	

## Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2023 (suite)

		Budget 2023	Comptes 2023	Répartition	
9143.30	Crédit étude collège de l'Epi d'Or	30/14	194'043.10	184'043.10	1'839.95
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	4'230'922.45	4'053'922.45	40'528.90
9143.38	Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	34'978.00	26'178.00	261.70
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'195'128.05	1'145'128.05	11'448.35
9144.09	Conduite d'eau chemin des Esserts	09/22	0.00	55'617.45	556.05
9144.15	Réseau d'eau Rte Biolettes-Praz-Morrens	08/95	6'063.40	0.00	0.00
9144.24	Bouclage ch. des Dailles-Esserts	24/19	151'000.00	119'546.50	1'195.15
9144.25	Conduite "Bérallaz-Prélaz-Bellevue"	65/05	9'673.95	0.00	0.00
9144.26	Conduite "Choulares-Combe"	13/07	42'982.60	37'602.60	375.95
9144.43	Actualisation PDDE	43/09	4'950.00	4'950.00	49.50
9144.50	Réfection conduite eau potable giratoire du Moulin	13/18	281'609.30	214'678.95	2'146.25
9144.51	Extension conduite chemin de la Lisière	51/10	6'334.45	0.00	0.00
9145.00	Forêts		140'000.00	140'000.00	1'399.65
9146.02	Achat d'un véhicule pickup Toyota Hilux	13/12	11'138.65	5'638.65	56.35
9146.08	Achat véhicule Pony Boschung	53/16	69'143.50	54'943.50	549.30
9149.00	Vidéosurveillance bâtiments communaux	35/15	24'935.95	18'635.95	186.30
9165.37	Don Tennis Club	37/15	32'000.00	24'000.00	239.95
9170.05	Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	62'318.90	58'318.90	583.05
9170.10	Etude CPE (éclairage public)	10/18	73'000.00	54'000.00	539.85
9170.52	Etude aménagement UAPE	52/16	166'950.00	148'400.00	1'483.60
			<b>23'090'872.95</b>	<b>21'497'131.15</b>	<b>214'916.67</b>

Cpte Bilan	Descriptif	Par	Montant initial	Amort. Fin. emprunt	Montant au 31.12.2023	Intérêts 2023	Taux	Échéance	Date Emprunt
9221.05.00	Maison de Commune, Collèges	BCGe	3'500'000.00		3'500'000.00	63'350.00	1.81%	30.11.2027	30.11.2022
9221.05.01	Déchetterie, parking Cavenettaz	BCGe	3'000'000.00		3'000'000.00	50'600.00	1.84%	01.02.2027	31.01.2023
9221.05.02	RC501 2è, giratoire, rue du Village	BCGe	3'000'000.00		3'000'000.00	24'873.75	2.23%	16.08.2033	16.08.2023
9221.07	RC501 2è, giratoire, rue du Village	CIP	3'000'000.00		0.00	16'385.00	0.87%	16.08.2023	16.08.2022
9221.09	Déchetterie, parking Cavenettaz	Swissquote	3'000'000.00		0.00	5'011.67	0.97%	31.01.2023	28.01.2018
9221.11	Collège Epi d'Or, Motty, CPE	RGE	2'500'000.00	875'000.00	1'625'000.00	22'881.25	1.40%	27.01.2031	28.01.2016
9221.12	Collège Epi d'Or, Motty	SUVA	2'000'000.00		2'000'000.00	9'800.00	0.49%	28.04.2025	28.04.2015
9221.12	Parcelle 66a	SUVA	1'850'000.00		1'850'000.00	22'015.00	1.19%	31.08.2024	31.08.2022
					<b>14'975'000.00</b>	<b>214'916.67</b>			

Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de **1.44 %**

Statistique de l'impôt communal des personnes physiques

**Postnumerando 2021 - 96.94% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (64 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des contribuables	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	385	21.60	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	169	9.48	729'200	27'462.00	0.48	27'462.00
10'100	21'000	115	6.45	1'770'250	75'480.00	1.32	102'942.00
21'100	50'000	334	18.74	11'995'600	566'548.00	9.91	669'490.00
50'100	80'000	351	19.70	22'423'500	1'207'812.00	21.12	1'877'302.00
80'100	100'000	128	7.18	11'511'700	659'376.00	11.53	2'536'678.00
100'100	200'000	250	14.03	33'484'900	2'056'140.00	35.95	4'592'818.00
200'100	300'000	35	1.96	8'310'500	593'708.00	10.38	5'186'526.00
300'100	et +	15	0.84	6'138'900	533'237.00	9.32	5'719'763.00
Totaux		1'782	100.00	96'364'550	5'719'763.00	100.00	

**Postnumerando 2020 - 99.04% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (19 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des contribuables	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	387	21.46	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	169	9.25	685'300	26'421.00	0.44	25'749.00
10'100	21'000	108	6.16	1'710'600	69'885.00	1.20	95'840.00
21'100	50'000	331	18.49	11'917'000	565'119.00	9.46	647'791.00
50'100	80'000	330	18.55	21'154'000	1'148'654.00	19.34	1'776'223.00
80'100	100'000	149	8.28	13'377'100	753'629.00	12.57	2'509'857.00
100'100	200'000	265	14.78	35'142'200	2'165'138.00	35.99	4'609'974.00
200'100	300'000	39	2.11	9'527'800	679'876.00	10.82	5'241'460.00
300'100	et +	19	0.91	11'724'300	1'090'952.00	10.18	5'835'233.00
Totaux		1'797	100.00	105'238'300	6'499'674.00	100.00	

**Postnumerando 2019 - 99.74% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (6 dossiers non traités)**

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des contribuables	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	377	21.57	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	138	7.79	645'200	25'000.00	0.40	24'566.00
10'100	21'000	102	5.82	1'588'600	64'206.00	1.03	87'988.00
21'100	50'000	306	17.59	11'141'300	530'197.00	8.60	615'336.00
50'100	80'000	332	19.15	21'336'300	1'159'581.00	18.90	1'774'917.00
80'100	100'000	153	8.77	13'774'800	792'082.00	12.83	2'561'849.00
100'100	200'000	283	16.03	37'733'500	2'305'871.00	36.73	4'814'780.00
200'100	300'000	41	2.31	9'839'800	700'275.00	10.97	5'487'781.00
300'100	et +	18	0.98	7'557'300	674'069.00	10.54	6'134'433.00
Totaux		1'750	100.00	103'616'800	6'251'281.00	100.00	



## Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Compte	Descriptif	Budget	Compte	Variation
4001	Revenu et prestation en capital	6'450'000.00	6'532'216.09 (1) ↗	82'216.09
4002	Fortune	1'100'000.00	1'014'257.01 ↘	-85'742.99
4003	Impôt à la source	130'000.00	94'910.90 ↘	-35'089.10
4011	Bénéfice net des personnes morales	150'000.00	414'759.15 ↗	264'759.15
4012	Capital des personnes morales	15'000.00	4'101.70 ↘	-10'898.30
4013	Cplt imm. des personnes morales	35'000.00	44'520.50 ↗	9'520.50
4020	Impôt foncier	720'000.00	728'433.45 ↗	8'433.45
4040	Droits de mutation	300'000.00	195'236.00 ↘	-104'764.00
4050	Impôts s/successions et donations	<i>non budgétisés</i>	0.00 =	0.00
4061	Impôts s/chiens	16'000.00	16'750.00 ↗	750.00
4101	Patentes	15'000.00	14'035.75 ↘	-964.25
4221	Intérêts moratoires	40'000.00	53'692.22 ↗	13'692.22
4411	Impôt s/gains immobiliers	300'000.00	224'574.65 ↘	-75'425.35
4411	Impôt sur les frontaliers	100'000.00	104'994.95 ↗	4'994.95

(1) dont CHF 147'014.15 de prestations en capital et CHF 592'385.45 de compléments. Ces compléments proviennent des rectifications sur les déclarations relatives aux années antérieures.

\* \* \* \* \*

**Rappel du système postnumerando**

A la suite de l'entrée en vigueur en 2003 de la taxation postnumerando, les recettes sont basées sur des acomptes estimés. Les revenus relatifs aux taxations sont intégrés dans les comptes de l'année suivante, voire des années suivantes. Ainsi, les comptes comprennent le montant des acomptes 2023 et, pour les taxations 2003 à 2022, la différence entre la taxation réelle et les acomptes facturés. A la fin 2023, 100% des déclarations d'impôt 2003 à 2014, 99.93 % des déclarations d'impôt 2015, 99.87% des déclarations d'impôt 2016, 99.93% des déclarations 2017, 99.87% des déclarations 2018, 99.74% des déclarations 2019, 99.04% des déclarations 2020, 96.94% des déclarations 2021 et 81.76% des déclarations d'impôt 2022 ont été traitées, selon information de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

**Impôts sur le revenu :**

Les revenus 2023 ont comptabilisé les corrections de 2014 à 2019 pour CHF -131'335.72 pour une quinzaine de dossiers. Un dossier représente 65% du montant des taxations revues à la baisse. La taxation 2020 d'un contribuable a rapporté exceptionnellement un montant supplémentaire de CHF 376'000.-

**Impôt sur la fortune :**

Les revenus d'impôt sur la fortune 2023 ont enregistré CHF 6'421.25 de corrections de 2014 à 2019 sur les mêmes dossiers que pour l'impôt sur le revenu . Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2023.

**Impôt sur le bénéfice des personnes morales :**

Le montant figurant dans les comptes 2023 est composé de CHF 196'226.00 d'acomptes et corrections d'acomptes facturés aux entreprises pour 2023-2024 et de CHF 173'868.60 de taxations définitives et compléments pour les années 2020-2022 et le solde, représentant 10%, les années antérieures. Sur les années 2020-2021, 1 entreprise a été taxée définitivement pour un montant de CH 142'051.65

**Droits de mutation et gains immobiliers**

Voir commentaires dans les comptes de fonctionnement, pages n° 5 et n° 6.

## RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Sources m3	Eau achetée à Lausanne m3	Consommation totale m3	Locaux commune m3	Divers non facturé m3	Eau facturée aux consomm. m3
2020	24'069	183'706	207'775	4'706	33'556	169'513
2021	34'792	155'330	190'122	2'939	28'053	159'130
2022	24'580	196'694	221'274	2'788	60'339	158'147
<b>2023</b>	27'416	198'162	225'578	7'039	52'445	166'094
ratios:	12.15%	87.85%	100%	3.12%	23.25%	73.62%

(\*)

(\*) un certain nombre de relevés d'eau n'avaient pas été retournés à la clôture des comptes

**Situation 2019**

réf. m3/an	20'893	175'607	196'500	Facturés :	155'953
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.79/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>149'457</b>	<b>313'686</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>30'830</b>	=	<b>493'973</b>		
Intérêts et amortissements	<i>Enc. suppl. taxes de raccord. 97</i>			(non couvert. : 56'391)	<b>437'582</b>
Vente d'eau loc. et imputation					

**Situation 2020**

réf. m3/an	24'069	183'706	207'775	Facturés :	169'513
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>178'016</b>	<b>323'359</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>31'603</b>	=	<b>532'978</b>		
Intérêts et amortissements	<i>Enc. suppl. taxes de raccord. 56'916</i>			(non couvert. : 50'603)	<b>482'375</b>
Vente d'eau loc. et imputation					

**Situation 2021**

réf. m3/an	34'792	196'694	231'486	Facturés :	159'130
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>156'791</b>	<b>292'213</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>29'990</b>	=	<b>478'994</b>		
Intérêts et amortissements	<i>Enc. suppl. taxes de raccord. 50'400</i>			(non couvert. : 50'603)	<b>449'922</b>
Vente d'eau loc. et imputation					

**Situation 2022**

réf. m3/an	24'580	196'694	221'274	Facturés :	158'147
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>150'636</b>	<b>336'727</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>27'858</b>	=	<b>515'222</b>		
Intérêts et amortissements	<i>Enc. suppl. taxes de raccord. 12'120</i>			(non couvert. : 69'778)	<b>445'444</b>
Vente d'eau loc. et imputation					

**Situation 2023**

réf. m3/an	27'416	198'162	225'578	Facturés :	166'094
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.69/m3			hors TVA	<b>2.40 le m3</b>
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	<b>108'065</b>	<b>336'413</b>	<b>Achat d'eau</b>		
Extensions et améliorations	<b>343'928</b>	=	<b>788'406</b>		
Intérêts et amortissements	<i>Enc. suppl. taxes de raccord. 80</i>			(Attrib. réserve. : 26'789)	<b>815'195</b>
Vente d'eau loc. et imputation					

Voir aussi Rapport de gestion

## COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS

Année 2023

## Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Evacuation et traitement des déchets</b>			<b>-133'259.97</b>
Coût d'évacuation et traitement des déchets (sans OM)	162'739.20		
Vente de produits recyclés		29'479.23	
<b>Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets</b>			<b>-265'781.06</b>
Amortissements et intérêts	44'709.20		
Charges de personnel	188'216.00		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	26'571.07		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	6'284.79		
<b>Recettes diverses sur facturations</b>			<b>170'900.90</b>
Facturation de services à des tiers		1'295.55	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		6'495.25	
Facturation utilisation déchetterie par Bretigny-sur-Morrens		66'262.50	
Facturation utilisation déchetterie par Morrens		88'091.00	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de Lausanne)		8'756.60	
<b>Taxe au sac</b>			<b>3'598.55</b>
Ramassage des ordures ménagères en porte à porte	105'195.60		
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du tonnage récolté		108'794.15	
<b>Taxes forfaitaires perçues auprès :</b>			<b>231'419.05</b>
- des entreprises		34'510.50	
- des habitants		194'815.80	
- des bâtiments communaux		2'000.00	
- des locations de la Maison Villageoise		92.75	
<b>Total des dépenses</b>	<b>533'715.86</b>		
<b>Total des recettes</b>		<b>540'593.33</b>	
<b>Excédent de recettes sur l'exercice 2023</b>		(*)	<b>6'877.47</b>

(\*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

A la suite d'un changement de législation, seuls les déchets industriels peuvent être pris en charge par l'impôt. Désormais l'ensemble des coûts est couvert par la taxe et la facturation aux communes ayant accès à la déchetterie

## EVOLUTION DES COÛTS DE RECOLTE ET TRAITEMENT DES ORDURES ET DECHETS

	2023 (2733 hab.)	%	2022 (2699 hab.)	%	2021 (2733 hab.)	%	2020 (2760 hab.)	%
Coût global des ordures ménagères (sacs poubelles)	105'195.60	21.69%	102'996.75	21.37%	110'715.10	23.05%	118'165.55	24.39%
Coût par habitant	38.49		38.16		40.51		42.81	
Coût pour les déchets végétaux - compostage	46'562.85	9.60%	51'146.75	10.61%	57'077.85	11.88%	52'566.30	10.85%
Coût par habitant	9.77		10.69		11.96		14.43	
Solde (soit : papier - carton - verre - polluants - déchets encombrants - ferraille - PET - plastiques - etc.)	85'338.97	17.60%	62'270.19	12.92%	68'960.55	14.36%	69'608.65	14.37%
Coût par habitant	17.88		13.02		14.45		19.11	
Coût pour l'infrastructure de récolte des déchets	247'865.81	51.11%	265'588.45	55.10%	243'549.62	50.71%	244'093.30	50.39%
	51.99		55.53		51.05		67.02	
<b>Coût total traitement et évacuation des déchets (*)</b>	<b>484'963.23</b>	<b>100.00%</b>	<b>482'002.14</b>	<b>100.00%</b>	<b>480'303.12</b>	<b>100.00%</b>	<b>484'433.80</b>	<b>100.00%</b>
Coût par habitant	117.74		121.64		119.07		139.65	
Coût direct par ménage	290.68		306.11		295.04		348.18	

(\*) y compris Bretigny-sur-Morrens, Morrens et Montheron

(\*) sans Morrens

Montant des taxes forfaitaires encaissées	194'815.80	40.17%	192'812.30	40.00%	192'812.30	40.14%	259'078.52	53.48%
Facturation aux communes utilisatrices de la déchetterie	163'110.10	33.63%	149'562.60	31.03%	154'874.00	32.25%	92'366.35	19.07%
Taxe par habitant soumis	95.00		95.00		95.00		110.00	
Montant par habitant	71.28		71.44		70.55		93.87	
Nombre de ménages	1'107		1'086		1'103		1'107	

Commentaires

- Evolution de la taxe :

Au 01.01.2013, entrée en vigueur du règlement introduisant la taxe au sac, complétée par une taxe à l'habitant de plus de 18 ans de Fr. 140.--

Au 01.01.2014, la taxe a été ramenée à CHF 110.-- et un remboursement de CHF 35.-- par contribuable a pu être ristourné pour 2013

Au 01.01.2021, la taxe à l'habitant a été ramenée à CHF 95.-- et un remboursement de CHF 50.-- par assujetti ayant payé une taxe entière en 2020 a pu être ristourné

- Le dicastère est assujetti TVA au taux de 7,7%, perçue en sus de la taxe de base, jusqu'au 31.12.2023

- La part d'amortissement de la déchetterie de Praz Faucon pour Cugy représente 8.59% des taxes perçues

- Dès le 01.01.2021, accès à la déchetterie pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens et Morrens avec répartition des coûts proportionnellement aux usagers

Genre de déchets	2023				2022	
	Quantité	Transport Evacuation	Traitement Retour	Coût global	Quantité	Coût global
<b>Déchets bénéficiant du retour de la taxe au sac</b>				<b>105'195.60</b>		<b>103'542.35</b>
Ordures ménagères (sacs poubelles)	t. 323.42	54'095.20	51'100.40	105'195.60	t. 316.66	103'542.35
<b>Déchets couverts par la taxe forfaitaire</b>				<b>113'959.72</b>		<b>92'429.24</b>
Déchets encombrants (déchetterie)	t. 243.98	11'220.00	39'036.80	50'256.80	t. 242.12	50'565.65
Papier	t. 104.68	1'700.00	4'794.95	6'494.95	t. 138.78	-6'922.55
Carton	t. 109.03	5'440.00	3'244.45	8'684.45	t. 115.03	-516.60
Verre (bouteilles)	t. 143.26	3'060.00	-16'856.98	-13'796.98	t. 172.02	-12'368.41
PET	t. 12.90	2'890.00	-3'225.00	-335.00	t. 12.67	-79.70
Ferraille et fer léger	t. 72.60	2'400.00	-2'147.80	252.20	t. 60.11	-2'252.40
Boîtes en aluminium	kg 4'880.00	--	-1'135.60	-1'135.60	kg 11'250.00	-459.15
Cannettes ( <i>sacs récup. Igora</i> )	kg 1'600.00	237.70	-2'080.00	-1'842.30	kg 3'360.00	-2'242.60
Aluminium	kg 580.00	160.00	-290.00	-130.00	kg 500.00	-200.00
Capsules café	kg 3'790.00	--	-947.45	-947.45	kg 3'720.00	-930.00
Plastiques et autres déchets à incinérer	t. 74.45	3'740.00	11'571.90	15'311.90	t. 75.88	16'417.30
Déchets végétaux - compostage	<i>Compost t.</i> 197.96	5'250.00	15'988.60	21'238.60	<i>m3</i> 197.84	21'351.10
	<i>Branches t.</i> 285.68	3'000.00	26'908.15	29'908.15	<i>m3</i> 340.54	30'066.60
<b>Autres déchets</b>				<b>25'685.20</b>		<b>26'477.50</b>
Déchets inertes	to. 142.92	22'867.20	--	22'867.20	to. 163.82	23'773.25
Huiles minérales et végétales	l. 2'160.00	1'872.00	--	1'872.00	kg 2'490.00	1'987.40
Electroménager (gros et petit)	pce <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	pce <i>pas d'info</i>	0.00
Batteries	kg 1'187.00	--	-478.00	-478.00	kg 701.00	-308.50
Frigo - TV	pces 15.00	305.00	--	305.00	pces 12.00	241.25
Bouteilles de lait	kg <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	kg <i>pas d'info</i>	0.00
Pneus avec et sans jantes	pce 16.00	119.00	--	119.00	pce 16.00	80.40
Transports divers	h. 5.00	1'000.00		1'000.00	h. 3.50	703.70
<b>Totaux Généraux</b>		119'356.10	125'484.42	<b>244'840.52</b>		<b>222'449.09</b>

## Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

		Budget	Comptes	Variation
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier	18'000.00	1'327.95	-16'672.05
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (prov. en attente décompte)	40'560.00	41'692.00	1'132.00
180.3517.06	Participation au coût des transports publics	185'100.00	186'894.70	1'794.70
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière - Montant net (y.c. décompte 2022)	658'525.00	708'265.00	49'740.00
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage forestier Mèbre Talent	16'000.00	13'790.40	-2'209.60
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études	16'700.00	5'906.20	-10'793.80
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)	1'286'500.00	1'205'950.75	-80'549.25
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)	607'100.00	565'445.75	-41'654.25
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)	26'600.00	25'640.50	-959.50
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle	3'000.00	2'393.50	-606.50
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - Montant net	11'300.00	5'842.90	-5'457.10
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale (y.c. décompte 2022)	343'970.00	341'256.00	-2'714.00
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent	63'000.00	54'299.76	-8'700.24
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile	68'555.00	64'512.85	-4'042.15
710.3523.01	Participation à l'ASICE accueil de jour écoliers UAPE	167'900.00	145'524.20	-22'375.80
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE	15'110.00	14'171.80	-938.20
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE	14'000.00	13'495.00	-505.00
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation CI)	731'600.00	582'412.65	-149'187.35
720.3515.01	Participation à des charges de PC à domicile et hébergement - Montant net (y.c. décompte 2022)	547'450.00	435'175.90	-112'274.10
720.3515.02	Prestations pour Assurance maladie et aides aux personnes handicapées - Montant net (y.c. décompte 2022)	523'630.00	624'588.30	100'958.30
720.3515.03	Prestations pour les RI et assurance chômage - Montant net (y.c. décompte 2022)	461'140.00	407'801.50	-53'338.50
720.3515.04	Prestations pour la familles et autres prestations sociales - Montant net (y.c. décompte 2022)	202'245.00	166'693.40	-35'551.60
		<b>6'007'985.00</b>	<b>5'613'081.01</b>	<b>-394'903.99</b>
	Intérêts des emprunts	373'565.00	214'916.67	-158'648.33
	Amortissements obligatoires	828'157.05	828'161.40	4.35
	<b>Totaux et variation</b>	<b>7'209'707.05</b>	<b>6'656'159.08</b>	<b>-553'547.97</b>

**Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de *fonctionnement* 2023**

Montant total autorisé pour la législature juillet 2021 à juin 2026, selon préavis No 01/21			400'000.00
Montant engagé selon les comptes 2022			13'173.15
Solde disponible au 01.01.2023			<b>386'826.85</b>
352.3141.00 Entretien bâtiment Maison de Commune	Système accès par badges	(avis DE 01-2023 COFIN)	10'828.85
511.3141.00 Entretien bâtiment Collège de la Chavanne	Système accès par badges	(avis DE 01-2023 COFIN)	7'940.95
600.3185.00 Honoraires	Observatoire de la cohabitation	(avis DE 02-2023 COFIN)	26'925.00
110.3185.00 Honoraires	Réorganisation et recrutement personnel	(avis DE 03-2023 COFIN)	40'064.40
Sommes dépensées en 2023			<b>85'759.20</b>
Solde disponible au 31.12.2023			<b>301'067.65</b>

Pour mémoire :

Plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21			17'000'000.00
./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy	solde au 31.12.2023 CHF 135'989.75	maximum	290'000.00
Solde disponible sur plafond de cautionnement			16'710'000.00
Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21			35'000'000.00
./. Emprunts en cours (voir page rose n° 14) (Niveau I)			<b>14'975'000.00</b>
./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II)			<b>1'000'000.00</b>
Solde disponible sur plafond d'endettement			<b>19'025'000.00</b>
ASICE - part non versée sur la différence entre l'amortissement linéaire de l'immeuble (Collège de la Combe) et l'annuité fixe de l'emprunt			<b>358'460.78</b>
CPE - Refinancement contrat de location auprès de Led Lease Finance SA			<b>620'730.00</b>

**Quote-part aux engagements des associations de communes, selon courrier de la Cheffe du département - A titre purement informatif**

Association intercommunale	Comptes adoptés	Engagement au 31.12.2023	Base répartition	Part de Cugy	Fiduciaire
AET (Association intercommunale pour l'épuration du Talent)	oui	300'000	29.36%	88'080	FRI
ASET (Association régionalisation de l'épuration des eaux)	oui	2'000'000	160'244/936'785	342'115	DFG Fiduciaire
ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs)	oui	10'327'280	354/1007	3'630'444	FIDINTER
SDIS (Service de défense incendie et de secours)	oui	--	2733/8800	--	FRI
ORPCI (Organisation régionale de la protection civile)	oui	--	2697/47155	--	DFG Fiduciaire
EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants)	oui	225'000	2733/45943	13'798	Fiduciaire Staehli

## Nature des écarts entre budget et comptes en milliers de francs

	Dépenses inférieures au budget	Dépenses reportées	Dépenses supérieures au budget	Dépenses abandonnées	Revenus inférieurs au budget	Revenus supérieurs au budget	Revenus exceptionnels	Variation par poste
Impôts	-10		99		-640	202	607	80
Evolution de la masse salariale	-166		155	-6	-7	10	113	133
Autres charges administratives	-66	-26	57	-17				52
Décompte Péréquation 2022			49		-1		3	-47
Décompte Facture sociale 2022							355	355
Energies (électricité, gaz, mazout)	-75	-4	3		-4	25		97
Charges et produits d'intérêts	-148				-1	5		152
Police des constructions et urbanisme	-39	-51	14		-6	5		75
Entretien des forêts	-16		9			30		37
Entretien des véhicules de voirie	-12		13					-1
Traitement et évacuation des déchets	-145		49	-6	-98	21	6	31
Coûts ASICE scolaires et parascolaires	-148							148
Police, sécurité publique	-5		27	-1	-3			-24
Entretien des immeubles	-148		139	-7	-19	27		24
Entretien des routes, chemins et espaces verts	-72	-197	20			1	2	252
Entretien Eclairage public, sécurité routière	-12		23					-11
Facture CSR, LAJE, ACAS, EFAJE	-200							200
Participation aux diverses associations	-29	-16	1		-10			35
Variations diverses ( y.c. mouvements de réserves et imputations internes)	-39	-15	2	-4	-123	13		-54
Total des variations par rapport au budget	<b>-1'329</b>	<b>-309</b>	<b>660</b>	<b>-41</b>	<b>-912</b>	<b>339</b>	<b>1'086</b>	<b>1'532</b>
<i>Variation totale Budget/Comptes</i>					Amélioration sur les charges : <b>-1'019</b>		Amélioration des revenus : <b>513</b>	



**Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2023**

Avant boucllement, soit avant attribution au fonds de réserve en attente d'affectation, les comptes 2023 de la Commune enregistrent un bénéfice de CHF 613'160.13, alors que le déficit prévisionnel, selon budget, avait été estimé à CHF -919'512.05. L'écart entre les comptes et le budget s'élève donc à CHF 1'532'672.18. Pour un aperçu de la composition de cet écart, nous vous renvoyons au tableau ci-dessus qui présente les variations entre budget et comptes 2023 selon leur nature. Les variations de minime importance sont totalisées sous « variations diverses » et regroupent en conséquence plusieurs postes. Seules les variations importantes font l'objet d'un commentaire spécifique. Pour de plus amples détails sur la justification de cet écart, nous vous invitons à consulter les comptes proprement dits, qui figurent dans les pages suivantes du présent document. Pour les opérations de boucllement veuillez vous référer à la page « Attributions dans le cadre du boucllement ».

De manière générale, nous constatons que les charges supplémentaires sont compensées par les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires. Il est également à noter que l'encaissement de taxes uniques dans les dicastères à taxes affectées (46 et 81) n'influence pas le résultat de fonctionnement de la Commune et n'est donc pas traité dans le tableau ci-dessus. Notons également que le nombre d'habitants pris en considération dans le cadre du budget s'élevait à 2'800, alors qu'en réalité notre population comptait 2'699 habitants (au 01.01.2023 selon SCRIS – Service cantonal de la statistique)

Les points essentiels qui caractérisent l'exercice 2023 sont les suivants :

- Les revenus issus des impôts ordinaires sur les personnes physiques sont proches des prévisions budgétaires ;
- Les revenus provenant des bénéfices des personnes morales sont plus élevés que le budget à la suite de taxations de nouvelles entreprises et d'une entreprise avec un revenu exceptionnel pour les années 2019 et 2020 ;
- Le décompte de péréquation 2022 était, globalement, en faveur de la Commune et a ainsi contribué à la marge d'autofinancement à hauteur de CHF 357'612.-. Nous avons versé un complément de CHF 48'733.- au titre de péréquation directe, et reçu CHF 354'900.- au titre de cohésion sociale et CHF 2'712.- dans le cadre de la réforme policière ;
- La consolidation de deux emprunts et le recours aux liquidités afin de financer les nouveaux investissements ont permis de contenir la charge d'intérêt passifs ;
- Le résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 1'602'136.44, provenant de dépenses non consenties, de recettes exceptionnelles, le retour de péréquation mentionné ci-dessus et par une maîtrise de dépenses courantes ;
- Un audit du personnel de l'administration a débouché sur des mouvements de personnel et le mandat à une société pour l'accompagnement de la Municipalité dans la réorganisation de l'administration et le recrutement de nouveaux employés. Ces coûts ont été partiellement compensés par la dissolution de provisions qui n'avaient plus lieu d'être ;
- Seuls quelques projets en lien avec le PECC (Plan Energie et Climat Communal) prévus au budget ont été réalisés ;
- Des dépenses supplémentaires ont été réalisées pour l'entretien des immeubles communaux (mise en passe des accès par badge du collège de la Chavanne et de l'Administration communale, réfection de la salle de bain de l'appartement de service de la Chavanne, sécurisation de la ferme de la parcelle 66, réparation détecteurs de mouvements au Collège de l'Epi d'Or)
- Les charges imposées dépendent de l'évolution d'éléments que la Municipalité ne peut pas maîtriser ;
- Les coûts scolaires et parascolaires sont inférieurs au budget, voir Rapport de Gestion « Finances de l'ASICE »;
- Le décompte de l'EFAJE présente un solde en faveur de la Commune de près de CHF 258'287.18, ceci étant dû à une estimation trop haute de la fréquentation de l'UAPE et de la garderie et un coût de l'heure évalué plus haut que le coût réel.



# **LISTE DES SOLDES**

## **Bilan**

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>27'048'910.20</b>	<b>35'699'271.61</b>	<b>-37'791'454.24</b>	<b>26'719'412.67</b>
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>2'915'589.86</b>	<b>20'047'983.44</b>	<b>-19'967'096.04</b>	<b>2'996'477.26</b>
<b>9100</b>	<b>CAISSE</b>	<b>1'006.95</b>	<b>1'100.00</b>	<b>-1'306.10</b>	<b>800.85</b>
9100.00	Caisse	1'006.95	1'100.00	-1'306.10	800.85
<b>9101</b>	<b>COMPTE DE CHEQUES POSTAUX</b>	<b>431'902.18</b>	<b>12'750'599.66</b>	<b>-12'471'495.51</b>	<b>711'006.33</b>
9101.00	c/c Postfinance	431'902.18	12'750'599.66	-12'471'495.51	711'006.33
<b>9102</b>	<b>BANQUES</b>	<b>2'482'680.73</b>	<b>7'296'283.78</b>	<b>-7'494'294.43</b>	<b>2'284'670.08</b>
9102.00	c/c BCV	493'997.75	49'514.40	-14'659.20	528'852.95
9102.02	c/c Banque Raiffeisen	828'369.31	7'242'179.90	-7'477'951.06	592'598.15
9102.02.01	c/c Banque Raiffeisen (épargne)	1'000'000.00	4'583.33	-1'604.17	1'002'979.16
9102.03	c/c Crédit Suisse	159'044.18		-80.00	158'964.18
9102.04	c/c UBS (épargne)	1'269.49	6.15		1'275.64
<b>911</b>	<b>DEBITEURS ET COMPTES COURANTS</b>	<b>3'881'216.32</b>	<b>13'335'159.71</b>	<b>-14'947'296.47</b>	<b>4'031'764.66</b>
<b>9111</b>	<b>COMPTE COURANT DEBITEURS</b>	<b>0.00</b>	<b>860'488.80</b>	<b>-2'623'173.90</b>	
9111.00	c/c Débiteurs divers (cpte attente)		2'425.00	-2'425.00	
9111.01	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		325'541.85	-325'541.85	
9111.02	c/c Caisse de Pensions CIP		429'232.20	-429'232.20	
9111.03	c/c SUVA LAA		17'804.90	-1'780'490.00	
9111.04	c/c Allocations familiales		1'730.00	-1'730.00	
9111.05	c/c Impôt Source		11'440.75	-11'440.75	
9111.06	c/c Visana assurance LAA		20'934.00	-20'934.00	
9111.07	c/c Visana assurance Cplt LAA		8'932.00	-8'932.00	
9111.08	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		33'298.70	-33'298.70	
9111.56	Factures à ventiler		9'149.40	-9'149.40	

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
<b>9112</b>	<b>IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>2'427'441.39</b>	<b>9'662'288.55</b>	<b>-9'679'137.08</b>	<b>2'410'592.86</b>
9112.00	Impôts à encaisser - Personnes physiques	1'806'305.16	8'060'475.10	-7'942'920.77	1'923'859.49
9112.01	Impôts à encaisser - Personnes morales	138'553.57	528'790.52	-694'579.59	-27'235.50
9112.02	Impôt anticipé supputé à récupérer	433'647.51	930'984.69	-888'005.99	476'626.21
9112.03	Impôts à encaisser - Source	48'935.15	142'038.24	-153'630.73	37'342.66
<b>9114</b>	<b>PARTICIPATIONS A RECEVOIR</b>	<b>12'458.79</b>	<b>13'996.10</b>	<b>-12'458.78</b>	<b>13'996.11</b>
9114.00	Impôt anticipé	12'458.79	13'996.10	-12'458.78	13'996.11
<b>9115</b>	<b>AUTRES DEBITEURS</b>	<b>1'441'177.19</b>	<b>2'619'983.75</b>	<b>-2'454'048.15</b>	<b>1'607'112.79</b>
9115.00	Débiteurs	1'438'926.19	2'613'619.25	-2'446'243.55	1'606'301.89
9115.01	Débiteurs divers	692.15	364.50	-767.25	289.40
9115.02	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	1'558.85	6'000.00	-7'037.35	521.50
<b>9119</b>	<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>138.95</b>	<b>178'402.51</b>	<b>-178'478.56</b>	<b>62.90</b>
9119.00	Mouvements de fonds		10.00	-10.00	
9119.01	Transit Module Débiteurs		10'906.99	-10'906.99	
9119.02	Transit Module créanciers	138.95	7'264.85	-7'346.45	57.35
9119.22	Intérêts des emprunts à ventiler		216'535.42	-216'535.42	
9119.43	TVA déductible sur march. Epuration		-8'046.55	6'483.85	-1'562.70
9119.45	TVA déductible sur invest. Epuration		-9'294.35	9'294.35	
9119.53	TVA déductible sur march. Déchets		-20'181.10	21'749.35	1'568.25
9119.83	TVA déductible sur march. Service eaux		-5'103.30	5'103.30	
9119.85	TVA déductible sur invest. Service eaux		-13'689.45	13'689.45	
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>2'039'849.30</b>	<b>19'000.00</b>	<b>-40'000.00</b>	<b>2'018'849.30</b>
<b>9120</b>	<b>TITRES ET PLACEMENTS</b>	<b>156.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>156.00</b>
9120.00	Titres et placements	156.00			156.00

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
<b>9123</b>	<b>TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>2'039'693.30</b>	<b>19'000.00</b>	<b>-40'000.00</b>	<b>2'018'693.30</b>
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176'400.00			176'400.00
9123.01	07-22 - Ferme du Village parcelle 66a et b	1'863'293.30	19'000.00	-40'000.00	1'842'293.30
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>705'305.87</b>	<b>1'089'241.01</b>	<b>-1'105'009.75</b>	<b>689'537.13</b>
<b>9139</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>705'305.87</b>	<b>1'089'241.01</b>	<b>-1'105'009.75</b>	<b>689'537.13</b>
9139.01	Produits à recevoir et charges payées d'avance	639'782.92	1'004'666.17	-1'036'129.74	608'319.35
9139.02	Produits à recevoir facturés	65'522.95	84'574.84	-68'880.01	81'217.78
<b>914</b>	<b>INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>17'172'737.95</b>	<b>1'207'887.45</b>	<b>-1'695'501.98</b>	<b>16'685'123.42</b>
<b>9141</b>	<b>OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>7'680'182.05</b>	<b>886'605.75</b>	<b>-900'207.88</b>	<b>7'666'579.92</b>
9141.01	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.03	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.05	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.07	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.09.00	09/22 - Création trottoir au ch. des Esserts	64'304.30	417'883.10	-2'823.15	479'364.25
9141.09.01	09/22 - Réfection séparatif ch. des Esserts	30'395.05	120'705.65		151'100.70
9141.18	18/23 - Réfection chaussée route de la Bérallaz - CHF 430'000.- / amort. 20 ans		292'973.45		292'973.45
9141.19	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.-- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	102'024.30		-10'130.00	91'894.30
9141.20	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	319'749.65		-19'900.00	299'849.65
9141.21	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans	94'200.00		-11'880.00	82'320.00
9141.24.13	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	199'497.50		-18'500.00	180'997.50
9141.24.19	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage réseau d'eau	528'957.75		-13'257.75	515'700.00
9141.24.46	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles Eaux Claires	62'174.45		-62'174.45	

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
9141.25	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	21'677.70		-1'150.00	20'527.70
9141.27	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.-- - amort. 30 ans	664'184.95		-30'000.00	634'184.95
9141.28	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	219'329.10		-17'000.00	202'329.10
9141.29	29/20 - Réfection route de Morrens et création arrêts TL - CHF 375'000.-- - Amort. 15 ans	187'946.70	55'635.95		243'582.65
9141.30	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	965'305.75		-45'500.00	919'805.75
9141.32	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282.12	146'416.90			146'416.90
9141.33	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000.- / amort. 30 ans	15'450.00		-7'725.00	7'725.00
9141.36	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	442'834.55	-592.4	-22'200.00	420'042.15
9141.39.01	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	75'306.35		-3'150.00	72'156.35
9141.39.02	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	961'929.90		-51'750.00	910'179.90
9141.42.01	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.--/ amort. 30 ans	99'577.20		-5'250.00	94'327.20
9141.42.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-- / amort. 30 ans	623'093.10		-32'800.00	590'293.10
9141.42.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	659'419.90		-36'750.00	622'669.90
9141.43	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000.-- / amort. 15 ans	5'819.80		-3'600.00	2'219.80
9141.50.00	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	1'019'463.95		-333'548.33	685'915.62

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
9141.50.01	50/16-13/18 - Collecteur giratoire du Moulin - CHF 76'000.-- (Global CHF 1'480'000.--)	171'119.20		-171'119.20	
<b>9143</b>	<b>BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>8'840'934.30</b>	<b>107'136.75</b>	<b>-429'550.00</b>	<b>8'518'521.05</b>
9143.01	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.15	15/23 - Création d'un caveau à la Maison de Commune - CHF 110'000.- / amort. 30 ans		107'136.75		107'136.75
9143.16	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	1'504'700.00		-71'700.00	1'433'000.00
9143.17	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	196'867.50		-17'900.00	178'967.50
9143.21	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort. 30 ans	792'339.10		-44'750.00	747'589.10
9143.23	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construction	59'956.10		-3'200.00	56'756.10
9143.25	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	877'793.00		-46'200.00	831'593.00
9143.33	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	4'237'965.55		-187'000.00	4'050'965.55
9143.38	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	26'178.00		-8'800.00	17'378.00
9143.51	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	1'145'128.05		-50'000.00	1'095'128.05
<b>9144</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>432'396.50</b>	<b>214'144.95</b>	<b>-339'605.45</b>	<b>306'936.00</b>
9144.00	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.09	09/22 - Remplacement conduite eau potable ch. des Esserts	55'617.45	214'144.95		269'762.40
9144.24	24/19 - Réfection ch. des Dailles bouclage	119'546.50		-119'546.50	
9144.26	13/07 - Changement conduite Choulaire-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	37'602.60		-5'380.00	32'222.60
9144.43	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	4'950.00			4'950.00



1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
9144.50	50/16-13/18 - Conduite giratoire du Moulin - Partiel (global CHF 1'480'000.--)	214'678.95		-214'678.95	
<b>9145</b>	<b>FORETS</b>	<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>140'000.00</b>
9145.00	Forêts	140'000.00			140'000.00
<b>9146</b>	<b>MOBILIER - MACHINES - VEHICULES</b>	<b>60'589.15</b>	<b>0.00</b>	<b>-19'838.65</b>	<b>40'750.50</b>
9146.00	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00
9146.01	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.02	13/12 - achat véhicule Pick-up Fr. 55'000.-- / amort. 10 ans	5'638.65		-5'638.65	.00
9146.08	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	54'943.50		-14'200.00	40'743.50
<b>9149</b>	<b>Autres biens</b>	<b>18'635.95</b>	<b>0.00</b>	<b>-6'300.00</b>	<b>12'335.95</b>
9149.35	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	18'635.95		-6'300.00	12'335.95
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>49'492.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>49'492.00</b>
<b>9153</b>	<b>TITRES ET PAPIERS VALEUR</b>	<b>49'492.00</b>			<b>49'492.00</b>
9153.00	Titres et papiers valeurs	49'491.00			49'491.00
9153.01	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400.- / amort. 10 ans	1.00			1.00
<b>916</b>	<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR</b>	<b>24'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-8'000.00</b>	<b>16'000.00</b>
<b>9165</b>	<b>Autres subv. et part. d'investissements amortissables</b>	<b>24'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-8'000.00</b>	<b>16'000.00</b>
9165.37	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	24'000.00		-8'000.00	16'000.00
<b>917</b>	<b>AUTRES DEPENSES A AMORTIR</b>	<b>260'718.90</b>	<b>.00</b>	<b>-28'550.00</b>	<b>232'168.90</b>
<b>9170</b>	<b>AUTRES DEPENSES A AMORTIR</b>	<b>260'718.90</b>	<b>.00</b>	<b>-28'550.00</b>	<b>232'168.90</b>
9170.05	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.- / amort. 30 ans	58'318.90		-4'000.00	54'318.90
9170.10	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-- / amort. 30 ans	54'000.00		-6'000.00	48'000.00
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- / amort. 30 ans	148'400.00		-18'550.00	129'850.00

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-27'048'910.20</b>	<b>17'804'548.45</b>	<b>-17'474'890.79</b>	<b>-26'719'252.54</b>
<b>920</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-796'051.79</b>	<b>10'750'128.47</b>	<b>-10'563'103.73</b>	<b>-609'027.05</b>
<b>9200</b>	<b>CREANCIERS</b>	<b>-752'865.49</b>	<b>10'742'184.08</b>	<b>-10'549'379.94</b>	<b>-560'061.35</b>
9200.00	Créanciers	-661'494.75	10'534'902.65	-10'346'417.50	-473'009.60
9200.01	Créanciers divers	-4'078.35	4'078.35		
9200.02.00	Débiteurs momentanément créanciers	-940.00	3'177.95	-7'508.20	-5'270.25
9200.02.01	Débiteurs - paiements d'avance		-15.45	15.45	
9200.03	Encaissements caisse CH par cartes		27'099.00	-27'099.00	
9200.04	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-52'203.94	107'194.58	-101'565.79	-46'575.15
9200.05	Paiements reçus en retour		23'285.50	-23'285.50	.00
9200.07	Salaires en attente de paiement	-31'921.35	40'234.40	-42'126.40	-33'813.35
9200.10	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-2'227.10	2'227.10	-1'393.00	-1'393.00
<b>9209</b>	<b>AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>-43'186.30</b>	<b>7'944.39</b>	<b>-13'723.79</b>	<b>-48'965.70</b>
9209.01	Jetons séances Conseil Communal	-14'316.30		-3'499.40	-17'815.70
9209.35.01	Dépôts clés divers	-240.00		-450.00	-690.00
9209.35.45	Dépôts badges accès déchetterie	-25'260.00	1'020.00	-2'100.00	-26'340.00
9209.35.51	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-1'950.00	900.00	-1'500.00	-2'550.00
9209.35.53	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-1'050.00	150.00	-300.00	-1'200.00
9209.35.66	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-370.00			-370.00
9209.45	TVA due sur déchets et ordures ménagères		10'299.50	-10'299.50	
9209.46	TVA due sur épuration		-3'195.80	3'195.80	
9209.81	TVA due sur service des eaux		-1'229.31	1'229.31	
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>-15'100'000.00</b>	<b>6'125'000.00</b>	<b>-6'000'000.00</b>	<b>-14'975'000.00</b>
<b>9221</b>	<b>EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE</b>	<b>-15'100'000.00</b>	<b>6'125'000.00</b>	<b>-6'000'000.00</b>	<b>-14'975'000.00</b>
9221.05.00	Banque Cantonale de Genève - 3,5 mios - 30.11.2027	-3'500'000.00			-3'500'000.00

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
9221.05.01	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 01.02.2027			-3'000'000.00	-3'000'000.00
9221.05.02	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 16.08.2033			-3'000'000.00	-3'000'000.00
9221.07	Retraites Populaires - CIP - emprunts	-3'000'000.00	3'000'000.00		
9221.09	Swissquote - Collège Es Chesaux - trimestriel	-3'000'000.00	3'000'000.00		
9221.11	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-1'750'000.00	125'000.00		-1'625'000.00
9221.12	SUVA - à 0.49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2'000'000.00			-2'000'000.00
2674277.00	SUVA - à 1.19% sur 2 ans (échéance 31.12.2024)	-1'850'000.00			-1'850'000.00
<b>923</b>	<b>ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS</b>	<b>-537'194.00</b>	<b>79'845.00</b>	<b>.00</b>	<b>-457'349.00</b>
<b>9234</b>	<b>FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES</b>	<b>-537'194.00</b>	<b>79'845.00</b>	<b>.00</b>	<b>-457'349.00</b>
9234.00	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45'000.00			-45'000.00
9234.01	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-492'194.00	79'845.00		-412'349.00
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>-396'163.53</b>	<b>237'160.93</b>	<b>-94'553.80</b>	<b>-253'556.40</b>
<b>9259</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>-396'163.53</b>	<b>237'160.93</b>	<b>-94'553.80</b>	<b>-253'556.40</b>
9259.00	Passifs transitoires	-84'771.40	57'139.85		-27'631.55
9259.01	Passifs transitoires courants	-238'113.45	106'993.70	-5'237.45	-136'357.20
9259.02	Charges à payer	-73'278.68	73'027.38	-89'316.35	-89'567.65
<b>928</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES</b>	<b>-9'619'191.91</b>	<b>612'414.05</b>	<b>-817'233.26</b>	<b>-9'824'011.12</b>
<b>9280</b>	<b>FONDS ALIMENTES PAR DES RECETTES AFFECTEES</b>	<b>-3'915'629.71</b>	<b>567'519.10</b>	<b>-181'833.26</b>	<b>-3'529'943.87</b>
9280.02	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-2'394'654.51		-147'606.35	-2'542'260.86
9280.03	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-857'060.98	334'225.45	-26'869.44	-549'704.97
9280.04	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-346'859.05	233'293.65	-480.00	-114'045.40
9280.05	Fonds de régulation sur la gestion des déchets	-317'055.17		-6'877.47	-323'932.64
<b>9281</b>	<b>FONDS DE RENOUVELLEMENT ET DE RENOVATION</b>	<b>-22'400.00</b>		<b>-22'400.00</b>	<b>-44'800.00</b>
9281.58	Fonds de renouvellement et de rénovation Ferme du Verger CVE	-22'400.00		-22'400.00	-44'800.00
<b>9282</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>	<b>-5'681'162.20</b>	<b>44'894.95</b>	<b>-613'000.00</b>	<b>-6'249'267.25</b>

**Bilan**

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
9282.00	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-82'856.65	5'478.20		-77'378.45
9282.01	Fonds de réserve PC	-1'900.00			-1'900.00
9282.02	Fonds de réserve à but social	-4'722.90	2'416.75		-2'306.15
9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	-3'991'989.40		-613'000.00	-4'604'989.40
9282.15	Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif	-921'646.05			-921'646.05
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-321'500.00			-321'500.00
9282.35.80	Fonds de réserve Signalétique Ferme du Verger CVE	-12'000.00			-12'000.00
9282.42	Fonds de réserve Concept énergétique	-9'375.00	9'375.00		
9282.43	Fonds de réserve pour travaux routiers	-335'172.20	27'625.00		-307'547.20
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>-600'308.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-600'308.97</b>
<b>9290</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>-600'308.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-600'308.97</b>
9290.00	Capital	-600'308.97			-600'308.97

**Bilan**

1.1.2023 - 31.12.2023

		<b>SAN</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Solde</b>
		<b>au 01.01.2023</b>			<b>au 31.12.2023</b>
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>27'048'910.20</b>	<b>35'699'271.61</b>	<b>-37'791'454.24</b>	<b>26'719'412.67</b>
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-27'048'910.20</b>	<b>17'804'548.45</b>	<b>-17'474'890.79</b>	<b>-26'719'252.54</b>
	<b>Total Bilan</b>	<b>0.00</b>	<b>53'503'820.06</b>	<b>-55'266'345.03</b>	<b>160.13</b>



# LISTE DES SOLDES

## Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuée sur la base de relevés des compteurs en fin d'année
- Les intérêts sont comptabilisés au Bilan puis répartis en fonction du solde, au 1<sup>er</sup> janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par les impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la Voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets

## Commentaires de la page N° 1

Compte		Remarques
<b>1</b> <b>10</b>	<b>Administration Générale</b> <b>Autorités</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'870'810.26 (budget CHF 1'991'120.-), soit une amélioration de CHF 120'309.74
100.3001.00	Indemnités et vacations des autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations ( <i>compte No 100.4361.00 ci-dessous</i> ). Ce poste est inférieur au budget à la suite d'une démission et d'un décès,, ainsi qu'à la prise en charge par l'ASICE des heures dédiées au scolaire
100.3003.00	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil et rémunération du bureau
100.3069.00	Frais divers des autorités	Outre les frais annuels pour informatique et télécommunications de la Municipalité selon préavis n°05-2021, ce poste enregistre les coûts liés à l'élection complémentaire à la Municipalité et les frais liés aux obsèques du municipal décédé
100.4361.00	Jetons de présence des Municipaux	Jetons de présence reçus des diverses associations. Comme les municipaux reçoivent des vacations en compensation de leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence perçus restent acquis à la Commune
<b>11</b>	<b>Administration</b>	
110.3003.00	Jetons de présence de la commission des « Reflets de Cugy »	Ce poste enregistre le défraiement de la rédactrice permanente des « Reflets de Cugy », ainsi qu'un repas de remerciement pour les bénévoles
110.3010...	Evolution de la masse salariale	Le budget a été établi en fonction de la grille salariale faisant partie intégrante du règlement du personnel communal de 2017 sur la base de deux échelons et indexation de novembre 2022
110.3010.01	Traitement du personnel administratif	Ce poste comprend l'indemnité de départ de la secrétaire municipale et de la secrétaire municipale adjointe, ainsi que le salaire du secrétaire municipal ad intérim du mois de mai au mois de novembre. Afin de traiter de la mise en place de MCH2, le nouveau boursier a été engagé à 40% pour le mois de novembre puis à 80% dès le mois de décembre. Les indemnités perte de gain en cas de maladie sont versées dès le 31 <sup>e</sup> jour d'absence et son comptabilisée dans le compte 110.4361.00 à la page suivante
110.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	Le budget prévoyait l'engagement d'une personne supplémentaire à la déchetterie. En raison des événements qui se sont déroulés durant l'année, ce projet n'a pas pu être réalisé
110.3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	Afin de compenser la réduction du taux d'activité d'un employé et un cas de maladie, il a été fait appel à une entreprise de nettoyage dont les factures ont été comptabilisées directement dans l'entretien de l'immeuble, compte 513.3141.00
110.3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	Ce compte enregistre la rémunération des étudiants engagés en soutien au personnel de la déchetterie
110.3010.08	Primes	Les primes attribuées en 2023 comprennent 3 primes de fidélité
110.3030.00	Assurances sociales (part patronale)	Les charges patronales résultent des différents mouvement de personnel durant l'année
110.3040.00	Caisse de pension	Le budget prévoyait une charge patronale de 20% du salaire coordonné, alors qu'une rétrocession de 0,5% a pu être restituée par la Caisse de pension



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>3'348'566.91</b>	<b>1'477'756.65</b>	<b>3'457'345.00</b>	<b>1'466'225.00</b>	<b>2'947'486.21</b>	<b>1'345'051.51</b>
			<b>1'870'810.26</b>		<b>1'991'120.00</b>		<b>1'602'434.70</b>
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>	<b>364'205.25</b>	<b>18'852.60</b>	<b>393'620.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>345'374.05</b>	<b>27'241.25</b>
<b>100</b>	<b>AUTORITES</b>	<b>364'205.25</b>	<b>18'852.60</b>	<b>393'620.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>345'374.05</b>	<b>27'241.25</b>
3001.00	Rétribution des Autorités	296'812.25		316'680.00		282'370.00	
3003.00	Jetons de présence des commissions	38'443.70		49'590.00		35'524.90	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	18'770.70		18'800.00		18'558.40	
3069.00	Frais divers des autorités et du Conseil	7'784.75		3'550.00		3'550.00	
3091.01	Frais de formation des autorités	409.25		1'000.00		200.00	
3101.00	Fournitures de bureau	200.00		750.00		2'465.65	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement			1'000.00		837.80	
3151.02	Portail extranet Conseil communal sur <a href="http://www.cugy-vd.ch">www.cugy-vd.ch</a>	1'633.80		1'650.00		1'633.80	
3181.00	Frais de ports et compte postal	150.80		600.00		233.50	
4361.03	Jetons de présence acquis à la Commune		18'852.60		15'000.00		27'241.25
<b>11</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>2'587'447.26</b>	<b>1'447'919.45</b>	<b>2'573'180.00</b>	<b>1'451'225.00</b>	<b>2'278'322.21</b>	<b>1'317'810.26</b>
<b>110</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>2'587'447.26</b>	<b>1'447'919.45</b>	<b>2'573'180.00</b>	<b>1'451'225.00</b>	<b>2'278'322.21</b>	<b>1'317'810.26</b>
3003.00	Jetons de présence des commissions	2'800.00		3'000.00		2'546.50	
3010.01	Traitement du personnel administratif	845'493.95		695'000.00		663'939.50	
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	588'749.10		675'445.00		555'726.30	
3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	307'832.85		325'000.00		304'026.00	
3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	10'688.90		12'000.00		22'613.80	
3010.05	Traitement de l'organiste	19'682.00		20'000.00		19'121.70	
3010.08	Primes de fidélité et au mérite	7'264.70		8'100.00		12'190.40	
3030.00	Assurances sociales (part patronale)	194'292.35		190'250.00		173'955.15	
3040.00	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	286'191.45		298'000.00		250'269.25	

## Commentaires de la page N° 2

Compte		Remarques
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	
<b>11</b>	<b>Administration</b>	
110.3090.00	Autres charges des autorités et du personnel	Au vu des événements 2023, la journée team building prévue au budget a été reportée au mois de janvier 2024
110.3101.00	Fournitures du bureau	Outre l'achat de matériel de bureau habituel, ce compte comprend l'achat de matériel de secours dans le cadre du Plan de continuité des activités (PCA) en cas de coupure de courant
110.3102.00	Frais de publication et documentation	Ce compte comprend les frais de publication d'offres d'emploi pour secrétaire municipal, boursier et chef du bureau technique
110.3102.01	Reflets de Cugy	Ce compte enregistre l'édition des « Reflets de Cugy », 4 numéros par année. Une partie de ces frais est compensée par les publicités facturées sous compte n° 110.4356.00 pour un total de CHF 9'981.- (CHF 10'763.- en 2022)
110.3170.00	Manifestations	3 nonagénaires ont été fêté(e)s en 2023. Les manifestations majeures, telles que fête du 1 <sup>er</sup> août, fête au Village, repas des aînés ont toutes eu lieu.
110.3181.00	Fais de ports et compte postal	Dans les comptes 2022, le compte comprenait CHF 3'647.27 de frais sur avoirs durant la période des taux négatifs sur les comptes de liquidités
110.3182.00	Frais de téléphones	Ce poste comprend la redevance radio/télévision due par les entreprises assujetties à la TVA en fonction du chiffre d'affaires réalisé
110.3183.00	Frais bancaires	Outre les frais sur les transactions par cartes au guichet de l'Administration, ce compte comprend la commission d'administration du dossier titres de la Commune auprès de la BCV, ainsi que les commissions du courtier chargé de suivre le renouvellement des emprunts à court terme dans le cadre de la politique de financement des investissements communaux
110.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	Le suivi du contentieux n'a pu être effectué de manière régulière durant l'année. Il sera repris plus activement en 2024
110.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et d'expertise	Ce compte enregistre la note d'honoraires fiduciaire pour le contrôle des comptes 2022, ainsi qu'un retour sur les frais d'avocat liés au recours de la commune dans le cadre du projet EoJorat Sud et du Parc naturel périurbain. De plus, il comptabilise les frais d'avocat dans le cadre d'un licenciement, les honoraires du mandataire qui a réalisé l'audit de l'administration communale et les coûts du mandataire chargé d'accompagner la Municipalité dans la réorganisation et le recrutement de personnel qui ont fait l'objet de l'annonce 03-2023 à la COFIN
110.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	Les <u>principales</u> cotisations concernent : <b>Lausanne-Région</b> CHF 3.88 par habitant pour le secrétariat général et CHF 3.39 par habitant pour le financement des diverses plates-formes. Participation au <b>Fonds de Soutien aux Institutions culturelles de la région lausannoise</b> de CHF 5'000.--. Une cotisation de CHF 8.-- par habitant a été versée à l' <b>Association Région Gros-de-Vaud</b> et CHF 2.-- par habitant pour la participation à l' <b>Office du Tourisme</b> . Le <b>Fonds des Communes</b> a sollicité, en 2023, une participation par l'intermédiaire de la Préfecture de CHF 0.30 par habitant et l' <b>Union des Communes Vaudoises</b> une contribution de base de CHF 650.-- plus CHF 1.75 par habitant. Ces diverses cotisations ont été facturées sur la base de 2'699 habitants, alors que le budget a été calculé sur la base de 2'800 habitants.
110.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de la publicité dans les Reflets de Cugy, des affranchissements du Conseil communal, ainsi que des affranchissements et frais de bureau à l'ASICE jusqu'au mois de juillet
110.4361.00	Remboursement des traitements (APG)	Ce compte enregistre en 2023 le remboursement des salaires dans les cas d'incapacité de travail suite à un accident ou à la maladie (dès le 31 <sup>e</sup> jour pour la maladie). De plus, une provision pour des indemnités reçues par 2 institutions pour le même cas et non réclamées a été extournée
110.4361.01	Remboursement d'assurances	Participation aux excédents 2019-2021 de Visana sur l'assurance collective accident
110.4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3050.00	Assurances accident et maladie	80'969.60		88'770.00		76'020.50	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	2'043.70		2'500.00		1'634.95	
3090.00	Autres charges des Autorités et du personnel	1'699.30		7'000.00		1'531.20	
3091.00	Frais de formation du personnel	1'420.00		3'000.00		380.00	
3101.00	Fournitures de bureau	13'038.60		12'000.00		9'700.90	
3102.00	Frais de publication et documentation	3'731.35		3'300.00		1'837.85	
3102.01	Frais de publication Reflets de Cugy	14'711.80		15'000.00		13'871.80	
3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	9'410.55		14'500.00		10'762.70	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	32'978.35		55'800.00		38'732.70	
3181.00	Frais de ports et compte postal	12'738.67		15'550.00		15'418.76	
3182.00	Frais de téléphones	4'590.20		4'850.00		4'579.60	
3183.00	Frais bancaires	6'834.54		9'250.00		6'458.05	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites			6'000.00		1'290.05	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	61'171.00		17'000.00		16'842.55	
3186.00	Primes d'assurance choses	11'167.40		12'800.00		11'637.85	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	793.90		1'000.00		788.90	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	61'279.55		68'065.00		62'445.25	
3659.00	Aides et subventions sous forme de dons	5'873.45		10'000.00			
4313.00	Emoluments administratifs		8.00		200.00		322.22
4356.00	Facturation de services à des tiers		13'486.00		11'250.00		17'704.30
4361.00	Remboursement de traitements (APG)		112'953.50				12'470.65
4361.01	Remboursement d'assurances		536.25		5'000.00		10'007.50
4362.00	Remboursement de frais administratifs		517.20		3'200.00		1'631.39
4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1'320'418.50		1'431'575.00		1'275'674.20

Commentaires de la page N° 3

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	
<b>12</b>	<b>Archives</b>	
120.3101.00	Fournitures de bureau	Achat de matériel spécifique pour le classement de l'archiviste
120.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Traitement des archives générales de l'administration et de la police des constructions
<b>16</b>	<b>Tourisme et Développement économique</b>	A la suite du malheureux événement intervenu durant l'année, certains projets ont dû être mis en suspens
160.3170.00	Frais de réception et manifestations	Coûts en lien avec la manifestation « La Suisse Bouge »
<b>17</b>	<b>Sports</b>	
170.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Ce poste comprend la taxe pour ordures ménagères du couvert à pétanque facturée à l'interne pour tous les bâtiments communaux
170.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Assurance ECA couvert à pétanque
170.3521.00	Stand de tir	Participation pour 1/3 aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon convention du 31 août 2001. Les travaux prévus au budget 2023 n'ont pas pu être effectués et ont été reportés à 2024
170.3523.00	Part. aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM)	Les comptes 2022 du CSM ont été bouclés à la fin du mois de mai et le décompte final a été transmis au mois de juillet 2023. La participation aux coûts d'exploitation de ce centre est réglé par convention entre les différentes communes partenaires
170.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Le personnel d'exploitation n'est pas intervenu pour l'entretien de la zone de pétanque
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	
180.3142.00	Entretien des arrêts de transports en commun tl	A la suite d'un accident, l'abri bus de la Cavenettaz a dû être remplacé. La prise en charge par l'assurance responsabilité civile de l'automobiliste est comptabilisée sous le compte 180.4363.00 plus bas
180.3517.00	Participation au coût des transports publics	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon les articles 14 et 16 de la loi cantonale sur les transports publics (LMTP) et art. 9 de la Loi sur les Chemins de Fer (LCF). Les frais d'exploitation du M2 sont à 100% à charge du Bassin 5 dont nous faisons partie. Ils représentent 32% de notre contribution, dont environ 1/5 sont les charges financières liées à la construction. Notre participation au LEB représente, quant à elle, 12,61% du total versé, alors que la part de financement de la ligne 60, qui dessert Cugy, représente 1,16% et la ligne 54 0,94%. La hausse des coûts totaux du bassin 5 par rapport aux comptes 2022 représente 20%
180.3662.00	Participation aux abonnements des transports publics	126 bons délivrés par la Commune ont été validés par les détenteurs d'abonnements de transports publics. 60 pour des abonnements TL, 20 pour des abonnements généraux des CFF et 46 pour des demi-tarifs
180.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance responsabilité civile de l'automobiliste en cause du remplacement de l'abri bus de la Cavenettaz. Un amortissement sur 8 ans a été déduit sur le coût de remplacement par l'assurance

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>12</b>	<b>SERVICE DE L'ECONOMAT</b>	<b>9'278.85</b>		<b>13'000.00</b>		<b>5'917.35</b>	
<b>120</b>	<b>ARCHIVES</b>	<b>9'278.85</b>		<b>13'000.00</b>		<b>5'917.35</b>	
3101.00	Fournitures de bureau	812.95		1'000.00		533.10	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	7'904.15		10'000.00		4'880.00	
3188.03	Elimination documents	561.75		2'000.00		504.25	
<b>16</b>	<b>TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>2'593.80</b>		<b>26'000.00</b>		<b>1'431.15</b>	
<b>160</b>	<b>TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>2'593.80</b>		<b>26'000.00</b>		<b>1'431.15</b>	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'000.00			
3143.03	Entretien de la signalétique			14'500.00		1'231.15	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	2'593.80		3'000.00		200.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			7'500.00			
<b>17</b>	<b>SPORTS</b>	<b>43'407.65</b>		<b>64'530.00</b>		<b>49'333.50</b>	
<b>170</b>	<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>43'407.65</b>		<b>64'530.00</b>		<b>49'333.50</b>	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	278.75		1'500.00		964.55	
3186.01	Primes assurance bâtiment	108.95		120.00		89.80	
3521.00	Participation Stand de Tir du Châtaignier	1'327.95		18'000.00		3'026.30	
3523.00	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	41'692.00		40'560.00		40'357.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel			4'350.00		4'895.85	
<b>18</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>219'919.45</b>	<b>10'984.60</b>	<b>217'800.00</b>		<b>158'888.60</b>	
<b>180</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>	<b>219'919.45</b>	<b>10'984.60</b>	<b>217'800.00</b>		<b>158'888.60</b>	
3142.03	Entretien du réseau routier - Abri bus	20'104.75		2'700.00			
3517.00	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	186'894.70		185'100.00		158'888.60	
3662.00	Participation aux abonnement des transports publics	12'920.00		30'000.00			
4363.00	Remboursement de dommages		10'984.60				

Commentaires de la page N° 4

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	
190.3091.00	Frais de formation du personnel	Formation du nouveau boursier sur le programme ABACUS
190.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Le remplacement standard de matériel informatique ayant été prévu dans le cadre du budget 2024, certaines dépenses ont été reportées
190.3151.01	Contrats de maintenance du matériel informatique	Ce compte comprend les contrats de maintenance et licences du programme de gestion des heures, de gestion des PV (Xpert-meeting), des programmes Abacus et Nest, de l'anti-virus avec anti-spams, de la gestion des adresses de messagerie ainsi que du programme de planification
190.3151.02	Site internet <a href="http://www.cugy-vd.ch">www.cugy-vd.ch</a>	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site internet
190.3151.03	Entretien parc informatique et programmes	Support (pannes, version update de programmes, support d'utilisation), support programmes gestion des heures et Xpert-meeting (PV municipaux), hébergement du programme de gestion des salaires, migration bisannuelle des programmes métiers et mises à niveau dans le cadre de la Cybersécurité
190.3185.00	Honoraires	Contrat de support IT pour la gestion du parc informatique et interventions afin de répondre aux exigences de mise à niveau du réseau informatique dans le cadre de l'audit de cybersécurité et solde mandat de l'audit de cybersécurité

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>19</b>	<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	<b>121'714.65</b>	<b>0.00</b>	<b>169'215.00</b>		<b>108'219.35</b>	<b>0.00</b>
<b>190</b>	<b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	<b>121'714.65</b>	<b>0.00</b>	<b>169'215.00</b>		<b>108'219.35</b>	<b>0.00</b>
3091.00	Frais de formation du personnel	5'345.15		8'500.00		565.45	
3101.01	Fournitures informatiques	1'234.25		5'900.00		1'710.10	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	1'992.45		15'000.00		3'188.15	
3151.01	Contrats de maintenance et licences informatiques	43'363.20		43'400.00		40'236.75	
3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	3'887.90		3'965.00		3'888.20	
3151.03	Entretien parc informatique et support	39'598.35		47'000.00		33'866.60	
3182.02	Raccordement internet	1'908.00		1'950.00		1'908.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	14'715.35		13'500.00		22'856.10	
3185.05	Communication	9'670.00		30'000.00			

Commentaires de la page N° 5

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>2</b>	<b>Finances</b>	Sans tenir compte de l'imputation du résultat au fonds de réserve en attente d'affectation, ce dicastère enregistre des revenus nets de CHF 8'741'901.94 (budget CHF 8'8'72'082.19), qui s'avèrent être supérieurs de CHF 53'211.94 au budget (CHF 626'807.75 en 2022). Il n'y a pas eu de retour sur péréquation cette année
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	Le taux d'imposition communal 2023 est de 76 (selon préavis n° 07-17 Arrêté d'imposition 2022-2024) soit une réduction de 2 points d'impôt par rapport à 2021. Les comptes enregistrent également la variation en acomptes et taxations définitives des années précédentes
210.3187.00	Emoluments divers, frais de taxation et perception	La facture de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) comprend le traitement de 1'411 déclarations des personnes physiques (1'362 en 2022) et 110 des personnes morales (91 en 2022), le traitement des droits de mutation, impôts sur les prestations en capital, etc., frais de poursuites et commission de perception de l'impôt à la source. En 2023, 1'600 déclarations d'impôt ont été envoyées aux contribuables personnes physiques, contre 1'581 en 2023
210.3301.00	Amortissement des créances débiteurs - Remises et défalcatons	Défalcatons accordées aux contribuables, selon décompte ACI. La défalcation d'un dossier de Personne Morale représente à lui seul 48% de l'amortissement des créances, Ces pertes sont compensées à hauteur de 8.37% par la récupération d'impôts défalqués.
210.4001.00 et suivants	Encaissement des impôts	<i>Voir commentaires page 16 de la première partie</i>
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	Pour rappel, la loi sur les impôts permet aux entreprises, qui déclarent un bénéfice, d'être dispensées du paiement de l'impôt sur le capital, pour autant que ce dernier soit inférieur à l'impôt sur le bénéfice. Les comptes 2023 la taxation d'une entreprise pour les années 2019-2021 pour un total de CHF 142'051.50 ce qui représente 34% des recettes de ce poste
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	24 personnes morales propriétaires d'immeuble sur le territoire communal ont été taxées de cet impôt en 2023
210.4040.00	Droits de mutation	20 transferts d'objets immobiliers à des privés et 3 à une société ont débouché sur la perception d'un droit de mutation en 2023. Pour rappel, 50% des droits de mutation entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	Aucun impôt sur les successions et donations n'a été perçu en 2023
210.4101.00	Patentes débit de boissons et tabac	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, conformément à l'art. 53 <sup>e</sup> de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB), le département prélève les taxes d'exploitation communale et cantonale auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe d'exploitation de 1% est calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur la vente de boissons alcooliques (tous types d'alcools confondus). Des frais de perception et de remboursement s'élevant à 2.75% de la taxe perçue sont restitués au canton
210.4221.00	Intérêts de retard et moratoires	70% des intérêts ont été calculés sur les acomptes d'impôt (retard de paiement des acomptes), 28% sur les décomptes et taxations d'impôts et 2% sur les dossiers en service de contentieux
210.4399.00	Provision sur créances débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la baisse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la hausse, ce montant est comptabilisé sous le compte 210.3199.00
210.4411.00	Gains immobiliers	Les gains immobiliers 2023 découlent de 24 transactions immobilières. Pour rappel, 50% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>3'054'929.84</b>	<b>11'183'831.78</b>	<b>2'319'095.00</b>	<b>11'007'785.00</b>	<b>3'522'880.09</b>	<b>11'240'962.28</b>
		<b>8'128'901.94</b>		<b>8'688'690.00</b>		<b>7'718'082.19</b>	
<b>21</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>211'838.32</b>	<b>9'647'663.29</b>	<b>122'500.00</b>	<b>9'478'000.00</b>	<b>301'570.66</b>	<b>9'551'951.73</b>
<b>210</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>211'838.32</b>	<b>9'647'663.29</b>	<b>122'500.00</b>	<b>9'478'000.00</b>	<b>301'570.66</b>	<b>9'551'951.73</b>
3187.00	Emoluments et frais de taxation	51'654.35		60'000.00		52'810.74	
3290.00	Intérêts rémunérateurs	856.31		2'500.00		712.89	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	159'327.66		60'000.00		248'047.03	
4001.00	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6'529'132.75		6'450'000.00		6'290'593.45
4002.00	Impôt sur la fortune		1'014'257.01		1'100'000.00		1'064'178.49
4003.00	Impôt à la source		94'910.90		130'000.00		92'087.85
4004.00	Impôt spécial étranger		66'276.75		40'000.00		41'701.05
4011.00	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		414'759.15		150'000.00		340'872.90
4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales		4'101.70		15'000.00		8'328.25
4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		44'520.50		35'000.00		42'955.50
4020.00	Impôt foncier		728'433.45		720'000.00		726'633.20
4040.00	Droits de mutation		195'236.00		300'000.00		265'151.35
4050.00	Impôt sur les successions et donations						
4061.00	Impôt sur les chiens		16'750.00		16'000.00		15'100.00
4090.00	Impôts récupérés après défalcatons		13'342.30		40'000.00		107'200.72
4101.00	Patentes débits de boissons et tabac		14'035.75		15'000.00		14'208.75
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		53'692.22		40'000.00		61'123.17
4362.00	Remboursement de frais administratifs		6'225.06		5'000.00		7'413.23
4370.03	Amende s/impôt		3'083.34				166.66
4399.00	Ajustement provision sur débiteurs		79'845.00				49'697.00
4411.00	Impôts sur les gains immobiliers		224'574.65		300'000.00		298'985.05

Commentaires de la page N° 6

Compte		Remarques
<b>2</b>	<b>Finances</b>	
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	
210.4411.01	Impôt sur les Frontaliers	Pour rappel, 30% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4510.00	Compensation financière RFFA	Dans le cadre de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, la Confédération a reversé 4.2% de l'impôt fédéral direct perçu dans le canton. Cette somme a été répartie entre le Canton et les communes sur la base des rendements des impôts sur le capital et le bénéfice 2023. Cette somme est considérée comme un revenu d'impôt dans le calcul du point d'impôt communal pour la contribution au fonds de péréquation
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	
220.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. La part attribuée au service financier tient compte d'une moyenne des débiteurs impôts et commune non encaissés durant l'année. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière	Alimentation du fonds de péréquation selon les modalités entrées en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2011, soit 19.28 points d'impôts (valeur du point d'impôt selon calcul CHF 111'596.-). La contribution du fonds de péréquation figure sous compte n° 220.4520.00, ci-dessous
220.3520.02	Décompte péréquation année précédente	La valeur du point d'impôt communal du décompte final 2022 s'est élevé à CHF 110'290.-, soit CHF 3'272.- supérieur au montant ayant servi au calcul des acomptes. 19.12 points ont été nécessaires à l'alimentation du fonds de péréquation, alors que 19.16 points étaient prévus. Un complément d'alimentation du fonds de CHF 58'509.- a été demandé, au titre de retour sur la couche solidarité un montant de CHF 24'570.- a dû être restitué alors qu'un supplément de CHF 27'287.- a été reçu sur le décompte des charges thématiques, le reste provenant de la couche population
220.4222.00	Intérêts et dividendes des placements	Les actions de la Romande Energie ont rapporté, en 2023, un dividende de CHF 35'280.- (2022 : CHF 35'280.-)
220.4412.00	Retour Taxe sur le CO2	Le produit de la taxe sur le CO2 a été redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La taxe CO2 est prélevée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette taxe est ensuite redistribuée à la population et aux entreprises. C'est ainsi un montant de CHF 0,662 (CHF 0,852 en 2021) par CHF 1'000.- de masse salariale déclarée en 2021 qui nous a été restitué
220.4520.00	Remboursement pour notre commune de la péréquation financière	Contribution du fonds de péréquation en faveur de notre Commune pour la couche de population (1'000 habitants à CHF 129.02 et 1'760 habitants à CHF 361.27) et CHF 471'622.- pour la couche solidarité (en fonction du rapport entre le taux communal et le taux moyen des communes)
220.4520.01	Participation du fonds de péréquation aux charges thématiques (forêts, routes, transports)	Participation reçue, telle qu'elle ressort du décompte provisoire du fonds de péréquation. Le décompte final interviendra aux environs du mois de septembre 2024 et sera comptabilisé dans les comptes 2023. Il sera basé sur les comptes effectifs de l'année 2023. Pour rappel, il s'agit de la participation, pour un maximum de 75%, aux frais d'entretien des forêts qui dépassent la valeur d'un point d'impôt et aux frais d'entretien des routes et de transport pour les coûts dépassant la valeur de 8 points d'impôt

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4411.01	Impôts sur les frontaliers		104'994.95		100'000.00		89'061.80
4510.00	Compensation financière cantonale RFFA		39'491.81		22'000.00		36'493.31
<b>22</b>	<b>SERVICE FINANCIER</b>	<b>2'843'091.52</b>	<b>1'536'168.49</b>	<b>2'196'595.00</b>	<b>1'529'785.00</b>	<b>3'221'309.43</b>	<b>1'689'010.55</b>
<b>220</b>	<b>SERVICE FINANCIER</b>	<b>2'843'091.52</b>	<b>1'536'168.49</b>	<b>2'196'595.00</b>	<b>1'529'785.00</b>	<b>3'221'309.43</b>	<b>1'689'010.55</b>
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	21'998.52		35'735.00		1'929.98	
3301.00	Amortissement titres et créances			1'500.00		1'307.45	
3315.00	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
3520.00	Participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale						
		2'151'360.00		2'151'360.00		2'050'072.00	
3520.02	Décompte de participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale		48'733.00				
3809.00	Attribution aux fonds de réserve	613'000.00				1'160'000.00	
4090.01	Taxes et émoluments récupérés après défalcatons		2'227.10				138.80
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		28.75		500.00		519.90
4221.01	Intérêts des comptes de trésorerie		4'589.48				
4222.00	Intérêts et dividendes des placements		35'405.50		35'450.00		35'405.50
4249.00	Gains comptables		946.01				
4412.00	Participation à des recettes cantonales - CO2		1'143.65		1'000.00		1'418.35
4520.00	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)		1'226'724.00		1'227'725.00		1'231'356.00
4520.01	Participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques		265'104.00		265'110.00		163'100.00
4520.02	Décompte final charges péréquatives année précédente						257'072.00

## Commentaires de la page N° 7

Compte		Remarques
<b>3</b> <b>31</b>	<b>Domaines et bâtiments</b> <b>Terrains</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 523'290.05 (budget CHF 570'730.-), soit une amélioration de CHF 47'439.95
310.3146.01	Entretien des terrains loués	En 2022, les comptes ont enregistré la participation à la réparation du drainage d'un terrain loué à un agriculteur, selon conditions de location
310.4232.00	Loyer des terrains	Location, aux agriculteurs, des terrains cultivables de la Commune
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	L'année forestière commence le 1 <sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. Il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le garde-forestier et les comptes communaux
320.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	L'achat de l'agenda forestier prévu au budget n'a pas été effectué
320.3134.00	Achat de plants, engrais, etc.	Contrairement aux années précédentes qui privilégiaient les repousses naturelles, en 2023 des plantations ont été effectuées au printemps et en automne
320.3146.01	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois	Coupes de bois effectuées par les entreprises mandatées par la Commune
320.3146.02	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins cultureux	Soins cultureux déterminés par le garde-forestier
320.3146.03	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins	L'entretien des cunettes le long des chemins forestiers a été effectué, ainsi que l'élagage le long des chemins forestiers. Un chemin le long de la route des Roches a dû être réparé à la suite d'un arbre renversé. La réfection du chemin des Fougères prévu au budget a été reporté à 2024
320.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Analyse et expertise de l'état de santé de 2 arbres, l'un à la place de pic-nic du Billard et l'autre au chalet scouts
320.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés (AFV)	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt
320.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
320.3528.00	Participation à des charges d'association de communes	Participation au Triage Mèbre-Talent dont nous faisons partie
320.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués en forêt en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
320.4355.01	Vente de bois de feu et mises	Vente de bois de râperie et de feu long (486.65 m3) et autorisations de ramassage de bois mort en forêt
320.4355.02	Vente de bois de service résineux	Vente de bois de service résineux suite aux coupes normales : 466.77 m3

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>1'157'538.00</b>	<b>634'247.95</b>	<b>1'190'865.00</b>	<b>620'135.00</b>	<b>987'835.45</b>	<b>623'362.35</b>
			<b>523'290.05</b>		<b>570'730.00</b>		<b>364'473.10</b>
<b>31</b>	<b>TERRAINS</b>	<b>232.65</b>	<b>10'843.00</b>	<b>2'400.00</b>	<b>10'915.00</b>	<b>5'050.05</b>	<b>10'843.00</b>
<b>310</b>	<b>TERRAINS</b>	<b>232.65</b>	<b>10'843.00</b>	<b>2'400.00</b>	<b>10'915.00</b>	<b>5'050.05</b>	<b>10'843.00</b>
3146.01	Entretien des terrains loués					4'968.10	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	103.90		100.00		81.95	
3656.00	Aides et subv. aménagt territoire et Env.- Feu bactérien			300.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	128.75		2'000.00			
4232.00	Loyers des terrains		10'843.00		10'815.00		10'843.00
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et environnement				100.00		
<b>32</b>	<b>FORETS</b>	<b>112'068.20</b>	<b>91'834.10</b>	<b>120'505.00</b>	<b>61'500.00</b>	<b>87'415.00</b>	<b>73'843.70</b>
<b>320</b>	<b>FORETS</b>	<b>112'068.20</b>	<b>91'834.10</b>	<b>120'505.00</b>	<b>61'500.00</b>	<b>87'415.00</b>	<b>73'843.70</b>
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			40.00			
3134.00	Achat de plants, engrais, etc..	5'911.20		3'000.00			
3146.01	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	48'772.35		50'000.00		45'239.80	
3146.02	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	10'196.40		10'000.00		15'530.50	
3146.03	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	12'454.70		25'300.00		946.10	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise					1'028.55	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	686.50		850.00		704.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'399.65		2'265.00		122.35	
3528.00	Participation à des charges d'économie publique et	13'790.40		16'000.00		11'180.65	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	18'857.00		13'050.00		12'663.05	
4355.01	Vente de bois de feu et mises		33'637.95		16'000.00		18'761.80
4355.02	Vente de bois de service résineux		40'014.55		35'000.00		34'249.40

Commentaires de la page N° 8

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	
320.4355.03	Vente de bois de service feuillus	Vente de bois de service feuillus suite aux coupes normales : 84.95 m3
320.4518.00	Participations du Canton à des charges	Ce compte enregistre le remboursement de l'impôt sur les carburants et les subventions liées à l'entretien des forêts
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>351</b>	<b>Maison villageoise</b>	
351.3113.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Remplacement de vaisselle cassée (assiettes, verres) et achat d'un four à air pulsé
351.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Le budget 2023 prévoyait une augmentation de 66% du prix du gaz par rapport au coût 2021. Au final l'augmentation a été de 12 % par rapport à la charge 2022. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
351.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Bien que l'occupation de la Maison villageoise ait repris, la consommation d'électricité reste inférieure à la période pré-Covid. Toutefois le tarif a plus que doublé et le budget prévoyait une augmentation de 66% par rapport aux dépenses 2018
351.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretiens courants tels que ramonage, contrat brûleur, etc., ont été effectués ainsi qu'installation et raccordement d'un défibrillateur
351.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien de l'ascenseur et du passe-plat, ainsi que gaz pour la cuisinière et entretien courant du matériel
351.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel de la MV	Imputation des salaires de l'intendant et de la cheffe concierge, responsable de l'entretien des bâtiments, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation intervenant pour la Maison villageoise
351.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison villageoise
351.4271.00	Loyer	Les revenus de location de la Maison Villageoise ont été réduit à la suite de la mise à disposition de la salle de la Cavenettaz gratuitement à Talents Solidaires, alors qu'elle était précédemment louée par l'EFAJE ( <i>voir Rapport de gestion « Location Maison Villageoise »</i> )
351.4271.01	Location salles (Bibliothèque scolaire)	Revenu de location du foyer pour l'installation de la Bibliothèque scolaire dès le 01.08.2022
351.4356.01	Facturation entretien de salles (scolaire)	Revenu pour entretien du foyer recevant la Bibliothèque scolaire dès le 01.08.2022
351.4363.00	Remboursement de dommages	En 2022, le compte a enregistré le remboursement par l'assurance des frais de réparation d'une porte abîmée lors d'une manifestation
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	
352.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% du coût de l'électricité par rapport aux comptes 2021

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4355.03	Vente de bois de service feuillus		7'749.60		3'000.00		3'341.85
4356.00	Facturation de services à des tiers						4'950.00
4518.00	Part. canton charges économie publique et agriculture		10'432.00		7'500.00		12'540.65
<b>35</b>	<b>BATIMENTS</b>	<b>1'045'237.15</b>	<b>531'570.85</b>	<b>1'067'960.00</b>	<b>547'720.00</b>	<b>895'370.40</b>	<b>538'675.65</b>
<b>351</b>	<b>MAISON VILLAGEOISE</b>	<b>120'312.00</b>	<b>19'288.00</b>	<b>137'040.00</b>	<b>20'500.00</b>	<b>123'483.95</b>	<b>12'193.60</b>
3113.00	Achat de mobilier, machines et d'équipements	2'066.70		4'000.00		6'516.50	
3114.01	Achat vêtements de travail			250.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	20'364.10		30'000.00		24'626.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'246.00		5'000.00		1'345.10	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'321.15		3'200.00		285.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	9'782.25		13'410.00		10'595.55	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'824.40		6'150.00		8'952.30	
3182.00	Frais de téléphones	2'571.60		2'700.00		2'571.70	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'512.10		5'080.00		4'138.90	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	70'373.10		64'370.00		62'002.95	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2'250.60		2'880.00		2'448.90	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		8'788.00		10'000.00		5'690.45
4271.01	Location salles (Bibliothèque scolaire)		5'000.00		5'000.00		2'187.50
4356.01	Facturation entretien des salles (scolaire)		5'500.00		5'500.00		2'187.50
4363.00	Remboursement de dommages						2'128.15
<b>352</b>	<b>MAISON DE COMMUNE</b>	<b>200'178.65</b>	<b>15'007.90</b>	<b>188'295.00</b>	<b>24'000.00</b>	<b>180'429.30</b>	<b>19'200.00</b>
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	493.45		2'000.00		1'977.60	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	7'135.75		7'400.00		5'370.70	

Commentaires de la page N° 9

Compte		Remarques
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>352</b>	<b>Maison de Commune</b>	
352.3124.01	Achat et consommation de pellets de chauffage	Une économie a été réalisée en effectuant le remplissage de la citerne à pellets en été plutôt qu'en fin d'année
352.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Les travaux préparatoires, prévus au budget, pour la transformation du congélateur communal en caveau selon préavis n° 15-2023 ayant été effectués dans le cadre de celui-ci, la provision créée dans le cadre du bouclage 2022 a été extournée dans les comptes 2023. Suite à un cambriolage au mois d'août 2023, une fenêtre cassée et une moustiquaire déchirée ont dû être changées. Le coût de ces travaux a été pris en charge par l'assurance immobilière sous le compte No 352.4363.00. La mise en passe de l'accès du bâtiment annoncé à la COFIN par avis No 01-2023 s'est élevé à CHF 10'828.85. Le contrôle OIBT, et les travaux qui auraient pu découler, ainsi que le contrôle des portes prévus au budget n'ont pas été effectués
352.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Outre les postes prévus au budget, le serveur de vidéo surveillance a dû être changé au mois de juin pour un montant de CHF 5'212.70
352.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
352.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour la Maison de commune. Le temps consacré à la mise en place des salles de conférence par l'intendant et la gestion du bâtiment par la cheffe concierge est imputé à ce compte. Les comptes 2023 enregistrent également le temps consacré par le technicien communal au suivi des travaux de transformation du congélateur communal en caveau
352.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Un robinet extérieur situé dans une fosse est resté ouvert et a provoqué une surconsommation d'eau pour la Maison de Commune en 2023. Des travaux seront effectués en 2024 afin de rendre ce robinet visible et ainsi éviter toute nouvelle consommation induite
352.4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs	Location de deux places de travail à l'ASICE. Le budget prévoyait la location pour l'année entière alors que l'ASICE a quitté les locaux de la Maison de commune à fin juillet
352.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement de l'assurance immobilière des frais de réparation d'une fenêtre et d'une moustiquaire abimées par des cambrioleurs
<b>353</b>	<b>Ferme Village 5 (parcelle 66)</b>	
353.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	A la suite d'une expertise alarmante transmise en janvier 2023, confirmée par un rapport de février 2023, la Municipalité en tant que représentante de l'autorité s'est vue contrainte d'ordonner la sécurisation du bâtiment. Ces coûts urgents et imprévus ont fait l'objet d'une annonce à la COFIN selon avis No 01-2024 lorsque les dépenses définitives ont pu être connues. Les dépenses en lien avec la démolition de l'annexe prévue au budget ont totalisé CHF 13'422.35
353.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires d'avocat dans le cadre du litige opposant la Commune au propriétaire de la parcelle 71 dont le bâtiment est accolé au bâtiment de la parcelle 66, propriété de la Commune
353.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
353.3303.00	Amortissement du patrimoine financier	Amortissement de l'achat de la parcelle 66 jusqu'à concurrence du montant ECA
353.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales du personnel communal en fonction des heures effectuées
<b>354</b>	<b>Ancienne Forge</b>	
354.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Achat de panneaux de coffrage afin d'obstruer les ouvertures du bâtiment de l'Ancienne Forge suite à diverses déprédations
354.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel	Imputation des salaires et charges sociales du personnel d'exploitation afin de fixer les panneaux de coffrage pour obstruer les ouvertures de l'immeuble



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	4'548.10		8'400.00		9'328.50	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'051.75		2'300.00		1'630.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'480.70		18'000.00		34'430.25	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	7'616.80		3'750.00		3'796.70	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'313.40		2'865.00		2'517.10	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	15'043.20		25'505.00		1'377.60	
3312.00	Amortissement des bâtiments	71'700.00		71'700.00		71'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	67'994.75		44'510.00		47'551.80	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	17'800.75		1'865.00		748.90	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		13'600.00		24'000.00		19'200.00
4363.00	Remboursement de dommages		1'407.90				
<b>353</b>	<b>Ferme Village 5 (parcelle 66)</b>	<b>143'352.40</b>	<b>0.00</b>	<b>99'130.00</b>	<b>0.00</b>		
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	68'658.85		20'000.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	11'093.25					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	693.70		5'000.00			
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	18'628.20		29'930.00			
3303.00	Amortissement bâtiments du patrimoine financier	40'000.00		40'000.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'278.40		3'500.00			
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux			700.00			
<b>354</b>	<b>ANCIENNE FORGE</b>	<b>6'711.30</b>	<b>0.00</b>	<b>2'720.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'819.35</b>	<b>0.00</b>
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'006.30		1'000.00		19.85	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	776.45		1'175.00		1'113.85	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3'586.05		200.00		343.15	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.50		345.00		342.50	

Commentaires de la page N° 10

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>355</b>	<b>Collège du Motty</b>	
355.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Le budget prévoyait une augmentation de 66% du coût de facturation du chauffage à distance par l'ASICE par rapport aux comptes 2021. La charge est finalement 50% inférieure à ce qui était prévu
355.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% du coût de l'électricité par rapport aux comptes 2021. Le coût final est légèrement inférieur à ce qui avait été prévu.
355.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Le remplacement de rosaces et de stores prévus n'a pas été effectué, alors que l'installation d'une fontaine, d'un cabanon de jardin, d'une toile d'ombrage et de plantations ont été réalisés dans le cadre du budget 2023
355.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
355.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 première partie)</i>
355.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Heures effectuées par la conciergerie et intervention des employés communaux pour effectuer les plantations pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
355.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège du Motty selon relevé du compteur d'eau. La consommation d'eau a diminué à la suite de la reprise des locaux du rez-de-chaussée par le Centre d'animation
355.4271.00	Loyers et location bâtiments	Loyer facturé à l'ASICE pour le Centre d'animation sur la base de la location de 2 salles
355.4356.01	Facturation entretien des salles	Facturation à l'ASICE de l'entretien du Centre d'animation sur la base des frais de 2 salles
<b>356</b>	<b>Abri public PCI</b>	
356.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Le personnel d'exploitation a procédé, en 2022, à la vérification des structures, la mise en place de l'attribution et de la gestion des divers locaux de la partie publique en cas de déclenchement du plan INOPIA du Canton et ainsi de l'occupation de l'abri par la population. En 2023, le personnel a effectué les contrôles habituels du déshumidificateur du local d'archives communales
356.4271.00	Location abri public PCI	Location d'un local de l'abri public à un apiculteur
<b>357</b>	<b>Vestiaires sportifs du Billard</b>	
357.3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	Il n'a pas été nécessaire d'effectuer le remplissage de la citerne à mazout en 2023
357.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant du bâtiment. Les vestiaires n'ayant été que peu utilisés durant la saison, les nettoyages ont pu être réduits au strict minimum. A la suite d'un cambriolage, les cylindres des vestiaires ont dû être remplacé. L'assurance immobilière a remboursé ces travaux sous le compte 355.4363.00 à la page suivante

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>355</b>	<b>COLLEGE DU MOTTY</b>	<b>121'582.20</b>	<b>92'000.00</b>	<b>139'845.00</b>	<b>92'000.00</b>	<b>108'025.60</b>	<b>92'000.00</b>
3114.01	Achat de vêtements de travail					248.00	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			1'500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	4'553.00		9'500.00		3'908.50	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'215.10		3'400.00		2'351.85	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	578.15		2'400.00		2'328.10	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	9'867.35		18'150.00		16'404.55	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'691.60		2'200.00		1'908.20	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	9'375.10		15'970.00		862.65	
3312.00	Amortissement des bâtiments	49'400.00		49'400.00		49'400.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	42'034.55		35'995.00		29'863.55	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	867.35		1'330.00		750.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		70'000.00		70'000.00		70'000.00
4356.02	Facturation entretien des salles		22'000.00		22'000.00		22'000.00
<b>356</b>	<b>Abri public de PCi</b>	<b>4'090.30</b>	<b>1'800.00</b>	<b>13'100.00</b>	<b>1'800.00</b>	<b>17'474.20</b>	<b>1'800.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'379.20		5'000.00		1'099.40	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	215.40		3'050.00		683.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'176.35		1'240.00		1'110.90	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'319.35		3'810.00		14'580.90	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		1'800.00		1'800.00		1'800.00
<b>357</b>	<b>VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD</b>	<b>8'476.35</b>	<b>1'019.60</b>	<b>19'035.00</b>	<b>0.00</b>	<b>20'864.50</b>	<b>0.00</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	494.35		700.00		469.25	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout			4'000.00		2'822.05	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	26.25		50.00			
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'321.05		6'650.00		2'330.70	

Commentaires de la page N° 11

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	
<b>357</b>	<b>Vestiaires sportifs du Billard</b>	
357.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Les comptes 2022 ont enregistré les frais d'étude de la rénovation énergétique du bâtiment
357.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance immobilière du coût de remplacement des cylindres du bâtiment à la suite d'un cambriolage
<b>358</b>	<b>Centre de Vie Infantile – Ferme du Verger</b>	
358.3123.00	Achat et consommation électricité	Consommation d'électricité des communs de l'immeuble ainsi que de la borne de recharge des véhicules électriques, déduction faite de la propre production des panneaux solaires. La part relative aux communs de l'immeuble est refacturée à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02. L'encaissement provenant de la vente d'énergie à la borne de recharge est effectué une fois par année et parviendra dans le courant 2024
358.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Remplacement d'un vitrage brisé dont le remboursement par l'assurance immobilière figure sous le compte 358.4363.00 ci-dessous
358.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien divers (taxe raccordement à la centrale d'alarme incendie, gestion des appels, entretien ascenseur) et raccordement de la borne de recharge de véhicules électriques. Les contrats en lien avec l'immeuble sont facturés à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02
358.3161.00	Loyers	Le budget prévoyait une indexation du droit d'usufruit de l'immeuble auprès de la Romande Energie pour 2023, alors que celle-ci a été reportée sur l'année 2024
358.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Rencontre du technicien communal avec un bureau de conseils afin de clarifier la situation en cas de coupure de courant dans le cadre du Plan de continuation des activités (PCA)
358.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Primes assurances du bâtiment (ECA, immobilière)
358.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
358.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire de l'achat de la parcelle 87 ( <i>voir page 8 de la première partie</i> )
358.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire de l'étude création d'une UAPE ( <i>voir page 8 de la première partie</i> )
358.3803.00	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	Attribution au fonds de rénovation du bâtiment
358.3809.00	Attribution aux fonds de réserve	Dans les comptes 2022, attribution au fonds de réserve du montant reçu de Romande Energie (compte 358.4356.00 ci-dessous) permettant de réaliser la signalétique dans l'immeuble en attente de recevoir le plan de la direction. Ces travaux devraient se réaliser dans le courant 2024
358.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux au Centre de Vie Infantile
358.4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)	Location bâtiment à l'EFAJE
358.4272.00	Redevance d'utilisation DDP	Redevance d'utilisation du DDP par Romande Energie. L'indexation du montant prévue au budget 2023 a été reportée à 2024
358.4351.02	Vente d'énergie	Vente de l'énergie surnuméraire produite par les panneaux photovoltaïques et décompte de la borne de recharge 2022
358.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation à l'EFAJE de réparation effectuée dans l'immeuble
358.4356.02	Facturation de charges à l'EFAJE	Facturation à l'EFAJE des charges de l'immeuble selon convention

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	410.00		1'200.00		1'691.20	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise					9'112.85	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	582.15		1'030.00		948.40	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'900.10		4'550.00		2'553.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	742.45		855.00		936.20	
4363.00	Remboursement de dommages		1'019.60				
<b>358</b>	<b>CENTRE DE VIE ENFANTINE - Ferme du Verger</b>	<b>440'533.95</b>	<b>402'455.35</b>	<b>468'795.00</b>	<b>409'420.00</b>	<b>443'273.50</b>	<b>413'482.05</b>
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'755.05		4'150.00		2'041.25	
3141.00	Entretien bâtiments communaux	1'478.75		1'000.00		1'419.50	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	9'952.80		8'810.00		8'799.70	
3161.00	Loyers	312'750.00		327'600.00		312'750.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	516.95				2'821.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'280.60		4'730.00		3'985.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	12'931.95		22'035.00		1'190.30	
3312.00	Amortissement des bâtiments	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	18'550.00		18'550.00		18'550.00	
3803.00	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	22'400.00		22'400.00		22'400.00	
3809.00	Attribution aux fonds de réserve					12'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'917.85		9'520.00		7'316.05	
4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)		347'736.00		352'430.00		347'626.00
4272.00	Redevance d'utilisation DDP		34'000.00		35'700.00		31'167.00
4351.02	Vente d'énergie		1'105.50		1'290.00		582.65
4356.00	Facturation de services à des tiers		182.55				13'240.65
4356.02	Facturation de charges à l'EFAJE		18'658.00		20'000.00		20'865.75
4363.00	Remboursement de dommages		773.30				

Commentaires de la page N° 12

Compte		Remarques
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	Si l'on ne tient pas compte de l'épuration qui est à taxes affectées (46), ni des déchets qui sont à compte de régulation (45), ce dicastère présente une amélioration des charges par rapport au budget de CHF 438'021.23 soit la police des constructions (40) pour CHF -11'114.90, le service de l'urbanisme (42) pour CHF 95'741.85, les routes et chemins (43) pour CHF 288'565.83, les espaces verts (44) pour CHF 22'411.70 et les cours d'eau et rives (47) pour CHF 42'416.75. A la suite de changement de législation, la part des déchets urbains à couvrir par l'impôt a été modifié, d'où une amélioration de CHF 31'540.- par rapport au budget
<b>40</b> <b>400</b>	<b>Service administratif</b> <b>Police des constructions</b>	
400.3102.00	Frais de publications, avis d'enquête	13 avis d'enquêtes publiés dans les journaux locaux, dont les montants sont refacturés aux particuliers lors de l'établissement des permis de construire sous le compte n° 400.4313.00, abonnement au recueil de jurisprudence, achat de normes VSS et SIA
400.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Cotisations à diverses associations. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à nos mandataires habituels
400.3185.00	Honoraires et frais juridiques (avocat)	Note d'honoraires de notre avocat conseil dans le cadre de trois dossiers de la Police des constructions
400.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon les heures consacrées à ce dicastère
400.4313.00	Emoluments administratifs permis de construire, d'habiter et d'utiliser	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions (40 autorisations municipales, pour un total de CHF 2'000.-, 11 permis de construire, pour un total de CHF 46'188.60, 12 autorisations d'abattage d'arbre pour CHF 3600.-, 15 permis d'habiter ou d'utiliser pour un total de CHF 4'916.70, et 1 procédé de réclame pour CHF 100.-)
<b>42</b> <b>420</b>	<b>Service de l'urbanisme</b> <b>Service de l'urbanisme</b>	
420.3003.00	Jetons de présence des commissions - COMUR	La COMUR ne s'est pas réunie durant 2023
420.3185.01	Révision PGA/RATC	Suite des travaux relatifs aux préavis No 18/19 <i>Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.-- pour réviser le plan des zones (PZ) et adapter le règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) et nouveau crédit cadre de CHF 410'000.--selon préavis No 03/2021</i>
420.3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	Honoraires d'avocat dans le cadre d'un recours à une décision municipale auprès du tribunal administratif
420.3526.00	Participation au SDNL	A la suite d'un nouveau mode de répartition des coûts, la participation de notre commune est moins élevée que prévue
420.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon estimation des heures consacrées à ce dicastère
<b>421</b>	<b>Développement durable – Concept énergétique</b>	
421.3003.00	Jetons de présence (Commission Energie et développement durable)	Cette commission a siégé à 10 reprises en 2023
421.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Troisième acompte de la société mandatée pour la mise en place et la réalisation d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC). La subvention à hauteur de 50% relative à ce mandat parviendra en 2024. Ce compte comprend également le mandat à une société afin d'accompagner la Municipalité pour la mise en place d'une fonds communal pour l'énergie et le développement durable
421.3664.01	Aide à la protection de l'environnement	Toutes les actions prévues au budget n'ont pas été réalisées. Les actions réalisées sont « Ma Commune et Moi » « Réalisation d'une fresque du climat » « Coatching carbone » (2 sessions) en collaboration avec Romande Energie, « Mise à disposition d'un véhicule Mobility » et « Défi Cyclomania » en collaboration avec Pro Velo Suisse
421.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation aux participants de leur contribution au coût de «Ma Commune et Moi »
421.4516.00	Participation du canton	Subvention cantonale de 50% sur les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> acomptes versés en 2022 à la société mandatée pour la mise en place du PECC
421.4809.00	Prélèvement fonds de réserve	Dissolution du fonds de réserve pour la réalisation d'un concept énergétique, celui-ci étant en cours de réalisation

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>3'013'178.92</b>	<b>1'647'538.10</b>	<b>3'261'407.05</b>	<b>1'426'205.00</b>	<b>2'578'430.17</b>	<b>1'464'616.00</b>
			<b>1'365'640.82</b>		<b>1'835'202.05</b>		<b>1'113'814.17</b>
<b>40</b>	<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	<b>130'034.55</b>	<b>15'469.65</b>	<b>125'150.00</b>	<b>21'700.00</b>	<b>156'698.35</b>	<b>55'376.15</b>
<b>400</b>	<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b>	<b>130'034.55</b>	<b>15'469.65</b>	<b>125'150.00</b>	<b>21'700.00</b>	<b>156'698.35</b>	<b>55'376.15</b>
3102.00	Frais de publication et documentation	3'941.35		8'070.00		10'209.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	909.60		2'470.00		120.00	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	7'650.00		5'000.00		3'498.95	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	117'533.60		109'610.00		142'869.50	
4313.00	Emoluments administratifs		15'469.65		21'700.00		55'376.15
<b>42</b>	<b>SERVICE DE L'URBANISME</b>	<b>159'566.15</b>	<b>16'398.00</b>	<b>248'285.00</b>	<b>9'375.00</b>	<b>83'389.55</b>	
<b>420</b>	<b>SERVICE DE L'URBANISME</b>	<b>114'208.85</b>		<b>147'435.00</b>		<b>65'764.85</b>	
3003.00	Jetons de présence des commissions			6'300.00		1'137.00	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'000.00			
3185.01	18-19/03-21 - Révision PGA et règlement	93'617.45		105'000.00		51'923.50	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	13'780.00		10'000.00			
3526.01	SDNL - part. améngt territoire	5'906.20		16'700.00		12'449.35	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	905.20		8'435.00		255.00	
<b>421</b>	<b>ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>45'357.30</b>	<b>16'398.00</b>	<b>100'850.00</b>	<b>9'375.00</b>	<b>17'624.70</b>	
3003.00	Jetons de présence des commissions	1'684.60		2'850.00		1'655.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'122.70		12'000.00		14'485.40	
3664.01	Aide à la protection de l'environnement	34'550.00		86'000.00		1'483.40	
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'530.00				
4516.00	Participation du canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection de l'envrionnement		5'493.00				
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		9'375.00		9'375.00		

## Commentaires de la page N° 13

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	
<b>430</b>	<b>Routes et chemins</b>	
430.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	Indemnisation des services de piquet, heures de nuit et du dimanche durant la saison hivernale selon règlement du personnel
430.3060.00	Remboursement de frais et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de 70 cts le kilomètre
430.3114.00	Achat machines et matériel d'exploitation	Achat d'outillage et de matériel nécessaire au service d'exploitation
430.3114.01	Vêtements de travail	Remplacement des vêtements de travail du personnel d'exploitation et du responsable des Step de Praz Faucon et de l'AET
430.3123.00	Consommation d'électricité déchetterie	Imputation de 60% de la facture d'électricité aux locaux de voirie de Praz Faucon
430.3123.01	Consommation électricité (Eclairage public)	Consommation d'électricité pour l'éclairage public sur la base de 16 compteurs répartis sur le territoire communal
430.3124.00	Achat de consommation de mazout et carburants	Le plein des véhicules est effectué à la station d'essence AVIA. Le budget prévoyait 4'500 l. à un prix moyen de CHF 2.50/litre alors que les comptes ont enregistré 5'306.72 l. à un prix moyen de CHF 1.99/litre (CHF 2.24 en 2022)
430.3135.00	Achat de matières premières brutes et travaillées	Les comptes 2023 enregistrent l'achat de 47 tonnes de sel, pour un total de CHF 10'805.75, y compris le transport. Le solde concerne la location des bouteilles de gaz chez Carbagaz
430.3141.02	Entretien Silo à sel	Contrôle et inspection des structures en bois du silo
430.3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	Dans le cadre de l'entretien du réseau routier, il a été procédé au curage des sacs de route, à l'entretien ou remplacement de couvercles de chambres, à la réfection de bordures de routes, réfection du chemin piétonnier ch. des Peupliers-ch. du Château, remise en état des places de parc au ch. du Château. La facture nous incombant pour la réfection de la route sur le pont du Talent nous a été transmise par le canton selon convention, et compensée par la provision qui avait été constituée à cet effe. L'achat de mobilier urbain et la réalisation d'un boudin au ch. de la Lisière prévus au budget n'ont pas été effectués
430.3142.00	Entretien courant des voiries	Entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage bords de route)
430.3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Marquages routiers, entretiens divers et début réaménagement du giratoire au carrefour de la route de Morrens et route de Bottens
430.3143.00	Entretien de l'éclairage public	Les travaux de Romande Energie pour la rénovation et mise aux normes de points lumineux selon préavis No 36/21 arrivés à terme durant l'automne 2022, les frais de maintenance prévus dans le contrat ont été facturés pour 2023. Le financement sur le mode leasing se poursuivra jusqu'en 2034 et le versement du solde sera revu à ce moment-là
430.3143.02	Entretien de la signalisation routière	Ce poste comprend l'entretien des signalisations lumineuses et divers marquages routiers autour des écoles



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>43</b>	<b>ROUTES ET CHEMINS</b>	<b>1'053'376.78</b>	<b>144'130.56</b>	<b>1'318'042.05</b>	<b>120'230.00</b>	<b>938'846.96</b>	<b>212'314.84</b>
<b>430</b>	<b>ROUTES ET CHEMINS</b>	<b>1'053'376.78</b>	<b>144'130.56</b>	<b>1'318'042.05</b>	<b>120'230.00</b>	<b>938'846.96</b>	<b>212'314.84</b>
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'039.25		5'000.00		4'195.25	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	858.90		1'500.00		1'323.70	
3091.00	Frais de formation du personnel			2'400.00		140.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	12'939.95		14'600.00		7'942.20	
3114.01	Achat vêtements de travail	2'369.90		2'800.00		2'466.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'543.00		2'000.00		1'557.10	
3123.01	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	19'066.35		30'850.00		25'292.50	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	11'503.00		12'750.00		10'540.55	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1'219.75		4'000.00		2'025.00	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	290.15		850.00		553.60	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	11'109.45		17'400.00		11'125.00	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'968.95		5'550.00		6'087.05	
3141.01	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets			500.00			
3141.02	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel	747.35		600.00		200.00	
3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	81'111.35		150'250.00		70'726.30	
3142.00	Entretien courant des voiries	18'482.25		24'900.00		24'368.00	
3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	29'965.75		51'000.00		2'961.25	
3143.00	Entretien de l'éclairage public	124'674.05		101'410.00		100'210.00	
3143.02	Entretien de la signalisation routière	10'374.35		10'500.00		35'366.40	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	2'806.50		2'900.00		1'919.35	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	1'237.05		1'840.00		642.65	
3155.01	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	3'565.23		3'450.00		2'182.06	

## Commentaires de la page N° 14

Compte		Remarques
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	
<b>430</b>	<b>Routes et chemins</b>	
430.3155.03	Pony Boschung – Entretien véhicule	Outre le service hivernal, il a été nécessaire de remplacer l'assiette et le canal d'épandage de la saleuse, ainsi que le cylindre de direction avec capteur optique
430.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Le remplacement de la badgeuse de timbrage du temps de la voirie a été effectué comme prévu au budget
430.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Etudes d'avant-projet de réaménagement de la route de Lausanne et de la route de Montheron, ainsi que sécurisation du secteur Esserts-Epi d'Or. Le contrôle du pont de la Mèbre en Budron sur mandat prévu au budget se fera en 2024 (Tous les 5 ans, le dernier ayant été effectué en 2019)
430.3186.00	Prime d'assurances véhicules	Contrat d'assurance flotte des véhicules automobiles
430.3188.00	Facturation diverse de tiers, balayage des rues, déneigement, etc.	Les frais relatifs au service hivernal (déneigement et salage de la route cantonale) se sont élevés à CHF 3'942.40 pour le service effectué par la Commune du Mont et CHF 2'793.60 pour le service assuré par le Canton. Une entreprise a secondé l'équipe de voirie pour un total de CHF 6'627.30. Trois grands balayages des rues ont été effectués en avril, juillet et novembre. Ce compte enregistre également l'évacuation des déchets suite aux balayages
430.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
430.3311.00	Amortissements	Amortissements obligatoires ( <i>voir page 8 première partie</i> ). Les travaux relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 <sup>ère</sup> partie) et l'accès au site de la Chavanne sont amortis par prélèvement de réserve figurant sous 430.4804.00
430.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel d'exploitation	Ce poste comprend les heures effectuées pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc. selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation, la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes et la voirie, ainsi que les charges de conciergerie des locaux de voirie
430.3901.02	Imputation salaires et charges sociales pour l'entretien des véhicules et machines	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation
430.3909.00	Eau et épuration du patrimoine communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surfaces des routes
430.4271.00	Loyer hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie des Rossets à une entreprise privée
430.4272.00	Redevances d'utilisation du domaine public	Location de 6 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets
430.4342.00	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol 0,7 ct par kwh autorisée dès le 1 <sup>er</sup> août 2007, selon préavis n° 25/07, solde selon décompte 2022 (base total 10'519'107 kWh) et acompte 2023
430.4351.01	Vente d'énergie	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite par les panneaux solaires du bâtiment de la voirie à hauteur de 0,467 CHF le kWh (29'881.325 kWh)

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.02	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	7'910.48		10'500.00		35'714.65	
3155.03	Pony Boschung - Entretien Véhicule	16'766.28		6'225.00		11'779.05	
3155.04	ISEKI - Entretien véhicule	693.69		6'550.00		2'488.15	
3155.05	John Deere 455 - Entretien véhicule	239.85		2'300.00		978.90	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'438.35		4'000.00			
3182.00	Frais de téléphones	3'588.50		4'440.00		3'585.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	20'690.85		80'500.00		3'950.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'477.35		2'650.00		2'353.80	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	6'088.50		6'975.00		6'862.90	
3188.01	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	28'998.15		40'325.00		20'052.05	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	4'442.20		4'530.00		4'280.10	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers			2'000.00			
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	66'289.55		124'995.00		5'923.35	
3311.00	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	248'842.75		248'838.40		229'585.00	
3312.00	Amortissement des bâtiments	32'800.00		32'800.00		32'800.00	
3313.00	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	19'838.65		19'838.65		19'700.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses					6'676.75	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	205'891.90		224'560.00		188'867.85	
3901.02	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	21'672.45		26'075.00		28'569.95	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22'834.75		22'890.00		22'853.70	
4271.02	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'160.00		2'520.00		2'160.00
4342.04	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		75'133.75		50'250.00		72'159.40
4351.01	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		13'954.11		17'700.00		18'254.19

## Commentaires de la page N° 15

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>43</b>	<b>Routes et chemins</b>	
<b>430</b>	<b>Routes et chemins</b>	
430.4356.00	Facturation de service à des tiers	Ce compte enregistre la facturation du déneigement des chemins privés (CHF 13'995.-) et le solde représentant diverses facturations à des tiers ainsi que le sel à neige utilisé durant la saison 2022-2023 par la commune de Morrens selon accord
430.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement du remplacement d'une poubelle accidentée par l'assurance du responsable
430.4517.00	Participation du Canton	Les comptes 2022 enregistraient une contribution financière à la modernisation de l'éclairage public, subvention cantonale et fédérale pour l'assainissement du bruit routier
430.4804.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve constitué pour la couverture de l'amortissement des préavis relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 <sup>ère</sup> partie) (Préavis No 71/2005 compte bilan No 9141.20) et de l'accès au site de la Chavanne (Préavis 21/2007 compte bilan No 9141.33). A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, le solde de ces comptes sera amorti dans le cadre du bouclage 2024
<b>44</b>	<b>Parcs promenades et cimetière</b>	
<b>440</b>	<b>Parcs promenades et cimetière</b>	
440.3145.00	Entretien des parcs, zones de loisirs, terrains de sport, cimetière	Ce compte comprend l'entretien et l'aménagement du cimetière, achat de fleurs et produits pour Espaces verts, bâtiments communaux et bacs suspendus, achat d'outillage divers pour l'entretien des espaces verts, la régénération annuelle du terrain de football du Billard et étude de l'éclairage de ce même terrain. Le coût de l'évacuation des déchets végétaux liée à l'entretien des espaces verts de la commune est imputé à ce dicastère pour un montant de CHF 5'855.80. La réfection de la fontaine du bas du village a commencé et sera terminée en 2024, il en va de même de la désaffectation d'une zone du cimetière
440.3145.01	Entretien des places de jeux	Contrat de maintenance, entretien de la place de jeux de la Chavanne et remplacement d'un jeu
440.3145.02	Entretien sentiers nature en forêt	Remise en état passerelles sur le Talent pour sécuriser le chemin et redevance d'anticipation annuelle versée au SESA
440.3145.03	Entretien des cordons boisés	Constitution d'une servitude
440.3145.04	Entretien places de pique-nique	Entretien des tables des places de pique-nique
440.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel Espaces verts	Imputation de la part des salaires relatifs aux espaces verts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.03	Alentours COEC – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des alentours du Centre œcuménique, parking et forum en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.04	EV Combe – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des extérieurs du collège de la Combe en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	Taxes perçues selon règlement sur le cimetière
440.4356.00	Facturation de personnel à des institutions de droit public	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	
450.3109.00	Frais divers	Frais de facturation sur factures Metabader
450.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	L'installation et le raccordement électrique du compacteur à plastiques a été effectué à fin mars 2023 ; la provision pour travaux en cours, constituée dans le cadre du bouclage 2022, a été extournée en couverture de ces coûts. L'achat d'un presse-cannettes prévu au budget a été reporté
450.3114.01	Achat vêtements de travail	Le budget prévoyait l'équipement d'un nouvel employé et des auxiliaires en fonction des besoins. Ces dépenses n'ont pas été effectuées

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.00	Facturation de services à des tiers		17'226.50		16'135.00		18'489.35
4363.00	Remboursement de dommages		2'031.20				2'645.05
4517.00	Participation du Canton à des charges de trafic et d'énergie						64'981.85
4804.00	Prélèvement fonds de rénovation des routes		27'625.00		27'625.00		27'625.00
<b>44</b>	<b>PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES</b>	<b>201'658.90</b>	<b>11'970.60</b>	<b>225'140.00</b>	<b>13'040.00</b>	<b>160'961.25</b>	<b>11'250.65</b>
<b>440</b>	<b>PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES</b>	<b>201'658.90</b>	<b>11'970.60</b>	<b>225'140.00</b>	<b>13'040.00</b>	<b>160'961.25</b>	<b>11'250.65</b>
3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	34'296.60		68'790.00		25'652.95	
3145.01	Entretien des places de jeux	6'405.35		8'950.00		2'871.10	
3145.02	Entretien des sentiers nature en forêt	20'340.95		20'000.00		9'108.75	
3145.03	Entretien des cordons boisés	1'000.00		2'150.00		12'823.30	
3145.04	Entretien des places de pique nique	1'142.95		2'500.00		40.30	
3145.05	Entretien des étangs et biotopes						
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	119'694.90		101'020.00		89'606.05	
3901.03	Alentours COEC - Imputation salaires et charges sociales	8'309.50		8'690.00		11'625.65	
3901.04	EV Combe - Imputation salaires et charges sociales	10'468.65		13'040.00		9'233.15	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		1'500.00				2'450.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		10'470.60		13'040.00		8'800.65
<b>45</b>	<b>ORDURES MENAGERES ET DECHETS</b>	<b>547'714.74</b>	<b>547'714.74</b>	<b>649'740.00</b>	<b>618'200.00</b>	<b>589'096.16</b>	<b>556'188.21</b>
<b>450</b>	<b>ORDURES MENAGERES ET DECHETS</b>	<b>547'714.74</b>	<b>547'714.74</b>	<b>649'740.00</b>	<b>618'200.00</b>	<b>589'096.16</b>	<b>556'188.21</b>
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3109.00	Frais divers	60.00					
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	4'441.00		19'000.00		29'806.40	
3114.01	Achat vêtements de travail	553.20		3'000.00		852.60	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	956.30		1'245.00		975.85	

## Commentaires de la page N° 16

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
450.3124.00	Achat et consommation de carburants	Achat de carburant pour le chariot élévateur utilisé pour la déchetterie
450.3139.00	Protection de l'environnement – compostage	Evacuation des déchets verts (compost) (286.68 tonnes de branches broyées et 197.96 tonnes de gazon et feuilles) et entretien des places de stockage
450.3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs	Entretien de l'élévateur Zheli, remplacement des pneus et service pour préparation à l'expertise
450.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Maintenance du système de vidéosurveillance, maintenance du système de gestion des cartes, problèmes d'alimentation, connexion à distance et réparation à plusieurs reprises de la barrière d'accès à la déchetterie,
450.3185.00	Honoraires	Appel à une société de placement pour remplacer la responsable de la déchetterie durant son absence pour maladie durant 4 mois (avril à juillet)
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	<i>Voir tableaux récapitulatifs pages 19 et 20 de la première partie</i>
450.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon degré de couverture	Selon l'art. 75, 3è al. OTVA, qui stipule « <i>Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée.</i> ». La couverture des charges étant assurée désormais à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré n'a été effectuée que sur le remboursement d'assurance non soumis à TVA
450.3191.02	TVA – Complément et intérêts	Extourne du montant provisionné pour correction de TVA à la suite de contrôle par l'Administration fédérale des contributions
450.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
450.3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
450.3526.00	GEDREL – participation à des charges	Participation de CHF 2.00 par habitant (2'699) hors TVA à 7.7% et CHF 2.50 par habitant (2'699) sur les frais de compactage
450.3812.00	Attribution au fonds de régulation	Attribution au fonds de régulation du supplément provenant des taxes perçues et du solde disponible sur le retour de la taxe au sac <i>(voir page 18 de la première partie)</i>
450.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs à la déchetterie en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation. La différence sur ce poste provient du non engagement d'un employé supplémentaire et du remboursement pas l'assurance maladie de la part de salaire de la responsable de la déchetterie dès le 31è jour d'absence
450.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la déchetterie

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	552.80		250.00		399.15	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	755.00		2'700.00		1'253.50	
3139.00	Protection de l'environnement - Compostage	46'957.60		70'000.00		51'146.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'466.20		2'270.00		5'534.85	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	4'614.25		4'900.00		3'698.90	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	3'595.85		1'150.00		1'097.45	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	9'731.50		3'150.00		3'303.45	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations			4'000.00		638.65	
3182.00	Frais de téléphones	1'042.50		2'080.00		1'039.70	
3185.00	Honoraires	22'479.30		1'200.00		1'575.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'309.40		1'370.00		1'298.15	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	404.20		450.00		448.60	
3188.00	Evacuation déchets	220'854.60		240'500.00		214'945.65	
3191.01	TVA - REDIP	62.60		1'500.00		1'737.35	
3191.02	TVA - complément et intérêts	-3'331.28				33.38	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	59.00		60.00		59.00	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	6'809.20		11'630.00		628.30	
3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	37'900.00		37'900.00		37'900.00	
3526.02	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12'145.50		12'600.00		12'298.50	
3812.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	6'877.47				49'673.78	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	165'183.50		226'505.00		167'503.55	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'035.05		1'080.00		1'047.65	

## Commentaires de la page N° 17

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	
450.4342.05	Taxe d'utilisation et d'entretien	La taxe de base pour les ménages est de CHF 95.- par habitant de plus de 18 ans et à CHF 200.- par entreprise. Ces montants sont hors TVA 7.7%. Les comptes 2023 enregistrent également la participation des Communes de Bretigny-sur-Morrens, Morrens et de la Ville de Lausanne (Montheron) pour l'accès à notre déchetterie par leurs habitants
450.4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac	Le retour de la taxe au sac sur l'évacuation des déchets fixé, pour les acomptes, à CHF 330.- (hors TVA) par tonne d'ordures ménagères ramassées en porte-à-porte, s'est élevé à CHF 336.247 (hors TVA) par tonne lors du bouclage des comptes. Les frais de gestion se sont élevés à CHF 0.176/tonne. Les montants encaissés couvrent les coûts d'évacuation et traitement des ordures ménagères
450.4354.00	Vente de produits récupérés (verre, aluminium, etc..)	Ce poste comprend, comme les années précédentes, le remboursement par Gedrel de la participation à la taxe anticipée pour le verre récupéré, la part d'Igora pour les cannettes en aluminium et la part de PET recycling pour les bouteilles en PET. En 2023, le papier et le carton ont généré des coûts supplémentaires de traitement et aucun retour selon les conditions du marché, soit un manque de recettes de CHF 20'000.- par rapport au budget
450.4356.00	Facturation à des tiers	Facturation des excédents de volumes apportés à la déchetterie et coûts de traitement et d'élimination des déchets relatifs au dicastère des Espaces Verts. Ce compte enregistre également un acompte facturé aux communes de Bretigny-sur-Morrens et Morrens pour 2023
450.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'ECA de la réparation de la barrière d'accès de la déchetterie suite à une surtension intervenue lors d'un orage
450.4656.00	Ristourne GEDREL	Les comptes 2023 enregistrent une ristourne exceptionnelle validée en Assemblée générale versée par Gedrel à hauteur de CHF 2.- par habitant TTC
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	
<b>460</b>	<b>Réseau d'égouts</b>	
460.3144.00	Entretien des canalisations	Curage de canalisations et collecteurs, ainsi que réparation, remplacement et création de collecteurs d'eaux claires à la route de la Bérallaz
430.3220.00	Intérêts des emprun	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
460.3321.00	Amortissement supplémentaire du patrimoine administratif	Amortissement, conformément aux conclusions des préavis 24/19 et 13/18, des travaux relatifs aux canalisations d'eau usée et d'eaux claires effectués au chemin des Dailles et lors de la création du giratoire du Moulin
460.3811.01	Attribution aux financements spéciaux – FCT	L'excédent de revenu du dicastère 46 (à taxes affectées) est attribué à la réserve
460.3811.00	Attribution aux financements spéciaux – INVT	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs de la contribution d'équipement ainsi que des taxes uniques de raccordement (comptes n° 460.4341.00 et n° 460.4341.02)
460.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués sur le réseau d'égouts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
460.4341.02	Taxe unique de raccordement	Taxes uniques de raccordement perçues lors de nouvelles constructions. Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04, figurant au bilan, par le compte n° 460.3811.01 ci-dessus
460.4342.00	Taxes d'utilisation et d'entretien (épuration) (m3 consommés)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m3 d'eau consommée)



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4342.05	Taxes d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets)		385'029.15		374'600.00		360'966.50
4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac		108'794.15		120'000.00		110'784.00
4354.00	Vente de produits récupérés		29'479.23		43'500.00		49'911.56
4356.00	Facturation de services à des tiers		17'290.80		19'200.00		29'334.10
4363.00	Remboursement de dommages		1'194.55				
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		66.15		65.00		66.70
4526.00	Participation de communes à des charges de protection de l'environnement		5'860.71				5'125.35
4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets				60'835.00		
<b>46</b>	<b>RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION</b>	<b>911'854.55</b>	<b>911'854.55</b>	<b>643'660.00</b>	<b>643'660.00</b>	<b>629'486.15</b>	<b>629'486.15</b>
<b>460</b>	<b>RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION</b>	<b>466'856.65</b>	<b>832'087.65</b>	<b>113'065.00</b>	<b>558'775.00</b>	<b>245'024.40</b>	<b>545'845.40</b>
3144.00	Entretien des canalisations	46'057.25		39'600.00		17'563.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			10'000.00			
3191.02	AFC - TVA complément et intérêts	-3.55					
3191.03	TVA due sur imputations internes	3'083.90		2'965.00		2'462.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	5'412.00		7'800.00		464.85	
3311.01	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
3321.00	Amortissement supplémentaire du patrimoine administratif	233'293.65					
3811.00	Attrib. financements spéciaux épuration - FCT	147'606.35		14'575.00		175'059.05	
3811.01	Attrib. financements spéciaux épuration - INVT	480.00				12'740.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	9'927.05		17'125.00		15'735.50	
4341.02	Taxes unique de raccordement		480.00				12'740.00
4342.00	Taxes utilisation-entretien (Epurat)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		310'971.10		292'600.00		280'529.65

Commentaires de la page N° 18

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	
<b>460</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	
460.4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (eaux claires) (m2 surface construite au sol)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m2 de surface construite au sol)
460.4342.02	Taxes par personnes et places de travail	Taxes perçues en fonction de la base de facturation (par personne ou place de travail)
460.4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants	Cette taxe fédérale de CHF 9.--/habitant, entrée en vigueur en 2016, est perçue afin de financer les travaux de mise en conformité des stations d'épuration pour permettre le traitement des micropolluants
460.4811.01	Prélèvement financement spéciaux Réseau égouts – INVT	Prélèvement du fonds de réserve No 9280.04 – Fonds de réserve Investissements Réseau d'égouts pour amortissement des travaux relatifs aux canalisations d'eau usée et d'eaux claires effectués au chemin des Dailles et lors de la création du giratoire du Moulin, conformément aux conclusions des préavis 24/19 et 13/18
460.4909.00	Part épuration bâtiments communaux	Facturation interne de l'épuration sur les bâtiments communaux et l'évacuation des eaux claires des routes
<b>461</b>	<b>Station d'épuration</b>	
461.3123.00	Achat et consommation d'électricité	La soufflante, machine servant à oxygéner la biologie des bassins, a dû plus travailler, d'où une consommation supplémentaire d'électricité en 2023
461.3124.00	Achat et consommation de carburant	Le budget prévoyait l'achat de carburant afin d'alimenter la génératrice acquise en cas de coupure de courant
461.3133.01	Produits chimiques	Achat de chlorure ferrique pour la déphosphatation de l'eau, soit environ 50 l. par jour
461.3141.00	Entretien des bâtiments	Il a été nécessaire de curer à plusieurs reprises les canalisations de la STEP
461.3154.00	Entretien des machines et matériel	Conformément au budget, achat d'une génératrice afin de palier une coupure de courant et ainsi permettre la continuité des activités de la Step. Une remorque de transport pour d'autres usages a également été acquise. Les autres interventions de ce poste concernent le remplacement d'une brosse du tamiseur, remplacement de vannes et dépannage d'un variateur
461.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et de surveillance	Ce poste comprend les factures du SESA pour l'analyse de l'eau sortant de la Step, la facturation par l'AET d'une quote-part de 40% des frais du service de piquet de l'employé communal, ainsi que le remplacement de notre exploitant des Steps lors de ses absences
461.3188.02	AET - Traitement des boues et déchets	356 m3 de boues ont été transférées pour traitement à la Step de l'AET au moyen du système de traitement par centrifugeuse puis ont été transportées à Lausanne pour leur élimination par incinération
461.3191.00	Taxe fédérale des eaux usées	Paiement à la Confédération de la taxe fédérale sur les micropolluants de CHF 9.-/l'habitant raccordé sur le versant Step de Praz Faucon. Le versant raccordé sur l'AET a été facturé directement à l'AET
461.3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Cugy participe pour 29,36% aux intérêts et amortissements de l'investissement de l'AET et pour 1'825 EH (équivalent habitants) sur un total de 5'882 EH. Les charges à répartir entre les communes se sont élevées à CHF 638'757.85
461.3526.01	ASET – Participation à des charges de protection de l'environnement	Le total des charges à répartir en fonction du nombre de m3 d'eau soumis à la taxe d'épuration au 31.12.2022 s'élève à CHF 104'374.85. La part pour Cugy, calculée sur la base des m3 d'eau usée facturée, s'élève à 17,1% de ce montant
461.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel pour la Step de Praz Faucon	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de Praz Faucon en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de l'AET en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation. Ces heures sont facturées à l'AET sous le compte 461.4356.03.00 ci-dessous. Le coût moyen de l'heure travaillée a été supérieur au montant facturé à l'AET

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface m2		165'408.05		158'000.00		149'497.80
4342.02	Taxe par personne et place de travail		48'666.15		44'500.00		43'133.30
4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants		30'134.25		25'200.00		25'509.00
4811.01	Prélèvement financements spéciaux Réseau égouts - INVT		233'293.65				
4909.00	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		43'134.45		38'475.00		34'435.65
<b>461</b>	<b>STATION D'EPURATION</b>	<b>444'997.90</b>	<b>79'766.90</b>	<b>530'595.00</b>	<b>84'885.00</b>	<b>384'461.75</b>	<b>83'640.75</b>
3091.00	Frais de formation du personnel	80.00		100.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	124.85		500.00		116.95	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	24'956.30		21'580.00		15'793.20	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout			2'500.00			
3133.01	Achat de produits chimiques traitement step	5'668.75		8'000.00		5'756.10	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	3'310.45		500.00		1'104.50	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	34'439.80		43'000.00		1'340.00	
3182.00	Frais de téléphones			50.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	6'967.70		13'000.00		4'344.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	431.75		500.00		340.40	
3188.02	AET - Transport et élimination déchets STEP	25'575.60		41'070.00		29'056.25	
3191.04	Taxe fédérale sur les eaux usées	13'815.00		14'400.00		13'743.00	
3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	175'346.60		189'000.00		179'458.90	
3526.01	ASET - Participation à des charges de protection de l'environnement	17'854.10		47'500.00		10'885.10	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	36'351.75		55'130.00		31'736.20	
3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales du personnel	91'670.20		84'455.00		84'450.55	

Commentaires de la page N° 19

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	
<b>46</b> <b>461</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b> <b>Station d'épuration</b>	
461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Step de Praz Faucon. Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a conduit à une surconsommation d'eau
461.4356.01	AET - Facturation de services	Facturation des heures effectuées par le personnel communal pour l'AET au prix de CHF 65.-- de l'heure, charges comprises
<b>47</b> <b>470</b>	<b>Cours d'eau et rive</b> <b>Entretien des cours d'eau et rives</b>	
470.3147.00	Entretien des cours d'eau	Concession utilisation de l'eau du Talent selon budget. La réfection des rives du Talent et le raccordement du Moulin prévus au budget n'ont pas été réalisés
470.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires versés dans le cadre de l'Etude de la remise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty selon préavis n° 27/2020
470.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du canal du Talent en fonction des heures ventilées par le personnel d'exploitation

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	8'405.05		9'310.00		6'336.60	
4356.00	Facturation à des tiers						1'921.10
4356.03	AET - Facturation de services		79'381.25		84'455.00		81'428.75
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		385.65		430.00		290.90
<b>47</b>	<b>COURS D'EAU ET RIVES</b>	<b>8'973.25</b>	<b>0.00</b>	<b>51'390.00</b>	<b>0.00</b>	<b>19'951.75</b>	<b>0.00</b>
<b>470</b>	<b>ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES</b>	<b>8'973.25</b>	<b>0.00</b>	<b>51'390.00</b>	<b>0.00</b>	<b>19'951.75</b>	<b>0.00</b>
3147.00	Entretien des cours d'eau	40.00		47'040.00		180.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	5'923.50				16'754.45	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3'009.75		4'350.00		3'017.30	

Commentaires de la page N° 20

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'752'597.60 (budget CHF 2'023'705.-), soit une amélioration de CHF 271'107.40
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>510</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
510.3522.00	Participation à des charges d'enseignement	Participation aux frais d'organisation du Passeport vacances. 27 passeports vacances traditionnels et 12 passeports vacances farniente ont été délivrés en 2023. La Commune a pris en charge des cours d'instruments de musique
510.3522.01	Participation à l'Etablissement scolaire primaire	Le budget prévoyait 276 élèves à CHF 4'818.- alors que les comptes de l'ASICE ont bouclé avec 241 élèves au 01.10.2023 (soit 35 élèves de moins) à CHF 5'003.95 y compris frais de transport. <i>Voir Rapport de Gestion Page 70 « Finances de l'ASICE »</i>
510.4271.01	Location salles écoles	Location de 23 salles d'enseignement à l'ASICE selon tarif en vigueur
510.4356.01	Entretien salles écoles	Facturation des frais d'entretien des 23 salles à l'ASICE (CHF 11'000.- par salle)
<b>511</b>	<b>Collège de la Chavanne</b>	
511.3122.00	Achat et consommation d'énergie (chauffage à distance)	Facture de la part de chauffage à distance (y compris frais fixes de l'installation) au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne. La part incombant au collège du Motty est comptabilisée directement sous 355.3122.00
511.3123.00	Achat et consommation d'électricité	
511.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant de l'immeuble, contrat d'entretien du monte-charge, éclairage de secours et du système de détection incendie, ainsi que réfection de la salle de bain de l'appartement de la concierge prévus au budget, entretien de la ventilation de la salle de gymnastique. Le remplacement du contrôle d'accès par des badges a fait l'objet d'un avis à la COFIN No 01/2023
511.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Ce poste enregistre les coûts de maintenance du système de vidéosurveillance pour le site scolaire. Le système installé au collège de la Combe est refacturé à l'ASICE par le compte 511.4356.00. Le remplacement d'une caméra au collège de la Combe a également été facturé à l'ASICE par ce compte
511.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>2'573'515.65</b>	<b>820'918.05</b>	<b>2'842'660.00</b>	<b>818'955.00</b>	<b>2'492'048.36</b>	<b>821'334.05</b>
			<b>1'752'597.60</b>		<b>2'023'705.00</b>		<b>1'670'714.31</b>
<b>51</b>	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>1'905'083.45</b>	<b>782'655.00</b>	<b>2'100'140.00</b>	<b>772'525.00</b>	<b>1'839'298.56</b>	<b>782'101.85</b>
<b>510</b>	<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>1'207'716.95</b>	<b>736'000.00</b>	<b>1'290'100.00</b>	<b>736'000.00</b>	<b>1'179'842.36</b>	<b>736'000.00</b>
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	1'766.20		3'100.00		2'998.55	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1'205'950.75		1'286'500.00		1'176'607.96	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel					235.85	
4271.01	Location salles de classes		483'000.00		483'000.00		483'000.00
4356.01	Facturation entretien salles de classes		253'000.00		253'000.00		253'000.00
<b>511</b>	<b>COLLEGE DE LA CHAVANNE</b>	<b>269'112.15</b>	<b>25'281.30</b>	<b>327'565.00</b>	<b>17'025.00</b>	<b>264'605.15</b>	<b>25'546.85</b>
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3112.00	Achat de mobilier scolaire			1'000.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	355.85		500.00		443.25	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			1'000.00		2'245.15	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	35'053.25		66'400.00		32'118.60	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	9'095.95		7'500.00		6'582.10	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	4'911.40		7'100.00		4'466.20	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	43'932.70		43'500.00		45'606.50	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	4'995.80		5'700.00		7'708.10	
3182.00	Frais de téléphones	1'472.20		2'030.00		1'371.60	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'446.80		7'050.00		6'420.65	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	7'921.40		13'540.00		731.50	

Commentaires de la page N° 21

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>511</b>	<b>Collège de la Chavanne</b>	
511.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la réfection extérieure du Collège de la Chavanne <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
511.3901.00	Imputation salaire et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, pour la conciergerie, ainsi que pour les travaux effectués par le personnel d'exploitation dans l'immeuble. La part de salaire de la cheffe concierge consacrée à la gestion des divers bâtiments communaux est attribuée aux différents immeubles sur les comptes respectifs
511.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Chavanne et la salle de gymnastique
511.4271.00	Loyers et locations	Loyer de l'appartement de service de la concierge et location de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne
511.4356.00	Facturation diverse à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le collège de la Combe et facturation du remplacement d'une caméra de surveillance sur ce site
511.4363.00	Remboursement de dommages	Les comptes 2022 ont enregistré le remboursement partiel par l'assurance dégâts d'eau des dommages causés par les fuites d'eau sur conduites internes de l'immeuble (réfection peinture)
<b>512</b>	<b>Collège de la Cavenettaz</b>	
512.3122.00	Achat de consommation d'énergie	Le budget 2023 prévoyait une augmentation de 66% du prix du gaz par rapport au coût 2021. Au final l'augmentation a été de 12 % par rapport à la charge 2022. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
512.3123.00	Achat et consommation électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% du coût de l'électricité par rapport aux comptes 2021. Le coût final est légèrement inférieur à ce qui avait été prévu
512.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
512.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissements obligatoires <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
512.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour les locaux situés à la Cavenettaz, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces mêmes locaux
512.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Cavenettaz et de l'appartement de service
512.4271.00	Loyers	Loyer de l'appartement de service
<b>513</b>	<b>Collège de l'Epi d'Or</b>	



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3312.00	Amortissement des bâtiments	44'750.00		44'750.00		44'750.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	106'645.60		122'350.00		109'062.90	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	3'531.20		3'945.00		3'098.60	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		21'977.50		15'600.00		17'780.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		3'303.80		1'425.00		1'617.20
4363.00	Remboursement de dommages						6'149.65
<b>512</b>	<b>COLLEGE DE LA CAVENETTAZ</b>	<b>76'510.20</b>	<b>15'600.00</b>	<b>90'210.00</b>	<b>15'600.00</b>	<b>76'329.05</b>	<b>15'600.00</b>
3112.00	Achat de mobilier scolaire			600.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'788.00		10'000.00		8'209.00	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'348.80		5'000.00		4'145.35	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	910.50		2'500.00		931.80	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	694.35		3'300.00		577.60	
3141.03	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonction			500.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé			275.00		271.40	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	383.95		555.00		410.95	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2'229.85		4'040.00		218.25	
3312.00	Amortissement des bâtiments	26'700.00		26'700.00		26'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	33'928.10		36'210.00		34'338.05	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	526.65		530.00		526.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'600.00		15'600.00		15'600.00
4363.00	Remboursement de dommages						
<b>513</b>	<b>COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX</b>	<b>351'744.15</b>	<b>5'773.70</b>	<b>392'265.00</b>	<b>3'900.00</b>	<b>318'522.00</b>	<b>4'955.00</b>
3091.00	Frais de formation du personnel			700.00			
3101.00	Fournitures de bureau	16.95		150.00		16.95	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	183.45		700.00		771.15	

Commentaires de la page N° 22

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	
<b>513</b>	<b>Collège de l'Epi d'Or</b>	
513.3122.00	Consommation d'énergie	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage. Le budget 2023 prévoyait une augmentation de 66% du prix du gaz par rapport au coût 2021. Au final l'augmentation a été de 6 % par rapport à la charge 2021 et même diminué par rapport aux comptes 2022
513.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment prévu au budget, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise de nettoyage pour les 3 premiers mois de l'année afin de pallier l'absence pour maladie des employés chargés de l'entretien de l'immeuble et de procéder à la réparation de stores
513.3156.00	Entretien équipement et matériel spécialisé	Maintenance des bornes wifi, contrats d'entretien du chauffage et de la chaudière et réparation des conduites des capteurs solaires
513.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
513.3312.00	Amortissement immeuble	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
513.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	La différence sur ce poste provient du remboursement pas l'assurance maladie de la part de salaire des employés malades dès le 31è jour d'absence
513.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de l'Epi d'Or
513.4271.00	Loyers et location bâtiment administratifs	Location de la salle de rythmiques à des associations sportives
513.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement de l'assurance mobilière pour le remplacement d'un switch informatique
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	
<b>520</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Etablissement)	Le budget prévoyait 126 élèves à CHF 4'818.- pour 2023, alors que les comptes de l'ASICE bouclent avec 113 élèves à CHF 5'003.95 (transports compris) <i>Voir Rapport de Gestion « Finances de l'ASICE »</i>
520.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
<b>53</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	
530.3512.01	Participation selon la Loi sur les écoles de musiques (LEM)	Participation selon la LEM (Loi sur les écoles de musique) à hauteur de CHF 9.50 par habitant
530.3522.00	Participation PPLS CRENOL	Participation pour 386 élèves à CHF 1.46 au service de <b>Psychologie, Psychomotricité et Logopédie</b> en milieu <b>Scolaire (PPLS)</b> de la <b>Couronne de la Région Nord-Ouest Lausannois (CRENOL)</b> , selon convention (410 élèves à CHF 1.66 en 2022)

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3114.01	Achat vêtements de travail	49.90		500.00		77.85	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	7'507.95		11'600.00		9'145.05	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'395.60		4'100.00		2'221.20	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	4'499.25		4'400.00		4'079.90	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	26'331.50		16'600.00		14'770.35	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'164.85		2'160.00		11'845.70	
3182.00	Frais de téléphones	543.60		600.00		543.60	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'303.25		4'510.00		4'007.10	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	42'368.85		71'585.00		3'866.90	
3312.00	Amortissement des bâtiments	187'000.00		187'000.00		187'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	70'962.25		86'370.00		78'673.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'416.75		1'290.00		1'502.40	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		5'045.00		3'900.00		4'955.00
4363.00	Remboursement de dommage		728.70				
<b>52</b>	<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>565'719.55</b>		<b>607'860.00</b>		<b>524'104.50</b>	
<b>520</b>	<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>	<b>565'719.55</b>		<b>607'860.00</b>		<b>524'104.50</b>	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	565'445.75		607'100.00		523'958.55	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	273.80		760.00		145.95	
<b>53</b>	<b>ENSEIGNEMENT SPECIALISE</b>	<b>26'204.30</b>		<b>27'400.00</b>		<b>26'642.45</b>	
<b>530</b>	<b>ENSEIGNEMENT SPECIALISE</b>	<b>26'204.30</b>		<b>27'400.00</b>		<b>26'642.45</b>	
3512.01	Participation à des charges cantonales d'enseignement	25'640.50		26'600.00		25'963.50	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	563.80		800.00		678.95	

Commentaires de la page N° 23

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	
<b>54</b>	<b>Office d'Orientation professionnelle</b>	
<b>540</b>	<b>Orientation professionnelle</b>	
540.3512.00	Participation à l'orientation professionnelle	Les frais pour l'orientation professionnelle sont pris en charge par le Canton, alors que la mise à disposition de locaux est du ressort des communes. Pour 2023, notre participation à cette charge a été facturée CHF 0.887472 par habitant
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique (service dentaire)	L'ASICE a refacturé aux communes un montant de CHF 17.65 par élève contrôlé (331 pour Cugy) pour le contrôle et la prophylaxie. La gestion administrative a été prise en compte dans le coût de l'élève
<b>58</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
<b>580</b>	<b>Temples et Cultes</b>	
580.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Le budget 2023 prévoyait une augmentation de 66% du prix du gaz par rapport au coût 2021. Au final l'augmentation a été de 6 % par rapport à la charge 2021. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
580.3123.00	Achat et consommation électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% du coût de l'électricité par rapport aux comptes 2021
580.3141.00	Entretien immeuble Centre œcuménique	Les frais d'entretien sont directement pris en charge par la Commune puis répartis entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens selon convention
580.3186.00	Primes d'assurance	Primes d'assurances mobilière et immobilière de l'ECA à charge des communes, y compris une révision de la police assurance chose dans le courant 2023
580.3652.00	Participation aux frais de cultes	Ce compte comprend le remplacement de l'organiste durant ses vacances (CHF 790.-) et la participation aux frais de culte des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville et Morrens, selon convention
580.3652.01	Participation aux frais de cultes d'autres paroisses	Ce compte comprend la participation aux frais de cultes de la paroisse de Montheron, de la paroisse de langue allemande de Lausanne et de la communauté israélite de Lausanne
580.3901.00	Imputation salaires et charges sociales (organiste)	Imputation du salaire avec charges sociales de l'organiste, intégrant les services effectués à l'Eglise de Morrens. L'entier de cette charge est réparti entre les communes signataires de la convention. Le solde restant à charge de la Commune de Cugy s'élève à CHF 8'427.75
580.3901.05	Imputation salaires et charges sociales (conciergerie)	Imputation du salaire, avec charges sociales, du service de conciergerie pour le Centre œcuménique ainsi que le temps consacré par la Cheffe concierge responsable de l'entretien des bâtiments communaux
580.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le Centre œcuménique
580.4271.00	Location Centre œcuménique	La location du Centre œcuménique est intégrée à la répartition des charges entre communes
580.4522.00	Participation de communes à des charges de culte	Participation des autres communes signataires de la convention aux frais de cultes de la Commune de Cugy

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>54</b>	<b>OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>2'393.50</b>		<b>3'000.00</b>		<b>2'402.50</b>	
<b>540</b>	<b>ORIENTATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>2'393.50</b>		<b>3'000.00</b>		<b>2'402.50</b>	
3512.00	Participation à des charges cantonales d'enseignement	2'393.50		3'000.00		2'402.50	
<b>56</b>	<b>SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE</b>	<b>5'842.90</b>	<b>0.00</b>	<b>11'300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'005.00</b>	<b>0.00</b>
<b>560</b>	<b>SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE</b>	<b>5'842.90</b>	<b>0.00</b>	<b>11'300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'005.00</b>	<b>0.00</b>
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d	5'842.90		11'300.00		12'005.00	
4320.00	Facturation de soins dentaires						
<b>58</b>	<b>TEMPLES ET CULTES</b>	<b>68'271.95</b>	<b>38'263.05</b>	<b>92'960.00</b>	<b>46'430.00</b>	<b>87'595.35</b>	<b>39'232.20</b>
<b>580</b>	<b>TEMPLES ET CULTES</b>	<b>68'271.95</b>	<b>38'263.05</b>	<b>92'960.00</b>	<b>46'430.00</b>	<b>87'595.35</b>	<b>39'232.20</b>
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'788.00		9'960.00		8'209.00	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	661.50		1'600.00		749.20	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfect	169.40		800.00		725.45	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	8'401.35		13'060.00		23'491.35	
3182.00	Frais de téléphones	251.70		300.00		303.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'891.00		2'320.00		2'231.25	
3652.00	Aides et subventions pour les cultes	11'669.55		20'330.00		14'395.20	
3652.01	Aides et subventions à d'autres paroisses	3'058.45		3'400.00		2'811.80	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	25'110.00		25'435.00		24'319.30	
3901.05	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Conciergerie	8'654.85		14'890.00		9'757.10	
3901.06	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Personnel communal			260.00			
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	616.15		605.00		602.70	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		4'195.00		2'500.00		5'917.50
4522.00	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		34'068.05		43'930.00		33'314.70

Commentaires de la page N° 24

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>6</b>	<b>Police</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 469'326.83 (budget CHF 463'070.-), soit un montant supérieur de CHF 6'256.83
<b>60</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
<b>600</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
600.3003.00	Jetons de présence commission de naturalisation	La commission municipale de naturalisation a siégé à 10 reprises en 2023
600.3003.01	Jetons de présence commission de Police	Cette commission a siégé à 12 reprises en 2023
600.3060.00	Frais de déplacement	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité Publique dans le cadre de son activité
600.3114.00	Achat vêtements de travail	Equipement de l'Assistant de Sécurité Publique
600.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Ce poste enregistre les frais d'encaissement par carte de crédit du stationnement, du contrat de gestion des encaissements par carte de crédit
600.3182.00	Frais de téléphones	Une connexion mobile par abonnement Swisscom permet la gestion de l'horodateur de la place de stationnement de la Cavenettaz à distance
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Prise en charge par la Commune des frais liés aux constats de décès (6) et participation aux convois funèbres et coûts de crémation des défunts (8), ainsi que défraiement de l'enquêteur communal pour les naturalisations (6). Ce compte comprend également les deux premiers acomptes versés dans le cadre de l'observatoire de la cohabitation, selon annonce à la COFIN No 02-2023
600.3185.03.00	Honoraires et frais Securitas	Honoraires de la société Securitas qui effectue le contrôle des macarons de stationnement sur les sites scolaires
600.3187.00	Emoluments divers	Ce compte comprend les factures du Service de la Population pour les permis d'établissement des étrangers. La facturation et les émoluments y relatifs sont compris dans le compte n° 600.4312.00
600.3187.02	Emoluments cartes d'identité	Ce compte enregistre les factures du Service de la Population pour l'établissement des cartes d'identités
600.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
600.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire du système de vidéosurveillance
600.3511.00	Participation à des charges cantonales de sécurité publique	Participation financière de notre commune dans le cadre de la réforme policière sur l'ensemble du territoire du canton selon acomptes pour 2023
600.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Frais de traitement des déchets carnés qui doivent être incinérés par le centre Valorsa à Penthaz
600.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation du salaire, avec charges sociales, de l'ASP (Assistant de sécurité publique)
600.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	50 macarons de stationnement ont été délivrés pour les différents sites scolaires, le solde du compte enregistre les paiements à l'horodateur
600.4312.00	Emoluments de Police, contrôle des habitants et Chancellerie	Emoluments encaissés conformément au règlement sur les émoluments du contrôle de l'habitant, ainsi que pour les permis d'établissement dont la charge figure sous 600.3187.00
600.4312.02	Emoluments du contrôle des habitants – Cartes d'identités	Emoluments encaissés pour l'établissement des cartes d'identités, y compris l'émolument communal. Les factures correspondantes du Service de la Population se trouvent sous le compte n° 600.3187.02

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>559'903.08</b>	<b>90'576.25</b>	<b>551'255.00</b>	<b>88'185.00</b>	<b>571'747.43</b>	<b>137'171.03</b>
			<b>469'326.83</b>		<b>463'070.00</b>		<b>434'576.40</b>
<b>60</b>	<b>POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS</b>	<b>429'769.47</b>	<b>82'050.05</b>	<b>412'330.00</b>	<b>85'185.00</b>	<b>396'285.68</b>	<b>92'731.78</b>
<b>600</b>	<b>POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS</b>	<b>429'769.47</b>	<b>82'050.05</b>	<b>412'330.00</b>	<b>85'185.00</b>	<b>396'285.68</b>	<b>92'731.78</b>
3003.00	Jetons de présence des commissions	500.00		800.00		250.00	
3003.01	COPS - Jetons de présence	3'000.00		2'400.00		800.00	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	193.20		500.00		180.60	
3102.00	Frais de publication et documentation	784.05		1'400.00			
3114.00	Achat vêtements de travail	576.85		600.00		294.95	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	516.37		3'540.00		4'316.13	
3182.00	Frais de téléphones	432.00		440.00		432.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	30'307.90		4'500.00		4'716.15	
3185.03	Securitas - Honoraires et frais d'expertise	3'157.55		3'660.00		3'385.60	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	14'226.20		15'100.00		13'614.60	
3187.02	Emoluments cartes d'identité	3'015.20		3'500.00		3'285.80	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	186.30		405.00		21.80	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3511.00	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	343'968.00		343'970.00		336'408.00	
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	124.15		500.00		425.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	22'481.70		24'215.00		21'854.75	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		27'542.05		29'400.00		27'120.50
4312.00	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		24'871.00		21'800.00		21'825.88
4312.02	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		5'215.00		6'500.00		5'810.00

## Commentaires de la page N° 25

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>6</b>	<b>Police</b>	
<b>600</b>	<b>Police et contrôle des habitants</b>	
600.4319.00	Emoluments administratifs divers	Facturation des frais d'incinération des animaux de compagnie, dont la charge figure sous 600.3524.00. Seuls les animaux de rente (vaches, porcs, chèvres) sont pris en charge par la Commune. Les comptes 2023 n'enregistrent aucune facturation
600.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation forfaitaire à la Commune de Morrens de l'activité de l'Assistant de Sécurité Publique (ASP) selon convention
600.4370.00	Amendes, ordonnances pénales	Encaissement de 2 ordonnances pénales rendues en 2023 selon le règlement sur les déchets, 102 contraventions de parcage, 51 dénonciations pour parcage sur des places privées mises à ban, 15 dénonciations pour absence de macaron dans les zones scolaires, et 1 pour troubles à la tranquillité
600.4391.00	Finances de naturalisation	Finances versées lors du dépôt de dossier de demande de naturalisation (9 dossiers)
600.4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	Décompte 2022 de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 101'758.- par point) et 1,18 points d'impôt péréquatif (CHF 110'290.- par point)
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	
<b>650</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	
650.3521.00	Participation à des charges d'assoc. de communes	Part à charge de la Commune de Cugy dans le cadre de la répartition des coûts du SDIS du Haut-Talent. Le coût de la participation 2023 au SDIS s'est élevé à CHF 21.0129/habitant
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	
<b>660</b>	<b>Protection civile</b>	
660.3123.00	Consommation d'électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% des coûts par rapport aux comptes 2021. Le montant versé en 2023 correspond au budget prévu
600.3124.00	Achat et consommation de mazout	Achat de mazout pour alimentation de la génératrice de l'Abri PCi dans le cadre de la mise en place du PRU (Point de rencontre d'urgence)
660.3131.00	Achat de produits alimentaires	Constitution d'une réserve de denrées alimentaires dans le cadre de la mise en place du PRU
660.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Achat de tubes LED pour l'éclairage de l'abit PCi, réfection de l'étanchéité du bassin de rétention du local PCi et révision de la citerne à mazout
660.3156.00	Entretien d'équipement spécialisé	Achat d'une lampe micro flash USB dans le cadre de la mise en place du PRU
660.3521.00	Participation à l'ORPCI d'Echallens	La participation à l'ORPCI du Gros-de-Vaud a été facturée sur la base de 2'697 habitants à CHF 23.9202
660.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation et de conciergerie étant intervenus dans ces locaux
660.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci
660.4521.00	Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions	Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000.- par année et CHF 48.- pour l'alarme
660.4809.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection civile, pour le financement de l'achat des tubes LED pour l'éclairage, la révision de la citerne à mazout et la réfection de l'étanchéité du bassin de rétention



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4319.00	Emoluments administratifs divers				500.00		-38.60
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'220.00		12'985.00		8'220.00
4370.00	Contraventions parcage et ordonnances pénales		11'140.00		12'500.00		16'860.00
4391.00	Finances de naturalisation		2'350.00		1'500.00		1'700.00
4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique		2'712.00				11'234.00
<b>65</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>54'299.76</b>		<b>63'000.00</b>		<b>63'982.65</b>	
<b>650</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>	<b>54'299.76</b>		<b>63'000.00</b>		<b>63'982.65</b>	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	54'299.76		63'000.00		63'982.65	
<b>66</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>75'833.85</b>	<b>8'526.20</b>	<b>75'925.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>111'479.10</b>	<b>44'439.25</b>
<b>660</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>75'833.85</b>	<b>8'526.20</b>	<b>75'925.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>111'479.10</b>	<b>44'439.25</b>
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé					42'937.65	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'755.35		1'775.00		732.95	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	1'106.25					
3131.00	Achat de produits alimentaires	611.95				142.10	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	5'478.20		2'000.00		1'371.55	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	30.00		500.00		671.70	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		300.00		303.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'176.35		1'135.00		1'111.65	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	64'512.85		68'555.00		63'563.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	778.75				546.10	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	81.15		1'660.00		99.10	
4521.00	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		3'048.00		3'000.00		3'048.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		5'478.20				41'391.25

Commentaires de la page N° 26

Compte		Remarques
7	<b>Sécurité sociale</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 2'531'257.15 (budget CHF 2'910'955.-) soit un montant inférieur de CHF 379'697.85
71	<b>Service social communal</b>	
710	<b>Service social communal</b>	
710.3102.00	Frais de publication et documentation	5 jeunes familles ont reçu le « Message aux parents » de Pro Juventute offert par la commune
710.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Le projet de mise en place d'activités physiques pour seniors prévu au budget a été reporté
710.3185.01	23-19 – Concept village solidaire (Crédit-cadre 2019-2023)	Note d'honoraires pour dernière phase de la mise en place du concept Village Solidaire
710.3523.01	ASICE – Participation parascolaire	Le budget prévoyait 207 élèves à CHF 811.- alors que le coût final s'est élevé à CHF 186 élèves à CHF 782.39 <i>Voir Rapport de gestion, Formation et Jeunesse « Finances de l'ASICE – Partie parascolaire »</i>
710.3525.01	Participation à l'ARASPE	Il n'y a pas eu de décompte final 2022 de l'ARASPE ( <b>A</b> ssociation <b>R</b> égionale de l' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale <b>P</b> rilly- <b>E</b> challens). Les jetons de présence et frais de secrétariat 2022, soit un montant net de CHF 686.80 ont été facturés avec le premier acompte 2023. La participation 2023 est basée sur 2'697 habitants : CHF 0.30 par habitant pour les frais de fonctionnement du Conseil des régions et CHF 4.70 surcoût des frais de fonctionnement de l'antenne CSR d'Echallens
710.3525.03	Part. selon la LAJE	Contribution de CHF 5.- (2'699 habitants pour Cugy) à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur
710.3655.00	Aides et subventions à des institutions privées – EFAJE	Le décompte de l'Association pour l'EFAJE ( <b>E</b> ntraide <b>F</b> amiliale et <b>A</b> ccueil de <b>J</b> our des <b>E</b> nfants) s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Part fixe</b> pour administration générale, participation par habitant (2733) : CHF 8.50 (CHF 8.50 en 2022)</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil familial de jour «Mamans de jour » : coût horaire de CHF 4.95 pour les communes, et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 7'899 h. par les habitants de Cugy</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil préscolaire : coût horaire de CHF 4.78 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 44'718 h. par les habitants de Cugy</li> <li>- <b>Part variable</b> pour l'Accueil parascolaire : coût horaire de CHF 5.56 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 55'095 h. par les habitants de Cugy</li> </ul>
710.3655.01	Aides et subventions à des institutions privées – Transport Handicap	Cotisation annuelle de CHF 300.- et 4 personnes, dont 2 de la Fondation Echaud, ont bénéficié de la participation communale aux transports (38 courses) pour un total de CHF 1'949.10
710.3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	Ce compte enregistre l'achat des sacs poubelles remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets, ainsi que l'aide apportée lors d'un déménagement suite à une exécution forcée
710.4512.00	Participation du canton à des charges	Les comptes 2022 enregistrent le versement par l'EFAJE, du solde nous revenant, de l'aide cantonale complémentaire reçue dans le cadre du COVID-19. De plus les RHT demandés par la Garderie Arc-en-Ciel, lors de la période COVID-19, ont finalement été versés à Cugy
72	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
720	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	Ce dicastère dépend de la facture sociale et représente un coût de CHF 634.63 par habitant (CHF 713.28 en 2022) si l'on ne tient pas compte du décompte 2022
		Au niveau du budget, le montant communiqué représentait, pour notre Commune, le <b>0,217885%</b> du total des charges <b>budgetées</b> par le Canton pour la facture sociale, soit CHF <b>796'046'500.--</b> . Le décompte final de la facture sociale, tout comme le décompte pour la péréquation, ne sera connu que dans la seconde partie de l'année 2024, lorsque les péréquations définitives auront été calculées selon les comptes bouclés 2023
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	Voir commentaires page suivante

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>2'504'609.20</b>	<b>357'532.95</b>	<b>2'729'475.00</b>	<b>5'100.00</b>	<b>2'747'012.25</b>	<b>215'755.10</b>
			<b>2'147'076.25</b>		<b>2'724'375.00</b>		<b>2'531'257.15</b>
<b>71</b>	<b>SERVICE SOCIAL COMMUNAL</b>	<b>770'146.80</b>	<b>2'632.95</b>	<b>995'010.00</b>	<b>5'100.00</b>	<b>797'616.25</b>	<b>46'193.50</b>
<b>710</b>	<b>SERVICE SOCIAL COMMUNAL</b>	<b>770'146.80</b>	<b>2'632.95</b>	<b>995'010.00</b>	<b>5'100.00</b>	<b>797'616.25</b>	<b>46'193.50</b>
3102.00	Frais de publication et documentation	305.00		1'500.00		513.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			3'200.00			
3185.01	23-19 - Concept village solidaire (Crédit cadre)	8'833.00		12'700.00		51'721.00	
3523.01	ASICE - Participation Parascolaire	145'524.20		167'900.00		140'504.50	
3525.01	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	14'171.80		15'110.00		9'680.75	
3525.03	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	13'495.00		14'000.00		13'665.00	
3655.00	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	582'412.65		771'600.00		573'463.80	
3655.01	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	2'249.10		3'000.00		2'238.00	
3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	3'156.05		6'000.00		5'830.20	
4353.01	Vente de sacs taxés à prix réduit		100.00		500.00		450.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		116.20				
4512.00	Participation du canton à des charges d'enseignement						40'363.30
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		2'416.75		4'600.00		5'380.20
<b>72</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE</b>	<b>1'734'462.40</b>	<b>354'900.00</b>	<b>1'734'465.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'949'396.00</b>	<b>169'561.60</b>
<b>720</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE</b>	<b>1'734'462.40</b>	<b>354'900.00</b>	<b>1'734'465.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'949'396.00</b>	<b>169'561.60</b>
3515.01	Participation à la cohésion sociale - RS01	547'447.00		547'450.00		614'961.00	
3515.02	Participation à la cohésion sociale - RS02/04	523'629.00		523'630.00		561'642.00	
3515.03	Participation à la cohésion sociale - RS03	461'139.20		461'140.00		543'179.00	

Commentaires de la page N° 27

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
7	<b>Sécurité sociale</b>	
72	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
720	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	<p>A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les péréquations au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le mode de calcul de la répartition de la facture pour la cohésion sociale suivant a été utilisé pour le décompte 2022 en 2023. Les acomptes facturés pour 2022 représentaient le 0,240388% du total des charges cantonales de la cohésion sociale <u>budgetée</u> à CHF 810'939'700.-. Le décompte final calculé représente une participation à hauteur de 0,206267532% sur un total de charges cantonales de CHF 773'176'130.-, incluant un montant supplémentaire de prise en charge par le canton de CHF 25 millions selon protocole d'accord Etat-Communes ainsi que CHF 634'000.- supplémentaires, accordés par le Conseil d'Etat le 08.12.2021. Au final, la facture résulte sur une diminution de 4.7%</p> <p>Le calcul de la participation des communes à la facture sociale pour 2022 tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ de la part des impôts conjoncturels, tels l'impôt sur les frontaliers (30% des recettes communales), les successions, les droits de mutation et gains immobiliers (50% des recettes communales)</li> <li>⇒ de la part des impôts selon écrêtage pour les communes dont la valeur du point d'impôt dépasse la moyenne cantonale</li> <li>⇒ le solde étant ramené à un nombre de points d'impôt par commune (11.66 points en 2022)</li> </ul> <p>Comme le Canton réunit toutes les données des communes, il est le seul en mesure d'effectuer le calcul complet de répartition de la facture pour la cohésion sociale</p> <p>Pour Cugy, le décompte final de participation à la cohésion sociale pour 2022, s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Part des impôts conjoncturels : CHF 308'787.--</li> <li>⇒ Part des impôts selon écrêtage : la valeur du point d'impôt communal de Cugy est inférieure à la moyenne cantonale, donc pas de participation</li> <li>⇒ Solde couvert par la participation à hauteur de 11.66 points d'une valeur de CHF 110'290.-, soit CHF 1'285'709.-</li> </ul> <p>Les acomptes versés dans les comptes 2022 totalisent CHF 1'949'396.-, alors que le décompte s'élève à CHF 1'594'496.-, soit un solde en faveur de la commune de CHF 354'900.-.</p>

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3515.04	Participation à la cohésion sociale - RS05/06	202'247.20		202'245.00		229'614.00	
4515.00	Décompte final cohésion sociale année précédente		354'900.00				169'561.60

Commentaires de la page N° 28

Compte		Remarques
<b>8</b>	<b>Services Industriels</b>	Ce dicastère enregistre un excédent de revenus de CHF 26'869.44 (budget CHF -22'325), attribué au fonds de réserve No 9280.03
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	
<b>810</b>	<b>Service des eaux</b>	
810.3121.00	Achats et consommation d'eau	Les comptes 2023 enregistrent un achat de 198'162 m3 (194'694 m3 en 2023) pour un prix de revient de CHF 1.69 hors taxes, (CHF 1.73 pour 2022) sur la base du contrat signé avec la Ville de Lausanne en 2008
810.3144.00	Entretien des canalisations	Ce compte enregistre la recherche d'éventuelles fuites par corrélation sur le réseau principal, le contrat de maintenance des vannes Clayton d'entrée d'eau du réseau, ainsi que les frais liés à la réparation des fuites sur le territoire communal et la révision des bornes hydrantes
810.3185.00	Honoraires et frais d'analyses	Frais d'analyse de l'eau du réseau (8x)
810.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon le degré de couverture	Selon l'art. 75, al. 3 OTVA, qui stipule « Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
810.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2023, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
810.3311.02	Amortissement d'ouvrage du Service des eaux	Amortissement obligatoire (selon liste page 8 première partie)
810.3321.00	Amortissement supplémentaires du patrimoine administratif	Amortissement, conformément aux conclusions des préavis 24/19 et 13/18, des travaux relatifs aux canalisations d'eau potable effectués au chemin des Dailles (bouclage Dailles-Petits Esserts)et lors de la création du giratoire du Moulin
810.3813.00	Attributions aux financements spéciaux	Attribution au fonds de réserve des taxes uniques de raccordement , ainsi que le résultat positif du dicastère. Voir pages 11 et 12 première partie
810.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs au service des eaux en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
810.4341.00	Taxes de raccordement	Taxes perçues lors de nouvelles constructions
810.4351.00	Ventes d'eau	166'094 m3 ont été facturés aux consommateurs en 2023
810.436300	Remboursement de dommages	Remboursement par l'ECA de la remise en état d'une borne hydrante accidentée par un véhicule inconnu
810.4813.01	Prélèvement financements spéciaux	Prélèvement du fonds de réserve No 9280.03 – Fonds de réserve Réseau d'eau pour amortissement des travaux relatifs aux canalisations d'eau potable effectués au chemin des Dailles (bouclage Dailles-Petits Esserts) et lors de la création du giratoire du Moulin, conformément aux conclusions des préavis 24/19 et 13/18
810.4909.00	Imputation service des eaux de la Commune	Factures à l'interne de la consommation d'eau des bâtiments communaux (2'788 m3)

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8</b>	<b>Services industriels</b>	<b>815'698.05</b>	<b>815'698.05</b>	<b>469'935.00</b>	<b>469'935.00</b>	<b>527'508.20</b>	<b>527'508.20</b>
			<b>0.00</b>				<b>0.00</b>
<b>81</b>	<b>SERVICE DES EAUX</b>	<b>815'698.05</b>	<b>815'698.05</b>	<b>469'935.00</b>	<b>469'935.00</b>	<b>527'508.20</b>	<b>527'508.20</b>
<b>810</b>	<b>SERVICE DES EAUX</b>	<b>789'354.80</b>	<b>815'698.05</b>	<b>461'500.00</b>	<b>469'935.00</b>	<b>519'407.90</b>	<b>527'508.20</b>
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	455.00		1'000.00			
3121.00	Achat et consommation d'eau	336'413.10		315'000.00		336'727.05	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	2'124.15		2'500.00		2'094.25	
3144.00	Entretien des canalisations	29'985.35		70'000.00		90'572.15	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	3'476.00		3'000.00		8'370.75	
3191.01	TVA - REDIP	105.96					
3191.03	TVA due sur imputations internes	422.35		255.00		167.30	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	4'322.90		8'130.00		406.45	
3311.02	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	5'380.00		5'380.00		27'451.80	
3321.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif	334'225.45					
3813.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	26'869.44				12'119.20	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	45'575.10		56'235.00		41'498.95	
4273.00	Location compteurs d'eau et abonnement		63'606.00		60'000.00		55'645.50
4341.02	Taxes unique de raccordement		80.50				12'119.20
4351.00	Ventes d'eau		398'625.60		376'800.00		379'552.80
4356.00	Facturation de services à des tiers						3'555.00
4363.00	Remboursement de dommages		1'844.55				
4813.00	Prélèvement financements spéciaux service des eaux				22'325.00		69'777.25
4813.01	Prélèvement financements spéciaux service des eaux - Investissements		334'225.45				
4909.00	Imputation interne Eau et Epuration Bâtiments communaux		17'315.95		10'810.00		6'858.45

Commentaires de la page N° 29

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
<b>8</b>	<b>Services Industriels</b>	
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	
<b>811</b>	<b>Réservoir</b>	
811.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Le budget prévoyait une augmentation de 66% de l'électricité par rapport aux comptes 2021. Au final les coûts sont inférieurs aux comptes 2022
811.3141.00	Entretien du réservoir	Entretien de la pompe et remplacement du système d'UV prévu au budget et achat d'un appareil de mesure de la turbidité de l'eau avec photomètre prévu au budget 2022



		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>811</b>	<b>RESERVOIR</b>	<b>26'343.25</b>		<b>8'435.00</b>		<b>8'100.30</b>	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'224.80		4'150.00		2'802.80	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	23'598.00		2'000.00		4'746.25	
3182.00	Frais de téléphones	281.40		1'055.00		360.15	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	239.05		230.00		191.10	

Commentaires de la page N° 30

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	3'348'566.91	1'477'756.65	3'457'345.00	1'466'225.00	2'947'486.21	1'345'051.51
2	FINANCES	3'054'929.84	11'183'831.78	2'319'095.00	11'007'785.00	3'522'880.09	11'240'962.28
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	1'157'538.00	634'247.95	1'190'865.00	620'135.00	987'835.45	623'362.35
4	TRAVAUX	3'013'178.92	1'647'538.10	3'261'407.05	1'426'205.00	2'578'430.17	1'464'616.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'573'515.65	820'918.05	2'842'660.00	818'955.00	2'492'048.36	821'334.05
6	POLICE	559'903.08	90'576.25	551'255.00	88'185.00	571'747.43	137'171.03
7	SECURITE SOCIALE	2'504'609.20	357'532.95	2'729'475.00	5'100.00	2'747'012.25	215'755.10
8	SERVICES INDUSTRIELS	815'698.05	815'698.05	469'935.00	469'935.00	527'508.20	527'508.20
9	CLÔTURE						
Total Charges		17'027'939.65		16'822'037.05		16'374'948.16	
Total Revenus			17'028'099.78		15'902'525.00		16'375'760.52
Excédent de charges					919'512.05		
Excédent de revenus			160.13				812.36



# **LISTE DES SOLDES PAR NATURE**

**Fonctionnement  
et  
Investissements**

## Charges par nature 2023

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2022
<b>3 Charges</b> .....	<b>17'027'939.65</b>	<b>16'822'037.05</b>	<b>205'902.60</b>	<b>1.22%</b>	<b>16'374'948.16</b>
<b>30 Autorités et personnel</b> .....	<b>2'727'049.65</b>	<b>2'750'735.00</b>	<b>-23'685.35</b>	<b>-0.86%</b>	<b>2'434'406.45</b>
300 Autorités et commissions	343'240.55	381'620.00	-38'379.45	-10.06%	324'284.30
301 Personnel administratif et d'exploitation	1'783'750.75	1'740'545.00	43'205.75	2.48%	1'581'812.95
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303 Assurances sociales	194'292.35	190'250.00	4'042.35	2.12%	173'955.15
304 Caisses de pensions et de prévoyance	286'191.45	298'000.00	-11'808.55	-3.96%	250'269.25
305 Assurances accidents et maladie	80'969.60	88'770.00	-7'800.40	-8.79%	76'020.50
306 Indemnisation et remboursement de frais	29'651.25	26'850.00	2'801.25	10.43%	25'247.65
307 Prestations complémentaires de prévoyance					
308 Personnel intérimaire					
309 Autres charges des autorités et du personnel	8'953.70	24'700.00	-15'746.30	-63.75%	2'816.65
<b>31 Biens, services, marchandises</b> .....	<b>2'802'905.44</b>	<b>3'294'395.00</b>	<b>-491'489.56</b>	<b>-14.92%</b>	<b>2'673'176.87</b>
310 Imprimés et fournitures de bureau	38'836.30	51'070.00	-12'233.70	-23.95%	40'063.50
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	26'602.55	70'590.00	-43'987.45	-62.31%	100'723.10
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	524'381.70	592'510.00	-68'128.30	-11.50%	522'842.65
313 Autres fournitures et marchandises	87'002.20	124'500.00	-37'497.80	-30.12%	85'676.55
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	713'561.75	872'730.00	-159'168.25	-18.24%	625'579.35
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	215'443.65	232'765.00	-17'321.35	-7.44%	203'585.59
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	312'750.00	327'600.00	-14'850.00	-4.53%	312'750.00
317 Réceptions et manifestations	35'572.15	62'800.00	-27'227.85	-43.36%	39'571.35
318 Honoraires et prestations de services	767'932.91	865'005.00	-97'072.09	-11.22%	656'553.40
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	80'822.23	94'825.00	-14'002.77	-14.77%	85'831.38
<b>32 Intérêts passifs</b> .....	<b>215'772.98</b>	<b>376'065.00</b>	<b>-160'292.02</b>	<b>-42.62%</b>	<b>18'457.17</b>
321 Intérêts des dettes à court terme					
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	214'916.67	373'565.00	-158'648.33	-42.47%	17'744.28
329 Autres intérêts	856.31	2'500.00	-1'643.69	-65.75%	712.89

# Commune de Cugy VD

# Comptes 2023

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2022
<b>33 Amortissements .....</b>	<b>1'595'008.16</b>	<b>929'657.05</b>	<b>665'351.11</b>	<b>71.57%</b>	<b>1'086'868.03</b>
330 Amortissements du patrimoine financier	199'327.66	101'500.00	97'827.66	96.38%	249'354.48
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	828'161.40	828'157.05	4.35	0.00%	837'513.55
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	567'519.10		567'519.10	100.00%	
333 Amortissement du découvert					
<b>35 Remboursements, participations et subventions à des collectiv</b>	<b>6'833'212.01</b>	<b>7'022'720.00</b>	<b>-189'507.99</b>	<b>-2.70%</b>	<b>6'800'856.91</b>
351 Canton	2'293'359.10	2'293'135.00	224.10	0.01%	2'473'058.60
352 Communes et associations de communes	4'539'852.91	4'729'585.00	-189'732.09	-4.01%	4'327'798.31
<b>36 Aides et subventions .....</b>	<b>655'889.25</b>	<b>930'630.00</b>	<b>-274'740.75</b>	<b>-29.52%</b>	<b>600'222.40</b>
365 Aides, subventions à des institutions privées	605'263.20	808'630.00	-203'366.80	-25.15%	592'908.80
366 Aides individuelles	50'626.05	122'000.00	-71'373.95	-58.50%	7'313.60
<b>38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux .....</b>	<b>817'233.26</b>	<b>36'975.00</b>	<b>780'258.26</b>	<b>95.48%</b>	<b>1'443'992.03</b>
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	635'400.00	22'400.00	613'000.00	96.47%	1'194'400.00
381 Attributions aux financements spéciaux	181'833.26	14'575.00	167'258.26	91.98%	249'592.03
<b>39 Imputations internes .....</b>	<b>1'380'868.90</b>	<b>1'480'860.00</b>	<b>-99'991.10</b>	<b>-6.75%</b>	<b>1'316'968.30</b>
390 Imputations internes	1'380'868.90	1'480'860.00	-99'991.10	-6.75%	1'316'968.30

## Revenus par nature 2023

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2022
<b>4 Revenus</b> .....	<b>17'028'099.78</b>	<b>15'902'525.00</b>	<b>1'125'574.78</b>	<b>7.08%</b>	<b>16'375'760.52</b>
<b>40 Impôts</b> .....	<b>9'123'947.61</b>	<b>8'996'000.00</b>	<b>127'947.61</b>	<b>1.42%</b>	<b>8'994'941.56</b>
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	7'704'577.41	7'720'000.00	-15'422.59	-0.20%	7'488'560.84
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	463'381.35	200'000.00	263'381.35	131.69%	392'156.65
402 Impôt foncier	728'433.45	720'000.00	8'433.45	1.17%	726'633.20
404 Droits de mutation	195'236.00	300'000.00	-104'764.00	-53.66%	265'151.35
405 Impôts sur les successions et donations			0.00		
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	16'750.00	16'000.00	750.00	4.48%	15'100.00
409 Impôts récupérés après défalcation	15'569.40	40'000.00	-24'430.60	-156.91%	107'339.52
<b>41 Patentes</b> .....	<b>14'035.75</b>	<b>15'000.00</b>	<b>-964.25</b>	<b>-6.43%</b>	<b>14'208.75</b>
410 Patentes	14'035.75	15'000.00	-964.25	-6.43%	14'208.75
411 Concessions					
<b>42 Revenus du patrimoine</b> .....	<b>1'217'054.51</b>	<b>1'204'215.00</b>	<b>12'839.51</b>	<b>1.07%</b>	<b>1'206'151.02</b>
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	93'715.95	75'950.00	17'765.95	23.39%	97'048.57
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	10'843.00	10'815.00	28.00	0.26%	10'843.00
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	946.01		946.01	100.00%	
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif				--	
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	1'111'549.55	1'117'450.00	-5'900.45	-0.53%	1'098'259.45
<b>43 Taxes, émoluments, produits des ventes</b> .....	<b>2'401'232.14</b>	<b>2'111'325.00</b>	<b>289'907.14</b>	<b>13.73%</b>	<b>2'281'661.23</b>
430 Taxes légales de remplacement					
431 Emoluments	45'563.65	50'700.00	-5'136.35	-10.13%	83'295.65
432 Recettes pour des soins médicaux et dentaire					
433 Ecolage					
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	1'015'902.95	945'150.00	70'752.95	7.49%	956'654.85
435 Ventes et prestations de service	1'083'826.39	1'072'780.00	11'046.39	1.03%	1'103'202.60
436 Remboursements de tiers	159'069.01	28'200.00	130'869.01	464.07%	69'686.87
437 Amendes	14'223.34	12'500.00	1'723.34	13.79%	17'066.66
439 Autres recettes	82'646.80	1'995.00	80'651.80	4042.70%	51'754.60



# Commune de Cugy VD

# Comptes 2023

	Comptes 2023	Budget 2023	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2022
<b>44 Parts à des recettes cantonales .....</b>	<b>330'713.25</b>	<b>401'000.00</b>	<b>-70'286.75</b>	<b>-21.25%</b>	<b>389'465.20</b>
441 Parts à des recettes cantonales	330'713.25	401'000.00	-70'286.75	-21.25%	389'465.20
444 Autres contributions cantonales					
<b>45 Participations et remboursements de collectivités publiques .....</b>	<b>1'947'833.57</b>	<b>1'569'365.00</b>	<b>378'468.57</b>	<b>24.12%</b>	<b>2'028'190.76</b>
451 Canton	410'316.81	29'600.00	380'716.81	1286.21%	323'940.71
452 Communes et associations de communes	1'537'516.76	1'539'765.00	-2'248.24	-0.15%	1'704'250.05
453					
<b>46 Autres participations et subventions .....</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
465 Participations et subventions de tiers					
469 Dons et legs					
<b>48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux .....</b>	<b>612'414.05</b>	<b>124'760.00</b>	<b>487'654.05</b>	<b>390.87%</b>	<b>144'173.70</b>
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	44'894.95	41'600.00	3'294.95	7.34%	74'396.45
481 Prélèvements sur les financements spéciaux	567'519.10	83'160.00	484'359.10	85.35%	69'777.25
482					
<b>49 Imputations internes .....</b>	<b>1'380'868.90</b>	<b>1'480'860.00</b>	<b>-99'991.10</b>	<b>-6.75%</b>	<b>1'316'968.30</b>
49 Imputations internes	1'380'868.90	1'480'860.00	-99'991.10	-6.75%	1'316'968.30

**INVESTISSEMENTS PAR NATURE**

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

	Comptes 2023	Comptes 2022
<b>5 Dépenses</b>	<b>1'205'064.30</b>	<b>289'421.80</b>
<b>50 Investissements</b>	<b>1'205'064.30</b>	<b>289'421.80</b>
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	883'782.60	229'117.25
503 Bâtiments et constructions	107'136.75	
504 Installations des services industriels	214'144.95	60'304.55
505 Forêts		
506 Mobilier, machines et véhicules	0.00	0.00
507 Marchandises et approvisionnements		
509 Autres biens		
<b>52 Prêts et participations permanentes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations		
<b>56 Subventions d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions		
<b>58 Autres investissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement		
<b>6 Recettes</b>	<b>1'729'228.83</b>	<b>960'653.95</b>
<b>60 Transferts au patrimoine financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
609 Transferts au patrimoine financier		
<b>61 Participations de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
619 Participations de tiers		
<b>62 Remboursements de prêts et de participations</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements		
<b>66 Subventions</b>	<b>333'548.33</b>	<b>123'140.40</b>
661 Canton	333'548.33	123'140.40
662 Communes et associations de communes		
669 Autres subventions		
<b>68 Reprises des amortissements et réserves</b>	<b>1'395'680.50</b>	<b>837'513.55</b>
681 Reprises des amortissements (idem 331+332)	1'395'680.50	837'513.55
689 Reprises des réserves		
<b>59 Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)</b>	<b>-524'164.53</b>	<b>-671'232.15</b>
<b>69 Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)</b>		

# **Attributions effectuées**

**dans le cadre du boucllement**

## ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

Nos de comptes

Remarques

9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	<p>Dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder aux attributions complémentaires suivantes :</p> <p><i>a) Attribution aux fonds de réserve</i></p> <p>Attribution au fonds de réserve en attente d'affectation de <b>CHF 613'000.--</b> <i>Déjà comptabilisé dans les comptes présentés</i></p> <p><i>b Attribution du solde au capital</i></p> <p>Le solde de <b>CHF 160.13</b> est attribué au Capital</p>
9290.00	Capital	



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2023

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	3
II.	RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION .....	6
1.	Gestion des ressources humaines.....	6
	Une année 2023 très mouvementée, et un audit RH révélateur .....	6
	Sur le devoir d'information et de transparence .....	8
	Sur le principe de responsabilité.....	8
	Sur la compétence RH et quelques principes de base du management des RH .....	9
	En conclusion sur le dicastère RH et le management.....	10
	Vœu n° 1: Service anonyme d'écoute et conseils pour les employés .....	11
	Vœu n° 2: Transparence face aux dysfonctionnements .....	11
2.	PARCELLES 71/66 .....	12
	Vœu n° 3: Droit de préemption .....	13
3.	Déchetterie.....	13
	Observation n° 1: Appel d'offres et contrats .....	13
4.	Projet de renaturation du ruisseau Derrey Le Motty .....	13
	Vœu n° 4: Activation soutenue du projet .....	13
5.	Routes.....	14
	Observation n° 2: Réaménagement de la circulation .....	14
6.	Finances.....	14
	Situation générale .....	14
	Dépenses de fonctionnement .....	15
	Vœu n° 5: Pistes d'économies ou de réallocations budgétaires.....	16
	Revenus .....	16
	Vœu n° 6: Suivi proactif de l'impact financier des réformes cantonales.....	16
	Vœu n° 7: Pertinence et adéquation de la fiscalité communale .....	17
	Investissements et endettement .....	17
	Vœu n° 8: Réflexion stratégique sur l'évolution des dépenses et recettes.....	18
	Patrimoine administratif et financier .....	18
	Vœu n° 9: Valorisation des actifs communaux .....	19
	Autres thèmes .....	19
IV.	CONCLUSION .....	20
	ANNEXE 1: EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016 .....	22

## I. INTRODUCTION

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil Communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2023.

La Cogest s'est constituée le 4 décembre 2023 lors d'une séance tenue à la Maison villageoise et elle s'est ensuite réunie depuis janvier à de nombreuses reprises à la Maison de Commune pour réaliser ses travaux.

Cette année la Cogest a procédé différemment des autres années. Classiquement la Cogest s'appuyait sur les documents publics fournis par la Municipalité : principalement le rapport de gestion fourni par la Municipalité, mais également les préavis municipaux émis durant l'exercice, ou encore les PIO et autres documents publics. Pour compléter son étude, la Cogest posait des questions additionnelles aux différents membres de la Municipalité, sur la base donc des documents précités. Cette démarche permettait de valider le travail de la Municipalité et de souligner les domaines dans lesquels la Municipalité s'était particulièrement investie. **Mais cette mise en évidence de l'investissement méritoire de la Municipalité ne représente qu'une partie de la mission de la Cogest.**

Nous tenons donc, en préambule, à rappeler en quelques lignes l'entièreté du rôle et des attributions de la Cogest. Le résumé ci-dessous est un extrait de l'excellent « *Guide pratique à destination des commissions de surveillance* ». <sup>1</sup> (Nous avons surligné en caractère gras certaines formules)

*« L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi **mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration** dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi de mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.*

*C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra **se mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la***

---

<sup>1</sup> Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux, septembre 2019 ([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/territoire/communes/affaires\\_communales/fichiers\\_pdf/1\\_91015-VD-guide-surveillance.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/1_91015-VD-guide-surveillance.pdf))

**commune.** *Les commissions de surveillance ont un rôle important vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités »*

Pour pouvoir mener à bien la mission d'une commission de surveillance telle que rappelée ci-dessus, **la Cogest ne peut se contenter du rapport de gestion fourni par la Municipalité.** Elle se doit de demander à la Municipalité d'autres documents à même d'éclairer dans le détail l'activité de la Municipalité. L'article publié le 18 septembre 2009 dans le journal « *Canton-Communes périodique pour les communes vaudoises* » est très clair sur le pouvoir d'investigation d'une commission de surveillance : « [...] elles peuvent obtenir tout document ou renseignement nécessaire et disposent d'un pouvoir d'investigation illimité. »<sup>2</sup>

La Municipalité a visiblement semblé surprise par cette démarche d'investigation nouvelle, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes dans le déroulement de la mission de la Cogest. Celle-ci avait décidé de se focaliser en 2023 sur deux sujets : **le management des ressources humaines et le projet de ré-aménagement des parcelles 66 et 71.**

Le choix de ces deux sujets s'est imposé naturellement. Sur le management des ressources humaines, un audit avait été effectué début 2023 et l'année avait été par ailleurs très mouvementée sur le plan humain avec, entre autres, la démission d'un municipal et la rupture de contrat avec la secrétaire municipale.

L'autre sujet traité de manière approfondie par la Cogest concerne le rachat manqué en 2022 de la parcelle 71 à l'entrée du village, et la situation invraisemblable résultant de la menace d'écroulement de la maison à l'entrée du village sise sur les parcelles 71 et 66. Chaque citoyen subit ce désagrément de circulation à l'entrée du village et la Municipalité a dû mettre en veille, sine die, une partie de son projet de réaménagement de la parcelle 66.

Sur ces deux sujets, en particulier le management des ressources humaines, nous regrettons vivement le manque de transparence et de cohérence de la Municipalité, aussi bien dans les interviews menées avec chaque Municipal, que dans la transmission des documents réclamés par la Cogest. Les membres de la Cogest ont ressenti une forme de méfiance, parfois nettement visible, dans l'attitude des municipaux rencontrés. Clairement, la Municipalité n'a pas respecté ni bien compris l'esprit de la mission de la Cogest. On pourra mettre cela sur le

---

<sup>2</sup> Journal « Canton-Communes, périodique pour les communes vaudoises », 18 septembre 2009 (<https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2009/septembre/numero-15/pouvoir-de-contrôle-des-commissions-de-gestion-et-des-finances>)



compte d'une année 2023 particulièrement éprouvante pour le collège Municipal, et de la nouvelle démarche d'investigation de la Cogest, tel que décrite ci-dessus.

Sur l'ensemble des activités menée par l'administration en 2023, la Cogest ne peut que confirmer et saluer l'investissement de la Municipalité, d'autant plus méritoire compte tenu de la situation humaine très difficile vécue en 2023 comme évoquée précédemment, à laquelle il faut rajouter le décès brutal et tragique de Gérald Chambon en septembre dernier.

## II. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

### 1. Gestion des ressources humaines

#### **Une année 2023 très mouvementée, et un audit RH révélateur**

Comme dit en introduction, le choix d'adresser le sujet « Management et gestion des ressources humaines » s'est imposée naturellement à la Cogest, compte tenu de l'audit externe diligenté par la Municipalité début 2023.

Le premier document réclamé par la Cogest a donc été logiquement le rapport d'audit réalisé par la société Habilis. Ce document de référence a servi de base au travail d'investigation de la Cogest sur le sujet RH.

L'objectif de l'audit était de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'administration communale, et de lui permettre ainsi de mieux répondre aux défis futurs. Cette mission d'audit a été menée sur les mois de janvier et février, en s'appuyant notamment sur des entretiens individuels, à la fois de chaque municipal, et de 13 cadres et salariés de l'administration communale. Selon l'auditeur, les personnes rencontrées étaient ouvertes à la démarche, et même soulagées de pouvoir exprimer leur ressenti et partager leur expérience. Ainsi, l'information récoltée était riche et éclairante sur la situation.

L'audit a mis en évidence des dysfonctionnements au sein de l'administration communale et de la Municipalité. Si la Cogest a été stupéfaite des dysfonctionnements soulevés dans le cadre de cet audit RH, la Municipalité semble aussi avoir été surprise par les conclusions de l'audit, ou par « l'ampleur » des problèmes soulevés.

En tout état de cause, cet audit externe a provoqué une situation hors du commun en termes de tensions personnelles, et de réactions émotionnelles, aussi bien au sein du collège municipal que de l'équipe administrative.

**La Cogest tient à saluer très sincèrement le collège Municipal qui a su surmonter ce contexte de crise**, et a assuré la permanence de services et les projets en cours sur cette période très mouvementée sur le plan humain. Il a fallu faire preuve de courage et d'abnégation pour tout le collège municipal et l'équipe administrative.

**Sur le plan de la ré-organisation de l'équipe administrative, l'ambition affichée en début d'année 2023, à savoir permettre à l'administration de répondre aux défis futurs, est en bonne voie.** Le recrutement, entre autres, de Nicolas Chervet en tant que nouveau secrétaire municipal a apporté une bonne dynamique et a montré, sur les éléments à notre disposition, la pertinence de ce recrutement. Monsieur Chervet était en effet le consultant de la société

Accord, seconde société mandatée par la Municipalité, chargée de mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit mené par la société Habilis, et de recruter les postes principaux à pourvoir (secrétaire municipal, responsable du service technique, boursier...). Cette mission, courant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, a été parfaitement menée par Nicolas Chervet qui a démontré ses capacités managériales et son expérience des administrations. Dans le processus de recrutement du secrétaire municipal dans lequel était impliqué trois municipaux, de nombreux candidats se sont positionnés, mais peu avaient les compétences recherchées. Seule une candidate a été retenue en final par le comité de sélection mais cette candidate s'est désistée à la dernière minute. Nicolas Chervet, après plusieurs mois de conseil et d'accompagnement de la Commune, a alors manifesté son intérêt pour ce poste de secrétaire municipal. Sa motivation a alors parfaitement rejoint l'intérêt réciproque de la Commune pour sa candidature opportune. Il n'y a pas de meilleur processus de sélection que celui qui permet de jauger un candidat sur le terrain pendant plusieurs mois. La Cogest confirme donc la pertinence de ce recrutement.

Sur le plan de l'ambiance de travail, et des conflits personnels, là aussi, tous les voyants semblent au vert, et l'ensemble de la Municipalité et de l'équipe administrative ont pu échanger, faire le bilan de cette expérience douloureuse et sortir renforcés de cette épreuve. Un certain nombre de valeurs ont été définis, et le principe de la « transparence » dans les échanges a été mis ainsi en exergue.

Toutes les organisations passent par des phases de transition, et parfois celles-ci peuvent être douloureuses. Lors de ces phases de transition, ils arrivent que des structures ne s'en remettent pas et ne tirent pas profit de l'expérience. Cela n'a pas été le cas pour notre collège municipal et notre équipe administrative. Ils ont touché un « point bas », mais ils ont su rebondir, et **aujourd'hui on a un collège municipal qui sort renforcé (renouvelé aussi pour une part avec l'arrivée de deux nouveaux municipaux), et une équipe administrative plus expérimentée et avertie pour répondre aux défis futurs.**

Compte tenu de ce qui a été vécu par l'ensemble des équipes de la Commune durant l'année 2023, avec une ré-organisation difficile mais en bonne voie comme dit ci-dessus, nous sommes surpris que la Municipalité n'ait pas mis cette ré-organisation en exergue de manière très positive dans son rapport de gestion au titre des « faits marquants » de l'exercice 2023. C'est à l'évidence même le fait le plus marquant pour le futur et la bonne marche de notre administration. L'efficacité d'une organisation se mesure à la dynamique humaine, à la compétence de ses équipes et aux valeurs défendues. Et sur ce plan, clairement l'année 2023 représente un très bon tournant, et qui portera ses fruits nous l'espérons dans les années à venir. La Cogest a relevé aussi des points d'amélioration notables concernant le fonctionnement du collège municipal, notamment dans ses échanges et le mode de collaboration avec la Cogest.

## **Les points d'amélioration notables pour le collège Municipal en terme de management et de communication**

### **Sur le devoir d'information et de transparence**

Si on se réfère aux rapports de gestion de la Municipalité sur les années précédentes, rien ne laissait entendre qu'il y avait des problèmes qui couvaient sur le plan de l'organisation et des ressources humaines, avec des comportements problématiques, ou des déficits de compétences au regard des projets suivis par la commune. D'ailleurs, le dernier rapport de la Cogest de 2022 mettait en évidence la totale transparence de la Municipalité et le rapporteur de la commission saluait ainsi « *une gouvernance municipale impeccable* ». On avait dû rater quelque chose aussi bien coté exécutif que coté législatif...

Alors quand la Cogest a découvert les résultats de l'audit réalisé début 2023, naturellement elle a essayé de comprendre ce qu'on avait raté et comment éviter à l'avenir ce type de dysfonctionnement aussi bien dans les rapports entre Municipalité et Conseil Communal, que dans le fonctionnement de notre administration.

La Cogest pour mener à bien sa mission a logiquement réclamé quelques documents à la Municipalité. Tous les documents réclamés par la Cogest existaient au sein de l'administration et ils étaient par ailleurs tous en rapport direct avec la volonté légitime de la commission de comprendre les tenants et les aboutissants sur le sujet préoccupant de la gestion des RH.

La Cogest a pu parfois ressentir une certaine hésitation, voire réticence, de la Municipalité à fournir certaines réponses des requêtes qui nous semblaient pourtant parfaitement légitimes. Les entretiens réalisés avec les municipaux ne permettaient pas non plus d'avoir une vision d'ensemble cohérente sur la problématique RH de l'administration.

Le collège municipal avait eu le temps de prendre le recul sur des évènements datant de plusieurs mois, il avait organisé une journée de « teambuilding », accompagné d'un consultant externe, dans le but de libérer la parole et repartir sur de bonnes bases de communication et de transparence. En dépit de ces efforts, du travail reste à faire et la Cogest encourage donc la Municipalité à reconduire régulièrement cet exercice.

Le travail de la Cogest est prenant et chronophage. Pour que la mission de la Cogest puisse se dérouler dans des bonnes conditions, il est indispensable que les échanges avec la Municipalité se déroulent dans un esprit de transparence et de collaboration fructueuse. Nous rappellerons que, selon les règles fédérales et cantonales concernant le droit à l'information des conseils de surveillance, nous sommes passés du principe du secret de l'administration à celui de la transparence.

### **Sur le principe de responsabilité**

Dans les paragraphes précédents, nous étions surpris que la ré-organisation n'apparaisse pas dans les faits marquants de la législature. Dans le même ordre d'idée, nous avons été déçus du bilan que fait la Municipalité dans son rapport sous le titre réducteur « *Effectifs de*

*l'administration communale* ». Rien que le titre pose déjà problème, car il ne s'agit pas d'une simple question « d'effectifs » mais d'une restructuration majeure avec un changement de vision et d'organisation managériale, dans laquelle la Municipalité doit prendre toute sa responsabilité. La phrase d'introduction du chapitre « *Face à des problèmes persistants en lien avec les ressources humaines...* » montre là encore la difficulté du collège municipal à prendre sa part de responsabilité dans cette crise majeure vécue au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Lors de nos entretiens, nous avons alerté chaque municipal sur la forme à notre sens extrêmement maladroite de cette partie du rapport, mais nous n'avons visiblement pas ou peu été entendus.

### **Sur la compétence RH et quelques principes de base du management des RH**

Un argument mis en avant par quelques municipaux, pour se dédouaner de la crise RH vécue, était de mettre en avant le principe de milice et donc d'évoquer leur propre incompétence en terme de RH. On aurait plutôt envie de penser que le système de milice, qui permet d'apporter des compétences à l'exécutif en rapport avec une expérience dans la vie réelle des entreprises, était au contraire un atout pour bien comprendre le facteur humain prépondérant dans l'efficacité d'une organisation, qu'elle que soit sa nature (administration, association ou entreprise).

Alors il faudrait peut-être démystifier la dimension RH, sigle pour Ressources Humaines, mais qui gagnerait à être traduit tout simplement par Relations Humaines. On est donc confronté à cette dimension « RH » tous les jours dans nos relations familiales, amicales et « professionnelles ». Nul besoin de s'abriter derrière une spécialisation ou des outils, la meilleure arme dont chacun est doté depuis sa naissance est notre sensibilité : « voir », « entendre », « sentir », « ressentir »...

Si aujourd'hui on a recruté des nouveaux responsables avec une bonne expérience de management (et donc de bonnes compétences dans leur capacité à bien ressentir les situations et les traiter avec intelligence), pour autant cela ne dédouane nullement chaque membre du collège à être dorénavant très attentif à l'état d'esprit et aux comportements de toutes les équipes de la commune. Cela est d'autant plus facile à suivre que l'ensemble du collège est justement dans le système de milice et a donc souvent l'occasion de s'impliquer sur des projets de la commune et de côtoyer directement les salariés de notre administration.

L'exécutif est toujours responsable en dernier recours des problèmes humains pouvant se poser dans notre administration communale. Il faut bien garder à l'esprit que l'efficacité d'une organisation se mesure en coûts directs, soit en termes de services non rendus ou dégradés, soit en termes de sur-effectif au regard des services rendus. Sur les années précédentes, les dysfonctionnements soulevés par le rapport Habilis démontrent que notre administration ne pouvait pas être d'une efficacité optimale dans le rapport « services/coût ». Cela ne veut pas dire que notre administration n'a pas su rendre un certain service attendu par nos concitoyens, mais que dans une autre organisation et ambiance, elle aurait fait encore

beaucoup mieux avec les mêmes effectifs. Il y a donc un coût financier indirect supporté par la commune.

Le management, c'est aussi le devoir d'anticiper les problèmes et de les traiter en temps et en heures, et de manière appropriée et sereine. La rupture de contrat de l'ancienne secrétaire municipale représente un coût clairement disproportionné au regard de son ancienneté dans notre administration. A ce surcoût financier, il faut rajouter le coût psychologique et humain de cette gestion malheureuse, aussi bien pour le collègue municipal décideur que pour la personne concernée par le licenciement. L'enchaînement également de deux cabinets spécialisés dans l'audit et l'accompagnement du changement pour gérer la restructuration de l'administration représente aussi un certain surcoût financier pour l'année 2023.

Pour résumer en quelques mots l'essence d'un management modèle, il s'agit juste de s'assurer: que chaque personne de l'organisation est épanouie dans son rôle (et cela se voit, s'entend, etc.); qu'elle a les bonnes compétences pour le faire (le cas échéant de l'accompagner en la coachant ou via une formation extérieure); qu'elle a la possibilité et surtout le devoir de prendre des initiatives dans le cadre de son travail (elle est la mieux placée pour cela, car au plus près du terrain et de la réalité, et c'est par les initiatives cumulées de chaque personne que l'organisation se rapproche de l'excellence). Un manager moyen récompensera les personnes qui répondent à ses ordres ou exigences (en supposant que ses ordres soient les bons). Un excellent manager ne donne plus d'ordres, et encourage constamment les personnes ayant pris des initiatives et qui contribuent en continu à améliorer ainsi l'efficacité de toute la structure.

Certains trouveront ce dernier paragraphe pompeux ou inutile, mais compte tenu des échanges que nous avons eus, y compris ceux tenus avec la nouvelle gouvernance qui se met en place, ce rappel nous semblait utile.

### **En conclusion sur le dicastère RH et le management**

Les points d'amélioration soulevés visaient à développer dans le futur, une réelle qualité d'échanges entre la Municipalité et la Cogest. L'objectif étant comme le proposait le « Guide pratique à destination des commissions de surveillance » cité lors de l'introduction, de « *mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune* ».

Restons toutefois très modeste au niveau de notre commission de gestion. Concernant la capacité de la Cogest à soulever des dysfonctionnements, elle est relative et si par exemple cette année, on n'avait pas eu le rapport d'audit de la société Habilis, on serait peut-être passé à côté du sujet « RH ». Quel que soit l'engagement et l'investissement en heures de la Cogest, **rien ne remplacera un retour d'information sincère et exhaustif de notre exécutif.**

Seul un exercice de transparence, y compris sur les sujets problématiques où le collège Municipal et le management de l'administration peuvent être en difficulté, permettra d'instaurer un dialogue constructif sur la gestion de notre administration. Le cas échéant, la Cogest apportera peut-être un éclairage et une réflexion utile pour notre administration.

**L'essentiel est que l'exécutif joue la transparence sur tous les sujets, y compris ceux problématiques. Ce faisant, elle fera preuve de responsabilité et elle s'obligera à agir sans délai sur les dysfonctionnements qu'elle aura elle-même mis en lumière.**

Pour le reste, et c'est le principal, **on ne peut que saluer encore une fois la transition en cours de notre administration dans une nouvelle dynamique de valeurs et de management, et remercier le collège municipal pour son engagement.**

#### **Vœu n° 1: Service anonyme d'écoute et conseils pour les employés**

La société Mokuso SARL a été mandatée suite aux recommandations du rapport Habilis. La mission de Mokuso consiste à recevoir les appels de salariés de l'administration, si ceux-ci en éprouvent le besoin. Ces appels, s'il y a, restent anonymes. La mission de Mokuso consiste à écouter les salariés en difficulté, et à les conseiller pour qu'ils puissent d'une manière ou d'une autre régler par eux-mêmes le problème soulevé avec leur manager.

La seule information que reçoit la Municipalité, c'est un rapport mensuel faisant état ou non d'échanges avec des salariés.

Ce service, utile aussi bien pour les salariés de l'administration que pour la Municipalité, est très peu onéreux. 44 francs par an, s'il n'y a pas d'appel de salariés. A noter que depuis la restructuration jusqu'à mi-avril 2024, la société Mokuso n'a reçu aucun appel de salariés.

*Pour autant, la Cogest recommande de maintenir ce service dans les prochaines années.*

#### **Vœu n° 2: Transparence face aux dysfonctionnements**

*La Cogest souhaite que la Municipalité s'engage fermement à être transparente lorsqu'elle se retrouvera à l'avenir sur des dysfonctionnements de l'administration.*

Cet engagement suppose que la Municipalité soit bien entendu d'accord avec le bilan effectué ci-dessus par la Cogest, qui a mis donc en évidence le manque de transparence de la Municipalité sur les dysfonctionnements vécus en 2023 et les années précédentes sur la gestion des RH.

## 2. PARCELLES 71/66

La Cogest considère que sur ce projet de rachat des parcelles 71 et 66, **il y a eu une succession d'erreurs de jugements et d'appréciations de la Municipalité** qui ont conduit à cette situation invraisemblable à l'entrée de notre village.

**La première erreur de jugement a été de ne pas acheter en bloc les 2 parcelles en 2022**, comme cela était planifié à l'origine par la Municipalité. Le rapport d'expertise immobilière de VAGO était à ce titre clair et limpide sur l'obligation d'acheter simultanément ces 2 parcelles : *“Le bâtiment est vétuste, voire délabré, une transformation de l'une ou l'autre des parties séparément n'est pas réaliste. L'acquisition de la parcelle N° 71 est subordonnée à celle de la parcelle N° 66.”* De plus, dans le chapitre Estimation, il est écrit *“la valeur vénale de parcelle N° 71 pour elle-même, sans approcher une transformation, voire une reconstruction complète du bâtiment situé à cheval sur les parcelles Nos 71 et 66, n'a, à notre avis, pas de sens. Il est en effet illusoire de tirer parti du potentiel sans le concours de la parcelle voisine”*. Compte tenu de ces avis d'expert, la Municipalité devait absolument acheter les deux parcelles simultanément. Il s'avère qu'un acheteur, en parallèle de l'offre de la Municipalité en 2022, avait fait une offre au propriétaire de la parcelle 71, légèrement supérieure à celle de la Municipalité. Le premier point très surprenant, c'est la méconnaissance de la Municipalité sur la présence de ce nouvel acheteur dans la discussion. Le propriétaire de la parcelle 71, selon la Municipalité, ne l'aurait pas informé de cette contre-offre supérieure d'un particulier. Pourtant, le propriétaire savait que dans le même temps, la Municipalité avait fait une offre à la propriétaire de la parcelle voisine 66. Le propriétaire de la parcelle 71 connaissait donc bien la motivation de la Municipalité à acheter en bloc les deux parcelles. Toujours est-il que la Municipalité s'est trouvée devant le fait accompli avec un projet de vente de la parcelle 71, alors qu'elle attendait encore un retour (positif !) du propriétaire sur son offre initiale... La Municipalité aurait pu faire jouer, à ce moment-là, de son droit de préemption.

**La deuxième erreur de jugement se situe là.** La Municipalité avait un mois pour s'aligner sur l'offre du particulier, en faisant jouer son droit de préemption. Cela imposait de réunir en assemblée générale extraordinaire le conseil communal pour lui exposer l'enjeu de l'achat groupé des parcelles 71 et 66. La Municipalité n'a pas voulu prendre le risque de convoquer en urgence le conseil communal, dans la peur que celui-ci ne suive pas ce projet d'achat présenté dans la précipitation. La Cogest considère que cette crainte n'était pas justifiée, compte tenu de l'enjeu de ce rachat des 2 parcelles pour la Commune. Par ailleurs, la Municipalité a su démontrer dans le passé sa capacité à convaincre les conseillers communaux quand les projets étaient stratégiques.

**Enfin, la Municipalité a commis une troisième erreur de jugement.** En même temps que la Municipalité se questionnait sur l'opportunité de faire jouer son droit de préemption, elle a rencontré le futur acquéreur de la parcelle 71. Elle a alors estimé qu'elle pourrait s'entendre



avec son futur voisin. Malheureusement, la suite de l'année 2023 a montré que cette intention d'entente, entre la Municipalité propriétaire de la parcelle 66 et le particulier propriétaire de la parcelle 71, était un vœu pieux.

Bien entendu, en dehors du désagrément de circulation pour une bonne partie des habitants au centre de notre village, il y a eu un certain nombre de coûts engagés au titre de la sécurisation technique et physique, des frais d'avocat...

### **Vœu n° 3: Droit de préemption**

*La Cogest souhaite que la Municipalité, dans le cadre de négociations futures, ne se prive pas d'utiliser les outils que les communes ont à disposition, tel que le droit de préemption. Le cas échéant, la Cogest encourage aussi la Municipalité à ne pas hésiter à convoquer en urgence le conseil communal afin de débattre, d'autant plus lorsque sont en cause des enjeux stratégiques pour la Commune.*

### **3. Déchetterie**

La Cogest constate qu'il n'y a aucune mise en concurrence, ni de contrat concernant les prestataires de service pour la déchetterie.

### **Observation n° 1: Appel d'offres et contrats**

*La Cogest propose que la commune demande des offres, les analyse et qu'elle établisse des contrats avec les prestataires retenus.*

### **4. Projet de renaturation du ruisseau Derrey Le Motty**

La Cogest regrette la lenteur avec laquelle ce projet se déroule et elle craint que les subsides accordés par le Canton ne soient plus d'actualité à plus ou moins court terme.

### **Vœu n° 4: Activation soutenue du projet**

*La Cogest souhaite que la Municipalité active davantage le déroulement du projet de renaturation du ruisseau Derrey Le Motty.*

## 5. Routes

S'agissant de la Route de Morrens, en 2022 l'observation n° 1 était: « *La Cogest réitère sa demande d'améliorer ces décrochements avec une étude globale de réaménagement de la circulation* ».

La Cogest a été informée que les mesures de vitesse de la circulation routière montrent effectivement que les décrochements actuels ne remplissent pas leur rôle attendu de modérateurs de vitesse. D'autre part, le marquage de passages pour piétons n'était pas autorisé par le Canton, sous le prétexte de la faible utilisation des chemins par les piétons. Toutefois l'aménagement du chemin piétonnier depuis le Chemin des Dailles ayant été complété en octobre 2023, cette infrastructure pour les piétons permettra de faciliter et d'augmenter les déplacements, ce qui apporte un argument supplémentaire pour convaincre le canton.

### **Observation n° 2: Réaménagement de la circulation**

*La Cogest demande de mettre en place les ressources nécessaires pour procéder à l'étude globale de réaménagement de la circulation sur la Route de Morrens.*

## 6. Finances

La Commission de gestion a examiné avec attention les comptes et la gestion financière de notre Commune pour l'exercice 2023. Elle a eu une séance commune avec la Commission des Finances pour préparer une séance avec le Municipal en charge du dicastère des finances. Cette analyse se fonde sur le Rapport de gestion et l'Etats financiers des comptes communaux qui constituent le Préavis 25-2024.

### **Situation générale**

Les comptes 2023 se soldent par un excédent de revenus de CHF 160.13, après attribution de CHF 613'000 au fonds de réserve. Ce résultat est bien meilleur que les prévisions budgétaires qui tablaient sur un déficit de CHF 919'512.05. Plusieurs facteurs expliquent cet écart favorable : des revenus fiscaux supplémentaires, des charges non réalisées ou reportées et le versement d'un montant important au titre de la péréquation cantonale (CHF 357'612).

Il convient cependant de souligner que le bénéfice de CHF 613'160.13 résulte pour près de 58% du retour de péréquation 2022, soit CHF 354'900 au titre de la cohésion sociale et CHF 2'712 au titre de la réforme policière. Or ces montants dépendent de mécanismes et décisions cantonales qui peuvent varier fortement d'un exercice à l'autre, et sur lesquels la Commune

n'a pas de prise directe. Par ailleurs, environ 21% du bénéfice, soit CHF 130'000, provient de dissolutions de réserves qui constituent des opérations purement comptables. Retranché de ces éléments, le résultat opérationnel bénéficiaire de la Commune se monte à CHF 125'548.13, ce qui reste favorable par rapport aux prévisions budgétaires d'un déficit de CHF 919'512.05.

Il convient aussi de relever que la marge d'autofinancement dégagée, de plus de CHF 1.6 million, reste conséquente et en ligne avec le niveau des années précédentes. Elle a permis de financer les investissements de l'exercice sans recourir à l'emprunt.

L'endettement communal a diminué de CHF 125'000 et se monte à CHF 14.98 millions au 31 décembre 2023, pour une dette nette par habitant de CHF 2'399. La Commune respecte ainsi les plafonds d'endettement fixés par le Canton.

Si la situation financière apparaît saine, la Municipalité relève toutefois le poids croissant des charges cantonales et fédérales sur lesquelles la Commune n'a pas de prise. La facture sociale augmente ainsi de près de CHF 355'000 et la participation à la cohésion sociale de plus de CHF 100'000 par rapport à 2022. Cette évolution limite les marges de manœuvre communales et plaide pour une gestion prudente et anticipatrice.

### **Dépenses de fonctionnement**

Globalement, les charges de fonctionnement sont inférieures de CHF 1 million par rapport au budget tandis que les revenus progressent de CHF 0.5 million. Les principaux écarts concernent :

- Les charges de personnel avec un dépassement de CHF 133'000 en partie compensé par la dissolution de provisions
- Les achats d'énergie (électricité, gaz, mazout) inférieurs de CHF 97'000 aux prévisions
- Des charges d'entretien des bâtiments, routes et espaces verts supérieures au budget dans plusieurs secteurs
- Des coûts d'accueil parascolaire et de garde des enfants (EFAJE) nettement plus bas qu'anticipés (-149'000)
- Un retour de la péréquation (+CHF 355'000) et de la facturation sociale (-CHF 200'000) meilleurs qu'escomptés

Au vu de ces éléments, la Commission de gestion s'interroge sur l'efficacité des mesures de maîtrise des charges dans les domaines où la Commune dispose de leviers d'action. Les efforts entrepris pour contenir certains postes comme les frais d'entretien ou d'énergie pourraient être mieux explicités et il faudrait peut-être une gestion plus serrée des contrats, une mutualisation des commandes ou encore des mesures d'optimisation et de sensibilisation, tout effort qui pourrait mieux apparaître dans les rapports.

#### **Vœu n° 5: Pistes d'économies ou de réallocations budgétaires**

Dégager des pistes d'économies ou de réallocations budgétaires en lien avec les prestations délivrées sur la base d'analyses comparatives (benchmarking) et d'audits ciblés (efficacité énergétique des bâtiments, politique d'achats, etc), et les faire connaître au Conseil communal pour engager un dialogue constructif.

La croissance des charges de personnel est nettement supérieure à celle de la population ces cinq dernières années. La Cogest a bien pris note qu'un audit du personnel communal a été mené en 2023 et que la mise en œuvre des recommandations de l'audit devrait permettre des gains d'efficacité (voir les commentaires RH ci-dessus). Elle suivra avec intérêt la mise en œuvre du plan d'action et son impact sur l'organisation et le budget de fonctionnement.

#### **Revenus**

Au niveau des revenus, l'évolution est dans l'ensemble positive et les prévisions budgétaires sont dépassées de CHF 513'000. Ce sont principalement les recettes fiscales qui progressent de CHF 80'000, portées par des rentrées supplémentaires au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+CHF 265'000). Il convient toutefois de relever le caractère potentiellement exceptionnel de ces recettes.

Les autres éléments notables sont des droits de mutation inférieurs de CHF 105'000 au budget, ce qui reste toutefois supérieur à la moyenne des années précédentes, et le bon résultat des Services industriels (eau et épuration) dans un contexte de hausse des tarifs.

La Cogest note que la Commune a pu compter sur des recettes dynamiques en 2023: impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises, les taxes et les redevances affectées (eau, épuration, déchets) et les revenus du patrimoine (loyers, droits de superficie, intérêts). Il conviendra cependant de suivre avec attention leur évolution, en particulier l'impact des réformes fiscales cantonales passées ou à venir. Une analyse fine de la structure et de la santé financière des principaux contribuables paraît également nécessaire pour anticiper d'éventuelles variations.

#### **Vœu n° 6: Suivi proactif de l'impact financier des réformes cantonales**

Suivre l'impact financier des réformes cantonales (péréquation, répartition des tâches, fiscalité) et anticiper leurs effets par un dialogue proactif avec les instances cantonales, une priorisation des projets et une communication transparente à la population.

Par ailleurs, la Cogest s'interroge sur le taux de couverture des taxes affectées (distribution d'eau, épuration, déchets) et sur leur possible réajustement à terme pour couvrir l'entier des charges et maintenir les infrastructures.

Ainsi pour le service de distribution d'eau potable, les charges totales se montent à CHF 788'406 en 2023 (contre CHF 515'222 en 2022) (voir Etats financiers p. 17). Elles comprennent les frais d'exploitation du réseau, les coûts d'achat d'eau, ainsi que les amortissements et intérêts de la dette. En parallèle, les recettes issues de la vente d'eau et des taxes uniques de raccordement atteignent CHF 815'195. Le taux de couverture des charges est ainsi de 103,4%, en nette amélioration par rapport à 2022 (86,5%).

Pour l'épuration des eaux usées, le rapport ne fournit pas le même niveau de détail. On peut toutefois relever que des attributions aux fonds de réserve dédiés ont été réalisées à hauteur de CHF 147'606 (réseau d'égouts, selon Etats financiers p.3) et CHF 480 (taxes d'investissement, Etats financiers p.3). Cela laisse à penser que le montant de ces taxes encaissées couvre les charges annuelles d'exploitation et permet même de dégager un excédent pour le financement de futurs investissements. Le maintien de fonds de réserve bien dotés (CHF 2'542'260 pour l'entretien du réseau et CHF 114'045 pour les investissements à fin 2023) va aussi dans ce sens.

Pour la gestion des déchets, les données 2023 montrent des charges totales de CHF 533'715 pour des recettes de CHF 540'593, soit un excédent de recettes de CHF 6'877 affecté au fonds de régulation. Le taux de couverture est ici de 101,3%. A noter que ce taux était de 94,6% en 2020, 99,6% en 2021 et 100,5% en 2022.

Ces éléments chiffrés démontrent que la Commune de Cugy applique une politique de taxes affectées respectueuse du principe de causalité et de couverture des coûts. Les taux de couverture réalisés en 2023, tous supérieurs à 100%, en attestent, mais ils devraient amener la Municipalité à une réflexion approfondie sur le maintien des montants de ces taxes et partager le diagnostic avec le Conseil communal dans le cadre d'un prochain rapport de gestion de façon à nourrir un débat transparent sur ces enjeux cruciaux pour notre collectivité.

#### **Vœu n° 7: Pertinence et adéquation de la fiscalité communale**

Réexaminer la pertinence et l'adéquation de la fiscalité communale (taux d'imposition) et des taxes affectées (taux de couverture des charges) en regard des besoins d'investissement à venir et dans une optique de préservation de l'attractivité et de la compétitivité de la Commune.

#### **Investissements et endettement**

En matière d'investissements, l'année 2023 a vu la poursuite des projets en cours, notamment en matière de rénovation des infrastructures et bâtiments publics. Les dépenses nettes d'investissement se montent ainsi à CHF 850'516 avec comme postes principaux des travaux de génie civil et de voirie (CHF 550'234), la réfection des conduites souterraines (CHF 214'145) et des travaux sur les bâtiments (CHF 107'137).

Le financement de ces investissements a été assuré par la marge d'autofinancement sans nécessiter de nouveaux emprunts. Le plafond d'endettement net de CHF 35 millions voté en début de législature est ainsi respecté.

Concernant la gestion de la dette, la Cogest relève que deux emprunts représentant CHF 6 millions ont été souscrits en 2023 pour refinancer des crédits échus. Le taux moyen de la dette est désormais de 1,44% contre 0,8% un an auparavant.

Au vu de la planification des investissements futurs, la Cogest considère qu'une réflexion prospective sur la stratégie et la soutenabilité de l'endettement doit être menée. Les grands projets structurants doivent faire l'objet d'une priorisation et leur mode de financement (marge d'autofinancement, emprunt, partenariats) clairement établi. Il est toujours dangereux de financer des projets à long terme au moyen d'emprunt à court terme.

#### **Vœu n° 8: Réflexion stratégique sur l'évolution des dépenses et recettes**

Mener une réflexion stratégique sur l'évolution des dépenses et recettes dans la durée en lien avec la planification des investissements (et leur financement), les obligations légales et l'offre de prestations souhaitée, en établissant différents scénarios prospectifs, et communiquer au sujet de cette réflexion.

Une évaluation de l'évolution à terme des charges d'intérêt et d'amortissement en découlant paraît nécessaire, intégrant plusieurs scénarios tenant compte du contexte des marchés financiers. De même, une politique de gestion active de la trésorerie et de sélection des financements semble opportune pour optimiser les coûts.

#### **Patrimoine administratif et financier**

Le patrimoine financier de la Commune est relativement stable et représente un peu plus de CHF 2 millions fin 2023, composé principalement d'une parcelle et d'un bâtiment acquis ces dernières années. Son rendement (loyers encaissés notamment) paraît efficient mais la question d'une optimisation reste ouverte.

Le patrimoine administratif se monte quant à lui à près de CHF 17 millions. Il est constitué d'un parc immobilier conséquent et diversifié (bâtiments publics, infrastructures). Son entretien et sa mise aux normes énergétiques représentent des défis importants pour les années à venir.

Selon les informations transmises, la Commune ne dispose pas d'une évaluation complète et actualisée de la valeur de son patrimoine immobilier direct et indirect (via les participations dans les associations intercommunales). Un inventaire technique associé à un diagnostic de l'état du bâti semble indispensable pour prioriser les travaux et chiffrer les moyens à mobiliser. Il permettrait d'objectiver la discussion budgétaire et d'étaler dans le temps les dépenses.

Par ailleurs, différentes pistes de valorisation pourraient être étudiées comme la vente de biens non stratégiques, la mise en location ou en droit de superficie de certaines parcelles ou encore la production d'énergie renouvelable.

#### **Vœu n° 9: Valorisation des actifs communaux**

Valoriser davantage les actifs communaux (patrimoine financier et administratif) de manière à diversifier les revenus de la Commune et soutenir le financement des projets structurants.

#### **Autres thèmes**

Concernant le système de contrôle interne, le rapport ne donne pas d'indications permettant d'évaluer son adéquation aux risques financiers.

Au niveau des participations de la Commune dans les associations intercommunales, une vision stratégique et consolidée des engagements mériterait d'être établie. L'évolution à moyen terme des coûts et de la clé de répartition devrait notamment être anticipée.

Sur le plan de la transparence et de la communication financière, qui sont certes d'un excellent niveau, des progrès pourraient encore être faits pour mieux vulgariser les enjeux et les choix budgétaires auprès du Conseil communal, qui pourrait alors mieux comprendre les choix stratégiques fait par la Municipalité.

En conclusion, la Cogest constate la bonne santé financière actuelle de notre Commune qui témoigne d'une gestion globalement efficace. Cette situation favorable ne doit toutefois pas occulter les défis qui se profilent pour maintenir des prestations de qualité et un cadre de vie attractif sur le long terme tout en maîtrisant la dette et la pression fiscale. Cela nécessitera des choix et une gestion dynamique, prospective et innovante. Les observations et voeux qui précèdent sont alors autant de moyens pour la Cogest d'attirer l'attention de la Municipalité sur des points de vigilance et des pistes d'action pour les exercices à venir.

#### IV. CONCLUSION

Au terme de son analyse et de son état de connaissance, la Cogest n'a pas de remarques particulières sur les comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité. Elle attire cependant l'attention de cette dernière sur les points de vigilance et pistes d'action rappelées dans le chapitre précédent concernant les finances.

Compte tenu d'une année 2023 très mouvementée sur le plan humain, la Cogest salue encore une fois l'engagement du collège Municipal, et le travail de restructuration qui s'est mis en place. La Cogest espère que son rapport aura été utile, notamment *“pour mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'améliorations”* (comme le soulignait le *“Guide pratique à destination des commissions de surveillance”* cité en introduction). Sur ce plan, nous espérons vivement que notre rapport aidera dans le futur à *“renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité”*. Cette transparence dans les échanges est le meilleur garant pour *“mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune.”*<sup>3</sup>

La Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- a) D'accepter le préavis 25-2024 Rapport de Gestion et Etat des Finances 2023 incluant les observations de la Cogest;
- b) De donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être.

Cugy, le 27.05.2024

---

<sup>3</sup> Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux, septembre 2019, page 3  
([https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/territoire/communes/affaires\\_communales/fichiers\\_pdf/191015-VD-guide-surveillance.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/191015-VD-guide-surveillance.pdf))



La Commission de Gestion:

- Norbert Bussard
- Richard Guimond
- David Gebara
- Jean Rouveyrol
- Philippe Vallélian
- Pierre Charpié (absent sur la photo)



La Municipalité et la Cogest ont participé à la traditionnelle visite du patrimoine, à laquelle s'est jointe la Vice-présidente du Conseil communal. Ont été visités: le caveau de la Maison de commune, l'UAPE, le chemin des Esserts (photo)



## ANNEXE 1: EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

### B - Commission de gestion

Composition Désignation	<p>Article 72</p> <p>La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.</p> <p>Ses membres sont rééligibles.</p> <p>Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.</p>
Constitution Organisation	<p>Article 73</p> <p>La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.</p>
Attributions LC 93c. RCom 34, 35, 35a	<p>Article 74</p> <p>La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité.</p> <p>Elle a notamment pour mission :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. De vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts</li><li>2. De s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente</li><li>3. De vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission</li><li>4. D'inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux</li><li>5. D'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci</li><li>6. D'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements</li><li>7. D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.</li></ol>

	<p>La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.</p> <p>Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l’avis de la commission des finances, elle peut également s’en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d’un réviseur qualifié.</p> <p>À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l’année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.</p>
<p>Droit d’investigation Secret RCCom 35, 35a</p>	<p>Article 75</p> <p>La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l’exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu’elle a appris. Les conseillers ne jouissent d’aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d’une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.</p> <p>La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.</p> <p>Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil. Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.</p>
<p>Rapports Amendements Observations et vœux de la Cogest</p>	<p>Article 134</p> <p>Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.</p> <p>Elle peut proposer au Conseil d’amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.</p> <p>La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L’observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.</p> <p>Avant d’être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l’année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui</p>

	répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.
Vote RCCom 37	<p><b>Article 137</b></p> <p>Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année. Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.</p> <p>Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale. La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier. Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.</p>



**Par courriel**

A la Vice-Présidence du  
Conseil communal de Cugy

**Déterminations de la Municipalité sur le Rapport de la Cogest 2023**

Affaire traitée par : T. Amy, Syndic

10.01

Madame la Vice-Présidente du Conseil communal,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil communal,

Faisant référence au Rapport 2023 rendu le 27 mai dernier par la Commission de gestion et conformément à l'article 93d LC, notre Municipalité a l'avantage de vous transmettre ci-dessous ses déterminations quant au contenu du dit rapport.

**1. Préambule**

La Municipalité relève qu'elle a apprécié le fait que plusieurs membres de son collège puissent s'entretenir avec les membres de la Cogest dans le cadre de sa préparation de son rapport. Quand bien même elle ne partage pas toujours l'avis de la Cogest sur le fond – ce qui est finalement inhérent au débat institutionnel propre à toute démocratie fonctionnant bien – elle tient néanmoins à relever le professionnalisme et l'implication dont a fait preuve la Cogest dans l'exercice de sa fonction.

**2. Déterminations quant aux vœux de la Cogest**

1.1. Vœu n°1 (TAM)

La Municipalité est, tout comme la Cogest, convaincue de l'importance d'offrir au personnel communal ce service externalisé dit de « personne de confiance ». C'est la raison pour laquelle le mandat qui la lie à la société Mokuso Sàrl se poursuivra au moins jusqu'au 3 mai 2025, date de son échéance contractuelle. Une nouvelle évaluation quant à la pertinence de ce mandat, respectivement quant à l'entreprise prestataire sera faite à ce moment-là.

1.2. Vœu n°2 (TAM)

La Municipalité prend acte de la position de la Cogest quant au manque de transparence évoqué. Elle tient à souligner qu'elle a plusieurs fois rappelé à la Cogest, par oral et par écrit, à quel point la transparence est une valeur essentielle à ses yeux. Elle ne s'est ainsi jamais opposée formellement aux différentes demandes de production de pièces et d'auditions émises par la Cogest. Elle a tout au plus rappelé que certaines de ces demandes pouvaient potentiellement soulever des difficultés au regard du fait que la communication d'informations est limitée, aux termes de la Loi sur les communes, par l'existence d'intérêts publics ou privés prépondérants qui y feraient obstacle. Dans ce contexte, la Municipalité se devait de demander à la Cogest le respect de certaines modalités dans l'exercice de ses prérogatives. Elle regrette que ceci ait été perçu comme un manque de transparence ou une quelconque tentative de dissimuler un éventuel dysfonctionnement de son administration.



Au demeurant, la Municipalité a expressément indiqué à la Cogest qu'elle ne contestait pas la gravité du problème soulevé par l'audit RH, ni le fait que la responsabilité de la commune était potentiellement engagée en tant qu'employeur. Elle a toutefois démontré qu'elle n'avait nullement eu connaissance – et ne pouvait pas avoir eu connaissance – de la gravité de la situation avant d'obtenir le résultat de cet audit. Raison pour laquelle cela n'avait pas été un sujet abordé dans les rapports de gestion des années précédentes. Elle avait seulement eu vent de tensions interpersonnelles au sein de l'administration, ce qui l'avait précisément conduite à mandater sans délai un auditeur externe. Elle avait alors découvert avec effarement le contenu du rapport et immédiatement pris des mesures correctrices concrètes et drastiques. La Municipalité peine dès lors à comprendre la raison pour laquelle le rapport de la Cogest fait état de « dysfonctionnements vécus en 2023 et les années précédentes sur la gestion des RH ».

A toutes fins utiles, la Municipalité rappelle que la gestion des ressources humaines fait partie de ses prérogatives légales et qu'elle doit pouvoir les exercer sans ingérence de l'organe législatif, sauf bien entendu si la gestion des affaires communales ou les intérêts des citoyens seraient mis en péril. Le rapport de la Cogest n'indique nullement que cela aurait pu à un moment quelconque être le cas.

### 1.3. Voeu n°3 (CHR)

La Municipalité partage l'avis de la Cogest quant à l'importance stratégique des parcelles 71 et 66 pour le futur aménagement du territoire communal. Elle ne saurait en revanche le partager s'agissant des « erreurs de jugements et d'appréciations » relevées dans le rapport. Vu certaines affirmations de la Cogest dans son rapport, force est de constater que la Municipalité ne fait pas la même lecture de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) que la Cogest. Elle rappelle en particulier que le droit de préemption communal ne peut s'exercer qu'à trois conditions cumulatives, notamment celle de viser la création de logements d'utilité publique (art. 31 al. 2 LPPPL). Or, cette option avait expressément été écartée par la Municipalité faute de tout projet concret dans ce sens et, surtout, elle n'aurait pas été en mesure de remplir toutes les conditions exigées par la loi précitée faute de temps, même si un tel projet avait existé. Pour être pérennes, la réalisation de tels projets suppose en effet l'adoption préalable par la Municipalité d'une politique claire en matière de logement et d'acquisition foncière, ce qui n'était pas le cas en 2022. Ce choix avait été dûment communiqué au Conseil communal, qui ne l'a jamais remis en cause. La Municipalité prend au surplus note avec intérêt de la suggestion de la Cogest de convoquer au besoin le Conseil communal en urgence.

### 1.4. Voeu n°4 (TAM)

La Municipalité confirme que ce projet de renaturation lui tient à cœur et que les analyses y relatives sont toujours en cours. Celles-ci portent notamment sur la faisabilité de l'alimentation de ce cours d'eau par les sources communales et la détermination exacte de l'impact d'un tel projet sur chaque propriétaire foncier concerné, ce qui impliquera également l'obtention de leur accord de principe pour la réalisation d'un tel projet. Ceci est une phase délicate qui prend du temps. Quant à une hypothétique suppression des subsides liés à ce projet, il est le lieu de préciser que ceux-ci proviennent de la Confédération et que le nécessaire a été fait pour qu'ils soient octroyés une fois le projet approuvé lors de sa mise à l'enquête.

### 1.5. Voeu n°5 (PHF)

La Municipalité a le souci constant de maîtriser les charges et d'optimiser sa gestion budgétaire. C'est d'ailleurs ce qui lui a permis de sortir la commune de la situation préoccupante dans laquelle elle se trouvait au début de la précédente législature, soit un endettement élevé et l'enregistrement d'un cashflow négatif. Elle a appliqué à cette fin une politique budgétaire d'austérité stricte pendant plus de quatre ans. Le principe d'économicité et de gestion serrée du budget continuera à prévaloir.



S'agissant des charges de personnel, leur croissance est certes supérieure à celle de la population, mais ce critère n'est que peu pertinent au regard des efforts de réorganisation de l'administration communale et du renforcement de ses compétences, de son autonomie et de la qualité de ses prestations en vue de répondre aux exigences réglementaires et légales de plus en plus nombreuses. L'audit RH de 2023 a clairement démontré l'urgence et l'importance d'une telle démarche, ne serait-ce que pour répondre aux enjeux actuels et à venir de la commune et à la complexité croissante de sa gestion. La notion de réduction des charges de personnel ne semble pas compatible avec cet effort.

#### 1.6. Voeu n°6 (PHF)

La Municipalité suit effectivement avec attention les décisions cantonales, en particulier en matière fiscale et de péréquation. L'impact précis de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise ne sera toutefois connu qu'en 2025 au plus tôt. A noter que la commune passera au système comptable MCH2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### 1.7. Voeu n°7 (PHF)

La pertinence et l'adéquation de la fiscalité communale et des taxes affectées feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre du projet d'arrêté d'imposition planifié à l'automne 2024, sur lequel le Conseil communal devra voter.

#### 1.8. Voeu n°8 (PHF)

En matière de financement des investissements par des emprunts, la Municipalité a volontiers priorisé ceux à court terme, au vu de la situation plus que favorable des taux d'intérêts négatifs qui avait prévalu jusqu'à la fin de l'année 2022. Ceci a permis de dégager des recettes plutôt que de générer des frais. En outre, de tels emprunts n'obligeaient pas la commune à s'engager sur le long terme, tout en lui offrant la possibilité de rembourser rapidement sa dette, ce qui a été fait en partie. Si une telle pratique peut éventuellement être discutable s'agissant du financement des investissements à long terme, il convient toutefois de rappeler qu'elle fait avant tout appel au bon sens et qu'elle n'a eu aucun impact négatif sur l'équilibre des comptes de la commune de Cugy. Elle a au contraire permis de réduire les frais financiers. Au demeurant, une commune n'est pas soumise aux mêmes normes comptables qu'une entreprise privée et jouit d'une certaine latitude dans le choix de ses modes de financement, respectivement d'amortissement. Ceci d'autant plus lorsque, comme en l'espèce, elle est loin d'atteindre son plafond d'endettement. Précisons encore que cette pratique changera certainement sous l'égide du système comptable MCH2.

S'agissant de la planification des investissements et des scénarios prospectifs, la Municipalité est de façon générale attentive à l'évolution des revenus et charges dans la durée. A ce titre, elle entend privilégier, chaque fois qu'elle le pourra et si les conditions s'y prêtent, des solutions basées sur des partenariats public-privé en matière d'investissements.

#### 1.9. Voeu n°9 (PHF)

Depuis le début de la législature en cours, la Municipalité a activement recherché des opportunités d'accroissement du patrimoine immobilier communal, direct et indirect. En ce sens, elle partage l'avis de la Cogest quant à l'importance de valoriser ses actifs. Elle relève toutefois que le plan d'austérité qui a prévalu jusqu'il y a peu n'était que peu compatible avec une politique d'investissement ou de soutien au financement de projets de rendement. Toutefois, les actuelles démarches de la Municipalité en lien avec la centralité villageoise et l'acquisition de parcelles dans cette zone s'inscrivent dans cette volonté.



### 3. Déterminations quant aux observations de la Cogest

#### 3.1. Observation n°1 (PHF)

La Municipalité rappelle que la taille de la déchetterie communale a été fortement augmentée en peu de temps et qu'elle n'accueille les déchets de Cugy, Morrens et Bretigny que depuis récemment. Il est donc compréhensible que tous les processus d'exploitation n'aient pas encore été formalisés, notamment en ce qui concerne les relations contractuelles avec les partenaires. Ces dernières font toutefois l'objet d'accords clairs et de factures récurrentes et détaillées, soit d'éléments constitutifs de contrats au regard du droit des obligations.

Cela étant, la Municipalité, sensible à la question des marchés publics, fait en sorte que la professionnalisation et la formalisation des processus se poursuivent. Cela implique différentes démarches, d'ores et déjà en cours, en particulier un inventaire des volumes de déchets traités, qui permettra d'évaluer la pertinence et le type d'appels d'offres nécessaires.

#### 3.2. Observation n°2 (FRO)

La Municipalité partage la préoccupation de la Cogest quant à la sécurité routière de manière générale et en particulier sur la Route de Morrens, axe sur lequel une étude globale menée par le Service technique communal est en cours.

La réalisation de mesures de vitesse aura lieu encore cette année afin d'évaluer l'impact des nouveaux aménagements sur la Route de Morrens. Il est précisé que la totalité de ceux prévus dans le Préavis n°29-2020 n'est pour l'heure pas encore réalisée, notamment l'installation de l'abribus à l'arrêt Cugy VD-Grillon, ainsi que le balisage du passage pour piétons. A ce titre, contact a été pris ce printemps avec la nouvelle Voyère de l'Etat de Vaud afin de discuter notamment des conditions pour un tel marquage.

Une fois l'analyse technique terminée, la Municipalité sera à même de déterminer la nécessité d'étudier d'éventuelles mesures complémentaires à mettre en place à la Route de Morrens pour répondre au mieux aux objectifs de sécurisation des traversées piétonnes et de modération des vitesses de circulation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et en restant à votre disposition pour tout complément d'informations, nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente du Conseil communal, Monsieur le Vice-Président du Conseil communal, à l'assurance de notre parfaite considération.

Cugy, le 11 juin 2024

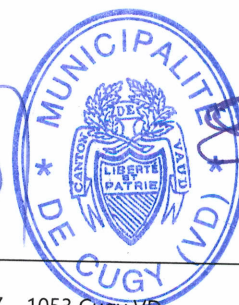
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Thierry Amy

Le Secrétaire

Nicolas Chervet







Cugy, le 20 juin 2024

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

## PROCOLE DE DÉCISION

Dans sa séance du 20 juin 2024, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 25-2024 « Rapport de gestion et états financiers 2023 ».

CONSEIL COMMUNAL

  
La Présidente : La Secrétaire :  
Déborah Lopez Myriam Messerli